



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

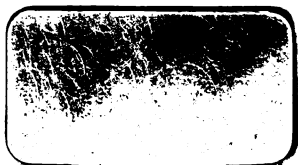
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

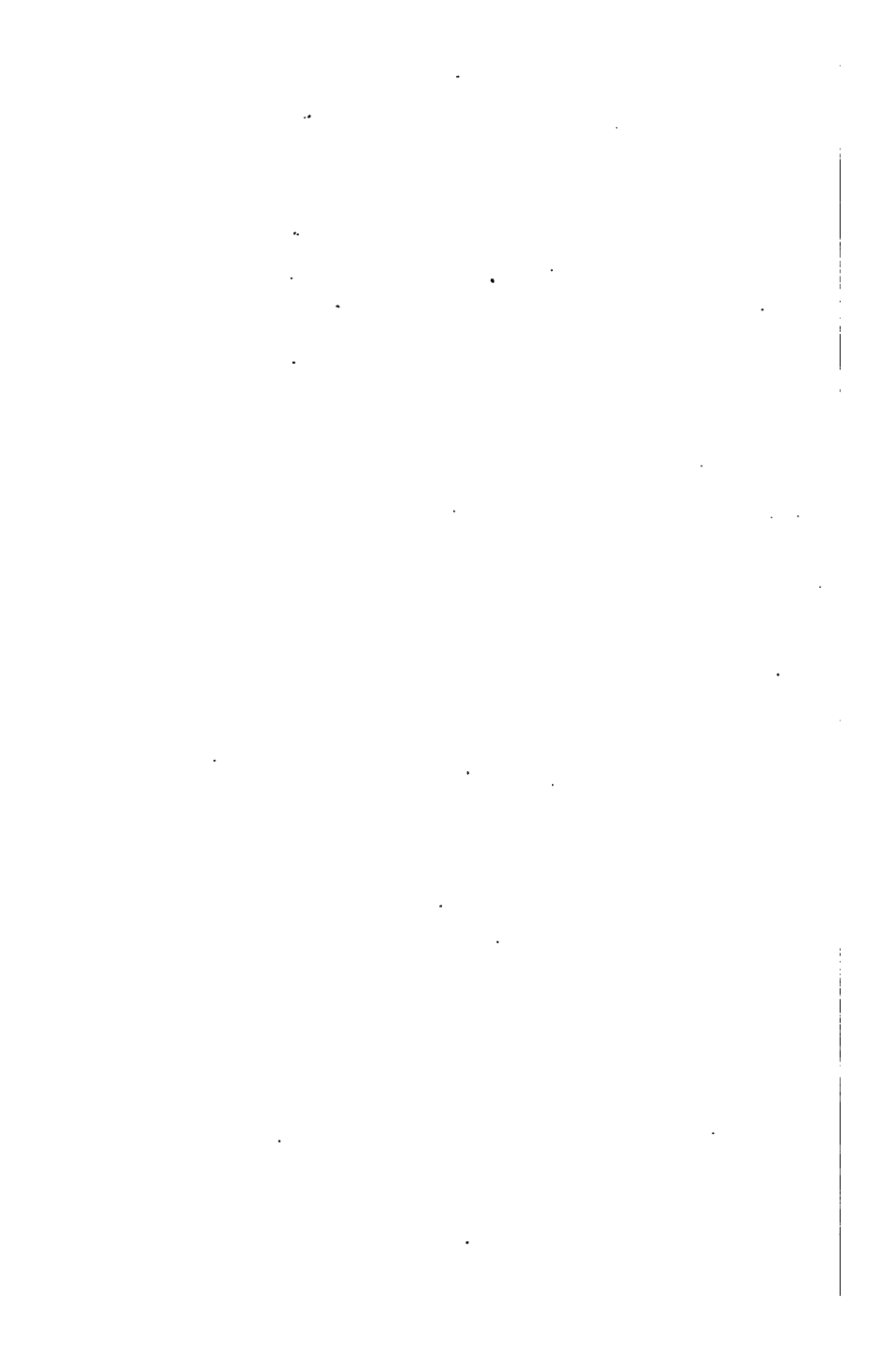
GUSTAVE MASSON'S
CHOICE READINGS
FROM
FRENCH HISTORY
PART I
(710-1485)



600085640T







CHOICE READINGS
FROM
FRENCH HISTORY

EDITED

**With Notes, Glossaries, Tables, Geographical and
Biographical Indices, etc.**

BY

GUSTAVE MASSON, B.A., UNIV. GALLIC.,

Officier d'Académie,

ASSISTANT MASTER AND LIBRARIAN, HARROW SCHOOL.

I.—FROM RONCEVAUX TO MONTLHÉRY.



LIBRAIRIE HACHETTE & C^{IE},
LONDON: 18, KING WILLIAM STREET, STRAND, W.C.
PARIS: 79, BOULEVARD ST. GERMAIN.

—
1880.

[All Rights reserved.]

303. 2. 363².

TO

EDWARD B. COWELL, ESQ.,

Fellow of Corpus Christi,

Professor of Sanskrit in the University of Cambridge,

THIS LITTLE WORK

Is affectionately Inscribed

AS A TOKEN OF FAITHFUL FRIENDSHIP.

GUSTAVE MASSON.

J. S. LEVIN, STEAM PRINTER,
2, MARK LANE SQUARE, GREAT TOWER STREET,
LONDON, E.C.

P R E F A C E.

THE following volume has no other pretensions besides that of being a first reading book for students who wish to become acquainted with French mediæval literature. It consists of two parts: 1st, a selection of historical extracts, both in verse and in prose; 2nd, a series of choice *morceaux*, having a more general character. The necessity of confining myself within somewhat narrow limits, and also the obvious advantage of throwing into the collection as much variety as possible, have prevented me from introducing lengthened specimens; and although several authors are necessarily left out, yet enough, I venture to believe, has been given to illustrate the progress of French literature from the earliest times to the reign of Louis XI. The preface to the glossaries, and the glossaries themselves, will be found to contain a number of paradigms, and short rules on mediæval accidence and etymology; yet the pupil should have constantly before him, whilst reading this little book, either Bourguignon's short Grammar of the Langue d'Oil, or Burguy's larger work. A few specimens of Langue d'Oc poetry have been added, accompanied by

a separate vocabulary, and students, anxious to know more thoroughly the brilliant literature of the Troubadours, must refer to the masterly productions of Diez and Raynouard.

It is hoped that this short mediæval anthology, with its apparatus of tables, indices, map, etc., will be indulgently received, and prove useful to those for whom it is intended. I cannot conclude without thanking, most sincerely, my friend Monsieur Barlet, French Master at Mercers' School, for the trouble he has taken in correcting the proofs.

HARROW, *June*, 1880.

GUSTAVE MASSON.

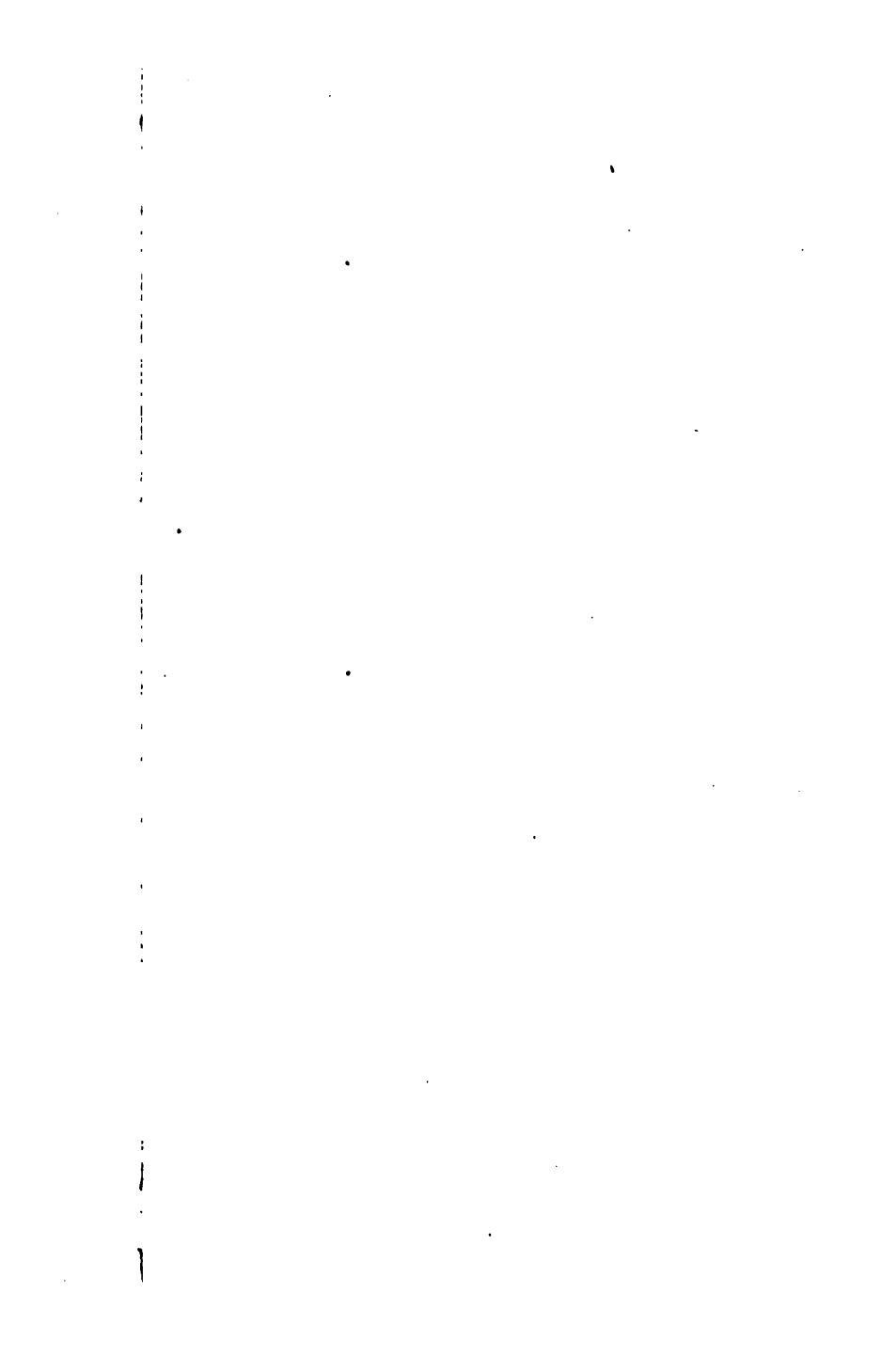
CONTENTS.

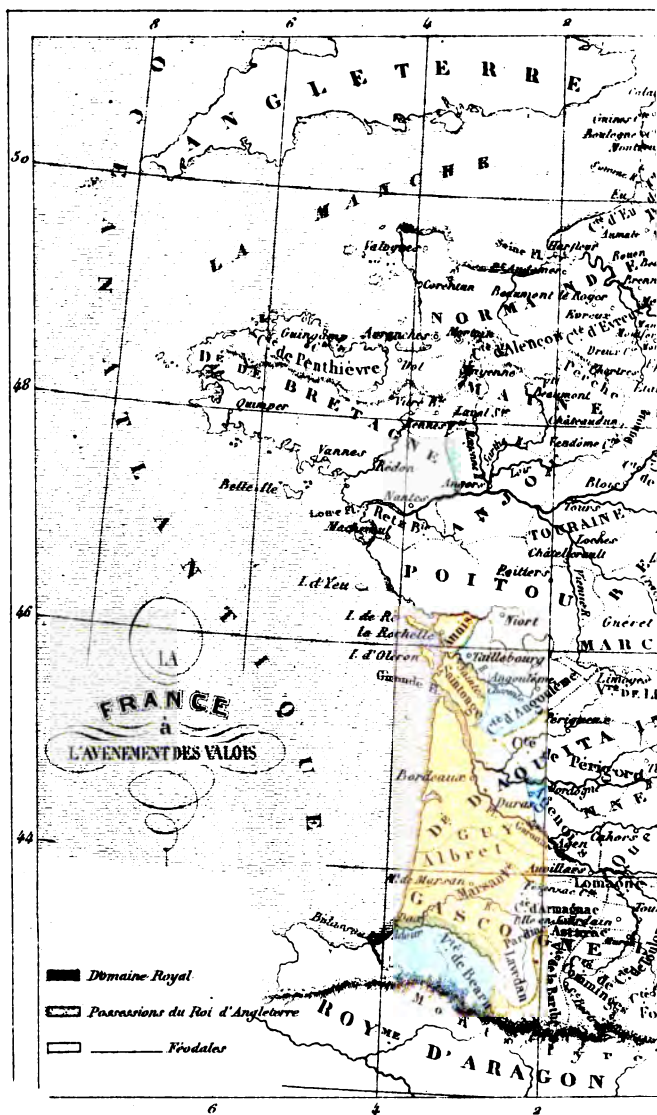
	PAGE
I. SERMENTS DE STRASBOURG.	1
II. LA CHANSON DE ROLAND	2
III. LE ROMAN DE ROU, PAR ROBERT WACE.	4
IV. LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, PAR GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN.	6
V. L'HISTOIRE SAINT LOOYS, PAR JOINVILLE	9
VI. LA VIE MONSEIGNEUR SAINT LOYS, PAR PIERRE GRINGORE	11
VII. LE ROMAN D'ERACLES, PAR GUILLAUME DE TYR	15
VIII. AUCASSIN ET NICOLETTE	17
IX. CHRONIQUE D'ERNOUL ET DE BERNARD LE TRÉSORIER	21
X. CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS	23
XI. RÉCITS D'UN MÉNESTREL DE REIMS	26
XII. LA CHANSON D'ANTIOCHE	28
XIII. CHRONIQUES DE JEAN FROISSART	30
XIV. LA VIE VAILLANT BERTRAN DU GUESCLIN, PAR CUVELIER	33
XV. BALLADES HISTORIQUES, PAR EUSTACHE DES- CHAMPS	35
XVI. LA CHRONIQUE DU BON DUC LOYS DE BOURBON	37
XVII. MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN	40
XVIII. CHRONIQUE DE LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY	43
XIX. CHRONIQUE DE LA PUCELLE, PAR COUSINOT DE MONTREUIL	46

	PAGE
XX. CHRONIQUE DE MATTHIEU D'EST UNY . . .	45
XXI. MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMINES . . .	51
XXII. CHANSON SUR LA BATAILLE DE MONTHERLY . . .	55

APPENDIX.

XXIII. SERVENTE PAR LE VOUEBAQUE BERTRAND DE BONS	58
XXIV. MERT DE BALAD	61
XXV. DOCTEUR D'ENSEMBLE EN APPREHENDANT LA MORT DE THISTAN	65
XXVI. LE CONGÉ D'ADAM DE LA BALLE	68
XXVII. MURMURES SUR LE LIVRE DE JOB	71
XXVIII. SERMON DE MATTHIEU DE SULLY	75
XXIX. LA DESPOTISME DE CHARLOT ET DOCTEUR BARBON DE MELEIN, PAR EUGÈNE	68
XXX. BALLADE PAR CHRISTINE DE PISAN	71
XXXI. BALLADE PAR ALAIN CHARTIER	73
XXXII. L'ÉPIGRAMME EN FORME DE BALLADE QUE FIT VILLON	75
SYNOPTICAL TABLE OF THE FRENCH MEDIEVAL DIALECTS	75
TABIEAU SYNOPTIQUE	76
NOTES	79
BIOGRAPHICAL INDEX	103
GEOGRAPHICAL INDEX	111
PREFACE TO THE GLOSSARIES	117
GLOSSARIES	124





I.

SERMENTS DE STRASBOURG.

(842).

"Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, suivis l'un et l'autre de leur armée, jurèrent dans la conférence de Strasbourg, l'an 842, de se prêter un mutuel appui contre l'empereur Lothaire, leur frère, et les armées de Charles et de Louis jurèrent de refuser tout appui à celui de ces rois qui trahirait son engagement. Louis prêta serment en langue romane, pour être entendu des soldats de Charles, et celui-ci prêta serment en langue tudesque, pour être entendu des soldats de Louis; chaque armée prêta serment dans sa propre langue, celle de Charles dans la langue romane, et celle de Louis dans la langue tudesque."

BOURGUIGNON.—*Grammaire de la langue d'oïl.*

Serment de Louis le Germanique.

TEXTE.

Pro Deo amur et pro christian
poblo et nostro commun salva-
ment, d'ist di in avant, in quant
Deus savir et podir me dunat,
si salvarai eo cist meon fradre
Karlo, et in adjudha et in cad-
huna cosa, si cum om per dreit
son fradra salvar dist, in o quid
il mi altresí fazet; et ab Ludher
nul plaid nunquam prindrai,
qui, meon vol, cist meon fradre
Karle in damno sit.

TRADUCTION LITTÉRALE.

Pour l'amour de Dieu et pour
le peuple chrétien et notre com-
mun salut, de ce jour en avant,
autant que Dieu me donne
savoir et pouvoir, ainsi sau- 5
verai-je (défendrai-je) ce mien
frère Charles, et en aide et en
chaque chose (par mon aide et
en toute circonstance) ainsi
qu'on doit, selon la justice, 10
sauver son frère, en ce que il
fasse (en tant qu'il fasse, pourvu
qu'il fasse) pour moi de la même
manière; et avec Lothaire, je
ne prendrai jamais aucun ar- 15
rangement qui, par ma volonté,
à ce mien frère Charles, soit en
préjudice (soit préjudiciable).

Serment de l'Armée de Charles le Chauve.

TEXTE.

Si Lodhuwigs sagrament, que
son fradre Karlo jurat, con-
servat, et Karlus, meos sendra,
de suo part non lo stanit, si io
s returnar non l'int pois, ne io,
ne neuls cui eo returnar int
pois, in nulla adjudha contra
Lodhuwig nun li iu er.

10

TRADUCTION LITTÉRALE.

Si Louis garde le serment que
à son frère Charles il jura (il
vient de jurer), et si Charles,
mon seigneur, de son côté ne
le tient pas, si ne puis pas l'en
détourner (le détourner de cette
violation du serment), ni moi,
ni nul que j'en puis détourner
(ni aucun de ceux que je pour-
rai détourner de cette violation),
en aucune aide contre Louis je
ne lui serai.

II.

LA CHANSON DE ROLAND.

(Fin du XI^e Siècle.)

Ce poème, destiné à célébrer la mort de Roland à Roncevaux,
"présente à la lecture un plan d'une simplicité noble, d'un ton
héroïque, et quelquefois sublime."—(DEMOGÈRE.) "Le génie du
Trouvère," dit M. Aubertin (*Hist. de la langue et de la littérature
françaises au moyen âge*) "est, comme la langue qu'il manie,
sobri, énergique et raide."

La Mort de Roland (Laiises CLXXVII-CLXXXIX).

CLXXVII.

Morz est Rollanz, Deus en ad l'anme ès ciels.
Li Emperere en Rencesvals parvient.
15 Il nen i ad ne veie ne sentier,
2400 Ne voide tere ne alne ne plein pied
Que il n'i ait o Franceis o païen.
Charles escriet : " U estes vos, bels nies ?
U l'Arcevesque e li quens Oliviers ?
20 U est Gerins e sis cumpainz Geriers ?
2405 U est dux Otes e li quens Berengiers,
Ive e Ivorie, que j'aveie tant chiers ?

- Qu'est devenuz li Guasculnz Engeliars,
 Sansun li dux e Anséis li fiers ?
 U est Gerard de Russillun li vielz,
 2410 Li .xii. per que j'aveie laisiet ? "
 De ço qui chelt, quant nul n'en respundiet ? 5
 " Deus, dist li reis, tant me pois esmaier
 Que jo ne fui al estur cumencier ! "
 Tiret sa barbe cum hom ki est iriet.
 2415 Plurent des oïlz si baron chevalier,
 Encuntre terre se pasment .xx. milliers, 10
 Naines li dux en ad mult grant pitiet.

CLXXVIII.

- Il nen i ad chevaler ne barun
 Que de pitet mult durement ne plurt ;
 2420 Plurent lur filz, lur freres, lur nevulz
 E lur amis e lur liges seignurs ; 15
 Encuntre tere se pasment li plusur,
 Naines li dux d'ïço ad fait que pruz,
 Tuz premereins l'ad dit l'emperêur :
 2425 " Veez avant de dous liwes de nus,
 Vedeir puez les granz chemins puldrus, 20
 Qu'asez i ad de la gent païenur.
 Car chevalchez ! vengez ceste dultur !
 — E Deus ! dist Charles, ja sunt il là si luins !
 2430 Cunsentez mei e dreiture e honur !
 De France dulce m'unt tolue la flur." 25

CLXXIX.

- Li Empereres fait ses graïales suner,
 Puis si chevalchet od sa grant ost li ber.
 2445 De cels d'Espaigne ki unt lur dos turnez
 Tenent l'enchalz, tuit en sunt cumunel. 30
 Quant veit li reis le vespre decliner,
 Sur l'erbe verte descent il en un pred,
 Se culchet à tere, si priet damne Deu
 2450 Que le soleil pur lui facet arester,
 La nuit targer e le jur demurer.
 Ais li un angle ki od lui soelt parler, 35
 Isnelement si li ad comandet :
 " Charle, chevalche ! car tei ne falt clartet.
 2455 La flur de France as perdu, ço set Deus ;
 Venger te poes de la gent criminel."
 A icel mot l'Emperere est muntet.—AOL. 40

III.

LE ROMAN DE ROU.

PAR ROBERT WACE.

(XII^e Siècle.)

Destruction de la ville de Mantes,

PAR GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

(Vers 14148—14212.)

“Guillaume était à Rouen, où il gardait le lit, afin de réduire par une diète rigoureuse son excès d'embonpoint. Il apprit sur ces entrefaites que le roi de France avait dit en plaisantant: ‘Sur ma foi, le roi d'Angleterre est long à faire ses couches; il y aura grandes fêtes aux relevailles.’ Guillaume jura par ses plus grands serments d'aller faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges. Il rassemble aussitôt ses troupes et pénètre en France par le Vexin, sur lequel il prétendait avoir des droits. La première ville qu'il rencontra fut Mantes-sur-Seine; on y mit le feu par son ordre.”

DEMOLINS.—*Histoire de France.*

Li Rois de France le requist
 Ke d'Engleterre le servist
 Come de l'autre fiu faseit
 14150 De Normandie k'il teneit,
 5 E Willame li respondi
 K'il l'en servireit altres
 Come il li aveit valu
 A sun busuing è maintenu.
 14155 N'a conquerre ne li valu,
 10 N'a sun busuing le secoru;
 De sun fiu le servira bien,
 Maiz d'autre fiu ne li deit rien;
 Engleterre a sainz li cunquise,
 14160 N'en deit forz à Dei nul servise
 15 Et à l'Apostole de Rome;
 N'en deit servir nul autre home.
 De Normandie è de son dreit,
 Le servira si com il deit,
 14165 Maiz se il le eüst aidié,
 20 Issi cum il li out préié,

- E sis cors ovoc li féust,
 Dit fust ke par li Reis l'éust.
 Issi se sunt entre meslé,
 1470 Mais poiz se sunt entre acordé;
 Li Reis de France plus n'i fist,
 Ne Willame plus ne requist.
 Franceiz sovent le guarreient
 E mult sovent le leidangeient;
 14175 Willame bien se desfendi,
 Cels de France sovent laidi
 E maintes fez li meschai,
 Ier gaaingna et hui perdi;
 De guerre fere vait issi,
 14180 Ki out perdu poiz recoilli.
 A Roem esteit à sejour,
 U il aveit esté maint jor;
 Une enferté là li avint,
 Ne sai dire combien le tint,
 1485 Ne pout monter sor son destrier,
 Armes porter ne guarréier.
 Li Reis de France oï mult tost
 K'il ne poeit aler en ost,
 E ke il geseit en son liet;
 1490 Mandé li a par mal despiet
 Ke luges geseit en gésine
 Come feme fet en cortine;
 Bien déust desormez lever,
 Trop poeit luges reposer.
 1495 Willame li a respondu
 Ke encor n'a gaires géu :
 "Quant jo," dist-il, "relevrai,
 Dedenz sa terre à messe irai,
 Riche offrende li porterai,
 1500 Mille chandeles li ofrerai;
 Lumeignons de fust i ara,
 E fer por feu en som luira."
 Ço manda; è quant il gari,
 Ço k'il dist issi acompli:
 1505 En France mena mil armez,
 Lances dreites, li fer levez;
 Maisons è viles fist ardeir,
 Li feus en pout li Reis véir;

Poiz fist à Mantes un arson,
 1510 La vile mist tote en charbon,
 Li bors arstrent à li citez,
 E li mostiers unt alumex.

IV.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE,

PAR GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN.

(1160-1213.)

A.

Villehardouin va en ambassade à Venise pour obtenir le transport des Croisés par les vaisseaux de la république.

(1200.)

5 Il vindrent en Venise la premiere semaine de quaresme. Li dux de Venise, qui ot à nom Henri Dendole, et estoit moult preus et moult saiges, les honora moult et moult volentiers les vit : et quant il li baillièrent les lettres lor seigneurs si s'esmerveilla moult por quele afaire il estoient venu en la terre. Les lettres disoient
 10 que autant les créist-on comme lor seigneurs. Henri, li dus, lor respondi :

“ Seigneur, j'ai bien veues vos lettres et bien sai tout certaine-
 “ ment que vostre seigneur sont li plus haut home qui soient,
 “ orendroit, sans corone porter. Et il nous mandent que nous
 15 “ créons certainement ce que nous direz de par aus et ferés, et ils
 “ tendront fermement. Or, dites ce que il vous plaira.”

“ Sire, font li message, nous voulons que vous aiés vostre con-
 “ seil, et devant vostre conseil vous dirons le mandement de nos
 “ seigneurs ; demain soit, se il vous plaist.” Et li dus lor respondi
 20 que il lor requeroit respit jusques au quart jour, et adonc auroit-il son conseil assemblé.

Il attendirent jusqu'au quart jour, et il revindrent ou palais qui moult ert riches et biaux, où il trovèrent le duc et son conseil ; et dirent lors message en tel manière : “ Sire dus, nous sommes à
 25 “ vous venus, de par les barons de France qui pris ont le signe de
 “ la crois por vengier la honte Jhesu-Crist, et por conquerre Jérusalem, se nostre sire le velt consentir ; et por ce qu'il savent

" certainement que nule gent n'ont si grant pooir par mer comme
 " vous avés, vous prient il que vous voelliés metre paine, coment
 " il puissent avoir navie, por leur pèlerinage acomplir, en toutes
 " les manières que vous leur saurés loer né conseillier que il faire
 " né souffrir puissent.—Certes, seigneur, fait li dus, grant chose
 " nous requérés, et neporquant, nous en parlerons moult volen-
 " tiers, et le vous ferons à savoir d'hui en huit jors : et ne vous
 " merveilliés mie du lone respit que nous y metons ; quar à si
 " grant chose convient-il moult penser." Au droit terme que li
 dus leur dist, ils revindrent au palais ; si ot assés paroles dites que 10
 je ne vous puis mie toutes raconter. Mais li dus leur dist en la fin
 que il avoit parlé à son grant conseil privéement...

Et li dus dist qu'il en parleroit à sa gent, et ce que il i trouve-
 roit, il le feroit assavoir. A l'endemain, manda li dus son grand
 conseil : c'est quarante homes des plus sages de toute la terre ; et 15
 les mist à ce que il loèrent et créantèrent ce que bon estoit à faire.
 Ainsi le fist li dus loer à ces quarante, puis à cent, puis après à dui
 cens, tant que tous le loèrent : puis assembla bien mil homes el
 moustier Saint-Marc et leur dist que il oissent messe du Saint-
 Esperit et proiassent à nostre Seigneur que il les conseillassent. 20

Quant la messe fu dite, li dus manda le message et leur dist
 por Dieu que il proiassent au comun peuple que il otroiassent ceste
 convenance. Li message vinrent au moustier, où il furent moult
 regardé de maintes gens qui oncques mais ne les avoient veus.
 Adonc montra Joffrois de Villehardoin, li mareschans de Cham- 25
 pagne la parole, par l'accort et par la volonté as autres et com-
 mença à dire en tel manière : " Seigneur, li baron de France, li
 " plus haut et li plus puissant nous ont à vous envoiés, et vous
 " crient merci, que il vous preigne pitié de la cité de Jérusalem qui
 " est en servage des mécréants, et que vous, pour Dieu, leur com- 30
 " pagnie voilliez aider à vengier la honte Jhesu-Crist ; et, por ce
 " vous ont-il esleus, qu'ils sevent bien que nule gent qui seur mer
 " soient, n'ont si grant pooir comme vous avés ; et nous comman-
 " dèrent que nous vous en chéissiens as piés, et que nous n'en
 " leveissienes devant que vous le nous ariés otroié." 35

Lors s'agenouillèrent li sis message à leur piés, moult plorant,
 et li dus et tuit li autre commencèrent à plorer de la pitié qu'ils en
 orent, et s'escrèrent tuit à une vois et tendant leurs mains en
 haut : " Nous l'otroïons ! nous l'otroïons !" Là ot si grant bruit
 et si grant noise qu'il sembloit vraiment que toute terre trem- 40
 blast...

perdu dès celle journée, se li cors le roy ne fust. Car li Sires de Courtenay et messires Jehans de Saillenay me conterent que sis Ture estoient venu au frain le roy et l'emmenoient pris; et il tous seuz s'en delivra, aus grans cos que il lour donna de s'espée. Et quant sa gent virent que li roys metoit defense en li, il pristrent cuer, et lessierent le passaige dou flum plusour d'aus et se trestrent vers le roi pour li aidier.

A nous tout droit qui gardiens le ponce! vint li cuens Pierres de Bretaigne, qui venoit tout droit de vers la Massoure, et estoit
 10 navrez d'une espée parmi le visaige, si que li sans li chéoit en la bouche. Sus un bas cheval bien fourni séoit; ses renes avoit getées sur l'arçon de sa selle et le tenoit à ses dous mains, pour ce que sa gent qui estoient darieres, qui mout le pressoient, ne le getassent dou pas. Bien sembloit que il les prisast pou; car
 15 quant il crachoit le sanc de sa bouche, il disoit mout souvent: " Voi! par le chief Dieu! avez ven de ces ribaus?" En la fin de sa bataille, venoit li cuens de Soissons et messires Pierres de Noville, que l'on appeloit Caier, qui assez avoient souffert de cos celle journée.

20 Quant il furent passei, et li Ture virent que nous gardiens le pont, il les lessierent, et quant il virent que nous aviens tourne! les visaiges vers aus. Je ving au conte de Soissons, cui cousine germaine j'avoie espousée, et lui dis: " Sire, je croi que vous
 " feriez bien, se vous demouriez à ce ponce! garder; car se nous
 25 " lessons le ponce!, cist Ture que vous vées ci devant vous se
 " ferraient jà parmi; et ainsi iert li roys assaillis par deriere et par
 " devant. " Et il demanda, se il demouroit, se je demourroie; et je li respondi: " Oïl, mout volentiers. " Quant li connestables oy ce, il me dist que je ne partisse de là tant que il revenist, et il nous
 30 iroit querre secours.

Là où je demourai ainsi sus mon ronce!, me demoura li cuens de Soissons à destre, et messires Pierres de Noville à senestre. A tant es vous un Ture qui vint de vers la bataille le roy qui dariere nous estoit; et feri par darieres monsignour Pierre de
 35 Noville d'une mace, et le coucha sur le col de son cheval dou cop que il li donna, et puis se feri outre le pont et se lança entre sa gent. Quant li Ture virent que nous ne lairiens pas le ponce!, il passerent le ruissel et se mistrent entre le ruissel et le flum, ainsi comme nous estiens venu aval; et nous nous traismes encontre eux
 40 de tel manière que nous estiens tuit appareillié à aus sus courre, se il vousissent passer vers le roy, et se il vousissent passer le ponce!.

Devant nous, avoit dous serjans le roy, dont li uns avoit non

Guillaume de Boon et li autres Jehan de Gamaches, à cui li Ture qui s'estoient mis entre le flum et le ru, amenèrent tout plein de vileins à pié, qui lour getoient motes de terres : onques ne les porent mettre sur nous. Au darrien, il amenèrent un vilain à pié, qui lour geta trois foiz le feu gregois. L'une des foiz, requelli Guillaume de Boon le pot de feu gregois à sa roelle ; car se il se fust pris à riens sur li il eust esté tous ars.

Nous estiens tuit couvert de pylés qui eschapoient des sergens. Or avint ainsi que je trouvai un gamboison d'estoupes à un Sarrazin : je tournai le fendu devers moy, et fis escu dou gamboison, qui m'ot grant mestier ; car je ne fu pas bleciés de lour pylés que en cinc lieux, et mes roncins en quinze lieux. Or avint encore ainsi que uns miens bourgeois de Joinville m'aporta une baniere de mes armes, à un fer de glaive ; et toutes les foiz que nous voiens que il pressoient les serjans, nous leur courriens sus, et il s'enfuioient.

VI.

LA VIE MONSIEUR SAINT LOYS,

PAR PIERRE GRINGORE.

(? 1475—? 1544.)

Saint Louis nomme Etienne Boileau Prévôt de Paris.

(1254.)

LE POPULAIRE.

	Vécý une chose très grande	
	Qu'advenir à Paris je voy ;	
	C'est le doulx amyable roy	
4115	Qui est contend, notez le terme,	30
	Que la Prévosté plus à ferme	
	Ne soit baillée, et a conolus	
	Que les fermiers ne l'auront plus.	
	Oultre, pour la gouverner, donne	
4120	Bons gaiges ; sa raison est bonne ;	35
	Nul ne doit vendre, par droicture,	
	Office de judicature,	
	Car cella est contre la loy.	

LE HERAULT.

Estienne Boyleau, le Roy

4125 Mande que venez devers luy ;
Car il vous veult dire aujourduy
Aucune chose.

ESTIENNE BOYLEAU.

Sans doubtaunce

Je luy doy foy, obédience ;
Mais le noble et puissant seigneur
4130 Me fait trop de grâce et honneur
Me mander devant sa présence.

LE HERAULT.

10 Il fault venir en dilligence ;
A son palais il vous atend.

ESTIENNE.

Mon vouloir, certes, ne pretend
4135 Le contredire en nulle guise.

LE MARCHANT.

15 J'ay vendu force marchandise
Dont j'ay receu argent contant ;
Et toutes foyz d'en porter tant
Parmy les champs je n'oseroyz.
4140 Je fais doubte que je seroyz
Destroussé. Ung tas de pillars,
20 Larrons, murtriers, meschans, paillars
Sont aujourduy sur les chemins,
Qui ne cessent soirs et matins
4145 Rober les marchans.

L'OSTE.

Je vous voy
25 Tout pensif. Ainsy que je croy,
Quelque chose avez sur le cueur.

LE MARCHANT.

S'ay mon ; mon hoste, soyez seur
Que je pensoie à quelque chose
4150 Que saurez ; car je presuppose
20 Avoir vostre aide en ceste affaire.

L'OSTE.

Ce qui vous sera necessaire
Demandez lay et vous l'aurez.

LE MARCHANT.

Mon hoste, vous me garderez
4155 Deux cens escus ; car, par ma foy,
Porter ne les oze avec moy ?
Sur les champs a trop grant dangier ;
Vous sçavez que suys estrangier
Et que n'ay point de compaignye.

5

L'OSTE.

4160 Mon hoste, je vous certifie
Que volentiers les garderay,
Et toutes foys les vous rendray
Qu'il vous plaira les demander.

10

LE MARCHANT.

Se quelque chose commander
4165 Vous plaist, je feray le messaige
Pardelà, et de bon couraige
Icy ne puy plus séjourner.

15

L'OSTE.

Quant il vous plaira retourner,
Céans serez tousjours reçu.

LE MARCHANT.

4170 Et je me suys bien aperçu
Que me vouldrez du bien beaucoup ;
Adieu, car je demeure trop ;
Mon quartier est bien loing d'icy.

20

L'OSTE.

Or adieu. Serrer fault cecy
4175 Plus songneusement que ma robe
Affin qu'on ne me le desrobe ;
Car quoy ? Il le me fauldroit rendre.
C'est grant chose que d'entreprendre
A garder d'argent sy grant somme.

25

LE HERAULT.

4180 Cher sire, j'admire cest homme
Qu'avez mandé.

LE ROY.

Or aprochez.

ESTIENNE.

Très excellent prince, saiches
Que suis prest vous faire service.

LE ROY.

J'ay entendu que ma justice
4185 A jà esté par mainte année
Mal régie et mal gouvernée
En la Prévosté de Paris
10 Pour ce qu'on la baille à cher pris
A ferme. Si ay advisé
4190 Ung point qui sera divisé
Devant vous. Or ay-je congnu
Que vous estes homme entendu
15 Pour saigement vous gouverner
En icelle et discerner
4195 Le bien du mal.

ESTIENNE.

Très noble prince,
Vous avez en ceste province
20 De plus saiges gens que ne suys.

LE ROY.

Par Bon Conseil je me conduys,
Qui dit que touchant cest affaire
4200 Supporterez le Populaire ;
Vélà le cas où je regarde.
25 De la Prévosté serez garde ;
Desormais vous la regirez ;
Trois cens francs de gaigez aures
4205 Pour voz peines et vos travaux ;
Gardez les estatus royaux,
20 Comme sçavez qu'il est propice.

Administrez aussey justice
Au petit, au grand et au mendre.

ESTIENNE.

4210 Ainsy comme je puyz entendre
C'est une grande charge, sire;
Mais je n'oseroye contredire
A vostre plaisir.

5

BON CONSEIL.

Il suffist;

Ne pensez pas tant au prouffict
4215 Que vous n'y aiez de l'honneur.

CHEVALLERIE.

C'est Bon Conseil, gentil seigneur,
Qui parle à vous.

10

ESTIENNE.

Je l'entends bien.

J'ay espoir de ne faire rien
Qui aux bons porte préjudice,
4220 Et feray reluyre justice
Desormais parmy la cité.

15

VII.

LE ROMAN D'ERACLES,

PAR GUILLAUME DE TYR.

(XIII^e Siècle.)

Portrait de Godefroi de Bouillon.

LI NEUVISMES LIVRE.

V.—*De la noblesce et de la valeur au duc Godefroi.*

Grant joie fu par la terre de ce que li dux Godefrois estoit ealeus
à roi; tuit li obéissoient de bon cuer. Tost amenda les descordes
par la terre et les autres choses qui fesoient à adrecier, si que ses
pooirs croissoit de jor en jor mout apertement. De lui je vos
dirai à briés paroles la verité. Il ne regna que un an, ce fu mout

30

granz damages, car il avoit volenté, sens et pooir de fere grant bien en roiaume des anemis Nostre Seigneur afebloier et de essaucier la foi crestienne. Mès Nostre Sires l'apela à soi, por ce que la malice du monde ne li chanjast son cuer en l'onneur où il estoit.

Il fu nez en regne de France, à Boloigne seur la mer [qui fu jadis citez; or est chastiaus en l'eveschié de Terouenne]. Il fu nez de hautes genz qui furent bon chevalier et mout vrai crestien et mout religieux. Ses peres ot non Eustaces, hanz euens et poissanz en cele terre, qui maintes hautes euvres de bonté fist vers Dame-Dieu

et de grans proescs au siecle. Sa mere fu haute femme, de gentillesce de cuer plus que de hautesce de lignage; ele ot non Yde et fu suer le duc de Lohereine qui ot non Godefroi Boce. Icil morut sans oir, por ce leissa toute sa terre et sa duchée à son neveu qui portoit son non, et l'avoua en filz et en oir; por ce fu-il dux de Lohereine quant ses oncles fu morz.

Il ot trois freres qui mout furent sage, bon chevalier et loial home: li uns fu Baudoins, li euens de Robez, qui fu rois après lui; li seconz fu Eustaces qui portoit le non son pere, et fu euens de Bologne: li rois Estiennes d'Engleterre prist sa fille à femme, qui ot non Mahauz.

Cestui meismes envoierent querre li baron de Surie por fere roi après son frere, quant li rois Baudoins fu morz sanz oir; mès il n'i vout aler, car il doutoit les baraz et les descorz de la terre que il connoissoit bien. Li tierz freres fu Guillaumes, vaillans, preuz et loiaus, ne ne se descordoit mie de la bonté à ses freres.

Baudoins et Eustaces sivrent leur seigneur et leur frere en pelerinage d'outre mer. Li tierz, ce fu Guillaumes, remest en son país por garder la terre. Mout furent de grant valor li quatre frere, mès li dux Godefrois ausi com il fu ainznez, emporta-il l'avantage devant les autres de toutes bones vertuz.

Il fu preuz et droituriers sanz nule convoitise; il douta Nostre Seigneur et ama sur toute rien; religieuses genz et touz pseudomes ennora mout; fers et estables fu en sa parole, bobanz et losanges despisoit sur touz; en aumosnes estoit larges et abandonez; le servise Dame-Dieu volentiers ooit et mout i entendoit; en oroisons privées demouroit longuement et touz s'i espandoit en lermes; vers toutes genz estoit privez et aresnables. Par ce sembloit bien que Nostre Sires l'amast, dont il estoit droiz que il eust la grace du siecle.

Il fu granz de cors, ne mie trop; mendres estoit des trop granz et greindres des méiens: forz fu plus qu'autres hom; les braz avoit gros et carrés, le piz mout lés et le visage bien fet et assez coloré; les cheveys avoit blons. Des armes estoit si bien aïsez que bien sembloit que eles ne li costassent rien à porter.

VI.—*Comment la mere le Duc prophecia de ses enfans.*

Une chose conte-l'en por voir qui ne fet mie ci à lessier. La mere à ces quatre freres dont je vos ai parlé, estoit sainte femme et enterine à bones euvres. Ne fu mie merveille se Nostre Sires par sa bouche dist une profecie. Car il avint un jor que si troi fil ains né qui estoient mout petitet se jooient entr'eus, et si come li uns chaçoit l'autre par jeus, tuit s'en foirent à leur mere là où ele séoit et se fichierent desouz son mantel. Leur peres Eustaces vint là où la dame estoit, il vit son mantel mouvoir là où li enfant se jooient desouz, il demanda que c'estoit, ele respondi que il i avoit trois granz princes; li premerains seroit dux, li 10 seconz rois, et li tierz cuens. Tout ainsi avint com la bone dame avoit dit, car Godefrois qui estoit li ainz nez fu dux de Lohe-reine après son oncle; le roiaume de Jherusalem ot-il, mès ne fu onques coronnez, ne ne se vout fere apeler roi. Li seconz fu Bau-douins qui ot le roiaume après lui et fu rois coronnez. Li tierz fu 15 Eustaces qui, après la mort son pere, fu cuens de Bologne et tint toute la terre. Je vos passerai tout à escient ce que l'en dit por voir, que il fu du lignage du chevalier au Cygne; car c'est une chose où il ne semble mie avoir mout de verité. Por ce, si n'en veuil mie fere grant parole en ceste estoire où je ne voudrois qu'il 20 eust se voir non.

VIII.

AUCASSIN ET NICOLETTE.

(XIII^e Siècle.)**Aucassin fait prisonnier le comte de Valence.***Or dient et content et fabled.*

Entreus que Aucasin estoit en le canbre et il regretoit Nicolette s'amie, li quens Bougars de Valence, qui sa guerre avoit à furnir, ne s'oublia mie, ains ot mandé ses homies à pié et a ceval. Si traist au castel por asalir. Et li cris liève et la noise; et li cevalier et li 25 serjant s'arment et queurent as portes et as murs por le castel deffendre. Et li borgois montent as aleors des murs, se jètent quarriax et peus aguisiés. Entroens que li asaus estoit grans et pleniers, et li quens Garins de Biacaire vint en la canbre où Aucasins faisoit deul et regretoit Nicolette sa très douce amie que 30 tant amoit :

— Ha! fix, fait il, con par es caitis et maleurox, que tu vois c'on assaut ton castel tot le mellor et le plus fort, et saces, se tu le pers,

que tu es desirétés ! Fix, car pren les armes et monte u ceval et defen te tère, et aïues tes homes et va à l'estor. Jà n'i fières tu home ni autres ti. S'il te voient entr'ax, si deffenderont il mix lor avoir et lor cors et te tère et le miue ; et tu ies si grans et si fors que bien le pues faire, et faire le dois.

— Père, fait Aucasins, qu'en parlés vous ore ? Jà Dix ne me doinst riens que je le demant, quant ere chevaliers, ne monte el ceval, ne voise en estor là ù je fière chevaliers ne autres mi, se vos ne me donés Nicolette me douce amie que je tant aim.

10 — Fix, dist li père, ce ne puet estre : ançois sofferoie je que je feusse tout desirétés, et que je perdisse quanques g'ai, que tu jà l'euses à mollier ni à espouse.

Il s'en torne. Et quant Aucasins l'en veit aler, il le rapela.

— Pères, fait Aucasins, venés avant : je vous ferai bons couvens.

15 — Et quex, biax fix ?

— Je prendrai les armes, s'irai à l'estor par tex covens que se Dix me ramaine sain et sauf, que vos me lairés Nicolette ma douce amie tant veir que j'aie .ii. paroles ou .iii. à li parlées et que je l'aie une seule fois baisie.

20 — Je l'otroi, fait li pères.

Il le creante et Aucasin fa lié.

Or se cante :

Aucasin ot du baisier
 Qu'il ara au repairier
 Por .c. m. mars d'or mier
 25 Ne li fesist on si lié.
 Garnemens deman d'aciers,
 On li a aparelliés.
 Il vest un auberc dublier,
 Et laça li aume en son cief,
 30 Çainst l'espée au poin d'or mier ;
 Si monta sor son destrier,
 Et prent l'escu et l'espier,
 Regarda andex ses piés
 Bien li sissent estriers ;
 35 A merveille se tint ciers.
 De sa mie li sovient,
 S'esperona li destrier.
 Il li cort molt volentiers ;
 Tot droit à le porte ent vient
 40 A la bataille.

Or dient et content.

Aucasins fu armés sor son ceval si con vos avés oï et entendu. Dix ! con li sist li escus au col, et li hiaumes u cief, et li renga de s'espée sor le senestre hance ! Et li vallés fu grans et fors et biax et gens et bien forniz, et li cevaus sor qui il sist rades et corans, et li vallés l'ot bien adrecié par mi la porte. Or ne quidiés vous qu'il pensast n'à bués, n'a vaces, n'à civres prendre, ne qu'il ferist chevalier ne autres lui ? Nenil nient, onques ne l'en sovint ; ains pensa tant à Nicolette sa douce amie qu'il oublia ses resnes et quanques il dut faire ; et li cevax qui ot senti les esperons l'enporta parmi le presse. Se se lance très entremi ses anemis ; et il gètent les mains de toutes pars, si le prennent. Si le dessaisissent de l'escu et de le lance, si l'enmainent tot estrousement pris, et aloient jà porparlant de quel mort il feroient morir ; et Aucasins l'entendi.

— Ha ! Dix, fait il, douce creature ! sont çou mi anemi mortel qui ci me mainent, et qui jà me cauperont le teste ; et puis que j'arai la teste caupée, jamais ne parlerai à Nicolette me douce amie que je tant aim. Encor ai je ci une bone espée, et siés sor bon destrier seorné ; se or ne me deffent por li, onques Dix ne li aît, se jamais m'aime !

Li vallés fu grans et fors, et li cevax sor qui il sist fu remuans ; et il mist le main à l'espée, si commence à destre et à senestre, et caupe herm et naseus et puins et bras, et fait un caple entor lui autresi con li senglers quant li cien l'asalent en le forest ; et qu'il lor abat dix chevaliers et navre sept, et qu'il se jète tot estroseement de le prese, et qu'il s'en revient les galopiaux arière, s'espée en sa main. Li quens Bongars de Valence oï dire c'on penderoit Aucassin son anemi, si venoit cele part ; et Aucasins ne le mescoisi mie ; il tint l'espée en la main, se le fiert parmi le hiaume si qui li enbare el cief. Il fu si estonés qu'il caï à terre ; et Aucasins tent le main, si le prent et l'enmaine pris par le nasel del hiaume, et le rent à son père.

— Père, fait Aucasins, vesoi vostre anemi qui tant vous a gerroïé et mal fait ; .xx. ans jà dure ceste gerre, onques ne pot iestre acievée par home.

— Biax fix, fait li père, tes enfances devés vos faire, nient baer à folie.

— Père, fait Aucasins, ne m'alés mie sermonant, mais tenés moi mes covens.

— Ha ! quez covens, biax fix ?

— Quoi, père avés les vos obliées ? Par mon cief ! qui que les oblit, je nes voil mie oblier, ains me tient molt au cuer. Or ne

m'eustes vos en covent que quant je pris les armes et j'alai à l'estor, que se Dix me ramenoit sain et sauf, que vos me lairiés Nicolette ma douce amie tant veir que l'aroi je parlé à li .ii. paroles ou .iii., et que je l'aroi une fois baisie m'eustes vos en covent ? Et je voil je que vos me tenés.

— Jo ! fai li pères, jà Dix ne m'aït quant la covens vos en tenrai, Et s'ele estoit jà ci, je l'arderoie en un fu, et vos meismes porriés avoir tote paor.

— Est ce tote la fins ? fait Aucasins.

10 — Si m'aït Dix, fait li pères, oïl.

— Certes, fait Aucasins, ce sui molt dolans quant hom de vostre eage ment. Quens de Valence, fait Aucasins, je vos ai pris ?

— Sire, voire, fait, a ! voire, fait li quens.

— Bailliés ça vostre main, fait Aucasins.

15 — Sire, volentiers.

Il li met se main en la sine.

— Ce m'afiés vos, fait Aucasins, que à nul jor que vos aiés an vie, ne porrés m'en père faire honte ne destorbier de sen cors ne de sen avoir, que vos ne li faciés ?

20 — Sire, por Din ! fait il, ne me gabés mie ; mais metés moi à raençon : vos ne me sarés jà demander or ni argent, cevaus ne palefrois, ne vair ne gris, ciens ne oisiax, que je ne vos doïnse.

— Coment ! fait Aucasins, é ! ne connessiés vos que je vos ai pris ?

25 — Sire, oïe, fait li quens Bougars.

— Jà Dix ne m'aït, fait Aucasins, se vos ne le m'afiés, se je ne vous fac jà cele teste voler.

— E non Du ! fait il, je vous aïe quanqu'il vous plaist.

Il li aïe ; et Aucasins le fait monter sor un cheval, et il monte
30 sor un autre, si le conduist tant qu'il fu à sauveté.

IX.

CHRONIQUE D'ERNOUL ET DE BERNARD

LE TRÉSORIER.

(XIII^e Siècle.)**Richard Cœur-de-Lion.—Sa guerre contre la France
et sa mort.**

SOMMAIRE.

Événements de France.

1197-1198. Le roi Richard d'Angleterre, délivré de prison, et ligué avec le comte de Flandre, fait la guerre au roi de France. L'évêque de Beauvais enlevé par les routiers. Echec des Français à Gisors. Siège d'Arras. Mort de Jean de Hangeest.—1198. Trêves entre le roi de France et le roi d'Angleterre.—1198-1199. Le roi Richard réclame la moitié d'un trésor trouvé en Limousin.—26 mars 1199. Il est tué devant le château de Chalus qu'il assiégeait.

Or vous lairons de le tiere de Calabre et de Puille et de Sesille, desci qu'à une autre fois, que poins et eure en sera, si vous dirons del roi de France et del roy d'Engletiere, qui guere avoient [ensemble], li uns à l'autre.

Quant li rois d'Engletiere fu hors de prison, si fu mont dolans, de se tiere qu'il avoit perdue. Si manda gens et semonst ses os, de par toute se tiere; et manda route en le tiere de Provence. Et si s'accorderent entre lui et le conte Bauduin de Flandres en tel maniere, [qu'il ne lairoient la guerre, ne] que li uns ne faurroit l'autre, dessi qu'il raroient lor tieres ariere; et que li quens 10 Bauduins raverait le tiere que li rois tenoit et qu'il avoit pris en mariage à se sereur, et li rois d'Engletiere le tiere que li rois Phelippes avoit conquise sor lui. Et li rois d'Engletiere avoit [ja] tant fait as barons de France qu'il avoit lor cuers, encore fuissent li cors el service le roi. 15

Quant li rois d'Engletiere et li quens Bauduins se furent atiré ensanle, si semonst li quens Bauduins ses os. Si commença à guerroiier devers Flandres, et li rois d'Engletiere devers Normendie. Il avint cose .i. jour que li fourrier le roi d'Engletiere coururent

devant Belvais ; et li vesques issi hors et si chevalier [et ses gens], et cacierent tant que li routier tournerent sour aus, si les prisent tous. A .i. autre jour, avint que li rois de France estoit priés de Gissors ; et n'avoit mie avec lui plus de .iiii. vins chevaliers, et cevaucioient par le tiere, tant qu'il s'enbati sor .i. enbuissement que li rois d'Engletiere avoit fait de grant gent et estoit avec. Quant li François virent qu'il s'estoient embatu folement sour l'embuissement le roi d'Engletiere, et il virent que il ne poroient mie tourner sans grant honte et sans grant damage, si priierent le
 10 roi qu'il s'en tournast grant aleure devers Gissors, car s'il demonroit, il seroit pris ; et il demorroient et [les] contretenroient çou qu'il poroient.

Ensi faitement s'en parti li rois de ses chevaliers par lor conseil, et s'en vint à Gissors. Quant li rois d'Engletiere vit les Francois,
 15 si les courut sus, et les enclost, si les prist tous. Et bien cuida avoir pris le roi de France por çou qu'il i ot .i. chevalier pris, si comme on dist, qui estoit armés des armes le roi de France.

Li rois de France fu à Gissors mout dolans et mout coureciés de ses chevaliers qu'il avoit perdus et del honte qu'il li estoit
 20 avenue. Il manda par toute se tiere, et semonst ses os, et assanla grant gent. Li quens Bauduins entra en le tiere le roi par devers Flandres ; et on li rendi Aire et Saint Omer. Puis ala assegier Arras, mais li n'i fist riens, qu'il avoit grant cevalerie dedens Arras que li rois i avoit envoiie, fors tant c'à .i. jour, à .i. assaut, i tua
 25 on .i. des millours chevaliers de France, qui avoit à non Jehans [de Hangest]. Li quens Bauduins vit qu'il ne feroit riens à Arras, si se leva del siege, si courut en le tiere le roi de France, s'i fist grant damage. Apriès, avint [.i. jor] que li quens de Namur, li freres le conte Bauduin, courut devant à Arras. Cil d'Arras
 30 issirent hors, si le prisent et si l'envoierent en France. Quant li rois de France ot ses os assanlées, si ala encontre le roi d'Engletiere, et li rois d'Engletiere encontre lui. Quant il durent assanler ensanle, si alerent li baron entre deus, si prisent trives.

Je vous avoie oublié à dire que, puis que li rois d'Engletiere fu
 35 hors de prison et il fu en Normandie, asseia li rois de France Aubemarle et si le prist. Là fu l'acorde faite dou roi d'Engletiere et dou conte de Flandres de guerroiier le roi de France, si com vous avés oï.

Quant li rois d'Engletiere ot trives al roi de France, on li fist
 40 asavoir c'uns siens hom, sires d'un castiel, avoit trouvé en tiere grant avoir. Li rois d'Engletiere li manda qu'il li envoiait l'avoir qu'il avoit trové en se tiere ; et s'il nel faisoit, il l'iroit assegier en

son castiel et prendre. Li chevaliers li manda qu'il fesist le miex qu'il peüst, car il n'avoit riens dou sien, ne riens ne li envoieiroit. Et li rois d'Engletiere i ala et assega le castiel. Cil castiaus est en le tiere de Limoges. Quant li rois fu devant le castiel, si lor dist qu'il lor rendissent le castiel, et s'il ne li rendoient, seussent il bien 5 qu'il les penderoit tous par les geules. Endementiers que li rois d'Engletiere maneçoit ceuls dou castel, vint uns arbalestriers, si fiert le roi parmi le cors; et li rois jeta le main al quariel, si le jeta hors. Ne vesqui puis gaires, ains fu mors. Ensi fu mors li rois Ricars d'Engletiere, si quem on dist. 10

X.

CHANSON DE LA CROISADE CONTRE
LES ALBIGEOIS.(XIII^e Siècle.)

Épisode du siège de Toulouse par Simon de Montfort.

Le concile de Latran avait donné le comté de Toulouse à Simon de Montfort; ce seigneur, "médiocre par le renom de sa famille, mais ambitieux, éloquent et rusé," assiégea Toulouse, et la força à capituler (1216) après une longue et énergique résistance.

(CLXXXVII. 6253—6340.)

- Tholosa vol defendre lo reis celestials
Que jutja e governa e gardals bes els mals;
6255 Quel coms Simos cavalga el leos el cristals,
E perpren la ribeira e las combas els vals,
Dreitament vas Toloza, e vengro als pradals. 15
Sos frairelh venc encontra ab motz d'autres capdals,
E lai on se monstregon ferma l'amors corals.
6260 "Fraire Gui," ditz lo coms, "e vos, co etz aitals,
"Que no avetz fait pendre los prejurs desleials,
"E la vila cofondre e ence[n] drels fogals? 20
—Fraire," ditz lo coms Guis, "anc non poguem far als,
"Nos combatem la vila e intrem dins los vaus,
6265 "Aisi que dins carreiras fom ab lor cominals;
"E trobem cavalers, borzes e menestrals,
"Que ab massas e ab picas, e ab talhans destrals, 25
"E ab critz e ab ciscl'es e ab grans colps mortals

- " Vos an per nos tramessas vostras rendas cessals.
 6270 " E pot vos o ben dire en Gui vostre manescals
 " Cals mares d'argent nos davan desobre las canals!
 " Per la fe qu'ieu vos dei, non i es tant vassals
 5 " Que, cant ilh nos giteron defora pels pertals,
 " Cui mais no valgues febre o batalha campals!
 6275 —Fraire," so ditz lo coms, " est plaitz es vergonhals
 " Cant homes senes armas foron ab vos cabals.
 " Que ja Dieus no m'ajut nim vala sant Marsals
 10 " Si saumiers [si] descargua ni arnes ni barraus
 " Tro dedins en la vila on es lo mercadaus!
 6280 —Senher coms," ditz n'Alas, " vos no siatz aitals!
 " Qu'ieu cug sia rosada vostre sacramentals,
 " Que, per la fe quieus dei, encar parlarem d'als.
 15 " E si vos vos fiatz a intrar dins los vals,
 " Ja nos de[s]cargaran tro que venga Nadals;
 6285 " Que, per lo cors sent Peire, s'a nos no fossan fals,
 " No vitz milhors per armas negus homes carnals."
 E apres venc la preissa dels rics baros capdals,
 20 Desobres totz los autres lo senher cardenals,
 L'arsevesques el bisbes, la mitra el didals,
 6290 Ab la crotz e la crossa e los libres missals;
 E parla e sermona e a dit scientals:
 " Senhors, a totz vos manda lo reis esperitals
 25 " Que dins aquela vila es lo focs infernals,
 " E trastota complida de pecatz criminals,
 6295 " Car ab lor dins abita lo senhor principals;
 " E cal que la combata sera denant Dieu sals.
 " Vos cobraretz la vila e prendretz los osdals:
 30 " No i sia traitz a vida om ni femna carnals,
 " Ni no lor valha glieiza ni sans ni ospitals!
 6300 " Que faitz es lo judicis el decretz Romanals
 " Que sobre lor trespassa lo fers trencans mortals.
 " E s'ieu soi sans ni dignes ni bos oms ni leials,
 35 " E els dedins malignes ni perjurs ni colpals,
 " Sobre totz lor dessenda glazis martirials!"
 6305 Cant lo sermos s'afina deschendo del[s] cavals,
 E anc gensor companha no vi nulhs hom carnals:
 Dels ausbercs e dels elmes on resplandol cristals,
 40 E de las entresenhas vermelhas e corplaus
 E de las e[s] quiletas, de l'or en los peirals,
 6310 Retendis la campanha el murs sarrazinals;

- E rengan las batalhas belament pels ortals.
 Del castel establiron los murs els verials
 De balestas tornissas ab puas aceirals.
 El baro de la vila el senher naturals
- 6315 Establiro las lhissas e perprendol terrals. 5
 E mantas de maneiras demonstnan lors senhals:
 Las doas crotz vermelhas e la'nsenha comtals ;
 E per mei las corseras, desobreis cadafals,
 Estan los valens omes els fortz els segurals
- 6320 Que portan las gazarmas els cairos reversals ; 10
 E jos bas a la terra en a remazut tals
 Que tenian las lansas els dartz porcarissals
 Per defendre las lissas que hom non venga als pals ;
 E per mei las arqueiras e per los fenestrals
- 6325 Los arquiers que defendo los ambans els costals, 15
 Ab arcs de mantas guizas, balestas e manals ;
 De cairels ab sagetas son las plenas semals.
 Pertot a la redonda lo pobl'es generals
 Que tenion las apchas e massas e tinals,
- 6330 Las donas e las femnas que portan els grazals 20
 Las peiras amarvidas, e grandas e punhals.
 La vila es establida belament pels frontals ;
 Els baros de lafora belament e engals,
 Ab foc e ab escalas e ab peiras faichals,
- 6335 E mantas de maneiras perpendo los bocals. 25
 En Guis, en Amaldrix, en Sicart, en Folcaus,
 Garnitz de totas armas i van gent primairals,
 Ab lor bela companha tro foro prob dels vals.
 La batalha s'aprosma el perilhos jornals,
- 6340 E Dieus gart la dreitura ! 30

XI.

RÉCITS D'UN MÉNESTREL DE REIMS.

(XIII^e Siècle.)**Les barons de France résistent à l'autorité de Blanche de Castille (1229).**

“Le comte de Champagne a été attaqué à deux reprises par les barons de France. Le comte de Boulogne, qui était entré dans cette ligue en 1229, s'en retira la même année; et ce fut alors que Saint-Louis obligea les troupes des confédérés à évacuer la Champagne (§ 347-351). Les hostilités reprirent l'année suivante, et les incidents de cette nouvelle guerre (§ 343-346) sont racontés par erreur avant ceux de la première. Blanche de Navarre était morte dès le mois de mars 1229, cinq ans avant son frère Sanche VII, roi de Navarre (§ 352).”

N. DE WAILLY.—*Préface des “Récits.”*

343.—Ci vous lairons un pou esteir dou conte Thiebaut, si vous dirons des barons qui assemblerent un si grant ost que c'estoit une merveille à veoir. Et vinrent droit à Fimes, et fu assise; et furent grant piece devant. En la pardefin leur fu elle rendue, et la firent
 5 mineir, et mirent le feu dedenz; mais la tours estoit si bonne qu'onques ne s'en desmenti, et encore tient. Et puis se traient droit au pont à Bains; et là ne porent passeir, car il estoit mout bien hourdeiz.

344.—Et quant li cuens Hues de Saint Pol vit qu'il ne passe-
 10 roient pas au pont, si contremonta un pou Marne jusques endroit Rueil; et là passa il primerains entre lui et sa gent. Mais un pou i ot de contredit d'entour dis chevaliers de la mesnie au conte de Retest, qui contredirent le pas tant comme il porent; et ce ne leur valut nient, car li cuens de Saint Pol estoit passeiz. Et quant li
 15 cuens de Retest les vit outre, si tourna le dos et s'enfui; et li Moingnes de Mongon i fu navreiz et pris.

345.—Atant passerent tuit; car Marne estoit petite adonc. Et puis alerent à Esparnai, et la brisierent; et mout i gaaignierent grant avoir, et mout en vint à Rains; dont teis i ot qui mout firent
 20 bien leur feret. Et puis alerent à Dammeri, et fu tansée. Et de

là alerent à Sesanne, et la trouverent toute wide; car li cuens Thiebautz i avoit fait le feu bouteir. Et bien sachiez que cil de Monwimer les contreloioient durement.

346.—Et puis s'en alerent vers Provins, mais la vitaille leur aloit auques faillant; et cil de Monwimer hapissoient quanque il leur venoit de vers Rains; et c'estoit li pais dont il leur venoit plus de bien, car li arcevesques Henris leur aidoit de tout son pouoir. Ainsi ardoient le pais de Champaigne que nus n'i metoit conseil.

347.—Quant la roïne Blanche sot vraiment que ce ne faisoient il fors pour le regne de France avoir (et bien sot que mes sires Enjorrans de Couci avoit jà faite faire la couronne dont il devoit estre couronneiz, jà soit ce que il feissent entendant le conte de Bouloingne qu'il en feroient roi; mais on dist piece a: "Cui Dieus vent aidier, mauvais hons ne li puet nuire"), si ot la roïne conseil qu'elle aideroit à deffendre la terre de Champaigne et de Brie; 15 car li cuens de Champaigne estoit ses parenz et hons le roi.

348.—Et fist assembleir un grant ost a quatre liues de Troies, et i fu li rois et elle; et manda au conte de Bouloingne et aus barons que il ne fussent tant hardi que il meffeissent rien sour le fié le roi; et bien leur manda que elle estoit apareillie de faire droit dou 20 conte se il li savoient que demandeir. Et il li manderent qu'il n'en plaideroient jà, et dirent que c'estoit coustume de femme que celui qui li averoit mourdri son mari, celui repenroit elle plus volentiers que un autre.

349.—Lors respondi li cuens de Bouloingne, qui s'estoit jà 25 percez de leur traison, et dist: "Par foi, vous dites mal; il n'est pas esclairié ce que vous demandeiz au conte. Et d'autre part nous seriens parjur le roi se nous d'ore en avant meffaisiens rien sour la deffense qui nous est faite. Ensourquetout li rois est mes niés, fiuz de mon frere, et est mes liges sires, et je sui ses 30 liges hons; si vous fais bien à savoir que je ne sui plus de vostre aliance ne de vostre acort, ainsois serai devers le roi atout mon loial pouoir."

350.—Quant li baron oïrent ainsi parler le conte si se regarderent li uns l'autre, et furent tuit esbaubi; et dirent au conte, qui 35 leur chiés estoit: "Sire, dont nous avez vous maubailli; car vous averez la pais la roïne, et nous perderons nostre terre.—En non Dieu, dist li cuens, mieuz vaut folie relaissier que folie poursuivre." Atant fait escrire unes letres, et mande à la roïne que son commandement ne veut il pas trespasseir ne le commandement le 40 roi, ainsois est appareilliez de faire leur commandementz.

351.—Quant la roïne le sot, si en fu mout lie; et li cuens de

Bouloingne se departi des barons, et li baron se departirent. Si s'en ala chascuns en sa terre à mesaise de cuer, pour ce qu'il n'avoient pas assevi leur vouloir, et avoient aquis la male amour la roïne, qui bien savoit hair et ameir ceus et celles qui le deservoient, et guerredonneir selon leur uevres.

352.—Ainsi fu li couvenz abaissiez, et li cuens de Champaingne demoura en pais. Et ne tarja gaires après, que la contesse Blanche sa mere mourut ; et puis un an après, que li rois Sanches de Navare mourut, qui ses oncles estoit. Et fu li cuens envoieiz querre des barons de Navare, et en firent roi à Pampelune selon la coustume dou pais.

XII.

LA CHANSON D'ANTIOCHE.

(XIII^e Siècle.)

Préparatifs d'une seconde Croisade.—Concile de Clermont.—Noms des principaux chefs.—Départ général.—Effet de la prise des croix.

(Chant I, 38-39 ; Chant II, 1, 2.)

A Clermont en Auvergne fu grans l'asamblisons ;
 Hé Diex ! là ot mains dus, mains princes, mains barons.
 Li apostres Urbins lor conte ses sermons,
 15 Il dist : " Franc Crestien, pour Dieu et pour ses nons,
 925 Secorés le sepulcre qu'ert en chaitivoisons.
 A ceus qui i morront est vaillans li pardons,
 Car devant Dieu de gloire sera lor gueredons."
 Li quens Hue se dresce, de Saint Gile Raimons,
 20 Godefrois de Buillon, et Robers li Frisons,
 980 Et li vesques du Pui ; cil monstra la raisons.
 " Segneur, il est bien drois que cest ost afons,
 Que l'un ne face à l'autre né tors né traisons ;
 Et, sé il le faisoit, que par ses compaignons
 25 Li soit fait amendise, sans mauvaïse ocoïsons,
 935 Et par nul mesaise, ne nous entrefaurons."
 Li peules s'escria : " Tout ensi le ferons !
 L'uns doit aidier l'autre, çou est drois et raisons."
 Or, iront Dieu vengier par grans dévotions.

- A Clermont en Auvergne, fors enmi la campagne,
 940 Fu li bons voir Phelipes à toute sa compaignie,
 Englois, Flamenc, Normant et ceus de Alemaigne,
 Qui tous se sont croisié, Diex les maint et ramaigne !
 L'apostoles de Rome les béneist et saigne. 5
- Si lor dist et comande que li uns l'autre ataigne,
 945 Et que voisent ensemble, et privé et estraigne.
 A l'évesque del Pui comandé qu'il les maigne,
 Et que il soit lor sire, et qu'il porte l'enseigne,
 A chacun face droit, s'il est qui se plaigne ; 10
 Pour Dieu de l'exploitier gart chascun ne se faigne,
- 950 Mais facent grans journées et par mons et par plaigne,
 Passent isnelement et France et Alemaigne,
 Et Lombardie et Rome et toute sa campagne.
 Et Jhesus lor doit vaincre icele gent Grifaigne. 15
- 955 Aimers li respont, sans iror et sans graigne
 " Puisque le comandés, sire, coment qu'il preigne,
 Les guierai-je bien et porterai l'enseigne."
- A Clermont en Auvergne fu moult grans l'assemblée :
 Là est li os Jhesu establie et jurée 20
 Par la terre de France et par mainte contrée.
- 960 Aus dames, aus pucieles fu grans la renommée ;
 Chascune se clama lasse maléurée,
 Et dist li une à l'autre : " Com male destinée !
 Mar fu faite à nos oes des barons l'aïnée ! 25
 Demain n'i ara cambre ne soit descourtinée,
- 965 N'i ara canchon dite, né joie démenée,
 Trestoute la plus riche remanra esgarée."
 N'i à cele ne die : " Lasse come mar fui née !"
- Les dames, les pucieles sont forment desmentées,
 Lor Seigneurs en apelent à cui sont esposées : 30
- 970 " Seigneur, à la foi-Dieu somes-nous mariées,
 Loiautés vous avons plevies et jurées ;
 Por Dieu ! Quant vous arés les terres conquestées,
 Et vous verrez la vile où Diex souffri colées, 35
 Souviegne vous de nous, n'i soions oubliées ! "
- 975 Ha Diex ! adont i ot maintes larmes plorées ;
 Et les frances pucieles que Diex a molt amées
 O lor pères s'en vont qui les ont engénrées.
 Li baron et li prince ont lor os asamblées ; 40

De vitaille et de vivres ont les mules toursées;
 Moult orent bien les os lor armes aprestées.
 980 Les eschieles s'en vont, es-les vous aroutées;
 Al bon duc de Buillon ont les os comandées,
 Et il les conduit bien, par mons et par valées.
 Jus qu'en Constantinoble n'i ot regnes tirées,
 Et il i sont venu à unes matinées.

XIII.

CHRONIQUES DE JEAN FROISSART.

(XIV^e Siècle.)

Bataille de Poitiers.

(1356.)

“Ce ne fut qu'aux environs de Poitiers qu'on se reconnut. La fortune souriait au roi de France; il était parvenu par sa rapidité à enfermer les Anglais entre la France et sa puissante armée. Le prince Edouard et les siens virent du premier coup d'œil qu'ils n'avaient guères d'autre espoir que de vendre chèrement leur vie; ils choisirent une forte position sur une hauteur au lieu dit Maupertuis, à deux lieues au nord de Poitiers, et s'y retranchèrent habilement. On était au samedi 17 septembre 1356.

BORDIER ET CHARTON.—*Histoire de France.*

884. Quant cilz jones homs li princes de Galles vei que combatre les convenoit, et que li cardinaulz de Pieregorch, sans riens
 10 exploitier, s'en raloit, et que li rois de France ses adversaires moult petit les prisoit et amiroit, si se conforta en soi meismes, et reconforta moult sagement ses gens et leur dist: “Biau signeur, se nous sommes un petit contre le poissance de nos ennemis, se ne nous esbahissons mies pour ce, car la victoire ne gist mies ou grant
 15 peuple, mès là où Diex le voelt envoier. Se il avient ensi que la journée soit pour nous, nous serons li plus honnouré dou monde; se nous sommes mort, j'ai encores monsigneur mon père et des biaux frères, et ossi vous avés des bons amis qui nous contrevenge-
 20 ront: si vous pri que vous voëlliés hui entendre au bien combatre; car se il plaist à Dieu et à saint Jorge, vous me verés hui bon chevalier.”

De ces parolles et de pluseurs aultres belles raisons que li princes remoustra ce jour à ses gens et fist remoustrer par ses mareschaus, estoient il tout reconforté. Dalés le prince, pour lui garder et consillier, estoit messires Jehans Chandos; ne onques le jour ne s'en parti, pour cose que il li avenist. Ossi s'i estoit tenus un grant temps messires James d'Andelée, par lequel avis et conseil le dimence tout le jour li plus grant partie de l'ordenance de leurs batailles estoit faite; car il estoit sages et vaillans homs durement, et bien le moustra ce jour que on se combati, si com je vous dirai.

10

Messires James d'Andelée tenoit en veu, de grant temps avoit passé, que, se il se trouvoit jamais en besongne là où li rois d'Engleterre ou li uns de ses enfans fust, et bataille s'i adreçast, que ce seroit li premiers assallans et li mieudres combatans de son costé, ou il morroit en le painne. Dont, quant il vei que on se combateroit et que li princes de Galles, li ainsnéz filz dou roy son signeur, estoit là, si en fu tous resjois, pour tant que il se voloit acquitter, à son loyal pooir, de acomplir son veu. Et s'en vint devers le prince, et li dist: "Monsigneur, j'ai servi tousjours loyaument monsigneur vostre père et vous ossi, et ferai tant com je vivrai. Chiers sires, je le vous moustre, pour tant que jadis je voay que, à le première besongne où li rois vos pères ou li uns de ses filz seroit, je seroie li premiers assallans et combatans. Si vous pri chierement, en guerredon que je fis onques de servicez au roy vostre père et vous ossi, que vous me donnés congiet que de vous, à me honneur, je me puisse partir et mettre en estat de acomplir mon veu."

Li princes, qui considera le bonté dou chevalier et le grant volonté que il avoit de requerre ses ennemis, li acorda liement et li dist: "Messire Jame, Diex vous doinst hui grasse et poeir de 30 estre li mieudres des aultres!" adonc li bailla il sa main. Et se parti li dis chevaliers dou prince, et se mist ou premier fronch de toutes leurs batailles, acompagniés tant seulement de quatre moult vaillans escuiers que il avoit priés et retenus pour son corps garder et conduire. Et s'en vint tout devant li dis chevaliers 35 combatre et envair le bataille des mareschaus de France, et assambla à monsigneur Ernoul d'Audrehen et à se route; et là y fist merveilles d'armes, si com vous orés recorder en l'estat de le bataille. D'autre part, ossi messires Eustasses d'Aubrecicourt, qui à ce jour estoit uns jones bacelers et en grant desir d'acquerre 40 pris et grasse en armes, mist et rendi grant painne que il fust des premiers assallans: si le fu ou auques priés, à l'eure que messires

James d'Audelée s'avança premiers de requerre leurs ennemis ; mès il en chei à monsigneur Eustasse, ensi que je vous dirai.

Vous avés chi dessus oy recorder, en l'ordenance des batailles, que li Alemant qui costioient les mareschaus, demorèrent tout à cheval. Messires Eustasses d'Aubrecicourt, qui estoit à cheval, baissa son glave et embrça sa targe, et feri cheval des esporons, et vint entre les batailles. Uns chevaliers d'Alemagne, qui s'appelloit messires Loëis de Recombes, et portoit d'argent à cinq roses de geulez, et messires Eustasses d'ermine à deux hamèdes de geulez, vei venir messire Eustasse d'Aubrecicourt : si issi de son conroi, de la route le conte Jehan de Nasço desous qui il estoit, et baissa son glave et s'en vint adrecier au dit messire Eustasse. Si se consievirent de plains eslais et se portèrent par terre ; et fu li chevaliers Alemans navrés en l'espaule : si ne se releva mies sitos que messires Eustasses fist.

Quant messires Eustasses fu relevés, il prist son glave et s'en vint sus le chevalier qui là gisoit, en grant volenté de lui requerre et assallir ; mès il n'en eut mies le loisir, car il vinrent sus lui jusques à cinq hommes d'armes alemant qui l'ensonnièrent et le portèrent par terre. Là fu telement pressés et point aidies des leurs, que il fu pris et menés ent prisonniers entre les gens le conte Jehan de Nasço, qui n'en fisent adonc nul compte ; et ne sçai se il li fisent jurer prison, mais il le loiièrent sus un kar, avecques leur harnas.

Assés tost après la prise de monsigneur Eustasse, se commença li bataille de toutes pars, et jà estoit approcie et commencie li bataille des marescaus. [Et chevauchèrent avant chil qui devoient rompre le bataille des archiers, et entrèrent tout à cheval] dedens le chemin où li grosse haie et espesse estoit de deux costés. Sitos que ces gens d'armes furent là embatu, arcier commencièrent à traire à exploit, et à mettre main à oeuvre à deux lés de le haie, et à berser chevaus et à enfiller tout ens de ces longues saiettes barbes. Cil cheval qui trait estoient et qui les fers de ces longues saiettes sentoient, ressongnoient et ne voloient avant aler. Et se tournoient, li uns de travers, li aultres de costé, ou il cheoient et trebuchoient desous leurs mestres qui ne se pooient aidier ne relever ; ne onques li ditte bataille des mareschaus ne peut approcier le bataille dou prince. Il y eut bien aucuns chevaliers et escuiers bien montés, qui par force de chevaus passèrent oultre et rompirent le haie, et cuidièrent approcier le bataille dou prince et ses banières ; mès il ne peurent.

Messires James d'Audelée, en le garde de ses quatre escuiers

et l'espée en le main, si com ci dessus est dit, estoit ou premier fronch de ceste bataille, et trop en sus de tous les aultres, et là faisoit merveillez d'armes. Et s'en vint par grant vaillance combatre desous le banière de monsigneur Ernoul d'Andrehen, marescal de France, un moult hardi et vaillant chevalier; et se combatirent grant temps ensamble. Et là fu durement navrés li di messires Ernoulz, car la bataille des mareschaus fu tantost toute desroute et desconfite par le trait des arciers, si com ci dessus est dit, avoecques l'ayde des hommes d'armes qui se bontoient entre yaus, quant il estoient abatu, et les prenoient et occioient à 10 volenté. Là fu pris messires Ernoulz d'Andrehen et durement navrés, mès ce fu d'autres gens que de monsigneur Jame d'Audelée, ne des quatre escuiers qui dalés lui estoient; car onques li dis chevaliers ne prist prisonnier le journée, ne n'entendi au prendre, mès tousjours au combatre et à aler avant sus ses ennemis. 15

XIV.

LA VIE VAILLANT BERTRAN DU GUESCLIN,

PAR CUVELIER.

(XIV^e Siècle).

Episode de la bataille d'Aurai.

1364.

Le comte d'Auxerre a l'œil crevé et se rend prisonnier. Un parent de Montfort, qui porte les armes de Bretagne, est pris pour le comte lui-même.

CCXXVIII.

En mi ceste bataille, qui forment s'efforça,
 Fu li contes d'Auçoire, qui es Engloiz entra,
 6015 Et fu bon chevalier et moult bien s'i porta.
 Un escuier y vint, qui le conte lança
 D'un espoit de Bordiaux, qui moult ehier il cousta : 20
 Tout parmi la visièr le bon conte asséna,
 Parmi le senestre œul, tout parmi li bouta;
 6020 Tellement le féri que l'ueil il lui creva.
 Li quens à tout ce cop retourner s'en cuida;
 Mais .i. Engloiz y vint, qui le conte frapa, 25

- Et li sans li couroit si fort qu'il avugla.
 Un chevalier li dist, qui bien le ravisa :
- 6025 " Ay ! conte d'Auçoire, pour Dieu qui tout créa !
 Ne vous laissiez occirre, rendre vous convendra."
 Lors li contes d'Auçoire s'espée li bailla ;
 Prisonnier se rendi et ainsi demoura.
 Au ber Charlon de Bloiz durement ennoia ,
- 6030 Car bon chevalier fu et très bien s'i porta ;
 Chascun qui l'oy dire assez le regreta.
 Li contes de Montfort perceut et avisa
 La banière Rohen, à sa gent commanda
 Qu'il soit menez à lui à tout sa gent qu'il a ;
- 6035 Et Bertran du Guesclin sa bataille mena
 A l'encontre Olivier, et à lui assambla,
 Et de toute sa force durement le greva ;
 Et Challes de Dinant, où bon chevalier a,
 Contre Robert Canolle sa bataille guia.
- 6040 Olivier de Mauni une hache porta,
 A loy de chevalier moult bien se gouverna ;
 Il escrie : " Manni ! par la bataille va !"
 Et vous di que li contes au premier se doubta,
 Mais Jehan de Chando bien le reconforta
- 6045 Et li dit : " Sire ducs, ne vous esmaiez jà ;
 Car la victoire avons, au jour d'ui avendra.
 Je sai tout de certain comment la chose ira :
 Huon de Quarelay tous les desconfira.
 Jà bien tost verrez l'eure qu'à austres mescharra."
- 6050 Quant li contes l'oy, lors se reconforta ;
 Mais ses propre cousin, qui ses armes porta
 Qui furent erminées ainsi c'on me compta,
 Pour son seignor aidier, par la bataille va
 Moult orgueilleusement, c'est ce qui le greva.
- 6055 Par la bataille crie : " Charle de Bloiz, vien çà !
 Bretaigne te chalenge, et tout quan qu'il y a :
 Au jour d'ui sera fait ce qui fait en sera."
 Et quant Charle l'oy, forment se hontoia ;
 Cuida que fust li ducs qui la guerre mena,
- 6060 Et pour tant devers lui fièrement s'adréça.
 Chascun portoit telz armes que li autres porta.
 " Dieux ! dient li François, con noble duc vez là !
 L'un contre l'autre sont ; or porrons véoir jà
 A qui le pris et l'eure nostre Sires donra."

XV.

BALLADES HISTORIQUES,

PAR EUSTACHE DESCHAMPS.

(1320—?)

I.

Mort du Pape, de l'Empereur et du Roi Charles V.

(1380.)

- S'onques David ploura fort Absalon,
 Ne Jonathas que les Philistiens
 Avec Saul mistrent mors en Hébron,
 Ne se ploura Ecuba les Troiens,
 5 Donc doivent bien plourer les Crestiens 5
 Le Pape Urbain, l'Empereur et le Roy
 Qui en brief temps sont trespassez tuit troy,
 Dont l'Eglise seuffre cruel dommaige
 Si font François jeunes et anciens
 10 Par le trépas du Roy Charles le Saige. 10

 L'en le pouoit figurer Salemon,
 Car moult souffrit tant d'autrui com des siens,
 Et par son sens acrut sa region
 Et a son temps amassa moult de biens.
 15 Chasteaux fonda : or n'est ce monde riens 15
 Quant de la mort nul espargner ne voy ;
 Et si n'est nul qui bien pense, ce croy,
 Qu'au monde n'a nul parfait heritaige ;
 A tous le puis assez monstrier au doy
 20 Par le trespas du Roy Charles le Saige. 20

 Hélas ! d'Urbain fut le règne tres bon
 Crestienté tint en ses drois liens ;
 Et l'empereur ot gracieux renom,
 L'empire tint com fist Octoviens,
 25 Sanz nul débat ; mais comme chas et chiens 25

Tiennent aucun presentement la foy ;
 En grant doubte est regne, empire et la loy,
 Qui de ces trois ont touz perdu l'usaige.
 Tailliez sommes d'avoir assez d'annoy
 5 30 Par le trespas du Roy Charles le Saige.

II.

Vœux pour la paix.

(1390.)

Guettier de nuit, par jour a la barriere,
 Garlander tours et faire arrier fossez,
 Soudaulx avoir arrier, guet par derriere,
 10 Estre tous jours de haubergon armez,
 Faire escoutes qu'om ne soit eschelez,
 Savoir le cri de la nuit au certain,
 Arbalestriers avoir et cappitain
 A convenu et souvent guerroier
 Jusques a cy ; or fault, si com je tain,
 15 Chacier, voler, jouter et tournoier.

Souffert avons ou temps çà en arriere
 Guerre et tourmens dont trop sommes foulez,
 Guez de chasteaulx, mainte parole fiere
 Des ennemis, gens tuez, raençonnez.
 20 Le plat pais a esté tel menez
 Que l'un estoit Genevoys, l'autre Yrain,
 Si que prodoms n'osoit logier a plain :
 Or nous veult Dieux le bon temps envoyer ;
 Se paix avons, il faut de main en main
 25 Chacier, voler, jouter et tournoier.

Ainsis raronz nostre vie premiere,
 Et revendront les gens desheritez
 A leurs labours faire, de la chiere,
 Danses, chançons, festes et menestrelz.
 30 Justice, loy, raison et veritez
 Qu'a chascun tendroit la droite main ;
 Ainsi le vuet le prince souverain

Pour lequel doit moult le peuple proier,
Quant de guerre nous fait, par cas soudain,
Chacier, voler, joster et tournoier.

L'Envoy.

Prince, en tous cas de la guerre me plain ;
Veuillez a paix vostre cuer avoier,
Tant que nulz homs n'ait des or en desdain
Chacier, voler, joster et tournoier.

XVI.

LA CRONIQUE DU BON DUC LOYS DE BOURBON.

(XV^e Siècle.)

Siège de Châteauneuf de Randon par du Guesclin.

(1380.)

“Ce fut comme ami du duc de Bourbon et pour lui faire plaisir, que Du Guesclin alla assiéger dans le château de Randon, près du Puy-en-Velay, une compagnie qui désolait le pays. Il y tomba malade et y mourut. On assure que le capitaine de la place, qui avait promis de se rendre dans quinze jours s'il n'était secouru, tint parole, et vint mettre les clefs sur le lit du mort. Cela n'est pas invraisemblable. Du Guesclin avait été l'honneur des compagnies, le père des soldats, il faisait leur fortune, il se ruinait pour payer leurs rançons.”

MICHELET.—*Histoire de France, III.*

XXXIX.

Comment le conestable messire Bertrand se partit de Bretagne, sur l'espoir de s'en aller en Espagne, passa par Bourbonnois, ou le duc le festoia, et alla devant Chastelneuf de Randon, ou il morut, et ot le chastel.

Jà couroit l'an de grâce m. m^e lxx et neuf, que le bon conestable messire Bertrand de Claiquin meut du pais de Bretagne pour vuidier le pais et royaume de France, comme il avoit promis aux 10 ducs d'Anjou et de Bourbon ; et, pour son bon los, à l'accompagner et servir se présentèrent plusieurs barons et seigneurs de moult de

parties, lesquels il regracia de celle offre, et ne vout mener o lui, pour son allée accomplir, fors trois cens hommes d'armes. Et bien ordonnée son affaire, se mit au chemin pour s'en aller demourer en Espagne, et avec sa compagnie vint passer par
5 Bourbonnois, où le duc Loys estoit, qui le festoya grandement, et de rechief le cuida convertir de le retenir, comme celui qui avoit grant regret en son allée; mais le duc n'y peut oncques mestre remède; et à son despartir, lui donna ung bel hanap d'or, esmaillé de ses armes, lui priant qu'il y vouldist boire tousjours pour
10 l'amour de lui, et lui donna aussi une belle seincture d'or, très-riche, de son ordre d'*Espérance*, laquelle il lui mit au col, dont le conestable le mercia, et en fut moult joyeux. Ainsi prindrent congé l'ung de l'autre, et lui bailla le duc de Bourbon dix gentilz hommes de son hostel, pour le conduire quatre journées, lesquels
15 furent Jehan de Chastelmorand, qui portoit l'enseigne du duc de Bourbon, Gauvain, Michaille, Perrin d'Ussel, messire Odin de Rollat, Champropin, le bastart de Glarains, le borgne de Veaulce, et autres. Et estoient gens que le conestable amoit moult, et qu'il congnoissoit; et le convoyèrent au Puy-nostre-Dame, ou les
20 citoyens lui supplièrent que, pour Dieu, il vouldist aller devant Chastelneuf-de-Randon qui destruisoit le païs, et que, ainçois qu'il se partist du royaume, le deslivrast des Anglois; et que ce lui seroit louable mémoire avec les biens qu'il avoit fais. Si leur octroya le conestable; et après qu'il ot visité l'esglise Nostre-
25 Dame, et fait son pellerinaige, il dit aux compaignons qui le conduisoient: "Vous mes chiers compaignons, frères et amis, de l'hostel de mon bon seigneur et maistre le duc de Bourbon, puis
"qu'il n'a guières jusques-là, je vous prie, faictes moi compaignie
"devant la place, si verrez que nous ferons, car à Dieu le veu,
30 "nous les arons, les gars; et se le souleil y entre, nous y
"entrerons!" De celle parolle se rirent les compaignons et dirent que de bon cueur le conduiroient. Adonc se partit du Puy le conestable o sa compaignie, et chevaucha devant Chastelneuf-de-Randon, où il mit le siège; mais avant ot dit à ceulx du Puy:
35 "Mes amis, c'est la dernière place Angloise que je saiche en mon chemin pour m'en aller. Mais ainçois que je parte, à Dieu le
"veu, je l'aurai." Et quant le conestable ot visitée la place, il mist son siège en belle ordonnance, et commanda à ceulx du Puy comment ils garnissent le siège de vivres, d'artillerie, et aussi de
40 mangonneaulx et autres engins à gecter léans: si le firent. Et y sist le conestable trois sepmaines, et illec furent faictes de belles mprises d'armes de ceulx du siège, et y estoient plusieurs des

seigneurs d'Auvergne et du Velai, qui moult volentiers entendoient à deslivrer cette place, et en tant que les assaulz se faisoient de ceulx de l'ost à ceulx du chastel par plusieurs jours, eulx voyans que guières ne se povoient tenir, advint que, au quinziesme jour que le conestable ot assiégé cellui chastel, lui 5 print une maladie dont il morut ; et les Anglois, qui dedans estoient, voyans que nul remède n'avoit en leur fait, que à la longue ne fussent prins par force, se rendirent au bon conestable, que point ne sçavoient qu'il fust mort, et s'en allèrent ou bon leur sembla. Si fut grant grâce de Dieu au bon conestable, que 10 oncques n'assist place que à lui ne se rendist, vif ou mort. Chastelneuf-de-Randon rendu, au roi fut seue la mort du vaillant et preux conestable, dont pleurs, cris et gémissemens furent de ses gens et par la contrée. Si le firent les nobles hommes du duc de Bourbon appareiller et embasmer, et l'amènèrent par Forez à 15 Molins-en-Bourbonnois, ou le duc Loys lui fit faire moult solennel obsèque en l'esglise de Nostre Dame, ou de nouvel le duc avoit fondé ung collège de chanoines perpétuel. Et par avant avoit mandé le duc de Bourbon au roi Charles, la mort de son bon conestable, de laquelle il fut moult marri. Et pour ce que le roi 20 se recordoit des agréables services que son conestable messire Bertrand de Claiquin lui avoit fais en sa vie, levoultrecongnoistre après sa mort. Car le roi ordonna que, après son décès ledit conestable fust ensevely honnorablement à ses piedz, à Saint Denis, ou les rois de France reposent. Pareillement le bon 25 mareschal de Sancerre, qui servi l'avoit loyaulment ; et ainsi fut fait, et illec gisent. Et ne demoura guières après, que l'année ensuivant, trespassa de cest siècle le roi Charles de France cinquiesme de ce nom, qui tant vaillamment et saigement avoit son règne gouverné ; lequel fina l'an de grâce nostre Seigneur mil 30 ⁱⁱⁱⁱ ⁱⁱⁱⁱ ^{xx}, et pour ce en royal lictère à Saint Denys est seveli si haultement comme il appartient à tel prince, et durèrent les obsèques quinze jours.

XVII.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN.

(Première moitié du XV^e Siècle.)

Bataille d'Azincourt.

“ Les deux armées se rencontrèrent le soir du jeudi, 24 octobre 1415, à Azincourt, non loin du fameux champ de bataille de Crécy. La bataille s'engagea le lendemain à onze heures du matin. Les archers Anglais firent pleuvoir une grêle de flèches sur la cavalerie féodale dépourvue d'armes de trait. Jamais désastre ne fut plus complet, plus humiliant. Les fiers chevaliers Français n'avaient point été vaincus par des chevaliers Anglais, mais par des mercenaires cinq fois moins nombreux. La ruine et l'impuissance de la féodalité militaire était évidente.”

DEMOLINS.—*Histoire de France.*

Ainsi poursuioient les Francois le roy Henry de jour en jour, et le roy Henry s'en ala passer l'eau de Somme à Esclusiers et s'ala logier autour de Miraumont; et les seigneurs de France estoient logiés à Pirone et leurs gens au pais d'entour de Miraumont; et les seigneurs de France estoient logiés à Pirone et leurs gens au pais d'entour de Miraumont. Le roy Henry s'en alla droit chemin pour s'en aller droit à Calais, et se loja à Forcheville et à Chen et autour aux villaiges. Les Francois tirèrent au-devant vers Saint-Pol. Après le Roy se loga à Bonnières-Bestalon, 10 le merquedi devant la Toussains, l'an mil quatre cens et quinze, et son avant-garde estoit logié à Freneuch. Et pour vray, Englez tindrent celle nuit sept ou huit villages. Le jeudi ensuiuant le roy Henry se desloga et s'en alla passer à Frenesth; et de là, chevaucha jusques à Blangy-en-Ternois, et passa 15 oultre pour luy aller logier à Masancelles; et là, se loga tout ensemble. Item, ce propre jour les seigneurs de France vindrent logier à Ronsiauville et à Azincourt, et en pluseurs villes autour et puis se midrent aux camps, et se logèrent assez prez de l'ost du roy Henry, qu'il n'y avoit que environ quatre trais d'arc 20 entre les deux hoz, et là jeurent celle nuit sans riens faire l'un à l'autre. Quant ce vinst le vendredi au matin, les seigneurs de France se mirent en grant ordonnance et firent une avant-garde

où ilz misdrent la plus grant partie de leur seignourie et la fleur de leurs gens, et si firent une bataille mout puissante et une arrière-garde. Et en vérité Franchois estoient sans comparoison plus que les Englez, et y avoit mout noble compaignie.

Item, le roy Henry se mist pareillement en ordonnance et or- 5 donna une avant-garde et une grosse bataille, et mist tous ses archiers devant checun ung ponchon à deux bous devant luy estachié en terre. Ce jour y eut grant parlement entre deux batailles, et doutoit le roy Henry mout la journée. Mais ilz ne peurent estre d'accord, par quoy y falut qu'ilz assemblassent à 10 bataille. Là vinst le seigneur de Helly, qui longtems avoit esté prisonnier en Engleterre, et parla au roy Henry; et cuidoit bien que Franchois deussent avoir la journée pour eux. Mais il alla tout autrement; car, quant vinst à l'assembler, Englois avoient foison d'archiers qui commencèrent fort à tirer contre les Fran- 15 chois; et Franchois estoient fort armez, par quoy ilz furent fort travailliés avant qu'ilz venissent de cy aux Englois. Là y eut grant bataille d'un costé et d'autre, et furent Englez fort reboutés de venue; mais l'avant-garde des Franchois se mist en grant des-roy et commenchèrent à assembler par petis hoteaux et Englez à 20 férir ens et tuer sans merchy. En aussi la bataille se ouvrit et Englez entrèrent ens. Lors se misdrent Franchois en grant des-roy, et aussi la bataille et arrière-garde n'assemblèrent point avec leurs gens, ains se misdrent tous à la fuite; car tous les princes s'estoient mis en l'avant-garde et avoient laissé leurs gens sans 25 chief. Par quoy il n'y eut point de gouvernement ne entretenement en leurs gens. Là, y eut grant mortalité de Franchois; car ilz furent tous desconfiz et y en mourut sur la place de trois à quatre mille, sans ceux qui furent prisonniers, donc il y en eut grant nombre. En tant que la bataille des Franchois et des 30 Englez duroit et que Englez estoient jà presque au-dessus, Ysambart d'Asincourt, et Robert de Bournoville, accompagniés de aucunes gens de petit estat, alèrent frapper sur le baguage des Englez, et ilz firent grant effroy. Et pour ce, Englez cuidèrent que ce fussent Franchois qui venissent sur eulx, pour eulx mal- 35 faire. Adonc tuèrent Englois mout de prisonniers qu'ilz avoient; donc les deux dessusdiz furent depuis mout blasmés, et aussi ilz en furent pugniz par le duc Jehan de Bourgoigne.

Item, à ceste journée, qui fut le vendredi devant la Toussains, l'an mil quatre cens et quinze, entre Maisonehieles et Azincourt, 40 en la conté de Saint-Pol, et la appel-on la bataille d'Azincourt, et y fut mort grant planté de noble sang de France. Et y avoit

messire Charles de Labret, qui estoit connestable de France, le maréchal Bouchigant, et le seigneur de Dampière, qui estoit 5
admiral de France. Item, le duc de Bay y mourut, le conte de Marle, le conte de Blancmont, et si y mourut le duc Anthoisne de
Brebant et le duc de Nevers, son frère, lesquelz estoient frères au
duc Jehan de Bourgoingne; et mout y mourut d'autres grans
seigneurs. Item, le duc d'Orliens, le duc de Bourbon, le conte de
Richemont, le conte d'Eu, ilz furent tous prisonniers et menez en
Engleterre, et moult en y eult d'autres grans seigneurs enmenés
10 avecquez eulx que je ne sçay nommer. Ainsi et par ceste manière
fut perdue ceste journée pour les seigneurs de France, donc ce fut
grant dommage pour le royaume de France; car de toutes nations
du royaume la fleur de la gentillesse y demoura, donc mout de
maulx sont depuis advenuz. Et encore la discension qui estoit
15 entre le duc Jehan de Bourgoingne et les seigneurs du sang royal
pargastoit tout. A ce jour le duc de Bretagne estoit à Amiens
qui venoit à l'aide de Francheis atout grant puissance de gens;
mais ce fut trop tart.

Après ce que le roy Henry eut guengnié ceste journée contre les
20 Francheis, il s'en ala logier de rechief à Maisonehilles, où il avoit
jeu la nuit devant. Et lendemain au matin il se desloga, et alla
passer parmy les mors, où la bataille avoit esté, et là arresta grant
pièche, et tira de ses prisonniers qui estoient avecquez les mors,
qu'ilz enmenèrent avecquez eux.

25 Item, des gens du roy Henry y mourut environ de quatre à cinq
cents; et si fut le duc d'Iorc navré à mort, qui estoit oncle du roy
Henry. Et si estoient Englez mout desconfortés de ce que on
leur avoit osté leurs chevaux; car il y en avoit mout de navrés et
de mésaisiés, qui s'en allèrent à grant paine d'icy à Calais; mais
30 nonobstant ilz s'en allèrent à Calais, et là on leur fist grant joie.
Après ce que le roy Henry se fut refresqui luy et ses gens en la
ville de Calais, il s'en alla en Engleterre, où il fut hautement
festié, et luy fist-on grant révérence partout le royaume d'Engle-
terre.

XVIII.

CHRONIQUE DE LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY.

(XV^e Siècle.)**Paris est livré aux Bourguignons par Perrinet Leclerc.**

(1418.)

“ Un certain Perrinet Leclerc, marchand de fer au Petit-Pont, qui avait été maltraité par les Armagnacs, s'associa quelques mauvais sujets, et prenant les clefs sous le chevet de son père qui gardait la porte Saint-Germain, l'ouvrit aux Bourguignons. Le sire de l'Île Adam entra avec huit cents cavaliers; quatre cents bourgeois s'y joignirent. Ils s'emparèrent du roi et de la ville. Les gens du dauphin le sauvèrent dans la Bastille. De là, leurs capitaines, le Gascon Barbazan, et les Bretons Rieux et Tanneguy Duchâtel, osèrent, quelques jours après, rentrer dans Paris, pour reprendre le roi; mais le roi était bien gardé au Louvre; l'Île Adam les combattit dans les rues, le peuple se mit contre eux, et les écrasa des fenêtres.”

MICHELET.—*Histoire de France*, IV.

CHAPITRE XCIII.

Comment le seigneur de Lille Adam, à l'aide de aucuns Parisiens, entra, avec ses gens tenant la partie de Bourgoingsne, dedens Paris. Du désordre et occisions y perpétrés. Comment la Bastille fut rendue, et le seigneur de Cauny, qui estoit prisonnier, commis à la garde d'icelle.

Les Parisiens mal content du connestable et de ceulx qui gouvernoient le roy, pour ce qu'ilz avoient rompu le traictié de la paix, doubtings estre longement en grant tribulacion, toutefois ilz ne se osoient assembler ne descouvrir à personne, tant estoient guétez de près; sy non que une foiz vij ou viij^e compagnons, de petit estat, lesquelz s'en allèrent secrètement à Ponthoise devers le seigneur de Lille Adam. Et conclurent, avec luy, que, le xxix^e jour de may, il venroit, à tout le plus de gens qu'il pouloit, à la porte Saint-Germain et ilz luy ouvreroient, sans nulle faulte. Il assembla gens de toutes pars et fist tant 10 qu'ilz furent bien viij^e combatans, entre lesquelz estoient les plus principaulx, le Veau de Bar, le seigneur de Cantellus, le seigneur

de Chevreuses, Ferry de Mailly, Loys de Warignies, Lyonnet de Bournoville, Davyot de Gouy et pluseurs aultres. Iesquelz par nuyt, à l'eure et jour dessusdis, allèrent à la porte Saint-Germain, et là trouvèrent Périnet Ferron, ung des viij dessusdis, qui celle nuyt avoit emblé, soubz le chevetz du lit de son père, les clefz de celle porte que son père gardoit. Et estoient avec lui ses complices, lesquelz ouvrirent celle porte par quoy les gens d'armes entrèrent dedens. Dont, quant ilz furent tous dedens, ledit Périnet referma la porte et gecta les clefz par dessus les murs, puis allèrent tout coyement jusques assez près de Chastelet, où ilz trouvèrent bien xij^e combattans des Parisiens pour aller avec eulx.

Puis s'en allèrent par diverses rues, crians que, quiconques vouloit avoir la paix, allast en armes avec eulx. Auquel cry se mirent en armes avec eulx grant nombre de peuple, et puis les ungs s'en allèrent à l'ostel du roy, où ilz rompirent les huys, et firent tant qu'ilz parlèrent au roy, lequel fut content d'accorder tout ce qu'ilz demandèrent. Et tantost le firent monter à cheval, avec luy le frère du roy de Cypre, et le firent chevauchier avec eulx parmy la ville. Aucuns allèrent à l'ostel du connestable pour le prendre; mais il en fut adverty et se sauva, en habit dissimulé et desguisé, en la maison d'un povre homme auprès de son ostel. Aucuns aultres s'en allèrent à l'ostel du chancelier et de Remonnet de La Guerre, lesquelz furent trouvez et saiziz.

Adont s'avisa Tanegy du Castel, prévost de Paris, quant il ouy l'effroy, d'aller à l'ostel du daulphin et l'enveloppa en ung linchoel hastivement, et en ce point l'emporta en la bastille Saint-Anthoine, là où secrètement pluseurs notables gens de leurs gens se retrayèrent. Ainsi donques, celle nuyt, le premier et le second jour ensuivant, iceulx gens de guerre et le peuple ne cessèrent de fuster les maisons des gouverneurs du roy et de leurs favorissans, prindrent tous leurs biens et pluseurs prisonniers et les menèrent au Pallais, à Louvre et en Chastelet, et en pluseurs aultres lieux. Entre lesquelz furent les évesques de Senlis, de Bayeux et de Coustances, messire Hector de Chartres, messire Enguerant de Marcognet et aultres sans nombre.

Le seigneur de Lille Adam, après ces choses faictes, fist establir le Veau de Bar prévost de Paris, au lieu de Tanegy de Chastel; et, à brief dire, tous les conseillers du roy, et aultres tenans le party du conte d'Erminacq, furent pilliés, prins ou occhis cruellement. Et, avec ce fut cryé, de par le roy, à son de trompe que tout homme ou femme, qui sçavoient aucuns tenans le party du

conte d'Erminacq, respons ou mouchiés, le nunchassent au prévost, soubz confiscation de corps et de biens. Et tantost après, le povre homme où estoit le conte d'Erminacq muchié à sa maison, le alla nunchier au prévost, lequel le alla prendre en ladicte maison et le mena prisonnier au Pallais. 5

Entre ces choses, Taneguy du Castel trouva manière de envoyer le daulphin, par Charenton, à Corbeul, à Melun, à Mortagies; et si manda gens de son party de toutes pars, pour venir devers luy à la dicte bastille de Saint-Anthoine. Et, d'aulture part, le seigneur de Lille Adam envoya hastivement en Picardie et ailleurs, pour 10 tyrer gens d'armes à Paris; et en brief jours après, y vint grant nombre de gens de Picardie et d'ailleurs.

Le merquedy, au matin, après la prinse de Paris, le maressal de Rieu, le seigneur de Bourbasan et Taneguy du Chastel, à compaignies de xv^e combattans, entrèrent dedens Paris, à estandart 15 deployé, par la porte Saint-Anthoine, et s'en allèrent par derrière entrer à l'ostel de Saint-Pol, cuidant trouver le roy pour l'enmener avec eulx; mais ne le trouvèrent pas, car on l'avoit mis au Louvre, à tout son estat. Si chevauchèrent en celle grant rue, cryant: "Vive le roy et le connestable, conte d'Erminacq!" Mais ceulx 20 de Paris, tous incontinent, avec leur nouveau prévost et le seigneur de Lille Adam, s'en coururent celle part à si grand effort, qu'il couvint les Erminacques retraire dedens la Bastille, et y perdirent jusques au nombre de iij ou iiij^e des plus aventureulx de leurs gens; et, des Parisiens, furent occis environ xl hommes. Et 25 tantost après, iceulx le marissal de Rieu, Barbasan et Taneguy, leissèrent bonne garnison dedens ladicte Bastille et s'en allèrent à Corbeul, à Melun et à Meaulx.

Et d'aulture part, le jedy ensuivant, vinrent à Paris Ector et Phelippe de Saveuses, à ij^e combateans et se logèrent d'en costé 30 la Bastille, aux Tournelles et là entour. Et puis, le vendredy, le samedy et les jours ensuivant, vindrent à Paris messire Jehan de Luxembourg, le seigneur de Fosseulx et aultres, à grant compaignie. Ceulx qui furent occis du party du conte d'Erminacq, furent, par le bourel de Paris, portez aux champs et là enfouys. 35 Les aultres de Paris furent enterrés honnourablement en terre sainte.

Après ces choses faictes, ceulx qui furent demourez en ladicte Bastille, traictèrent avec le seigneur de Lille Adam, et s'en allèrent, leurs corps saulz et leurs biens; et fut commis à ladicte Bastille, 40 de par le roy, le seigneur de Canny, qui grant temps avoit esté prisonnier là dedens, et depuis qu'il retourna d'Amiens faire l'ambassade au duc de Bourgoingne, dont cy dessus est touchié.

XIX.

CHRONIQUE DE LA PUCELLE,

PAR COUSINOT DE MONTREUIL.

(1400—?1484.)

Jeanne d'Arc quitte sa terre natale et arrive à Chinon.

(1429.)

De la pucelle venue par devers le roy et des merveilles d'elle.

L'an mille quatre cent vingt-neuf, y avoit une jeune fille vers les Marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'eslection de Langres, qui est tout un avec le village de Gras, fille de Jaques Daix et d'Ysabeau, sa femme, simple villageoise, qui avoit accoustumé aucunes fois de garder les bestes; et quand elle ne les gardoit, apprenoit à coudre, ou bien filoit. Elle estoit aagée de dix-sept à dix-huict ans, bien compassée de membres, et forte; laquelle, un jour, sans congé de père ou de mère (non mie qu'elle ne les eust en grand honneur et révérence, et les craignoit et doubtoit; mais elle ne s'osoit descouvrir à eux, pour doute qu'ils ne luy empeschassent son entreprinse), s'en vint à Vaucouleurs devers Messire Robert de Baudricourt, un vaillant chevalier tenant le party du roy; et avoit en sa place foison gens de guerre vaillans, faisans guerre tant aux Bourguignons qu'autres tenans le party des ennemis du roy; et luy dist Jeanne simplement les paroles qui s'ensuivent: "Capitaine
 "messire, sçachez que Dieu, depuis aucun temps en çà, m'a
 "plusieurs fois faict à sçavoir et commandé que j'allasse de
 "vers le gentil Dauphin, qui doit estre et est vrai roy de
 "France, et qu'il me baillast des gens d'armes, et que je lèverois
 "le siège d'Orléans, et le mènerois sacrer à Reims." Lesquelles choses Messire Robert réputa à une moquerie et dérision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie; et luy sembla qu'elle seroit bonne pour ses gens, à eux esbattre en pesché; et
 y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer; mais aussi tost qu'ils la voyoient, ils estoient refroidis et ne leur en prenoit volonté.

Elle pressoit tousjours instamment ledit capitaine qu'il l'envoyast vers le roy; et luy fist avoir habillemens d'homme, et
 cheval et compaignons à la conduire; et entre autres choses luy

dist : " En nom Dieu, vous mettez trop à m'envoyer ; car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommaige, et sera il encore taillé de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bien tost vers lui." Lequel capitaine mist lesdictes paroles en sa mémoire et imagination, et sceut depuis que ledict jour fut quand le connestable d'Escosse et le seigneur d'Orval furent desconfits par les Anglois. Et estoit ledict capitaine en grand pensée qu'il en feroit ; si délibéra et conclud qu'il l'envoyeroit ; et luy fist faire robe et chaperon à homme, gipon, chausses à attacher, housseaux et esperons, et luy bailla un cheval et un varlet, puis ordonna à deux gentilhommes du pays de Champagne, qu'ils la voulussent conduire : l'un des gentilshommes, nommé Jean de Metz, et l'autre Bertrand de Pelonge ; lesquels en feirent grand difficulté, et non sans cause ; car il falloit qu'ils passassent par les dangers et périls des ennemis. Ladicte Jeanne congneut bien la crainte et doubte qu'ils faisoient ; si leur dist : " En nom Dieu, menez-moi devers le gentil Dauphin, et ne faictes doubte, " que vous ne moy n'aurons aucun empeschement." Et est à sçavoir qu'elle n'appella le roy que Daulphin jusques à ce qu'il fust sacré. Et lors lesdicts compagnons conclurent qu'ils la mènent vers le roy, lequel estoit lors à Chinon.

Si se partirent et passèrent par Auxerre et plusieurs autres villes, villages et passages de pays des ennemis, et aussi par les pays obéissans au roy, où régnoient toutes pilleries et roberies, sans ce qu'ils eussent ou trouvassent aucuns empeschemens, et vindrent jusques en la ville de Chinon. Eux mesmes disoient qu'ils avoient passé aucunes rivières à gué bien profondes, et passages renommés périlleux, sans quelconque inconvenient, dont ils estoient esmerveillez. Eux arrivés en ladicte ville de Chinon (le 6 mars), le roy manda les gentilshommes qui estoient venus en sa compaignée, et les fait interroger en sa présence ; lesquels ne sceurent que dire sinon ce qui est récité cy dessus.

Si eut le roy et ceux de son conseil grand doubte si ladicte Jeanne parleroit au roy ou non, et si il la feroit venir devers lui ; sur quoy y eut diverses opinions et imaginations, et fut conclud qu'elle verroit le roy. Ladicte Jeanne fut amenée en sa présence, et dist qu'on ne la deceust point, et qu'on luy monstrast celui auquel elle devoit parler. Le roy estoit bien accompagné, et combien que plusieurs faingnissent qu'ils fussent le roy, toutesfois elle s'adressa à luy assez plainement, et luy dist que Dieu l'en voyoit là pour lui ayder et secourir ; et qu'il luy baillast gens, et elle lèveroit le siège d'Orléans, et si le mèneroit sacrer à Reims ;

et que c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leurs pays ; que le royaume lui debvoit demeurer ; et que si ils ne s'en alloient, il leur mescherroit.

Après ces choses ainsi faictes et dictes, on la fist remener en son logis, et le roy assembla son conseil pour sçavoir qu'il avoit à faire : où estoit l'archevesque de Reims, son chancelier, et plusieurs prélats, gens d'église et laïcs. Si fut avisé que certains docteurs en théologie parleroient à elle et l'examineroient, et aussi avec eux canonistes et légistes ; et ainsi fut faict. Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et diverses personnes : dont estoit chose merveilleuse comme elle se portoit en son faict, et ce qu'elle disoit luy estre chargé de par de Dieu, comme elle parloit grandement et notablement, veu que en autres choses elle estoit la plus simple bergère que on veit onques.

XX.

CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY.

(XV^e Siècle.)

Disgrâce et procès de Jacques Cœur.

(1449—1453.)

“Cet homme intelligent rétablit les monnaies, inventa en finances la chose inouïe, la justice, et crut que pour le roi, comme pour tout le monde, le moyen d'être riche, c'était de payer. Cela ne veut pas dire qu'il ait été fort scrupuleux sur les moyens de gagner pour lui-même. Sa double qualité de créancier du roi et d'argentier du roi, ce rôle étrange d'un homme qui prêtait d'une main et se payait de l'autre, devait l'exposer fort. Il paraît assez probable qu'il avait pressuré le Languedoc, et qu'il faisait l'usure indifféremment avec le roi et avec l'ennemi du roi, je veux dire le Dauphin. Il avait en ce métier pour concurrents naturels les Florentins qui l'avaient toujours fait..... On amente le peuple en disant que l'argentier faisait sortir l'argent du royaume, qu'il vendait des armes aux Sarrasins, qu'il leur avait rendu un esclave Chrétien, etc. L'argent prêté au Dauphin pour troubler le royaume fut peut-être son véritable crime. Ce qui est sûr, c'est que Louis, à peine roi, le réhabilita fort honorablement.”

MICHELET, *Histoire de France*, V.

CHAPITRE CXXX.

Comment Jacques Cœur fut constitué prisonnier par l'ordonnance du Roy Charles, et de son procès qui fut fait.

Le Roy Charles avoit en son Royaume ung homme de petite generacion, qui se nommoit Jaques Cœur, lequel, par son sens,

vaillance et bonne conduite, se façonna tellement, qu'il entreprit plusieurs grosses marchandises et sy fut ordonné argentier du Roy Charles ; ouquel office se entretint longue espace de temps en grant règne et prospérité. Avoit plusieurs clerez et facteurs soubz lui, qui se mesloient desdictes marchandises par tous pays et s Royalmes crestiens, et jusques en Sarazinonie. Sur la mer avoit à ses despens plusieurs grans vaisseaux, qui alloient, en Barbarie et jusques en Babilonne, querir toutes marchandises, par la licence du souldan et des Turcs infidelles ; aussy, en leur paient treuaiges, faisoit venir desdis pays draps d'or et de soye, de toutes 10 fachons et de toutes coulleurs ; fourrures, tant à hommes comme à femmes, de diverses manières, tant martres, jennettes et autres choses estranges, de quoy on n'eust sceu finer pour or ne pour argent ès marches de par deça. Faisoit vendre, par ses facteurs, tant à l'hostel du Roy comme en plusieurs lieux audit Royalme de 15 France et hors, toutes sortes de marchandises de quoy corps d'homme pooit penser. Dont plusieurs gens, tant nobles comme marchans et aultres, estoient fort esmerveilliez. Il gaignoit chascun an plus que ne faisoient les autres marchans du Royalme. Il avoit bien III cents facteurs soubz lui, qui s'entendoient en plusieurs 20 et divers lieux, tant par mer, comme par terre.

Et lui estant en ce règne, quant le Roy Charles commença sa conqueste de Normandie, dont cy devant avez oy parler, qui fut en l'an quarante neuf, icellui Jaques Cuer fut principalement cause de ladiete conqueste, car il enhardit ledit Roy Charles de commen- 25 cer à mettre sus son armée, en lui offrant prester grandes sommes de deniers ; ce qu'il fist ; dont il ot lors fort la louange et l'amour d'icelluy Roy son maistre. Il fist ung de ses enfans archevesque de Bourges, ung aultre escuier tranchant du Roy, l'autre, essanson d'icellui seigneur, les fist anoblir, et finalement en sondit règne 30 acquist tant de biens et de chevance, que nul ne le saveroit estimer. Mais dame fortune assez brief apprez lui tourna le doz ; car il fut envyé de plusieurs grans seigneurs autour du Roy, et samblablement de plusieurs autres gens, entre lesquelz avoit des marchans du Royalme qui souvent disoient que ledit Jaques Cuer, 35 soubz le port et faveur que le Roy lui donnoit, tant ès pays estrangers hors de son Royalme comme en icellui, ilz ne pooient rien gaignier, pour icellui Jaques.

Ainsy envye le commença à assallir. Et fut dit au Roy qu'il estoit impossible que ung homme venu de petit lieu, comme il 40 estoit, peust avoir assamblé tant de chevance, pour mener les marchandises qu'il faisoit, ne faire les ouvrages ne les achaptz de

terres et seignouries, ne les grans estatiz qu'il tenoit (car en icellui temps, en tout son hostel, on ne servoit, en quelque lieu que ce fust, que tout en vaisselle d'argent); et que ces choses se prenoient sur les deniers du Roy; et lui disoit-on qu'il y avoit assez d'autres causes et matières, pour raisonnablement l'emprisonner: la première qu'il convenoit qu'il eust desrobé le Roy; la seconde, qu'il estoit vray que ung crestien, qui paravant avoit esté prins des gens du souldan de Babilonne, estoit eschappé des infidelles, soubz ledit souldan, et lequel s'estoit allé rendre en une des galères dudit

10 Jaques, qui lors estoit des marches des Sarrazins, soubz icellui souldan; et quant icellui souldan en fut adverty, il manda audit Jaques Cuer. ou ses facteurs, que si on ne lui rendoit icellui crestien, qui s'estoit ainsi eschappé, que toutes ses autres gallées et marchandises, dont on avoit grand nombre en Sarrazinasine,

15 quelque sauf conduit qu'ilz eussent de lui, il les feroit tretous noyer et perir, et n'en aroit jamais riens; et pour le doubte de perdre sesdictes marchandises, icellui Jaques fist rendre icellui crestien audit souldan; de laquelle chose le Roy fut très mal content. Encores lui fut dit une autre raison, pour le plus enflamber contre

20 ledit Jaques Cuer; car en ce temps le Roy estoit fort en amourez d'une gente et belle damoiselle, que on nommoit lors communement par le Royaume la Belle Agnès, et depuis le Roy lui fist donner le nom de damoiselle de Beauté. Et il lui fut dit que Jaques Cuer avoit empoisonné ou fait empoisonner ladicte damoiselle; et

25 duquel empoisonnement elle alla de vie à trespas. Quant le Roy eut oy telz rapportz, qui estoient grandement à sa desplaisance, ordonna prendre ledit Jaques Cuer prisonnier, et tous ses biens generalmente estre mis en sa main, ce qui fut fait assez tost. En briefz jours apprez, ordonna le Roy que on lui fist son procès, et fut mené en ung chastel en Poictou, qui se nomme le chastel de

30 Luzignen, où il fut par longue espace de temps. Sy furent ordonnez deux seigneurs de parlement pour lui faire son procès, et maistre Jehan Drivet, lors procureur general du Royaume de France.

Et apprez que on lui eut exposé lesdis cas, et encores un autre,

35 qui fut tel: qu'il devoit avoir envoyé audit souldan de Babilonne, au descen du Roy, un harnois complet, à la facion des parties de par deça; duquel harnois ledit souldan avoit eu grant desir, affin de en faire des paraux en son pays et en sa marche, car en leurs marches ilz ne s'armoient pas ainsy comme on fait de par deça.

40 Et quant ledit Jaques eut oy les articles dont on le chargeoit, fist ses responces et excuses le plus douchement et selon son entendement qu'il pooit; disant au premier point: qu'il avoit toute sa

vie servy le Roy Charles, de tout son pooir, prudemment et leaument, sans lui avoir fait nulle faulte d'avoir prins larchineusement nulz de ses deniers ; mais trop bien par les grans biens que le Roy lui avoit fais, s'estoit avancé et boutté en marchandise, en laquelle avoit gaingnié son vaillant. Quant au second point, 5 touchant le crestien qui avoit esté rendu : ne savoit ne n'avoit rien sceu de son eschapatoire ne de sa rendicion, et aussy on le pooit assez congnoistre par ce que ses gens et galères, qui estoient esdis pays, ne retournoient par devers lui en deux ans une fois ; pour quoy ceulx qui les gouvrenioient pooient, en son absence, 10 faire plusieurs choses qui pas ne venoient à sa congnoissance, et que à la verité il n'en avoit onques esté adverty. Et en tant qu'il touchoit contre l'empoisonnement de ladicte Belle Agnès, aussy pareillement n'en avoit onques esté coupable ne consentant, et de ce se submettoit en toutes les infourmacions. Et au regard du 15 harnois avoir envoyé au souldan, dit : qu'il se trouva une fois en ung lieu secret, où n'avoit que le Roy et lui, où ilz besoingnoient de choses plaisantes au Roy, ouquel lieu ledit Jaques dit au Roy : " Sire, soubz umbre de vous, je congnois que j'ay de grans " prouffis et honneurs, et meisme en pays des infidelles ; car, pour 20 " vostre honneur, le souldan a donné sauf conduit à mes gallées " et facteurs estant sur la marine, de pooir aler seurement et " retourner en ses pays querir et lever marchandises, en paiant " treuages, assez comp temment, par quoy je y trouve de grans " prouffis ; " disant ces mots : " Sire, ce que j'ay est vostre." Et 25 à ceste heure le Roy lui fist requeste de lui prester argent pour entrer en Normendie ; à laquelle requeste accorda prester au Roy deux cens mil escus, ce qu'il fist ; et veant que le Roy lui monstroist grant signe d'amour, lors se enhardit, et lui demanda congîé de pooir envoyer audit souldan ung harnois à la facheon des 30 marches de France, ce que le Roy lui ottoira ; et sur cest ottroy, envoya ledit harnois, au nom du Roy, audit souldan, par ung de ses gens nommé Jehan Villaige. Et quant ledit souldan eut receu ledit harnois, en fut moult joieux, et recent ledit Villaige grandement, et lui fist de grans dons, comme de robbes de drap 35 d'or et autres joiaux, et en rescrivit lettres de remerciement au Roy, avec, lui envoya plusieurs presens ; ainsy en ceste partie, ne tenoit riens avoir mespris.

Lesquelles ses responces furent rapportées au Roy, qui, de prime face, aucunement ne les print bien en gré, disant qu'il 40 n'estoit pas memoratif avoir donné ledit congîé, et aussy, à la verité, ce lui eust esté charge ; et ordonna lui faire son procès sur

tout. Sur quoy ledis commissaires se tirrèrent en la ville de Bourges en Berry, où icellui Jacques Cuer avoit sa principale residence; car en icelle ville avoit fait faire ung hostel, tel et sy spacieux, que on le pooit bien nommer ouvrage de Roy, et garny de mœubles, selon la fâchon dudit hostel; lesquelz biens mœubles, avec tous les heritaiges qu'il avoit, furent mis en la main du Roy. Et en ceste année fut le procès dudit Jaques Cuer fait, et lui remené ou chastel de Poitiers, où ilec oy sa condempnacion, qui fut telle: que en tant qu'il touchoit le crestien, dont devant est
 10 faicte mencion, il estoit condempné à le rachepier hors des mains desdis infidelles, quelque chevance qu'il lui deust couster; et se d'aventure il estoit mort, sy en devoit-il rachepier ung autre de telle condicion, à ses despens. Au surplus, fut condempné envers le Roy en la somme de **III** cens mil escus, et le surplus de ses
 15 biens, avec son corps, confisque; sur laquelle confiscacion du corps, le Roy lui restitua la vie. Et pour ce que dudit empoisonnement n'avoit pas esté [trouvé] coupable, et que ce que on en avoit adverty le Roy avoit esté par le rapport d'une damoiselle de l'hostel, laquelle pour sa mensonge, fut banie de l'ostel du Roy,
 20 et lui fut ordonné, sur painne de mort, de non approcher le Roy ne la Roïne à **x** lieues prez.

XXI.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMINES.

(1445—1509.)

Derniers moments de Louis XI.

(1483.)

Quelle douleur luy fut d'ouyr cette nouvelle, et cette sentence! car oncques homme ne craignit plus la mort, et ne fit tant de choses, pour y cuider mettre remède, comme lui: et avoit tout le
 25 temps de sa vie prié à ses serviteurs, et à moi comme à d'autres, que si on le voyoit en nécessité de mort, que l'on ne lui dit, fors tant seulement: *Parlez peu*; et qu'on l'émeust seulement à soy confesser, sans lui prononcer ce cruel mot de la mort: car il luy sembloit n'avoir pas le cœur pour ouyr une si cruelle sentence;
 30 toutes fois il l'endura vertueusement, et toutes autres choses, jusques à la mort, et plus que nul homme que jamais j'aye veu mourir...

Mais quelque cinq ou six mois devant cette mort, il avoit suspicion de tous hommes, et spécialement de tous ceux qui estoient dignes d'avoir autorité. Il avoit crainte de son fils, et le faisoit étroitement garder ; ne nul homme ne le voyoit, ne parloit à luy, sinon par son commandement. Il avoit doute à la fin de sa fille 5 et de son gendre, à présent duc de Bourbon, et vouloit sçavoir quelles gens entroyent au Plessis quant et eux ; et à la fin, rompit un conseil que le duc de Bourbon, son gendre, tenoit léans par son commandement.

A l'heure que sondit gendre et ledit comte de Dunois revinrent 10 de remener l'ambassade qui estoit venue aux nopces du roi son fils et de la reyne à Amboise, et qu'ils retournèrent au Plessis, et entrèrent beaucoup de gens avec eux ; ledit seigneur, qui fort faisoit garder les portes, estant en la galerie qui regarde en la cour dudit Plessis, fit appeler un de ses capitaines des gardes, et luy 15 commanda aller taster aux gens des seigneurs dessusdits, voir s'ils n'avoient point de brigandines sous leurs robes, et qu'il le fit comme en devisant à eux, sans trop en faire de semblant. Or regardez s'il avoit fait vivre beaucoup de gens en suspicion et crainte sous luy, s'il en estoit bien payé, et de quelles gens il pouvoit avoir 20 seureté, puisque de son fils, fille et gendre il avoit suspicion. Je ne le dis point pour luy seulement, mais pour tous autres seigneurs qui désirerent estre craints, jamais ne se sentent de la revanche, jusques à la vieillesse : car pour la pénitence ils craignent tout homme. Et quelle douleur estoit à ce roy d'avoir telle peur et 25 telles passions !

Il avoit son médecin appelé maistre Jacques Cothier, à qui en cinq mois il donna cinquante-quatre mille escus contans, et l'évesché d'Amiens pour son neveu, et autres offices et terres pour luy et pour ses amis. Ledit médecin lui estoit si très-rude, que l'on 30 ne diroit point à un valet les outrageuses et rudes paroles qu'il luy disoit, et si le craignoit tant ledit seigneur, qu'il ne l'eût osé envoyer hors d'avec luy, et si s'en plaignoit à ceux à qui il en parloit ; mais il ne l'eût osé changer, comme il faisoit tous autres serviteurs, pour ce que ledit médecin lui disoit audacieusement : 35 *“ Je sçay bien qu'un matin vous m'envoyerez comme vous faites d'autres : mais par là... (un grand serment qu'il juroit) vous ne vivrez point huit jours après.”* De ce mot-là s'épouvantoit tant, qu'après ne le faisoit que flater, et luy donner, qui lui estoit un grand purgatoire en ce monde, veu la grande obéissance qu'il 40 avoit eue de toutes gens de bien et de grands hommes...

Ledit seigneur, vers la fin de ses jours, fit clorre, tout à l'entour,

sa maison du Plessis-lez-Tours de gros barreaux de fer, en forme de grosses grilles, et aux quatre coins de sa maison, quatre moineaux de fer, bons, grands et espais. Lesdites grilles estoient contre le mur, du costé de la place, de l'autre part du fossé, car il estoit à fond de cuve, et y fit mettre plusieurs broches de fer, massonnées dedans le mur, qui avoient chacune trois ou quatre pointes ; et les fit mettre fort près l'une de l'autre. Et d'avantage ordonna dix arbalétriers à chacun des moineaux dedans lesditz fossez, pour tirer à ceux qui en approcheroient avant que la porte fût ouverte, et vouloit qu'ils couchassent ausditz fossez, et se retirassent ausditz moineaux de fer. Il entendoit bien que cette fortification ne suffisoit pas contre grand nombre de gens, ne contre une armée : mais de cela il n'avoit point peur, seulement craignoit-il que quelque seigneur, ou plusieurs, ne fissent une entreprise de prendre la place de nuit, demy par amour, et demy par force, avec quelque peu d'intelligence, et que ceux-là prissent l'autorité, et le fissent vivre comme un homme sans sens, et indigne de gouverner.

La porte du Plessis ne s'ouvroit, qu'il ne fût huit heures du matin, ny ne baissoit-on le pont, jusques à ladite heure, et lors y entroient les officiers : et les capitaines des gardes mettoient les portiers ordinaires ; et puis ordonnoient leur guet d'archers, tant à la porte que parmy la cour, comme en une place frontière estreitement gardée ; et n'y entroit nul que par le guichet, et que ce ne fût du sceau du roy, excepté quelque maistre d'hostel, et gens de cette sorte, qui n'alloient point devers lui. Est-il donques possible de tenir un roi, pour le garder plus honnestement, et en estroite prison, que luy-mesme se tenoit ! Les cages où il avoit tenu les autres, avoient quelques huit pieds en quarré, et luy qui estoit si grand roy, avoit une petite cour du chasteau à se pourmener ; encore n'y venoit-il guères, mais se tenoit en la galerie, sans partir de là sinon par les chambres, et alloit à la messe sans passer par ladite cour. Voudroit-on dire que ce roy ne souffrit pas aussi bien que les autres, qui ainsi s'enfermoient, et se faisoit garder, qui estoit ainsi en peur de ses enfans, et de tous ses prochains parens, et qui changeoit et muoit de jour en jour ses serviteurs qu'il avoit nourris, et qui ne tenoient bien ne honneur que de luy, tellement que nul d'eux ne s'osoit fier, et s'enchaînoit ainsi de si estrange chaîne et clostures ? Il est vray que le lieu estoit plus grand que d'une prison commune, aussi estoit-il plus grand que prisonniers communs.

Après tant de peur, et de suspicions, et douleurs, Nostre Seigneur

fit miracle sur luy, et le guérit tant de l'ame que du corps, comme tousjours et accoustumé, en faisant ses miracles, car il l'osta de ce misérable monde en grande santé de sens et d'entendement, et de bonne mémoire, ayant receu tous ses sacremens, sans souffrir douleur que l'on cogneut, mais tousjours parlant jusques à une patenostre avant sa mort. Ordonna de sa sépulture, et nomma ceux qu'il vouloit qu'ils l'accompagnassent par chemin, et disoit qu'il n'espéroit à mourir qu'au samedy, et que Nostre Dame lui procureroit cette grâce, en qui tousjours avoit eu fiance et grande dévotion et prière; et tout aussi luy en advint, car il décéda le 10 samedy, pénultième jour d'aoust, l'an 1483, audit lieu du Plessis, où il avoit pris la maladie le lundy devant. Nostre Seigneur ait son ame et la veuille avoir receü en son royaume de Paradis !

XXII.

CHANSON SUR LA BATAILLE DE MONTLHÉRY.

(XV^e Siècle.)

“ Ce fut dans la plaine qui s'étend de Montlhéry à Longpont que se livra le 16 juillet 1465, entre Louis XI, d'une part, et de l'autre le comte de Charolais, le duc de Berry et les seigneurs réunis dans la *Ligue du Bien Public*, une bataille indécise à la suite de laquelle le roi se retira à Paris.”

LALANNE.—*Dictionnaire Historique de la France.*

Chanson touchant le Mont le Hery.

I.

Entendés, fleur de noblesse,	
Les haulx victorieux fais,	15
Florissant en hardiesse	
C'um prinche en tous biens parfaits	
Perpetra, portant les fais	
De la bataille mortelle,	
Où plusieurs furent deffais :	20
En guerre est la fachon telle.	

II.

Par ung mardi la bataille	
Se fist ainsi qu'à midy,	
Frappant d'estocq et de taille,	
D'emprès le mont le hery ;	25

Là où forche contraindy
 Le très puissant Roy de Franche
 D'estre rudement servy
 De trait, d'espée et de lanche.

III.

O'estoit bruyt espoentable
 Du fourdre de ces canons :
 Car tant maint homme notable
 Yssu de noble maison,
 Et tant maint bon champion
 Y morurent en destresse.
 Le Dieu que nous aourons
 Leur doinst en gloire léesse.

IV.

Quant ce vint droit à l'aproche
 Le conte de Charoloix
 S'y porta bien sans reproche
 En criant à haulte voix :
 Bourguignons à ces Francheois !
 Lors archiers se prirent à traire,
 Et tous à piet à celle foix
 Adfin de mieulx leur devoir faire.

V.

Et adfin que on n'anoblisse
 Les Bourguignons pas trop fort,
 Il n'est sy feré qui ne glisse ;
 Car pour doubte de la mort
 Il est vray, fust droit ou tort,
 Que aucuns en celle journée
 Furent contre droit ressort,
 Et laisserent l'assemblée.

VI.

Mais le preu et vaillant conte,
 Et les nobles de sa court,
 Leur bon coraige sans conte
 Maintinrent le Roy sy court

Qu'il ne les tint point pour lourt :
 Car néant plus comme pointure
 Depuis le mortel behourt
 Ne se vyt à l'aventure.

VII.

Mais pour parler de l'istoire, 5
 A droit, autenticquement,
 Le Roy pour acquerir gloire
 Dist qu'il gaigna vaillamment
 La bataille, mais vrayement, 10
 Veu ses fais et ses signes,
 On perchut bien clerement
 Qu'il y laissa sept serpentine.

VIII.

Car en celle proppre nuittie
 Le Roy monstra les talons
 Priant Dieu qu'il le conduye : 15
 Mais le prinche dont chantons
 Et tous ses bons champions
 Tindrent champ en ordonnanche,
 Monstrant leur oppinion,
 Trois jours sans oultre cuidance. 20

IX.

Ainsy donc, sans cremir honte,
 Des chretiens tout le plus grant
 S'en fuyoit lors devant ung conte,
 Et tous les siens ensievans. 25
 Et adfin d'estre tout devant
 L'un ruoit jus sa sallade
 Et son harnas de Mellant,
 Aveq lanche, espée et guisarme.

X.

Finablement, hommes d'armes,
 Prendés y vostre miroir, 30
 Armoyant les nobles armes
 Du conte qui fist devoir,
 Et qui sauva tout, pour voir,
 Che jour, la gentil armée.
 Jhesus qui sur tous a pooir 35
 Voeuille garder l'assemblée !

APPENDIX.

EXTRACTS, IN PROSE AND IN POETRY, OF A GENERAL CHARACTER.

XXIII.

SIRVENTE PAR LE TROUBADOUR

BERTRAND DE BORN.

(XII^e Siècle.)

I.

Be m play lo doux temps de pascor
 Que fai fuelhas e flors venir ;
 E play mi quant aug la baudor
 Dels anzels que fan retentir
 Lor chan per lo boscatge ;
 E plai me quan vey sus elz pratz
 Tendas e pavallos fermatz ;
 E plai m'en mon coratge,
 Quan vey per campanhas rengatz
 Cavalliers ab cavalz armatz.

II.

E plai mi quan li corredor
 Fans las gens e'ls avers fugir ;
 E plai me quan vey aprop lor
 Gran ren d'armatz ensems brugir ;
 Et ai gran alegratge,
 Quan vey fortz castelhs assetjatz,
 E murs fondre e derocatz,
 E vey l'ost pel ribatge
 Qu'es tot entorn claus de fossatz
 Ab lissas de fortz pals serratz.

III.

Atressi m play de bon senhor
 Quant es primiers a l'envazir,
 Ab caval armat, ses temor ;
 C'aissi fai los siens enardir
 Ab valen vassallatge ;
 E quant el es el camp intratz,
 Quascus deu esser assermatz,
 E segr'el d'agradatge,
 Quar nulhs hom non es ren prezatz
 Tro qu'a manhs colps pres e donatz.

5

10

IV.

Lansas e brans, elms de color,
 Escutz trancar e desguarnir
 Veyrem a l'intrar de l'estor,
 E manhs vassalhs ensems ferir,
 Don anaran a ratge
 Cavalhs dels mortz e dels nafratz ;
 E ja pus l'estorn er mesclatz,
 Negus hom d'aut paratge
 Non pens mas d'asclar caps e bratz,
 Que mais val mortz que vius sobratz.

15

20

V.

Je us dic que tan no m'a sabor
 Manjars ni beure ni dormir
 Cum a quant aug cridar : " A lor !"
 D'ambas las partz ; et aug agnir
 Cavals voitz per l'ombratge
 Et aug cidar : " Aidatz ! aidatz !"
 E vei cazer per los fossatz
 Pauca e grans per l'erbatge,
 E vei los mortz que pels costatz
 An los tronsons outre passatz.

25

30

Envoi.

Baros metetz en gatge
 Castels e vilas et ciutatz,
 Enans q'usquecs no us guerreiatz.
 Papiol, d'agradatge
 Ad Oc e No t'en vai viatz,
 Dic li que trop estan en patz.

35

XXIV.

MORT DE GALAAD.

(XII^e Siècle.)

Galaad et ses deux compagnons Perceval et Boort transportent, sur les ordres de Dieu lui-même, le Saint Graal en Orient. Après avoir régné pendant une année dans l'antique cité de Sarras, Galaad meurt dans une de ces extases ineffables que procurait l'adoration du vase sacré.

Quant vint au chief de l'en, à celui jor meimes qu'il avoit porté coronne, il (Galaad) se leva à un matin entre lui et ses conpeignons (Perceval et Boort), et vindrent eu Paleis Esperitel; et com il furent là, si regardent devant le seint Graal et virent un moult bel
 5 home revestu en semblance d'evesque, et si estoit agenouilliez devant la table et batoit sa cope et avoit tot entor lui à grant compeignie d'angeres com se se fust Dex meimes. Et com il ot grant pièce esté à genoillons, si se leva et commença la messe de la glorieuse Dame de paradis. Et comme il fu eu secré de la messe,
 10 que le preudome ot ostée la plateine de desus le seint vessel, après ce apela Galaad et li dist: "Serjant Jhesucrist, vien avant, si verras ce que tu as desierré à veoir." Et il se tret tantost avant et regarde dedens le seint vessel; et si tost comme il i ot regardé, si commença à trembler moult très durement de grant manière, meinten-
 15 nant que la mortel char commença à regarder les esperitueux choses; lors tent ses meins au ciel, et dist: "Beax sire Dex, pere Jhesucrist, toi aor-ge et merçi doucement de ce que tu m'as si bien acompli mon desierrer, quar or voi-ge tot apertement et sanz couverture ce que langue ne porroit descouvrir, ne cuer penser, ne
 20 boche deviser; orendroit voi-ge l'achoisson des granz proescs et des granz hardemenz et des chevaleries; ci endroit voi-ge la merveille de totes autres merveilles; et puisqu'il est einsint, beax douz sire pere Jhesucrist, que vos m'avés si bien acomplie de tot en tot ma volenté de veoir ce que j'ai toz jorz desierré, or vos pri-
 25 ge et requier comme à mon pere que en ceste grant joie où je sui orendroit me faciez trespasser de ceste terrienne vie en la celestiel!"

Et si tost comme il ot fete ceste requeste à Nostre Seignor, li preudom qui devant l'autel estoit agenouilliez, qui estoit revestuz

en semblance d'evesque, prist le corpus Domini sus la table et le tendi à Galaad; et il le reçut o grant devocion de cuer et de pensée; et, comme il ot usé, li prendom li demande: "Sez-tu qui ge suis?—Sire, nenil, dist Galaad, se vos ne le me dites.—Sachiez que ge sui Josephes, le fil Joseph d'Abarimacie, que Nostre Sire t'a envoïé por fere toi conpeignie; et sez-tu por quoi il m'i envoie plus tost que un autre? ge le te dirai: porce que tu me resambles en deux coses, en ce que tu as veues les merveilles deu seint Graal ausi comme ge fis, et tu as esté virges ausint comme ge sui; si est-il bien droiz que li uns virges face conpeignie à l'autre." 10

Et com il ot dite ceste parole en tel manière com vos avez oï, Galaad vint à Perceval, si le besa, et puis Boorz, et li dist: "Boorz, saluez moi moseigneur Lancelot mon pere si tost com vos le verroiz, et toz les autres chevaliers ausint de la Table ronde et toz ceus de la meson le roi Artus, quant vos i vendroiz." Lors revint devant la table sor coi li sains Graaus estoit et se met à genouz et après se couche en crois, tous estendus; si n'i ot guères demoré que l'ame li estoit jà issue deu cors. Tot maintenant que il fu trespassez, emporterent li angere l'ame, grant joie fesant et benissant Nostre Seignor. 20

Et tot maintenant que il fu deviez, avint ilec une merveille moult grant: li dui conpeignon qui estoient demoré virent tot apertement que une mein venoit et descendoit de vers le ciel, ce lor estoit avis, mès il ne pooient mie veer le cors dont cele mein estoit; et ele vint droit au seint Graal et le prist, voiant eus, et prist la Lance ausint, et se trest en sus et emporta tot vers le ciel à cele heure, que il ne fu puis home si hardi qu'il osast dire qu'il eust veu le seint Graal en nusle manière.

XXV.

DOULEUR D'YSEULT EN APPRENANT LA MORT
DE TRISTAN.(XII^e Siècle.)

"Il estoit encore bien matin et non por quant li solaux estoit jà levez biaux, si elers et si luisanz que tos li mondes en estoit jà esclairois. La ou li roys Marc'h estoit à la fenestre en tel guise com ge vos di, il regarde et voit la royne venir qui sa harpe apor- 30
toit et la mist ilec devant un arbre; puis se depart d'ilec et s'en

retorna en sa chambre et ne demora puis guères, quant ele revint, et apporta une espée molt richement appareillie de totes choses. Tot maintenant que li roys voit l'espée, il connoist lors qu'ele fu de Tristans et que ce fu l'espée que Tristans ama onques plus, et lors reconoist bien li roys sans faille que la royne se velt ocirre et de cele meime espée...

"La royne estoit adonc au prael si richement vestue et appareillie com le jor meimes qu'ele avoit esté coronée et sacrée... Et avoit avec tot ce sa corone d'or en sa teste;... ele vient a sa harpe
 10 droit et baise tot premierement le poig de l'espée, mais dou fuerre ele ne la trait pas, sinz la met devant li et comence desus à plorer molt tendrement et à regretter Tristan. Et quant ele a auques mené celui doel, ele prend sa harpe et la comence à atemprer. Et quant ele l'a atemprée, ele comença adonc a regarder tot entor li,
 15 et voit le temps si bel et si cler et si durement net, le soleill luisant, et d'autre part ot les oisellons qui chantent parmi le gardin lor divers chant et aloient lor joie faisant par laient. Et quant la royne a escouté celui chant et cele mélodie, a tant li sovient du moroys ou ele ot ja tant de son déduit avec Tristan, et lors
 20 comence à plorer. Et quant ele a celui plorer finé, ele ratrempre autrefois sa harpe en tel maniere come ele voloit dire son chant, et comence son lay en tel maniere com vos orroiz.

Li solez luist et clers et biaux,
 Et j'oi le dolz chant des oisiaux
 25 Qui chantent par ces abroissiaux,
 En tor moi font lor chanz noviaux...

Dolente mon doel recordant
 Vois contre ma mort concordant
 Mon chant qui n'est pas discordant;
 30 Lay en faz douz et acordant.

Tristan, amis, quant vos sai mort,
 Premièrement maldit la mort.
 Qui de vos le monde remort,
 Se d'autrevel mors ne me mort.

Puis qu'estes mort, ge ne quier vivre,
 Se ne vos véisse revivre,
 Par vos, amis. a mort me livre,
 35 Ja iert de moi le mond delivre..."

XXVI.

LE CONGÉ D'ADAM DE LA HALLE.

(XIII^e Siècle.)

Coment que men tans aïensé
 M'a me consciencie acusé
 Et toudis loé le meilleur,
 Et tant le m'a dit et rusé
 Que j'ai tout soulas refusé
 Pour tendre à venir à honneur.
 Mais le temps que j'ai perdu pleur,
 Las ! dont j'ai despendu le fleur
 Au siècle qui m'a amusé ;
 Mais cha fait forche de signeur,
 Dont chascuns amans de l'erreur
 Me doit tenir pour excusé.

Arras ! Arras ! ville de plait
 Et de haine et de detrait,
 Qui soliez être si nobile,
 On va disant c'on vous refait ;
 Mais se Diex le bien n'i ratrait,
 Je ne voi qui vous reconcile.
 On i aime trop crois et pile
 Chascuns fuberte en ceste vile,
 Au point c'on estoit a le mait.
 Adieu de fois plus de cent mille !
 Aillors vois oïr l'Évangile,
 Car chi fors mentir on ne fait.

Encor soit Arras fourmenés
 Si a il des bons remés,
 A cui je voeil prendre congiet,
 Qui mains grans reviaus ont menés
 Et souvent biaux mangiers donés,
 Dont li usages bien dechiet.
 Car on i a si près faukiet,
 O'on lor a tout coupé le piet
 Seur coi leur déduis ert fondés...

Adieu, amours, très douce vie,
 Li plus joieuse et li plus lie
 Qui puist estre fors paradis !
 Vous m'avés bien fait en partie ;
 5 Se vous m'ostastes de clergie,
 Je l'ai, par vous, ores repris.
 Car j'ai en vous le voloir pris
 Que je racate los et pris,
 Que par vous perdu je n'ai mie.
 10 Ains ai en vo serviche apris ;
 Car j'estoie nus et despris,
 Avant, de toute courtesie.

 Bele très douce amie chiere,
 Je ne puis faire bele chiere ;
 15 Car plus dolans de vous me part
 Que de rien que je laisse arrière.
 De mon cuer serés trésorière,
 Et li cors ira d'autre part
 Apprendre et querre engien et art
 20 De miex valoir : si arés part
 Que miex vaurrai, mieudres vous iere ;
 Pour miex fructefier plus tart,
 De si au tiers an ou au quart
 Laist on bien se terre en jachiere.

XXVII.

MORALITÉS SUR LE LIVRE DE JOB.

(XII^e Siècle.)

Chap. III. v. 6 "...Non computetur in diebus anni, nec numeretur in mensibus."

25 Ne soit mie numbreie ès jors del an ne conteie ès mois.
 Dont serat parfaiz li ans de nostre alument, quand li
 permanables jugières aparrat, et la vie del exilh de sainte glise
 serat acomplie ; dont recevrat-ele lo guerredon de son travail, cant
 ele après lo tens d'iceste bataille repairrat en son país. De ce
 30 dist bien li prophètes : Tu bénistras la corone del an de ta

bénigniteit. Dont serat bënite alsî com la corone del an, cant li tens de cest travailh serat fineiz et li guerredons des travalz doneiz. Li jor de cest an, ce sunt cascunes vertuz, et li mois ce sunt les assembleies oeuvres des vertuz. Mais ellevos quand la pensé soi ellievat par sa fiance ke ele at spérance ke li jugières, 5 cant il venrat, li renderat guerredon de ses vertuz, se li vinent à ramembrance li mal cui ele at faiz, et forment dotet ke li jugières ki venir doit, por guerredoneir les vertuz, ne poiset subtilment les malz ki fait sunt; et si guerredonet la nuit, quant il vult acomplir l'an. Diet dont de la nuit: Ne soit mie numbreie ès jors del 10 an ne conteie ès mois; alsî com il proiet lo destroit jugéor et si diet: Quand li tems de sainte glise serat acompliz et tu toi feras conissable en la dairiene esprovance, guerredone ensi les biens cui tu nos aras doneiz, ke tu ne requères mie les malz cui nos arons faiz; car se cele nuiz eret numbreie ès jors del an, tot ce ke nos 15 ariens fait seroit de noz malz corruptut. Et dont ne livrat mie li jors de vertut se la ténébrouse confusions de nostre nuit l'obscurat, quand ele serat en ton esgard conteie. Mais se nos voluns ke nule questions ne soit dont de nostre nuit, mult devons estre sonious ke nos la descoons, ke alcuns péchiez ne remanget 20 en nos senz venjance, ke nos ce ke nos ma avons fait, n'osons défendre; car ensi ajosteriens-nos l'une félonie à l'autre.

XXVIII.

SERMON DE MAURICE DE SULLY.

(XII^e Siècle).

Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus; cum autem peperit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium: quia natus est homo in mundum. (Ev. S. Joannem, cap. xvi, v. 21.)

Nostre sire Diex qui sent que li cuers des apostres erent trouble et triste de sa passion, si les conforta, si com raconte li evangiles 35 d'ui; et si lor dist, li jeudi asolut, le soir devant sa passion: "Vraïement vous di: vous plourerés, més li monde aura joie; ne vos esmaïés mie, car vos tristece sera mués en joie, en cel joie que jamès ne perdrés et que nus ne vous pourra tollir." Si dist un essample de la douleur et de la tristece que il devoient avoir en ce 30

siècle et de la joie de l'autre. "Le femme, fist-il, comme ele doit enfanter, si est triste et destroite de ce que l'eure et l'angoisse de son travail vient; mès com ele a enfanté, si ne li membre de la douleur por la joie qu'ele a de son enfant. Autresi aurés vos s tristece, mès vostre tristece sera muée en joie que jamès ne perdrés." Si com il dit, ensi leur avint; car il furent en tristece de sa passion que il souffri l'endemain, et furent en grand dehait dusques au tier jor qu'ils le virent relever de mort; et quant il le virent, le jor de l'Ascension, monter à ciel, et quant il lor envia 10 le saint Esprit le jor de la Pentecoste, lores fu leur tristece muée en joie; et meismement quant il, en la fin de leur vie, les mist de la douleur de ce siècle en vie pardurable, lors furent leur tristece muées en joie que jamès ne perdront.

Seingnors, or prenons eussamble as apostres, plorons nos pechiés 15 en cest siècle, souffrons bonement les ennuis, les contraires, les damages de cest siècle, si nous avienent; despisons la vaine gloire de ce siècle, les manvès delis en quoi se delitent cil qui aiment cest siècle et qui n'attendent ne ne quierent joie se cele non que il voient as iex du cors; car se nos volons conquerre la joie du siècle 20 qui est avenir, il nous convient le mauvese vie de cest siècle laisser. Car, si com dit la sainte escripture, cil qui veut estre amis de cest siècle, si devient enemis Dieu; despisons donc la vie terrienne pour avoir la vie du ciel, por avoir icelui bien que iex ne voit, n'orelle n'ot, ne cuer ne puet penser, si est grant! et porce 25 que plus vous l'amez et plus volentiers le querrez, si vos en dirai bon essample: Il fu uns bons homs de religion qui souvent pria Dieu en ses oraisons que il li donnast veoir et demostrast aucune chose de la grant douchor et de la grant beauté que promet et octroie à ceus qui l'aiment; et Notre Sires l'en oi. Car si com il 30 s'asist une fois à une ajournée ou cloistre de l'abele tous sens, si li envia Diex un angles en semblance d'un oisel qui s'assit devant lui, et comme il esgarda cel angles, de quoi il ne savoit pas qu'il fust angele, ains cuidoit que ce fust uns oiseaus, si ficha si son esgart en la bieauté de lui tant durement qu'il oublia quantque il 35 avoit ven chā en arrière, et si leva sus pour prendre cel oisel dont il estoit mout convoiteus. Mès si comme il vint près de lui, si s'envola li oisels un poi plus arrière, et tant que li oiseaus traist le bone home après lui, si qu'il li estoit avis qu'il estoit en un bois hors de l'abele. Et quant il li fu avis qu'il estoit ou bois devant 40 l'oisel si se traist avant por lui prendre; et lores s'envola li oiseaus en une branche. Si commencha à chanter tant doucement que nule douchor ne montoit à cele. Si estoit li bons homs devant

l'oïsel et esgardoit la beauté de lui et eschotoit la douchor du chant, et si très ententieuement qu'il oublia les choses terriennes. Et comme li oiseaus out chanté tant comme Dieu plout, si bati ses eles, si s'envola. Et li bons homs commença à reparrier à soi meismes, à eure de midi; et com il fut repariés à soi meismes, si dist: "Diex! je ne dis hui mes eures, comment recouvrerai-je mès?" et com il regarda vers l'abeïe, si ne se reconust point; ains li sambloit de pluseur choses qu'eles fussent toutes bestornées. Si dist: "Où sui-je donc? nem vesi m'abeïe dont ge sui oissus hui matin?" Donc vint à le porte, si apela le portier par son 10 nom: "Œuvre," fist-il. Li portier vint à le porte, et comme il vit le bon home, si ne le reconut mie, si li demanda qu'il estoit. "Je sui, fist-il, moines de céens.—Vous ne vi-ge onques mès, et se vous estes moines de céens, quant en oissite vos?—Hui bien matin, fist li moines, et si voil laiens entrer.—De céens, fist li 15 portiers, n'oissi hui moine; vous ne reconnois-je mie pour moine de céens." Li bons homs fu mout esbahis, et si li dist: "Fetes moi parler au portier;" si nomma un autre par son nom, et li portiers li respondi: "Céens n'a portier se moi non; vos me samblés homs qui ne soit mie en son sens, qui vous fetes moines 20 de céens, car vous ne vi-ge onques mès.—Si sui, dist li bons homs; don n'est cele abeïe?" si la nomma. "Oi," fist li portiers. "Et je sui moines de céens, dist li bons homs: fetes moi venir l'abé et le prieur, si pallerai à haus." Lors ala li portiers querre l'abé et le prieur. Et cil vinrent à le porte, et com les vit, si nes 25 reconut mie, ne il connurent lui. "Qui demandés vous? firent-ils au bone home.—Je demant l'abé et le prieur à cui je voil parler.—Ce somes, firent-il.—Non estes, fist li bons homs, car je ne vous vi onques mès." Lors fu tous esbahis, li bons homs; car il nes connut, ne il ne connurent lui. "Quel abé demandés-vos ne quel 30 prieur? fist soi li abés, et qui conoissiés vos céens?—Je demant un abé qui ensi estoit apelés, et ge conois celui et celui." Et com ils oïrent ce, si conurent bien les noms: "Beau frere, il sunt mort CCC ans passés; ore esgardés où vous avés esté et dont vous venés et qui vous demandés." Lors s'aperchut li bons homs de la mer- 35 veille que Diex li avoit fete, et que il par son angles hors de s'abeïe l'avoit mené, et pour la beauté de l'angele et pour la douchor de son chant li avoit demostré tant comme li plot de la beauté et de la joie que ont li ami Notre Seignor ou ciel. Si s'en merveilla mout estrangement que CCC ans avoit veu et escouté cel oïsel, et 40 pour le grant delit qu'il en avoit eu, ne li sambloit que tant de tens fust trespasés, mès que tant comme il a dusque à midi; et

se merveilloit mout que dedens CCC ans n'estoit enviellis, ne sa vestuere usüée ne li soler perchié.

Seignors, esgardés et esmés com grans est le beauté de Dieu que il done à ses amis ou ciel, se le véance de cele angele qui aparut s en semblance d'oiseil et li chans de lui fu si dous que li bons homs dit que l'esconta et esgarda CCC ans, si ne le cuida avoir escouté fors l'espace demi jor : mout i devons tendre. Seignor, souffrons les tristeces, despisons la joie de cest siècle ; deservons le bien du ciel, si com li apostres firent et ensi comme Nostre Sires dit en 10 l'ewangile d'ui ; car se nous somes parchonier du travail, si serons parchonier du loier.

XXIX.

LA DESPUTISONS DE CHARLOT ET DOU BARBIER
DE MELEUN.

PAR RUTEBEUF.

(XIII^e Siècle.)

15 L'autr'ier .i. jor jouer aloie
Devers l'Auçoirrois Saint-Germain,
Plus matin que je ne soloie,
Que ne lief pas volentiers main.
5 Si vi Charlot enmi ma voie,
Qui le barbier tint par la main,
Et bien monstroient toute voie
Qu'ils n'érent pas cousin germain.

20 Il se disoient vilonie
10 Et si getoient gas de voir ;
— “ Charlot, tu vas en compaignie
Por crestienté decevoir ;
C'est trahison & félonie,
Ce puet chascuns apercevoir.
25 15 La teue loi soit la honie :
Tu n'en as point, au dire voir.”

- “ Barbier, foi que doit la baulive
Où vous avez vostre repaire,
Vous avez une goutte vive ;
- 20 Jamès n'ert jor qu'il ne vous paire.
Saint Ladres a rompu la trive,
Si vous a feru el viaire ;
Por ce que eist maus vous eschive
Ne requerrez mès saintuaire.”
- 25 “ — Charlot, foi que doi sainte Jame,
Vous avez ouan fame prise :
Est-ce selonc la loi esclame
Que Kayfas vous a aprise ?
Vous créez autant Notre-Dame,
- 30 Où virginitez n'est maumise,
Com je crois c'uns asnes ait âme ;
Vous n'amez Dieu ne sainte Yglise.”
- “ Barbier sanz rasoir, sanz cisailles,
Qui ne sez rooigner ne rère,
- 35 Tu n'as ne bacin ne toailles,
Ne de quoi chauffer eve clère.
Il n'est rien née que tu vailles,
Fors à dire parole amère ;
S'outre mer fus, encor i ailles,
- 40 Et fais proesce qu'il i père.”
- “ Charlot, tu as toutes les lois :
Tu es juys & crestien,
Tu es chevaliers & borgois,
Et quant tu veus clere arcien.
- 45 Tu es maqueriaus chascun mois,
Ce dient bien li ancien.
-
- “ Barbier, or est li tens venus
- 50 De mal parler & de mesdire,
Et vous serez ainçois chenuz
Que vous lessiez ceste matire ;
Mès vous morrez povres & nuz,
Car vous devenez de l'empire.
- 55

— “ Charlot, Charlot, biaux douz amis,
 Tu te fez aus enfanz le roi ;
 Se tu i es, qui t'i a mis ?

60 Tu i es autant comme à moi.
 De sambler fols t'és entremis,
 Mès, par les iex dont je te voi,
 Tels t'a argent en paume mis
 Qui est assez plus fols de toi.”

65 — “ Barbier, or viennent les groiseles ;
 Li groiselier sont boutoné,
 Et je vous raport les noveles
 Qu'el front vous sont li borjon né
 Ne sai se ce seront cenèles

70 Qui ce vis ont avironé :
 Els seront vermeilles & bèles
 Avant que l'en ait moissonné.”

— “ Ce n'est mie méselerie,
 Charlot, ainçois est goute rose,

75 Foi que je doi Sainte Marie
 Que vous n'amez de nule chose.
 Vous créez miex en Juerie,
 Qui la vérité dire en ose,
 Qu'en Celui qui par seignorie

80 A la porte d'enfer descloë.

“ Et nequedent se Rustebues,
 Qui nous connoist bien a . x . ans
 Voloit dire . ij . motés nués,
 Mès qu'au dire fust voir disanz,

85 Ne contre toi, ne à mon oés,
 Mès por le voir se fust mis anz,
 Je le vueil bien se tu le veus,
 Que le meilleur soit eslisanz.”

— “ Seigneur, par la foi que vous doi.

90 Je ne sai le meilleur eslire ;
 Le mains pieur, si comme je croi,
 Vous eslirai-je bien du pire :
 Charlot ne vaut ne ce ne qoi,
 Qui en vent la vérité dire ;

95 Il n'a ne créance ne foi
 Ne que chiens qui charoingne tire.

Li barbiers connoist bone gent,
 Et si les sert & les honeure,
 Et met en els cor & argent,
 100 Paine de servir d'eure en eure;
 Et set son mestier bel & gent,
 Se besoins li recoroit seure,
 Et s'a en lui mult biau sergent
 Que com plus vit & plus coleure."

5

Explicit la Desputisons de Charlot et dou Barbier.

XXX.

BALLADE

PAR CHRISTINE DE PISAN.

(? 1363-1431.)

Maintes gentes me pris que je face
 Aucun beaulx dis et que je leur envoie,
 Et de dictier dient que j'ay la grace,
 Mais sauve soit leur paix. Je ne sçauroye :
 Ne puis à beaux dis donner sens ne joye.
 Puis que prié m'en ont de leur bonté,
 Peine y mettray, quoique ignorante soye,
 15 Pour accomplir leur bonne volenté.

10

15

Mais je n'ay pas sentiment ne espace,
 De faux dis, ne de soulas, ne de joye,
 Car ma douleur qui toutes autres passe,
 Mon sentiment joyeux tout le desvoie :
 20 Mais du grand dueil qui me tiens morne et coye,
 Puis bien parler asses et apiter
 Bien diray plus volentiers, plus feroye
 Pour accomplir leur bonne volenté.

20

Et qui voudra sçavoir pourquoy efface
 Dueil, tout mon bien, de legier le diroye,
 Ce fust la mort qui fery sans menace
 Celluy de qui trestout mon bien avoye,

25

Laquelle mort m'a mis, et met en voye
 De desespoir. Ne puis je n'oz santé.
 De ce feray mes dis, puis qu'on m'en proye,
 Pour accomplir leur bonne voulenté.

Envoy.

6

Princes, prenez en gré se ne failloye,
 Car le dictier je n'ay mie hanté,
 Mais maint m'en ont prié et je l'octroye
 Pour accomplir leur bonne voulenté.

XXXI.

BALLADE

PAR ALAIN CHARTIER.

(P 1385-1449.)

10

O folz des folz, et les folz mortelz hommes,
 Qui vous fiez tant ès biens de fortune
 En celle terre, ès pays où nous sommes,
 Y avez vous de chose propre aucune?
 Vous n'y avez chose vostre nes-une,
 Fors les beaulx dons de grace et de nature.
 Se Fortune donc, par cas d'aventure
 Vous toult les biens que vostres vous tenez,
 Tort ne vous fait, ainçois vous fait droicture,
 Car vous n'aviez riens quand vous fustes nez.

20

Ne laissez plus le dormir à grans sommes
 En vostre lict, par nuit obscure et brune,
 Pour acquester richesses à grans sommes.
 Ne convoitez choses dessoubz la lune,
 Ne de Paris, jusques à Pampelune,
 Fors ce qu'il fault, sans plus, à creature
 Pour recouvrer sa simple nourriture.
 Souffise vous d'estre bien renommez,
 Et d'emporter bon loz en sepulture :
 Car vous n'aviez riens quand vous fustes nez.

25

Les joyeux fruiets des arbres et les pommes,
 Au temps que fut toute chose commune,
 Le beau miel, les glandes et les gomme
 Souffisoient bien à chascun et chascune :
 Et pour ce fut sans noise et sans rancune. 5
 Soyez contens des chaulx et des froidures,
 Et me prenez Fortune douce et seure.
 Pour vos pertes, griefve dueil n'en menez,
 Fors à raison, à point et à mesure,
 Car vous n'aviez riens quant vous fustes nez. 10

Se fortune vous fait aucune injure,
 C'est de son droit, j'à ne l'en reprenez,
 Et perdissiez jusques à la vesture :
 Car vous n'aviez riens quant vous fustes nez.

XXXII.

L'ÉPITAPHE EN FORME DE BALLADE
 QUE FIT VILLON POUR LUY ET POUR SES COMPAI-
 GNONS S'ATTENDANT A ESTRE PENDU AVEC EUX.

(1481-? 1484.)

Frères humains, qui apres nous vivez, 15
 N'ayez les cueurs contre nous endurciz ;
 Car si pitié de nous pouvres avez,
 Dieu en aura plustost de vous merciz.
 Vous nous voyez cy attachez, cinq, six ;
 Quant de la chair, que trop avons nourrie, 20
 Elle est pieça dévorée et pourrie ;
 Et nous les os, devenons cendre et pouldre :
 De nostre mal personne ne s'en rie,
 Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.

Se vous clamons, frères, pas n'en devez 25
 Avoir desdaing, quoyque fusmes occis
 Par justice ; toutesfois vous sçavez
 Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis,

Intercédez doncques de cuer transi,
Envers le Filz de la Vierge Marie ;
Que sa grace ne soit pour nous tarie ;
Nous preservant de l'infernalle fouldre.
5 Nous sommes mors, ame ne nous harie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.

La pluye nous a débuez et lavez ;
Et le soleil desséchez et noirciz ;
Pies, corbeaux nous ont les yeux cavez,
10 Et arraché la barbe et les sourcilz ;
Jamais nul temps nous ne sommes rassis ;
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir, sans cesser nous charie ;
Plus becquetez d'oyseaulx que dez à coudre :
15 Hommes icy n'usez de mocquerie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.

Envoy.

Prince Jésus, qui sur tous seigneurie,
Garde qu'Enfer n'ayt de nous la maistrie,
A luy n'ayons que faire, ne que souldre ;
20 Ne soyez donc de nostre confrairie
Majs priez Dieu que tous nous venille absouldre.

SYNOPTICAL TABLE OF THE FRENCH MEDIAEVAL DIALECTS

(FROM M. GUSTAVE FALLOT'S "RECHERCHES.")

PRINCIPAL TEXTS.

PRINCIPAL CHARACTERISTICS.

Provinces of:

Maine
Brittany
Fertile
Anjou
Poitou.....

NORMANDY.

1. *Epoch of Purity* (till 1200).
Laws of William the Conqueror.
Roman de Rou (13th century).
Voyage of Charlemagne to Jerusalem (1200-1250).
The acts and documents in *Baron's Feudal*, France (1200).
2. *Epoch of modification*, through the Bourgeoisism element (1200-1250).
Picaud element (1250-1280).
3. *Epoch of modification*, Picaud element (1250-1280).

The acts and documents in *Baron's Feudal*, France (1200).

Provinces of:

Artois
Flanders
Lower Maine
Champagne
Lorraine
Hainaut
Namur
Liège
South Brabant

PICARD.

Roman de Mahomet (13th century).
Roman de la Violette on de (Hébert de Nevers (1285).
Lai d'Ygnonnes (13th century).

Provinces of:

Nivernais
Berry
Orléanais
Touraine
Lower Bourbonnais
Anjou
Ile de France
Champagne (*part*)
Lorraine (*part*)
Franche-Comté
Vand
Neuchâtel

BURGUNDY.

(Burgundy proper).
(Paris idiom).
(Champagne).

Sermons de Saint Bernard (about 1150).
Roman de Gérard de Viane (13th century).
Maurice de Sully (Sermons) died in 1196.
Partonopous de Blois (13th century).
Thibaut de Marly (13th century).
Roman de la Rose (13th century).
Roman de Renart (14th century).

1. *i* rejected from most of the syllables in *te, ter, ot, ol, ov*, which are written either without *i*, as *dever* (for *dever-i*), or by putting the *i* in the preceding syllable, as *premier* (for *premier-i*).
2. Most of the syllables now in *o, ou, u, ei, ot, om, or*, and even a few in *a*, were spelt *u, ou*, or a later period *ou*.
3. The only diphthongs used were *ei, oi (ie)*; *ai* in a later period *ou*.
4. Nasal sounds became weak, and often disappeared entirely.
5. Contractions fewer than in the other dialects.
6. Final *i* replaced by *d*.
7. FAVOURITE VOWELS: (a) *e, (β) ei, (γ) u, (δ) oi, (ε) i* always substituted for *s* or *c* weak; thus *teht* (for *et*). *s* or *c* generally put instead of *oi*; thus *tehter* (for *chater*).
8. Fondness for *e, ei, and final g*.
9. *ou* substituted for *o* and *eu*; *eu* for *ou*; *oi* for *ei*.
4. *e* often put instead of *oi*, and *vice versa*.
5. *r* often replaced by *s*.
6. *s* with the sound *ss* often replaced by *ss* and *ss* by *s*.
7. *i* prefixed to *s*, or substituted for *it*.
8. *g* used instead of *i*.
9. Where the Bourguignon used *o* and *a*, the vowel *e* was substituted.
10. FAVOURITE VOWELS: (a) *oi, ei, te*; (β) *oi, ai*; (γ) *o, ou, eu*; (δ) *i, oi, out*.

1. *i* added to almost all the initial, medial, or final syllables in *a* or *e*.
2. *o* pure of the French language (except when followed by *r*) was written *oi*.
3. *g* sometimes served to mark the nasal *n*.
4. *c* and *s* soft replaced by *z*.
5. In some localities *i* soft was expressed by *li, le, or ig*.
6. FAVOURITE VOWELS: (a) *oi, ai, ei, te*; (β) *oi, ei, ai*; (γ) *o*; (δ) *ui, oi, eui, out*.

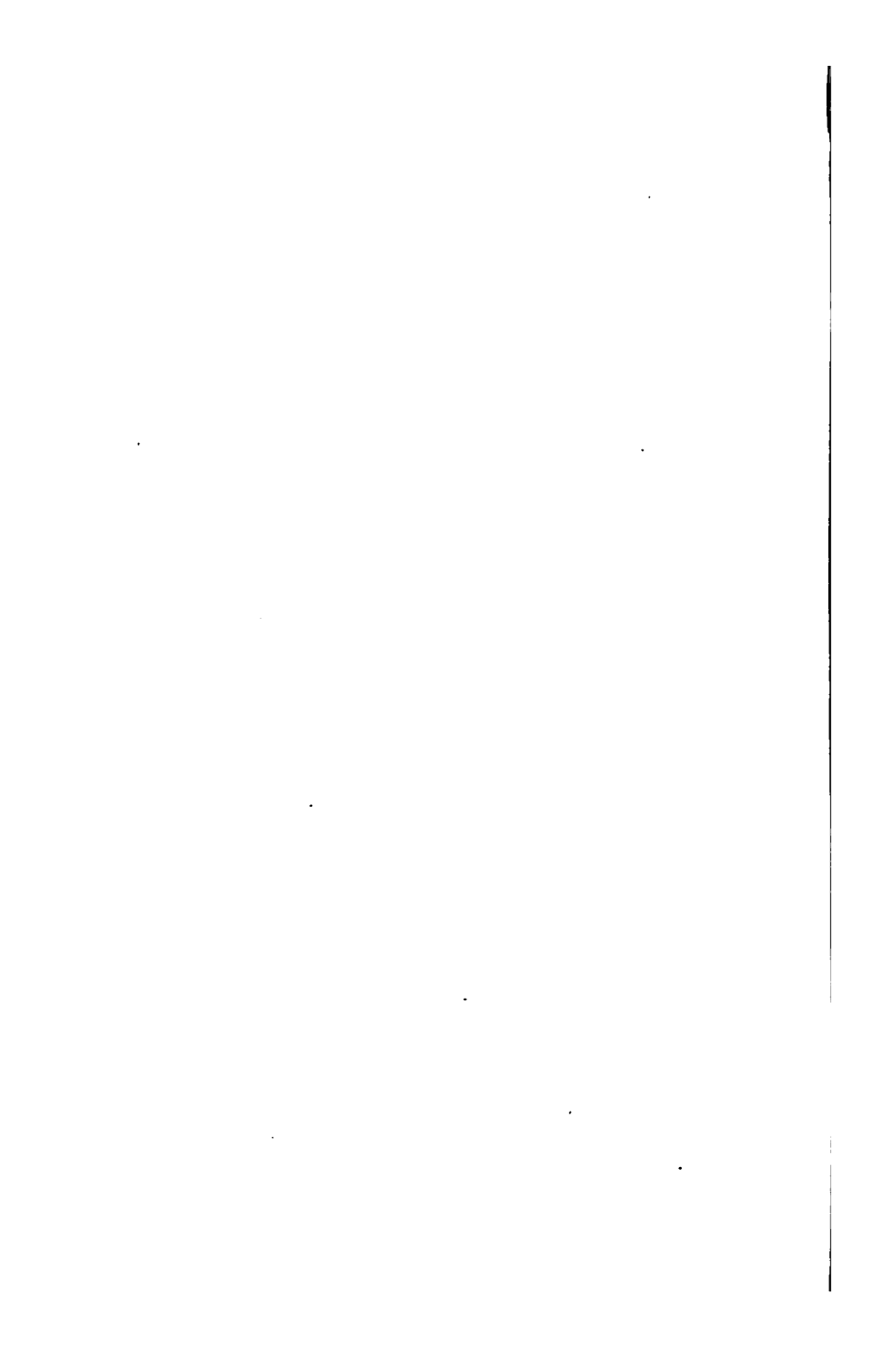
TABLEAU SYNOPTIQUE

DESTINÉ A MONTRER LES PROGRÈS DE LA LANGUE DEPUIS LE XII^e JUSQU'AU XVI^e SIÈCLE.

LE PREMIER PSAUME DE DAVID.

XII ^e SIÈCLE.	XIII ^e SIÈCLE.	XIV ^e SIÈCLE.	XV ^e SIÈCLE.	XVI ^e SIÈCLE.
1. Beoneureti hom ki ne alai el conseil de féluns, en la veie de pécheurs ne stont, e en la chaire des escharnisurs ne sist;	1. Beneit soit le bier qui ne foreie el cunsell des engrès, et ne estuet en voie de pécheours, et ne siet en la chaire de pestilence;	1. Beneuré est li homs qui n'ala pas ou conseil des félons, et qui ne stnt pas en la voie des pécheurs, et qui ne sist pas en la chaire de pes- tilence;	1. Benoist est l'on- me qui ne va ou con- sail des mauvais, et ne se tient en la voie des pécheurs, et ne sist ou jugement de faulceté;	1. Heureux celui qui ne s'est retiré au conseil des mes- chans, et n'a che- miné par la voye des pécheurs, et ne s'est assis en la per- nicieuse séance des moqueurs et con- tempteurs de Dieu;
2. Mais en la lei del Seignor la volenté de lui; e en la lei de lui penserat par jur e par nuit.	2. Mais sa volenté fust en la volenté de nostre Seignor; et il pensera en la lei par jour et par nuit.	2. Mais sa volenté est en la loi nostre Seigneur; et en la loi d'icellui pensera par jour et par nuit.	2. Mais sa volenté est en la loi de nostre Sire; et en sa loi pensera par jour et nuit.	2. Mais a mis son désir en la loi du Seigneur; et pense en icelle nuit et jour.

3. Et iert ensement cume fust tresplan- tet dejuste les ruisals des ewes, le quel sun fruit durrat en sun tens.	3. Et il sera si com arbre que plantée est juste le cours des eaves, le quel donra son fruit en temps sesonale.	3. Et il sera com- me l'arbre qui est planté joute le cours des eaves, qui son fruit donnera en tout temps.	3. Il sera comme l'arbre planté le long des eaux courantes, qui rend son fruit en sa saison.
4. Et la foille de lui ne decurrat; e tuit ceo que il ferat ser- rat fait prospere.	4. Sa foille ne cherra; et totes cho- ses qeuncque il fera, tut dis en prospé- runt.	4. Et sa feuille ne descherra; et toutes choses que le juste fera tousjours pros- péreront.	4. Ses feuilles ne tomberont point; et tout ce qu'il produira viendra à souhait.
5. Nient issi félun, meis ensement cume puldre le quel degetet u venz.	5. Ne mie issint sont les engrées, mais si com le poudre que le vent degette de la face de terre.	5. Ainsi ne font mie les mauvais, mais comme la poul- dre que le vent gette de la face de terre.	5. Les meschans ne seront pas ainsi, mais comme la poussière que le vent souffle sur la plaine de la terre.
6. Pur ceo ne re- surdunt li félun el juise, ne li pécheur en la assemblée des justes.	6. Por ceo ne lève- ront les engrées en judgement, ne les pecheours el conseil des justes.	6. Pur ce ne res- susciteront point les mauvais en juge- ment, ne les pes- cheurs ou conseil des justes.	6. Donques les meschans ne se re- lèveront en juge- ment, et ne pourront subsister entre les gens de bien.
7. Kar cunent li Sires la voie des jus- tes; e l'eire des fé- luns périrat.	7. Quar nostre Sei- gnor conust la voie des justes; et le chemin des engrées périra.	7. Car nostre Sei- gneur congnoist la voie des droicturiers; et le chemin des pé- cheurs périra.	7. Car le Seigneur recongnoist la voye des justes; mais le train e conduite des mes- chans périra.



NOTES.

I.

Serments de Strasbourg.

- | Page | Line | |
|------|------|---|
| 1, | 3 | <i>In quant</i> , from the L. L. <i>in quantum</i> , en tant que, autant que. |
| | 5 | <i>Meon fradre Karlo</i> , is in the objective case. |
| | 7 | <i>Si cum</i> , " <i>cum</i> est précédé immédiatement de <i>si</i> , qui lui sert de corrélatif démonstratif, et ce corrélatif se trouve déjà exprimé dans la proposition principale: <i>si salvarai eo...si cum</i> , c'est-à-dire, <i>eodem modo salvabo ego...eodem modo quo modo</i> ." Bourguignon. |
| | 8 | <i>Dist</i> , "M. Burguy, <i>Gram. de la langue d'Oïl</i> , 1. 20, note 1, fait remarquer que de tous les verbes en <i>oir</i> , il n'y en a point qui intercale une <i>s</i> devant le <i>t</i> à la troisième personne du singulier, et que <i>dist</i> ferait seul exception à la règle. En conséquence, il propose de lire <i>dift</i> , le changement de <i>debet</i> en <i>dift</i> étant facile à expliquer: <i>debet</i> , <i>devet</i> , <i>divet</i> , <i>dift</i> . Le MS. se prête également aux deux leçons. M. Diez (<i>Gram. des langues Romanes</i>) admet la forme <i>dist</i> ." —Bourguignon. See also <i>Romania</i> , vol. III. pp. 286, 371; IV. 454. |
| 2, | 4 | <i>Lo stanit</i> , M. Cornu (<i>Romania</i> VI. 249) reads <i>los tanit</i> , and makes <i>tanit</i> = <i>tenebat</i> . |
| | 8 | <i>Iu er</i> . "Nous lisons <i>iu er</i> avec Messrs. Diez et Burguy. Chevalet lit <i>vi er</i> , qu'il interprète par <i>ibi ero</i> . Suivant lui <i>iv</i> , <i>vi</i> serait une abrég. de <i>ivi</i> pour <i>ibi</i> . On expliquerait, d'après cela, <i>in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iv er</i> : je ne serai à lui (à Charles) en aucune aide ici contre Louis; <i>ici</i> , entendez, dans cette circonstance, dans ce dessein, c'est-à-dire, s'il viole son serment. Le MS. se prête également à l'une et à l'autre leçon. On doit, dans tous les cas, rejeter la leçon <i>iver</i> (en un seul mot) de <i>ivero</i> , j'irai. Il est bien certain aujourd'hui que le futur de la langue d'oïl n'a pas été formé du futur antérieur des Latins." —Bourguignon. |

II.

La Chanson de Roland.

This poem, probably the oldest of the *Chanson de gestes*, consists of 4,002 decasyllabic lines, divided into monorhyme, or, to speak more correctly, assonant stanzas (*laissez*) of unequal length. Our text is taken from M. Petit de Julleville's edition, 8vo. Paris 1878.

The following extract will give a sufficient idea of the metrical laws according to which the *chansons de gestes* are written :

"Ce qui constitue la *laisse*, est la répétition de la même assonance à la fin de tous les vers qui la composent. Une nouvelle *laisse* commence chaque fois que l'assonance change.

"... Notre versification épique est *syllabique*, c'est-à-dire que chaque espèce de vers est composée d'un certain nombre de syllabes additionnées sans distinction des brèves ni des longues. Elle est ensuite *accentuée*, c'est-à-dire que dans chaque vers doivent se trouver plusieurs syllabes accentuées, à des places fixes et déterminées... L'accent dont nous parlons est l'accent tonique; en français l'accent tonique est toujours sur la dernière syllabe du mot, si elle est masculine; mais si elle est féminine, il est sur l'avant-dernière.

"... Le vers de dix syllabes a deux accents fixes, dans la *Chanson de Roland*, comme de nos jours : l'un porte sur la quatrième syllabe, l'autre sur la dixième. Quand le mot accentué se termine par une syllabe féminine ou muette, cette syllabe ne compte pas, ni après la dixième, ni après la quatrième syllabe... Dans ce vers du *Roland* :

"De nos otages fera trancher les têtes,"

ges et *tes* ne comptaient pas dans la mesure. Aujourd'hui *ges* compterait, *tes* ne compte pas.

"A part cette syllabe muette qui suit la quatrième, toutes les syllabes comptaient dans le corps du vers. Dans un petit nombre de cas, certaines voyelles s'élidaient. Suivi d'un *t*, l'*e* muet, à la troisième personne du singulier des verbes, comptait ou s'élidait au gré du poète. *E* initial s'élide quelquefois dans *en*.

"Enfin les vers du *Roland* sont assonancés, c'est-à-dire que les vers de chaque *laisse* se terminent tous par la même syllabe accentuée... L'assonance diffère de la rime en ce que celle-ci ne se borne pas à répéter la même voyelle accentuée, mais toutes les consonnes qui la suivent. Ainsi *passage* ne peut rimer qu'avec les mots terminés en *age*; mais il *assonne* très bien avec *aimable*, *bataille*, *arbre*, *Charles*, *arme*, *astre*, etc., tous mots qui ont, comme *passage*, l'accent tonique sur *a*."—Petit de Julleville.—*Introduction* 83-85.

- Page Line
 2, 18 The Chronicle of the Pseudo-Turpin thus gives Roland's age:
 Tu patriam repetis, tristi nos orbe relinquis,
 Te tenet aula nitens, nos lacrymosa dies,
 Sed qui lustra tenes octo et binos super annos,
 Ereptus terris justus ad astra redis.
- 19 *L'Arcevesque*.—Turpin. See biograph. index.
- 3, 3-4 *Li xii. pers.* The twelve peers of France. "L'idée de compagnonnage (et les douze Pairs ne sont que les membres d'un compagnonnage militaire; on les appelle même les douze compagnons) est essentiellement une idée Germanique qui s'est modifiée dans le droit féodal. Quant au chiffre douze,... il nous semble ici d'origine Chrétienne." Léon Gautier: (*la Chanson de Roland*). There are several lists of the twelve Peers; we give the one corresponding to the *Chanson de Roland*: 1, Roland; 2, Olivier; 3, Gérin; 4, Gérard; 5, Berenger; 6, Otton; 7, Samson; 8, Engelier; 9, Yvon; 10, Yvoire; 11, Anséis; 12, Girart.
- 5 *Mais, hélas! à quoi bon, quand personne ne répond.*
- 7 *De n'avoir point été là, pour commencer la bataille.*
- 17 *Mais le Duc Naismes s'est conduit en preux.*
- 30 *Vespre, soir. "Au temps du vèpre."*—Pascal: (*Pensées*).
- 34 Notice the introduction of a miracle borrowed from the history of Joshua.

III.

Le Roman de Rou.

This poem, written by Robert Wace (? 1120-1175), contains the history of the Dukes of Normandy, beginning with Rollo (Rou), and ending with the eighth year of the reign of Henry I, king of England. It is thus described by M. Aubertin: (*Histoire de la Langue et de la Littérature Française au Moyen-Age*, I. 222). "L'auteur est soutenu par l'intérêt d'événements réels, et par la grandeur des conquêtes Normandes. Il hausse le ton dès qu'il touche aux matières héroïques, et ce changement se marque dans le rythme même: en arrivant aux exploits de Rollon, Wace abandonne l'octosyllabique sautillant pour l'alexandrin plus ample et plus sonore; le vers semble grandir avec les personnages. Toute cette partie, qui contient près de 5,000 vers (de 750 à 5,165), et qui comprend l'histoire de Rollon, de Guillaume Longue-Epée, et de Richard, est en tirades monorimes comme les Chansons de gestes; plus loin reparait l'octosyllabique. L'enemble de la composition monte à 16,547 vers." The text followed is that of M. Pluquet's edition; Rouen, 1827; 2 vols., 8vo.

- Page Line
 4, 1 *Li rois de France...* Philip I.
 5, 1, 2 *E sis, etc.* The sense is: *et s'il l'eut accompagné en personne, il aurait été dit qu'il la tenait au nom du roi.*
 35, 36 *Lumeignons, etc.* *Il y aura des mâches de bois, et au lieu de feu, le fer y luira au sommet.*

IV.

La Conquête de Constantinople.

"Les mémoires de Villehardouin comptant cinq cents chapitres, aussi courts que les *laissez* épiques de nos chansons de gestes: cet ensemble se divise en deux parties principales, la conquête de Constantinople, et les guerres d'agrandissement qui en sont la conséquence. 'Avant de bien dire, il avait commencé par bien faire,' dit M. de Wailly; 'voilà pourquoi son coup d'essai fut un coup de maître.' La vigueur de son âme, la justesse et la netteté de son intelligence ont passé dans son style, et lui ont donné la trempe, le relief et la couleur." Aubertin.

The original MS. of Villehardouin's chronicle does not exist; the six codices known to historians are copies, belonging to different epochs and of unequal merit. There are five principal editions, namely: 1. Ducange's (1657); 2. that of Dom Brial (1822); 3. of M. Paulin Paris (1838); 4. of M. Buchon (1840); 5. of M. Natalis de Wailly (1874). Our text is borrowed from No. 3.

- Page Line
 6, 8 *Les lettres lor seigneurs=les lettres de leurs seigneurs.*
 This grammatical form is a remnant of the old Latin construction; at first, for instance, the phrase *Dei inimici* was rendered in med. Fr. by *li Deu inimi* (comp. the modern forms *chiendent=dent de chien*, *chèvre-feuille=feuille de chèvre*); later on the two words placed in apposition were reversed, e.g., *l'épée le roi=l'épée du roi*, etc. See lower down *la honte Jhesu-Crist et moustier Saint-Marc*, and *passim* throughout the selection.
 12 *J'ai bien veues vos lettres...* we should say now *j'ai bien vu vos lettres*, but the rule of the agreement was optional till the sixteenth century. We find as late as Corneille traces of the old form; thus:
 "Le seul amour de Rome a sa main animée."
Horace, v. 3.
 15 *De par aus=de leur part.*

- Page Line
 7, 25, 26 *Montra...la parole.* "Cet ancien gallicisme de *montrer la parole* exprimait l'action de *prendre la parole hautement et d'un lieu élevé.* (P. P.)
- 8, 6 *Ne paroient se gens non = ses gens paraissaient, i.e. les murs et les tours étaient couverts de gens.*
- 12 *Dont l'une avoit nom.* "L'évêque de Soissons était dans l'une, et l'évêque de Troyes dans l'autre, comme on le voit par la lettre que Baudouin envoya en Occident: 'Dux naves pariter colligatæ, quæ nostros episcopos, Suessionem videlicet ac Trecensem, deferabant, quarum erant insignia *Paradisus* et *Peregrina* certantes hostibus admoverunt.'" (P. P.)
- 20 *A plain del mur...à même contre le mur* (de W.)
- 9, 1 *Muis = mulets.* Some MSS. give *murs*, which was also used. Thus:
 "Là véissiez les Chamberlans venir...
 Les escuiers aus *murs* et aus roncins,
 Aus palefrois et aus chevaus de pris."
 (*Roman de Garin le Loherain.*)

V.

L'histoire de Saint Looy.

Joinville has explained himself the scope and division of his admirable biography in the following words: "La première partie se devise comment il (Louis IX) se gouverna tout son tens selonc Dieu et selonc l'Eglise, et au profit de son règne; la seconde partie dou livre si parle de ses granz chevaleries et de ses granz faiz d'armes." The first part does not extend over a few pages, and the bulk of the work is devoted to an account of the king's political and military transactions. As in the case of Villehardouin, no MS. exists giving the sénéchal de Champagne's *ipsissima verba*; the two most important texts known are: 1st. a copy done during the 15th century, and evidently much altered from the original; for Antoine Pierre de Rieux who edited it in 1547 boasts of "polir son auteur et le dresser en meilleur ordre." 2nd. a 14th century transcript also giving us a Joinville *rajeunt*. In order to restore, as much as possible, the language of the old chronicler, M. Natalis de Wailly, whose edition we reproduce, has taken for his guide twenty-six original documents issued from the Joinville *chancellerie*, and extending, so far as date is concerned, from 1238 to 1319. These charters, discovered in 1867, have enabled the French *savant* to place before his readers with a degree of approximation nearly amounting to certainty the genuine memoirs of Louis the Ninth's faithful friend.—Principal editions: Capperonnier (1764); Buchon (1824); Michau de Poujoulat (1836); Francisque Michel (1859); de Wailly (1867, 1868, 1874.)

- Page Line
 10, 1, 3 *Li cors le roy...Au frain le roy...*etc. genitive by apposition; see above, note to p. 6, l. 8.
 4 *De s'espée=de son épée*, in mod. F. Traces of the old (and truly grammatical) way of treating the fem. of the possessive adjectives still exist; thus: *m'amour=ma amour*; *m'amie=ma amie*. "Allez, *m'amour*, et dites à votre notaire..." (Molière, *Le malade imaginaire*.)
 10 *Et que li sans=tellement que le sang...* Eng.: so that the blood...
 11 *Un bas cheval bien fourni=il était sur un cheval bas bien membré* (de W.)
 22 *Cui cousine...j'avois espousée=dont j'avais épousé la cousine*. Notice the dative used instead of the genitive. We still say colloquially in the same manner: *la femme à Jean, la barque à Caron*.
 33 *A tant es vous=alors voilà* (de W.)
 11, 7 *A riens* (L. rem)=à quelque chose.
 11 *M'ot grant mestier* (L. ministerium)=me fut de grand secours.

VI.

La Vie Monseigneur Saint Loys.

The historical drama, from which we borrow a curious episode, was not known forty years ago, and M. Onésime Leroy is the first author who introduced it to the public (*Études sur les Mystères*, 8vo. 1837, pp. 309-64); it will be found in Gringore's complete works, published by Messrs. de Montaiglon and de Rothschild, vol. 2, 1877, *Biblioth. Elzévirienne*. Respecting the sources which the poet consulted, M. de Montaiglon observes: "M. Paulin Paris a justement remarqué à propos des épisodes d'Etienne Boileau, et du Sire de Coucy, que Gringore les avait trouvés dans les Grandes Chroniques de Saint-Denis. En réalité, il y a tellement puisé que j'aurais, au bas de son texte, pu découper les Chroniques, et en transcrire les passages à l'état d'annotation continue et, comme on dit, perpétuelle."

- Page Line
 13, 16 *Desormais parmi la cité*. "Saint-Louis fit de l'organisation administrative et judiciaire de Paris le modèle qu'il entendait suivre pour les autres villes du royaume...Après avoir purgé l'administration de Paris du vice de la vénalité et de la corruption, après avoir, ce qui était plus difficile et plus pressant encore, trouvé dans Etienne Boileau un magistrat digne de servir ses desseins, il s'appliqua à perfectionner les rouages de la machine qu'il lui donnait à conduire." Félix Faure. (*Histoire de Saint-Louis*, II. 313).—See M. de Wailly's edition of Joinville, 1874, pp. 398-90, chap. cxli. *Réformes de la Prévôté de Paris*.

VII.

Le Roman d'Eracles.

The work known by the name of *Roman d'Eracles* is a French rendering of the Latin chronicle, composed or compiled by Guillaume, archbishop of Tyre. It owes its title to the introductory sentence which runs thus: "Les anciennes estoires dient que Eracles (Héraclius) gouverna l'empire de Rome." As M. Paulin Paris observes, it ought rather to have been styled: "Histoire générale des établissements fondés en Orient par les Croisés." Bernard, treasurer of the abbey of Corvey or Corbie (*see* biog. index) is supposed to be the translator. "Excellent Français," says M. Paris, "style facile et naturel." Edition followed: *Guillaume de Tyr et ses continuateurs, texte Français du 13e siècle, revu et annoté par M. Paulin Paris*, 2 vols. 8vo, 1879.

Page	Line	
15,	21	<i>A briés paroles</i> = avec de brèves paroles, en peu de mots.
16,	6	<i>Or est chastiaus...</i> "Le château diffèrait de la cité en ce que, dans celle-ci, le pouvoir public était aux bourgeois, tandis que le château, consistant en forteresse et faubourgs, dépendait du seigneur." (P.P.)
12		<i>Suer le duc = sœur du duc</i> ; le <i>Service Dame-Dieu</i> = le service du Seigneur Dieu, genitive by apposition.
17,	1	<i>Qui ne fet mie ci à lessier</i> = qu'il ne faut pas laisser (oublier) ici.
16		<i>La mort son pere</i> = la mort de son père.
17		<i>Por voir</i> = pour vrai.
20		<i>Où je ne voudrois, etc.</i> = où je ne voudrais qu'il n'y eût rien qui ne fût vrai.

VIII.

Aucassin et Nicolette.

The tale bearing the above name, and the author of which is not known, is one of the most striking monuments of French literature during the thirteenth century; it is written alternately in prose and in seven or eight-syllable lines which were meant to be sung. The prose parts are introduced by the words *or dient*, *content et fablent*; the poetical divisions by the indication *or se canta*. "Ce conte," we quote from the preface of Messrs. Moland and d'Héricault, "appartient foncièrement à la littérature Provençale...mais c'est une œuvre transplantée, naturalisée dans la littérature du Nord." Text followed: *Nouvelles Françaises du treizième siècle, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes, par MM. L. Moland et C. d'Héricault. Bibliothèque Elzévirienne*. In-12. Paris, 1856.

Page	Line	
17	32	<i>Con par es = comme tu es extrêmement (M.)</i>
18	2, 3	<i>Jà n'i fières tu home ni autres ti = Il n'est pas même besoin que tu y frappes un homme, ni qu'un autre homme te frappe, c'est-à-dire, que tu prennes une part active au combat (M.)</i>
	22	<i>Ot du baisier = entendit (parler) du baiser (M.)</i>
	23	<i>Qu'il ara au repairier = qu'il aura à son retour (M.)</i>
	28	<i>Un auberc dublier = un haubert à double tissu de mailles (M.)</i>
	34	<i>Bien li sissent estriers = si les étriers sont bien placés (M.)</i>
19, 18, 19		<i>Onques Dis...se jamais m'aime! = Que Dieu ne lui aide jamais, si elle m'aime! (M.)</i>
	21	<i>Si commence (à frapper) à destre (M.)</i>
	27	<i>Ne le mescoisi mie = ne passa pas sans le voir, l'avisa (M.)</i>
	30	<i>Le rent (prisonnier) à son père (M.)</i>
	35	<i>Tes enfances devés vos faire... "Les enfances, c'étaient les exploits de la jeunesse, les débuts dans la chevalerie. Plusieurs chansons de geste portent ce titre, par exemple: Les enfances Ogier de Danemarche, parce qu'elles commencent par raconter la jeunesse et les premiers faits d'armes du héros (M.)"</i>
	35	<i>Nient baer à folie = et non pas songer à folie (M.)</i>
20, 13		<i>Sire, voire, etc. = Seigneur, certainement, fait le comte, ah! certainement! (M.)</i>
	17	<i>A nul jor que vos aïés an vie = que vous soyez en vie (M.)</i>
	18	<i>Ne porrés m'en père faire honte = vous ne pourrez faire honte à mon père (M.)</i>

IX.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier.

These two writers occupy a conspicuous place amongst the continuators of Guillaume de Tyr, and their joint chronicle published by M. de Mas Latrie for the *Société de l'histoire de France* (Paris, 1871, 8vo.), is of great interest for the history not only of the Crusades, but also of Europe in general. It begins with the election of Baldwin as king of Jerusalem (1100), and ends in 1231 with the arrival of Jean de Brienne at Constantinople.

Page	Line	
22,	10	<i>Grant aleurs, with great speed.</i>
	21	<i>Le tiere le roi = la terre du roi; see also below l. 27.</i>
	31	<i>Ot ses os assanlées; see note to Villehardouin p. 6. l. 12</i>

X.

Chanson de la Croisade contre les Albigeois.

This poem consists of two parts entirely distinct from each other; the former is the work of Guillem of Tudela (laissez 1-cxxii), and is thus characterized by M. Paul Meyer: "Guillem était un homme pacifique, animé de ce que nous appellerions maintenant des sentiments conservateurs, plein de respect pour les seigneurs, et pour l'ordre des choses établi. Pour lui, la Croisade est une force irrésistible, une bourrasque qu'il faut laisser passer en courbant la tête... C'est un simple versificateur, et des plus médiocres. Il ne sait pas composer. Ses récits sont mal présentés et mal enchaînés. Il écrit avec un vocabulaire très pauvre, et rime péniblement à grand renfort de chevilles. Mais il lui reste un mérite, celui d'être un chroniqueur honnête." The latter part (Laissez cxxii-ccxiv.) was written by a poet whose name has not reached us; "Ecrivain prime-sautier," says M. Meyer, "composant de verve." He is decidedly inclined to side with the Albigenes; "son récit, plein d'une indignation mal contenue contre Simon de Montfort et la Croisade, est admirablement calculé pour nous faire comprendre le point de vue où se plaçaient les persécutés, et leur position par rapport à l'Eglise." Both parts of the poem are in Alexandrine monorhyme *laissez*; such *laisse* ends by a six-syllable line (seven, when the rhyme is feminine) which rhymes with the following *laisse*; Guillem of Tudela's jargon being a mixture of Provençal and French, whilst the anonymous poet makes use of the Albigeois dialect. Text followed: M. Paul Meyer's edition published for the *Société de l'histoire de France*. Paris, 1875, 1879, 2 vols. 8vo.

Page Line

23, 18 *Et leos el cristals* = au lion surmonté d'une boule de cristal. "Traduction fort aventurée. Peut-être *cristal* désigne-t-il, non l'enseigne, mais le heaume de Simon. Peut-être encore pourrait-on songer au lion *crété* dont il est souvent fait mention comme terme de comparaison dans les chansons de geste." (P. Meyer.)

24 *E trobem cavalers, borzes e menestrels* = nous trouvâmes des chevaliers, des bourgeois et des artisans... "La commune, l'*universitas* de Toulouse, comprend trois classes de citoyens, savoir: 1. les *militēs*, ou hommes de guerre; 2. les *burgenses* ou les *cives*; 3. les *populares*, menu peuple." (Clos, *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France*, quoted by M. Meyer.)

Page	Line	
24,	5	<i>Desobre las canals</i> = du haut en bas des fossés...des chemins? See Ducange, s. v. <i>Canalis</i> .
	18	<i>Votre serment vaut autant que la rosée.</i> cf. Rutebeuf: "Tels resons ne sont que rousée."
	21	<i>L'arcevesques</i> (the archbishop of Auch); et <i>bisbes</i> , the bishop of Toulouse.)
	40	<i>Corplaus</i> , meaning? "bardes des chevaux." (Fauriel.)
	41	<i>De l'or en los peitrales</i> = de l'or qui orne les poitrailes, i.e., la cuirasse qui protégeait le poitrail des chevaux.
25,	7	<i>Las doas crots vermelhas</i> = les deux croix vermeilles. "Les armes de Toulouse et celles du comte de Toulouse contenaient une croix." (P. Meyer.)
	24	<i>Ab peiras faichals</i> , "de lourdes pierres." (Chabaneau.)

XI.

Extraits d'un Méneestrel de Reims.

M. Natalis de Wailly who has published this amusing and interesting volume for the *Société de l'histoire de France* (1875, 8vo.) describes its character in the following manner: C'est une Chronique de France et d'outre mer, écrite par un habitant de Reims au treizième siècle...L'auteur se propose avant tout de plaire à ses auditeurs, et il les trompe sans scrupule quand il n'y a pas d'autre moyen de les amuser. Il ne se croit obligé en conscience ni de vérifier les faits qu'il ignore, ni de respecter ceux qu'il connaît; mais il use à son gré du droit qu'il s'arroge, d'arranger, d'embellir, de transformer, ou de défigurer l'histoire. En un mot, ce n'est pas un chroniqueur, c'est un conteur, qui peut avoir des droits à l'indulgence de ses lecteurs, mais qui n'en a aucun à leur confiance."

The extract given in our volume is very accurate, and calls for no particular remark from the historical point of view.

Page	Line	
26,	4	<i>Grant piece</i> = longtemps.
	19	<i>Grant avoir</i> , great booty.
	20	<i>... qui mout firent bien leur feret</i> = qui firent très bien leur petite affaire.
27,	13	<i>Piece a</i> = souvent.
	16	<i>Hons le roi</i> = homme du roi.
	36	<i>Dont nous avez vous maubailli</i> = vous nous avez mal-traités.
	37	<i>En non Dieu</i> = au nom de Dieu.
28,	3	<i>La male amour la roïne</i> = le déplaisir de la reine.

XII.

La Chanson d'Antioche.

The *Chanson d'Antioche*, composed originally by Richard the Pilgrim (end of the eleventh and beginning of the twelfth centuries), was recast in the thirteenth by the *trouvère* Graindor of Douai. It is written in the dialect of northern France, and forms 342 *laissez* in monorhyme alexandrines. It is thus appreciated by M. Gêruzeux: "C'est une sorte de chronique des événements qui surpasse en fidélité historique les Chroniques Latines de Tudebode, de Robert le Moine, et même de Guillaume de Tyr." (*Histoire de la Littérature Française*), édit. Paris, 2 vols. 8vo., Paris, 1838.

- | | | |
|------|------|---|
| Page | Line | |
| 28, | 22 | <i>Seigneur, il est bien juste que nous soumettions cette armée à des règles convenues.</i> |
| 29, | 2 | <i>A toute sa compaignie = avec toute sa compagnie.</i> |
| | 5 | <i>Et saigne = et signe, i.e., les marque du signe de la croix.</i> |
| | 12 | <i>Qu'il veuille bien, au nom de Dieu, à ce que personne ne se dispense du voyage.</i> |
| | 25 | <i>L'assemblée des barons fut faite mal à notre gré. "Oes est l'ancienne traduction du latin vota; de là souhait, subvota." (P. Paris.)</i> |
| 23, | 29 | <i>Lasse maléurée, lasse comme mar, etc. "Hélas, written in Old French in two words: hé! las! is formed of the interjection hé! and the adjective las (L. lassus), which formerly meant malheureux = unhappy." (Brachet.)</i> |
| 30, | 3 | <i>Les compaignies s'ébranlent; les voilà en route.</i> |

XIII.

Chroniques de Jean Froissart.

There are two excellent editions of Froissart's *Chronicles*; the one by baron Kervyn de Lettenhove, the other, which we have adopted, by M. Siméon Luce, published in the collection of the *Société de l'histoire de France* (8vo., vols. 1-5 are issued.) M. Ludovic Lalanne observes (*Dictionnaire historique de la France*) that the task of editing Froissart, "offre les plus grandes difficultés, car les manuscrits sont fort nombreux, et présentent tous une infinité de variantes tant sous le rapport des faits que sous celui de la langue et de l'orthographe."

- | | | |
|------|------|---|
| Page | Line | |
| 31, | 5 | <i>Pour cose que il li avenist = quoi qu'il lui advint.</i> |
| 32, | 29 | <i>Le chemin où li grosse haie, etc. "L'armée anglaise occupait le plateau de la Cardinerie (alors Maupertuis) sur la rive droite du Miausson entre cette rivière et la voie Romaine de Poitiers à Limoges. L'étroit chemin dont il s'agit ici est le chemin rural allant du hameau des Minières à celui des Bordes, qui traverse le plateau de la Cardinerie dans sa largeur, et qui, par conséquent, coupait en deux la position des Anglais." (L.)</i> |

XIV.

La vie vaillant Bertran du Guesclin.

The poem of Cuvelier, extending over thirty thousand lines, deserves our attention, as well for its literary merits, as for its historical importance. It is not only a history of Du Guesclin, but, in point of date, the earliest French account we have of the war about the succession to the dukedom of Brittany, the expedition into Spain, and the campaign against the English invaders. It may not be uniformly trustworthy, but it has over other narrations the decided advantage of being almost contemporaneous with the events related. The edition we have followed is the one published in the *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*.

The battle of Aurai decided finally the long continued rivalry between the houses of Blois and of Montfort. Jean de Montfort, supported by the English under the command of John Chandos, defeated the combined forces of Charles de Blois and of Du Guesclin.

Page	Line	
34,	4	<i>Rendre vous convendra</i> , it will behove you to surrender
	11	<i>La banière (de) Rohen</i> , genitive by apposition. See also line 14.
	12	<i>A tout sa gent</i> ; à here is taken in the sense of <i>avec</i> .
	19	<i>A loy de chevalier</i> , after the fashion of a knight (<i>ad legem</i> .)
	38	<i>Pour tant</i> , therefore, accordingly.
	42	<i>Nostre Sires</i> , our Lord (Jesus Christ).

XV.

Ballades Historiques.

Eustache Deschamps was at the same time a magistrate, a soldier, and a poet. In the two first capacities he had unfortunately too often to notice and to punish, during an epoch of civil disturbance and of foreign invasion, gross cases of cruelty, tyranny, and plunder; as a writer, he denounced most vigorously the calamities under which his country was suffering; and he deserves to be called the Béranger of the fourteenth century. Best edition, the one published by M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire for the *Société des anciens textes Français*, 8vo., two volumes are out.

- Page Line
- 35, 6 *Le Pape Urbain* (see biog. index). "Il tint longtemps sa cour à Avignon, retourna à Rome en 1367, et mourut en décembre 1370, au moment où il cherchait à réconcilier la France et l'Angleterre. Ce souverain pontife était charitable, éclairé, ami des réformes sages et utiles; il mérita les regrets de la Chrétienté. Sa perte fut d'autant plus douloureuse qu'elle fut suivie du schisme et de ses scandales." (Tarbé.)
- Froissart remarks: "Urbain V. qui tant fu preudoms, bons clers et hardis et qui bien tint et garda à son pooir les droits de l'Eglise."
- L'Empereur.* "Les historiens en ont dit beaucoup de bien et de mal; sa mort dut être considérée comme un malheur public, dès qu'on connut les vices de l'ignoble Wenceslas, son fils et successeur." (Tarbé.)
- 24 *Octaviens*, the Emperor Octavian.
- 36, 4 *Taillies sommes*, etc. = nous sommes menacés d'avoir asses d'ennui.
- 8 *Soudaule avoir*, etc. = avoir des soldats et le guet en arrière, au lieu de les avoir en avant.
- 10 *Faire escoutes* = faire sentinelle.
- 12, 13 *Avoir arbalétriers et capitaine convenus.*
- 22 *Si que*, etc. = de sorte que les bonnes gens n'osaient plus loger en plains.

XVI.

La Chronique du bon Duc Loys de Bourbon.

This Chronicle is the joint production of Jean d'Orreville or d'Orville, and Jean de Châteaumorand, an ancient companion in arms of the Duke Louis de Bourbon. The chronology, the geographical indications and even the proper names of persons require to be verified and, in most cases, to be corrected; nor can we much wonder at this circumstance, when we remember that d'Orville wrote down memoirs, not of what he had seen himself, but of the events related to him by a knight who had overstepped the limit of three score years and ten. The editor of the chronicle in question describes it as "la légende peut être un peu flattée, mais sincère après tout, d'un prince auquel la postérité a cru devoir maintenir le surnom de bon." He talks also, as far as style goes, of "la saveur archaïque de cette langue du quinzième siècle."—Edition: The one published for the *Société de l'histoire de France* by M. Chausand, 8vo.

Page	Line	
27,	9	<i>Mout du pais = quitta le pays.</i>
38,	29	<i>A Dieu le veu = si Dieu le veut.</i> See also l. 36.
39,	7	<i>Voyans que nul remède n'avoit... = voyant qu'il n'y avait nul remède...</i>
17		<i>De nouvel = récemment.</i>

XVII.

Mémoires de Pierre de Fenin.

The memoirs of Pierre de Fenin published for the *Société de l'histoire de France* by Mademoiselle Dupont (8vo. Paris, 1837) contain the narrative of the events which took place between 1407 and 1422. Born in the province of Artois during the first part of the fifteenth century, Pierre de Fenin seems to have occupied a post in the household of Charles VI., King of France, besides the provostship of the city of Arras, which he held till the day of his death. "Bien que ces mémoires ne puissent prendre place au premier rang des chroniques de l'époque, ils peuvent cependant figurer avec avantage à leur suite... Le langage de l'auteur, peu différent de celui de Monstrelet, mais dont l'origine Picarde se fait sentir d'une manière plus prononcée, n'ôte rien de sa grâce, ni à la phrase, ni à la pensée." (Mlle Dupont.)

Page	Line	
40,	2	<i>A Esclusiers.</i> "Monstrelet fait traverser la Somme au roi d'Angleterre, 'par le passage de Voyennes et de Bittencourt' (III., 330). Saint Rémy dit seulement que de Corbie, le roi alla à Péronne, et passa la rivière (VII., 300). Ce doit être près de l'endroit désigné par Monstrelet, puisque Saint-Rémy ajoute qu'après avoir tous passé la Somme, le roi alla loger assez près d'Athie." (D.)
	10	<i>La Toussains.</i> Le 23 octobre 1415.
41,	8	<i>Plus que les Englez.</i> "Les historiens Français et Anglais diffèrent sur l'évaluation de l'armée Française. L'anonyme de Saint-Denis (II. 1006) dit qu'elle se composait 'de plus de 14,000 hommes d'armes.' (Chaque homme d'armes ayant quatre hommes de cheval avec lui, cela ferait 70,000). Hardyng, qui était présent à la journée d'Azincourt, fait monter l'armée Française à 100,000 hommes, et celle des Anglais à 9,000. Le capitaine de Calais dit, dans une lettre datée du 7 octobre 1415, adressée au duc de Bedford, que les Français avaient 100,000 hommes (Bymer IV, 2e partie, p. 147) ; Barry (430) ne compte

Page Line

- que 10,000 hommes d'armes. Les autres chroniqueurs Français se contentent de doubler (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p.27,) tripler, (Saint-Rémy, VIII. 4.), ou sextupler (Monstrelet, III., 338), le nombre des Français, sans évaluer celui de l'armée Anglaise." (D.)
- 41, 11 *Le seigneur de Helly.* "Saint Rémy (VIII., 6), l'anonyme de Saint-Denis (II. 1008), Fenin et Berry (429) s'accordent à dire qu'il y eut des propositions de paix faites avant la bataille; mais ces deux derniers chroniqueurs sont les seuls qui désignent le sire de Helly comme ayant été député par les Français vers le roi d'Angleterre, afin de s'entendre à ce sujet. Berry y joint même Guichard Dauphin, et le Sire de Trasse." (D.)
- 28 ...*de trois à quatre mille.* "Dix mille et au-dessus, dit Monstrelet (III. 355), sur lesquels il y avait 1600 valets, et le surplus gentilshommes, 'et fut prouvé qu'à compter les princes, y avait mort de cent à six-vingts bannières.'" (D.)

XVIII.

Chronique de Le Fèvre de Saint-Rémy.

Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, king at Arms of the Order of the Golden Fleece, born at Avesnes (Somme) about 1394, died at Bruges, June the 10th, 1468. His chronicle extends from 1407 to 1436. Mademoiselle Dupont, on excellent authority, says of him :

" Quoique ces mémoires soient, pour ainsi dire, un abrégé des Chroniques de Monstrelet, ils renferment cependant plusieurs faits particuliers et généraux omis par ce dernier. Saint-Rémy est exempt du reproche que l'on adresse à Monstrelet d'être un peu diffus ; car outre qu'il abrège, il écrit après les événements passés, et doit nécessairement mieux enchaîner les faits, leur donner plus de suite que Monstrelet, qui raconte au fur et à mesure qu'ils se déroulent sous ses yeux, ou qu'on les lui transmet. Quant à l'impartialité de l'auteur de ces mémoires, il est bien plus Bourguignon encore que Monstrelet, auquel on a fait cependant de justes reproches à cet égard." (*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, 1835.)

We have used the edition of Lefèvre de Saint-Rémy published by the *Société de l'histoire de France*, and edited by M. Morand. Only the first volume is out.

- Page Line
 23, 8 *Le traité de la paix.* "Une paix offerte en mai par Jean Sans Peur, refusée par Armagnac 'ce diable en fourreau d'homme,' porta l'horreur à son comble." (Bordier et Charton, *Histoire de France*).
 8 *A tout le plus = avec le plus.*
 24, 27 *En ce point = en cet état.*
 25, 19 *A tout son estat = avec tout son état.* Thus again, l. 22, à (= avec) *si grand effort*; l. 33, à (= avec) *grant compaignie*.

XIX.

Chronique de la Pucelle.

The work known by the above name was composed by Guillaume Cousinot de Montreuil, one of the most important personages of his time. His extraordinary abilities were thoroughly appreciated by Louis XI., who employed him upon the most delicate public affairs; and he lived to take a part in the States-General assembled at Tours 1484, where his experience and skill proved of great assistance in the course of the deliberations. The *Chronique de la Pucelle* embraces the first seven years of the reign of Charles VII., and takes us as far as the month of September 1429. Best edition: by M. Vallet de Viriville, 12mo, Paris, 1859.

- Page Line
 26, 4 *Jacques Dais.* "Le père de la Pucelle s'appelait Jacques d'Arc: soit que ce nom, comme on l'a conjecturé gratuitement, vint d'une localité nommée Arc; soit qu'il vint d'un arc à lancer des flèches; soit, ce qui n'est pas moins probable, d'une origine inconnue. Lorsque la famille de la Pucelle fut anoblie, en 1429, cette famille reçut un nouveau nom avec les armoiries, et ce nom fut *Du Lis*. *Du Lis*, dans la bouche des parents de la Pucelle, qui parlaient *Lorrain*, se prononça *Dalis*, *Dalis* et *Dais* (V).
 24 *A eux esbattre en pesché*, to indulge themselves in sin.
 28, 6 *Son Chancelier*, Regnauld de Chartres, Archbishop of Beims and Chancellor of France.

XX.

Chronique de Mathieu d'Escouchy.

Mathieu de Coussy, de Coucy or d'Escouchy, for many years provost of Péronne, continued Monstrelet's Chronicle as far as the 27th of July, 1461. His memoirs are not of equal value, but portions of them are original, and relate facts which we would vainly look for elsewhere.. As a writer he sometimes attains to the brilliancy and picturesqueness of Froissard himself; in fact, no one can replace him for an accurate knowledge of the last seventeen years of the reign of Charles VII.—Best edition: that of M. de Beaucourt, published for the *Société de l'histoire de France*, Paris 8 vols. 8vo. 1863-64.

Page Line

- 29, 28 *Archevesque de Bourges*. "Jean Cœur, archev. de Bourges en 1446 à l'âge de vingt-cinq ans. Jacques Cœur avait de plus son père, Nicolas Cœur, évêque de Luçon depuis 1441, mort le 1er octobre 1451."—(DE B.)
- 29 *Essanson*. "Le Chroniqueur veut sans doute parler de Geoffroy Cœur, échanson, non de Charles VII, mais de Louis XI."—(id.)
- 30, 1 *Seignouries*. "Dans l'un des nombreux châteaux qu'il avait acquis, celui de Boisy, il fit, selon M. Bernard (*Histoire du Fores*, t. ii, p. 63), placer cette inscription arrogante :
Jacques Cœur fait ce qu'il veut,
Et le Roi ce qu'il peut." (DE B.)
- 6 *Qu'il convenoit qu'il eust desrobé le Roy*, that he could not but have robbed the king.
- 16 *Pour le doute de perdre...* = *de crainte de perdre*.
- 23 *Damoiselle de beauté*. "Agnès reçut au contraire le titre de *Dame de Beauté*, dès l'origine de sa faveur près de Charles VII., c'est-à-dire en 1444."—(DE B.)
- 25 *Duquel empoisonnement...* "C'était la première et la principale accusation. Elle disparut dès le début, et plus tard Jeanne de Mortagne et Jacques Colonne, qui l'avaient formulée, furent condamnés à faire amende honorable."—(id.)
- 27 *Prisonnier*, "Jacques Cœur fut arrêté le 31 juillet 1451, à Taillebourg."—(id.)
- 32 *...Pour lui faire son procès...* "Il y eut dans tout le cours de la procédure vingt-trois commissaires." (id.)
- 31, 22 *La marine = la mer*.
- 28 *Ce qu'il fist*. "Le fait allégué par Mathieu d'Escouchy n'est pas douteux, mais on hésite sur l'époque et sur la valeur du prêt."—(DE B.)

Page Line

51, 37 *Ne tenoit riens avoir mespris = ne croyait avoir commis aucune faute.*52, 7 *En ceste année.* "La procédure dura près de deux ans, ayant commencé le dix septembre 1451."—(id.)

XXI.

Mémoires de Philippe de Commines.

Served first the Duke of Burgundy, and then Louis XI., King of France, but allowed himself to be dazzled neither by the false glory of the former, nor by the craftiness and apparent piety of the latter. Whilst perusing his memoirs, we see at once that the civilisation of feudalism is gone, and that another order of things has begun. To the age of personal valour, of physical force, and of chivalry, succeeds the age of strategy, of statecraft, and of diplomacy; now Machiavel takes the place of Charlemagne, and the philosophic, profound memoirs of Commines cast into the shade the naïve chronicles of his predecessors.—Best edition: by Mademoiselle Dupont. (*Société de l'histoire de France*), 3 vols. 8vo. Paris, 1840-1847.

XXII.

Chanson sur la Bataille de Montlhéry.

We have transcribed this curious song from the scholarly little volume published in 1857 by M. Le Roux de Lincy under the title: *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII. et de Louis XI., publiés pour la première fois d'après le manuscrit original, avec des notices et une introduction.* Paris, 8vo. (in Aubry's *Trésor des pièces rares ou inédites*), the editor observes: "Cette chanson n'est pas favorable à Louis XI. On y reconnaît cependant que le combat fut terrible, chaudement soutenu, et même au cinquième couplet on avoue que les Bourguignons ne doivent pas trop s'enorgueillir, car plusieurs d'entr'eux ont pris la fuite; mais au septième couplet il est dit que Louis XI, bien qu'il se vante d'avoir gagné la bataille, n'en a pas moins perdu sept coulevrines. N'est-ce pas ici l'occasion de rappeler ce qui arriva peu de jours après, quand le roi, de retour à Paris, vint souper à l'hôtel de son lieutenant général, Charles de Melun, en compagnie de plusieurs seigneurs, demoiselles et bourgeois; il leur fit un récit tellement pathétique des dangers qu'il avait courus, que tous ceux qui l'entendaient pleurèrent bien longtemps." (*Chronique Scandaleuse*).

Page Line

56, 23 *Il n'est sy feré qui ne glisse,* there is no horse so well shod but he will stumble.

XXIII.

Sirvente par le Troubadour,

BERTRAND DE BORN.

This piece gives an excellent idea of the lyric compositions which made the *troubadours* of Langue d'Oc so illustrious. The *Sirvente* had nothing to do with the tender passions of the heart; political history was its sphere; it dealt with satire, denounced crimes, endeavoured to reform abuses, and exposed the vices or foibles of society. Of all the forms of poetry, which we find in the literature of the South of France, it was unquestionably the least artificial; and to us it is full of special interest, because it gives us, so to say, the photograph of the Middle Ages in the districts on the further side of the Loire. Bertrand de Born's *Sirventes* often rise to genuine eloquence; they were intended to be sung, and are, accordingly, broken up into a number of Stanzas. M. Raynouard has aptly remarked of the piece given here that "*elle semble avoir été inspirée par l'ivresse du carnage au milieu des horreurs du champ de bataille.*" As for the man himself, we may just say here that, under the title of Viscount de Hautefort, he took an important part in the political events of the thirteenth century. After a very busy life, he retired from the world and became a Cistercian monk. His works have been published by M. Raynouard, and we are indebted to a young scholar, M. Clédât, for an excellent essay *Sur le rôle historique de Bertrand de Born.*

Page	Line	
58,	8	<i>Et il me plaît en mon cœur.</i>
59, 9, 10		<i>Car nul homme n'est rien prisé jusqu'à ce qu'il ait maints coups reçus et donnés.</i>
	19	<i>Ne pense qu'à fendre têtes et bras.</i>
84-86		<i>Papiol, de bonne grâce, vers Oui et Non t'en va prompts- ment, dis-lui qu'ils demeurent trop longtemps en pais.</i>

XXIV., XXV.

These two pieces are inserted as choice specimens of the prose literature connected with the cycle of the Round Table. The former, taken from the romance entitled *La Queste du Saint Graal*, describes the death of Sir Galahad. We must remind our readers that the *Saint Graal* is supposed to have been the cup which our Lord Jesus Christ used at his last supper with the apostles. The etymology of the word is doubtful, and M. Vapereau thus remarks on it: "*Les mots de Saint Graal paraissent simplement synonymes*

mes de vase saint, *sont* *greal*, quoique le mot *greal* ne soit guères employé en dehors de cette acception légendaire, et que l'étymologie en soit obscure et incertaine. Suivant les traditions postérieures, ce n'est pas le vase même que la dénomination de Saint Graal rappelle, mais le sang auguste, le sang royal, *sang réal*, qu'il a reçu." The latter extract, borrowed from the *roman de Tristan*, strikes us as extremely touching in its naïve simplicity.

Page Line
60, 6 Et batoit sa cope, lit. and beat his sin (L. Culpan), i.e.,
and smote his breast in confession of his sin.

XXVL

Le Congé d'Adam de la Halle.

Nothing certain is known about the elegant writer Adam de la Halle, save that he died in 1288, and that he was a native of Arras. Belonging to a *bourgeoise* family in easy circumstances, he seems to have been brought up for the church; he attended lectures on grammar and divinity, and spent the early years of his life at the abbey of Vaucelles, near Cambrai. A love affair induced him, however, to abandon the clerical profession, and his marriage not proving as happy as he anticipated, he left his wife to the care of his father Henri de la Halle and started for Paris, after having bid adieu to Arras in the *Congé* we now reprint. M. Paulin Paris says of this piece: "Adam de la Halle s'élève ici au-dessus des préventions, des lieux communs du treizième siècle. Ce n'est plus une amende honorable faite à l'église, c'est l'expression du repentir d'un écrivain qui n'a pas appris tout ce qu'il pouvait apprendre, et qui n'a pas assez mis le temps à profit pour mériter quelque gloire."

Page Line
63, 10 Mais cha fait forche de signeur, etc. = mais il a fallu
céder à une force tyrannique.

XXVII.

Moralités sur le livre de Job.

This paraphrase of the book of Job is to be found in a volume published by M. Leroux de Lincey for the collection of documents issued under the sanction of the French government. (*Les Quatre Livres des Rois, traduits en Français du douzième siècle, suivis d'un fragment de Moralités sur Job, et d'un choix de Sermons de Saint-Bernard*. Paris, 1841, 4to.) The MS. which contains it belonged originally to the cathedral library of Notre Dame in Paris.

XXVIII.

Sermon de Maurice de Sully.

We give here one of the most curious sermons of Maurice de Sully, who succeeded the celebrated Peter Lombard (*magister sententiarum*) as Bishop of Paris. M. Moland (*Origines littéraires de la France*) thus describes the prelate's style of preaching: "on ne trouve dans ses prônes ni subtilité scholastique, ni allégorie, ni science. Les idées sont précises et pratiques; les comparaisons familières et puisées dans la vie quotidienne. De belles légendes interviennent parfois, et sont faites pour des esprits avides du merveilleux comme ceux des enfants."

XXIX.

La Desputisons de Charlot et dou Barbier de Melun,

PAR RUTEBEUF.

Like Villon, the poet Rutebeuf seems to have led a somewhat questionable life. Idle by nature and addicted to gambling, he was often pressed by poverty, and has described his straitened circumstances in several characteristic pieces. "L'œuvre de Rutebeuf mérite d'être étudiée comme l'expression de notre poésie au temps de Saint-Louis. L'auteur ne brille pas par la grâce, et il n'y visait pas, faisant lui-même ce jeu de mots sur son nom :

Rutebeuf rudement œuvre,
Qui est dit de rude et de beuf.

mais il est énergique, original et plein de verve." (Vapereau.)

Chénier, in his lecture on the *fabliaux Français*, says of the *desputisons* printed here that it is a "fabliau fort remarquable pour le temps." Our text is taken from M. Jubinal's edition in the *Bibliothèque Elzévirienne*.

Page Line

68, 21 *Gas de voir* = *railleries pleines de vérité*.

27 *Au dire voir* = *à dire vrai*.

69, 1, 2 Since the text of this piece was in type, we have been informed that the word erroneously printed *bautive* should be *banlive* = *banlieue*, neighbourhood; the meaning therefore is: *par la foi que je dois à la banlieue où vous demeurez*.

4 *Qu'il ne vous paire* = *que cela ne vous paraisse*.

- Page Line
 69, 24 *Et fais proeces qu'il i père=et fais prouesses qu'il y paraisses.*
 35, 36 *Et vous seres chenu avant que vous laissies ce sujet.*
 70, 8 *Qui est plus fou que toi.*
 21-24 *Vous croyes plus en la religion juive (si j'ose en dire la vérité) qu'en celui qui par son pouvoir a ouvert les portes de l'enfer.*
 25-31 *Et néanmoins, si Rutabouf, qui nous connaît bien depuis dix ans, voulait dire deux nouveaux motets, pourvu qu'il dît la vérité (et ne prononçât injustement) ni contre toi, ni en ma faveur, et pourvu qu'il se résolût à être sincère, je consens, si tu consens aussi, à ce qu'il choisisse le meilleur d'entre nous deux.*
 35, 36 *Je choisirai, selon ma croyance, le moins mauvais des deux,*
 71, 7, 8 *Et il y a en lui un fort beau serviteur qui, plus il vit, plus il embellit.*

XXX.

Ballade par Christine de Pisan.

"Christine fut Tulle et Caton.
 Tulle: car en toute éloquence
 Elle eut la rose et le bouton;
 Caton aussi en sapience."

The above eulogy, passed by Clement Marot on Christine de Pisan, is rather exaggerated, for the works of that lady are too pompous, too artificial to allow of a comparison with Cicero. An Italian by birth, and daughter of Thomas de Pisan, secretary to Charles V., King of France, Christine spent in Paris the greater part of her life. Even after the decease of her royal protector (1380), she clung to the country that had adopted her, and she declined the handsome invitations both of the King of England and of Sicily, although her only alternative was to eke out a precarious livelihood by her pen. In point of moral dignity, courage and feeling, Christine de Pisan strikes us as one of the finest characters of mediæval history.

XXXI.

Ballade par Alain Chartier.

The author of the *Quadriloge Invectif* belongs to the same school as Gerson and Christine de Pisan. He was counsellor to the unfortunate King Charles VI.; and after the death of that monarch, he joined the small court of the careless prince who, according to

the witty saying, "faisait tout ce qu'il pouvait pour perdre joyeusement son royaume." Alain Chartier is singularly known as "the ugliest Frenchman of the fifteenth century;" but this defect only served to make more conspicuous his literary merits, his patriotism, and his genuine piety.

XXXII.

L'építaphe en forme de complainte que fit Villon.

The learned book of M. Campaux on Villon (*François Villon, sa Vie et ses Œuvres*, 8vo, 1859) gives us all the details that can be known about the poet; but these details amount to very little. It appears certain that he led a most dissipated life; he was saved from capital punishment by Louis XI. himself; he then had to take refuge in England against the stern but legitimate demands of justice; and, finally, we trace him to Anjou, the theatre of his last misdeeds. The poet's surname *Villon* might be adduced as a sort of argument *a priori* proving that his life did not bear close inspection; the strongest evidence, however, is supplied by his writings. As a poet, Villon deserves high commendation for simplicity and vigour. He opened a new road far from the conventionalisms adopted by mediæval bards; and he claims the honour of having first pointed out the study of the human heart as the source of real inspiration. A good edition of Villon's works forms part of the *Bibliothèque Elzévirienne*.

BIOGRAPHICAL INDEX.

- Adam de la Halle**, died at Naples about the year 1286. "Ses chansons offrent de la grâce et du sentiment." (Vapereau).
- Alain** (*Alan, Alas*) **de Rouci**, one of the crusaders in the war against the Albigenses.
- Anjou** (*Louis I*, second son of king John, first Duke d'); succeeded to the title (1356).
- Anne de France**, daughter of Louis XI., 1462-1522; married (1474) Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.
- Anséis** (*le vieux*), one of Charlemagne's twelve peers. Supposed to have died at Roncevaux, by the hand of the paynim Malquiant.
- Arc** (*Jeanne d'*), *la Pucelle d'Orléans*, 1412-1431.
- Artois** (*Robert, comte d'*), 1216-1250, brother of Louis IX., killed at the battle of Mansourah.
- Aubericicourt** (*Eustace d'*), an English knight who fought at the battle of Poitiers.
- Auch** (*Garcias III, de l'Ort*, archbishop of), occupied the see from 1215 to about 1225.
- Audley** (*James*), one of the English commanders at the battle of Poitiers.
- Andrehem**, sometimes spelt **Andrehan**, **Endrehen** and **Andenehan** (*Arnoul d'*), a French knight who took part in the battle of Poitiers, was marshal of France under kings John and Charles V., died in 1370.
- Auxerre** (*Jean III de Châlon*), was count of Auxerre in 1346.
- Bar** (*Edouard, marquis de Pont*), and then (1411) duc de—
- Barbazan** (*Arnauld-Guilhem, Sire de*), born in the second half of the fourteenth century, a distinguished French captain, died in 1431.
- Baudouin I** (Eng. *Baldwin*), brother of Godefroi de Bouillon, count of Edessa; king of Jerusalem (1100), died in 1118.
- Baudouin IX**, count of Flanders, 1171-1206, emperor of Constantinople (1204).
- Baudricourt** (*Robert, sieur de*), captain of Vaucouleurs in 1420.
- Bayeux**; Jean Langret was bishop of that town in 1418.
- Beauvais**; Philippe I, de Dreux, was Bishop of Beauvais from 1175 to Nov. 4, 1217.

Béranger (or *Bérengiers*), one of the twelve peers.

Bernard le Trésorier, treasurer of the abbey of Saint-Peter of Corbie, chronicler, thirteenth century; one of the numerous continuators of Guillaume, archbishop of Tyre.

Berry (*Charles de France, duc de*), 1466-1472, second son of king Charles VII.

Bertrand de Born, (?)1145-(?)1215, viscount of Hautefort, one of the most celebrated representatives of Langue d'oc literature.

Bertrand, cardinal of the title of Saint-Peter and Saint-John.

Blanche de Castille, queen of France, married (1200) Louis VIII.; regent of the kingdom (1226), died in 1252.

Blanche de Navarre, married (1349) Philippe de Valois, king of France, died in 1398.

Bleis (*Charles de*) competitor for the duchy of Brittany, killed at the battle of Aurai (1364).

Bolleau or **Bolleve** (*Etienne*), provost of Paris from 1254 or 1258 to 1270, drew up a collection of the statutes and laws of the Paris guilds, under the name of *Livre des métiers*.

Boire (*Boreas*), the north wind.

Boon (*Guillame de*), took part in the crusade with Joinville.

Bouchigant, or rather **Boucicault** (*Jean le Meingre*, called) born about 1368, marshal of France in 1391, died in England in 1421.

Boulogne (*Guillaume de*), third brother of Godefroi.

Boulogne (*Philippe Hurepel, comte de*), son of Philip Augustus, king of France, died in 1234.

Bourbon (*Jean I, comte de Clermont, duc de*), 1382-1484, succeeded to the title in 1410.

Bourbon (*Louis II, Le Bon, duc de*), 1337-1410, succeeded to the title in 1356.

Bourgogne (*Jean sans Pour, duc de*), succeeded to the title (1404), murdered at Montereau (1419).

Brabant, **Brabant** (*Antoine, duc de*), son of Philip the Bold and of Margaret, duchess of Burgundy.

Bretagne (*Pierre I*, surnamed *Mauclerc, duc de*), joined Louis IX. in the crusade, and died in 1250.

Canolles, **Knolles** or **Knowles** (*Robert*), (?)1307-(?)1406, an English general who distinguished himself in the wars with France.

Champagne (*Thibaut IV, comte de*) 1201-1253, equally distinguished as a warrior and as a poet. "Sa diction élégante, son rythme savant, sa versification ingénieuse font de lui un disciple des Troubadours." (Vapereau.)

- Chancelier**; the chancellor of France alluded to by Lefèvre de Saint-Rémy was Eustache de Laistre.
- Chandos (John)**, one of the most distinguished English generals of the fourteenth century; killed in 1369.
- Charles I (Charlemagne)**, 742-814, king of France jointly with his brother Carloman (768), sole king (771), emperor of the West (800).
- Charles II** (surnamed *le Chauve*), 823-877, king of France (840), emperor (875).
- Charles V** (surnamed *le Sage*), 1337-1380, regent of France (1358-1360), king (1364).
- Charles VI**, king of France, 1368-1422, ascended the throne in 1380.
- Charles VII**, king of France, 1403-1461, king in 1422.
- Charles IV**, born (1316), king of Bohemia (1346), emperor of Germany (1347), died (1378).
- Charolois (Charles [le Téméraire,] comte de)**, duke of Burgundy (1467), killed at the battle of Nancy (1477).
- Chartier (Alain)**, (?) 1385-1449, distinguished both as a poet and as a prose writer, was secretary to king Charles VII.
*"Doux en ses faicts, et plein de rhétorique,
 Clerc excellent, orateur magnifique."*
 says of him Saint-Gelais.
- Chastel (Tanneguy du)**, 1369-1449, marshal of Guyenne (1414), supposed to have murdered the Duke of Burgundy at Monttereau (1419).
- Chastelmorand or Châteaumorand (Jean de)**, died about the year 1439, a distinguished French commander.
- Chevalier au Cygne**, the legendary hero of one of the old metrical romances. The *Romance of the Chevaliers Assigne* was published in 1868 by the Early English Text Society.
- Christine de Pisan**, (?) 1363-1431, has left a great number of works both in prose and in poetry, the most celebrated being the *Livre des faicts et bonnes mœurs du Roy Charles V*.
- Cœur (Jacques)**, a celebrated French financier and merchant, died in 1456, master of the mint at Bourges (1435) and at Paris (1436).
- Cœur (Nicolas 1^{er})**, Bishop of Luçon from 1441 to October 1st 1451.
- Cœur (Jean)**, archbishop of Bourges from 1447 to June 25 1483.
- Cottier or Coletier (Jacques)**, physician to king Louis XI., died about 1505.
- Communes (Philippe de)**, 1445-1509, a celebrated French statesman and historian. "Est, en date, le premier écrivain Français vraiment moderne." (Vapereau.)

- Constable**; the constable of France alluded to by Lefèvre de Saint-Bémy was Bernard d'Armagnac VII., comte d'Armagnac. He had been appointed constable in 1415.
- Coucey** or, better, **Macouchy** (*Matthieu de*), a chronicler of the fifteenth century, continuator of Monstrelet, and a most important authority for the years 1444-1461.
- Coucey** (*Enjorrans* or *Enguerrand III, de*), succeeded to the title in 1191.
- Courtenay** (*Pierre de*), took a prominent part in the battle of Mansourah.
- Cousinot de Montreuil** (*Guillaume*), (?) 1400-(?) 1484, Chronicler.
- Coutances**, Jean II, de Marle, was bishop of Coutances in May 1418.
- Cuvellier**, a *trouvère* of the fourteenth century, author of a metrical life of Duguesclin.
- Dampierre** (*Jacques de Châtillon, sire de*), was named admiral of France April 23, 1408.
- Dandolo** (*Enrico Dandolo*), 1112-1205, Doge of Venice, 1192.
- Deschamps** (*Eustache*), (?) 1325-1421, usher at arms to the kings Charles V. and Charles VI., celebrated as a poet.
- Dinant** (*Charles de*), a Breton warrior of the fourteenth century.
- Du Guesclin**, or **de Claiquin** (*Bertrand*), born between 1314 and 1324, constable of France (1370), died in 1380.
- Dunois** (*Jean, comte de Longueville et de*), (?) 1403-1468, natural son of Louis, duc d'Orléans, and nephew of Charles VI., king of France.
- Edward**, prince of Wales, 1330-1376, "the black Prince."
- Edward**, earl of Rutland, then Duke of York, born in 1374, grandson of king Edward III.
- Engelier** (or *Engeler*), one of the chieftains in Charlemagne's army.
- Erminacq**, rather **Armagnac** (*Bernard VII, comte d'*), leader of the party opposed to the Duke of Burgundy, killed (1416); had succeeded to the title in 1391.
- Ernoul** or **Hernoul**, squire of Balian d'Ibelein, chronicler; thirteenth century.
- Estienne**, *Stephen*, king of England, 1105-1154, usurped the throne in 1135.
- Fu** (*Charles d'Artois, comte d'*), succeeded to the title (1397), died in 1472.
- Eustache II** (*comte de Boulogne*), died about 1049.
- Fenin** (*Pierre de*), a French chronicler of the province of Artois. His work extends from 1407 to 1422.
- Ferron** or **Leclerc** (*Perrinet*), betrayed Paris to the chiefs of the Bourguignon party in 1418.
- Foucaut** (*Folcaut*) **de Berzi**, one of the crusaders under Simon de Montfort.

- Froissart** (*Jean*), 1337-1410 (?). "Sa chronique est un tableau de l'époque qui par le pittoresque des descriptions, la vivacité des couleurs et la naïveté de l'expression est supérieur à tous les ouvrages du même genre." (Vapereau.)
- Gamaches** (*Jean de*), one of the crusaders in the army of Louis IX., fought at Mansourah.
- Gérard** (or *Girart*) de Roussillon, one of Charlemagne's twelve peers, "un des personnages les plus célèbres de notre épopée nationale." (L. Gautier.)
- Gézer**, one of the twelve peers and friends of Charlemagne.
- Gérin**, one of the twelve peers in the *Chanson de Roland*.
- Godefroi Boccs** (*Godefroi V, le Bossu*), duke of lower Lorraine in 1070.
- Godefroi de Bouillon**, (?) 1058-1100, duke of lower Lorraine (1093), king of Jerusalem (1099).
- Gringore**, **Gringoire** or **Gringon**, (?) 1475-(?) 1544, a satirical poet of considerable merit.
- Guillaume le Conquérant**, 1027-1087, duke of Normandy (1035), king of England (1066).
- Guillaume**, (?) 1130—died before 1193, archdeacon of Tyre, chancellor of Baudouin, king of Jerusalem (1173), and archbishop of Tyre (1174).
- Hangest** (*Jean de*), flourished during the twelfth century, and belonged to an old family of Picardy.
- Henri de Braine**, archbishop of Beims from 1227 to 1240.
- Henri of Hainaut**, 1174-1218, brother of Baudouin, count of Flanders, succeeded him, first as regent (1205), then as emperor of Constantinople (1206).
- Henri V**, 1388-1422, king of England (1413).
- Hue**, or **Hugues-le-Grand**, third son of Henri I., king of France, 1057-1102, was count of Vermandois, joined the crusade in 1096.
- Ive** (or *Ivon*), son of king Otho, and grandson of Doon de Mayence, one of the twelve peers.
- Ivorle** (or *Ivoire*), brother of Ive (Ivon), and, like him, one of the twelve peers.
- Jean II**, born between 1310 and 1320, king of France (1350), died (1364), "mauvais général, roi malencontreux, mais loyal et brave, 'qui entendoit volontiers à toute voie de raison,' et qu'on appelait *Jean le Bon*." (Bordier et Charton, *Histoire de France*).
- Joinville** (*Jean, sire de*), 1224-1318, seneschal of Champagne. "Joinville est avant tout un conteur, mais un conteur qui a été lui-même un héros." (Vapereau.)
- Labret**, or rather **Albret** (*Charles de*) was constable of France in 1401.

Le Pèvre de Saint-Rémy, (?) 1434-1468, king at arms of the order of the Golden Fleece; his memoirs (1407-1436) are very interesting.

L'Isle-Adam (*Jean de Villiers, seigneur de*), (?) 1384-1437, marshal of France (1435).

Lothaire I, (?) 795-855, king of Italy (820).

Louis I (*Le Germanique*), 806-876, king of Bavaria, (817).

Louis IX (*Saint-Louis*), 1215-1270, king of France (1226).

Louis XI, 1423-1483, king of France (1461).

Mahaux, or *Mathilde* (Eng. Matilda), daughter of Eustace, count of Boulogne, and wife of Stephen, king of England.

Marie (*Robert de Bar, comte de*), first lay-president of the Paris court of accounts.

Mauny (*Olivier de*), a celebrated French warrior of the fourteenth century.

Maurice de Sully, died in 1196, a distinguished pulpit orator, was successively canon of Bourges, archdeacon and bishop of Paris (1160).

Moingnes de Mongon (*le Moine de Mongon*), a personage mentioned in the account of the war between the French barons and Blanche of Castille.

Montferrat (*Boniface III, marquis de*), reigned at the same time over Montferrat and the kingdom of Thessalonica (1183-1207), king of Thessally (1204), killed in 1207.

Montfort (*Gui de*), brother of the celebrated count, was killed in 1299.

Montfort (*Amauri, Amaldries*), eldest son of Simon de Montfort, 1192-1241.

Montfort (*Jean IV de*), competitor for the Duchy of Brittany, died in 1399.

Montfort (*Simon, comte de*), (?) 1150-1218, the celebrated leader of the crusade against the Albigenses.

Morchufiles (*Alexis V, Ducas, surnamed Mursuphle, i.e., thick eye-brows*), usurped the throne of Constantinople (1204).

Naimes, duke of Bavaria, son of Seneheuld and of Gasselín; the Nestor of the court of Charlemagne. "Tel conseiller n'orent onques li Franc." (*Geste d'Aspremont*.)

Nasço, rather **Nassau** (*Jean, comte de*), commanded a body of German auxiliary troops on the French side at the battle of Poitiers.

Nevers (*Philippe de Bourgogne, comte de*), brother of the duke of Burgundy, Jean sans Peur.

Neville (or *Neuville, Pierre de*), one of Joinville's companions in the crusade.

- Olivier**, one of the twelve French peers, companions of Charlemagne, supposed to be son of Renier de Genne, and nephew of Girart de Vienne.
- Orléans** (*Charles, duc d'*), brother of Charles VI., king of France, and of Valentine de Milan (1391-1465), one of the most agreeable poets of his time.
- Otes**, one of the twelve peers of Charlemagne's court.
- Philippe I.**, 1053-1108, king of France, ascends the throne in 1060.
- Piergeroch**, or rather **Périgord** (*Elie Talleyrand, cardinal de*), 1301-1364, played an important part in the history of the fourteenth century, was successively bishop of Limoges (1324), and of Auxerre (1328), and cardinal (1331).
- Quarelay**, or rather **Calverley** (*Hugh*), a distinguished English commander who took a prominent part in the wars of the fourteenth century.
- Raimons** (**Raymond**) **IV de Saint-Gilles**, count of Toulouse (1088), took part in the first crusade, died in 1105.
- Retest**, rather **Rethel** (*Hugues, comte de*), third of the name, succeeded to the title in 1229.
- Richard I** (*Cœur de Lion*), 1157-1199, king of England (1189).
- Richemont** (*Arthur de Bretagne, comte de*), 1393-1456, became duke of Brittany in 1456, constable of France (1424).
- Rieux** (*Pierre de*), surnamed *le maréchal de Rochefort*, 1389-1438, marshal of France.
- Robert I.**, *le Frison*, count of Flanders, joined the 1st crusade, died in 1093.
- Roi de Cypre*; the king of Cyprus alluded to by Le Fèvre de Saint-Rémy was John II., who succeeded to the throne in 1398, he belonged to the Lusignan family.
- Roland** (*Rutlandus, Hrodlandus*), nephew of the emperor Charlemagne, eighth century.
- Rutebeuf**, a French trouvère of the thirteenth century, was a native of Champagne, but spent the greater part of his life in Paris. It is thought that he died about the year 1286.
- Saillenay** (*Jean de*), one of the heroes of the battle of Mansourah. The Saillenay family is a branch of the house of Vienne.
- Saint-Martial** (*Sant Marsals*), the patron saint of Toulouse, his festival is on the 30th of June.
- Saint-Pol** (*Hugues IV, comte de*), succeeded to the title in 1226, became count of Blois (1230) by his marriage with Mary, daughter of Gauthier d'Avesnes and of Margaret, countess of Blois.
- Sancerre** (*Louis de*), born about 1342, marshal of France (1369), constable (1397), died in 1402.
- Sanche VII**, king of Navarre in 1194.

- Senlis.** Jean II d'Acheri was bishop of that city in May 1418.
- Sicart de Montaut**, one of the crusaders in the army of Simon de Montfort.
- Soissons** (*Jean II de Nesle*, surnamed *le Bon* and *le Bègue*, *comte de*), from 1237 to 1270, was a relative of Joinville.
- Sorel** or **Soreau** (*Agnes*), mistress of Charles VII, *dame de Beauté*, died in 1450.
- Toulouse** (*Foulques de Marseille*, *bishop of*). This celebrated personage, known in Languedoc as *Folquets cel de Masselha*, had been a troubadour. Born about 1160, occupied the see of Toulouse from 1205 to Dec. 25, 1231.
- Turpin**, archbishop of Reims, one of the most celebrated characters in the *Chanson de Roland*.
- Urbain V** (*Guillaume Grimoard*), elected pope in 1362, sixth pope of Avignon, died in 1370.
- Urbain**, **Urbain II** (*Eudes* or *Odo*), pope from 1088 to 1099.
- Versé** (*Pierre*), Nephew of Jacques Coitier, bishop of Amiens in 1482, died in 1500.
- Villehardouin** (*Geoffroi de*) (?) 1160-1213 marshal of Champagne, under Thibaut V., count of Champagne and of Brie. "Son ouvrage forme comme la transition entre les chansons de geste et l'histoire." (Vapereau.)
- Villon** (*François*), 1431-(?)1484, one of the most original of French poets. "Il faut aller jusqu'à Rabelais," says M. de Montaignon, "pour trouver un maître qu'on puisse lui comparer." Every one knows his charming *Ballade des dames du temps jadis*.
- Wace** (*Robert*), twelfth century, canon of Bayeux, and chaplain to Henry II., king of England. "Ses Chroniques se rapprochent, pour le fond et pour la forme, des romans d'aventure." (Vapereau.)
- William the Conqueror**, see Guillaume le Conquérant.
- Yde**, daughter of Godefroi IV. (*le Hardi* or *le Barbu*), and sister of Godefroi V. (*le Bossu*), dukes of Lorraine.

GEOGRAPHICAL INDEX.

- Aire-sur-le-Lys** (L. *Aeria* or *Aria Atrebatum*), a small town in northern France (dept of Pas de Calais).
- Amiens** (L. *Ambianum*, *Samarobriva*), principal town of the *Ambianenses*, then capital of the province of Picardy, now of the dept of Somme.
- Arras** (L. *Atrebatas*), formerly capital of the province of Artois now chief town of the dept of Pas de Calais.
- Artois**, a province of northern France, corresponding nearly to the country of the *Atrebatas*; it forms now the dept of Pas de Calais; chief town, Arras.
- Aubemarle, Albemarle** or **Aumale** (L. *Alba Marla*, or *Aumalium*), a town of Normandy (dept of Seine Inférieure).
- Auch** (L. *Auscia*, *Augusta Ausciorum*, *Climberis*), formerly capital of the *Ausci* (*Novempopulania*), then of the province of Armagnac, now of the dept of Gers.
- Angoire**, or rather **Auxerre** (L. *Autissiodurum*), belonged to the *Senones*, then formed part of *Lugdunensis quarta*, now a town of Burgundy (Yonne).
- Aurai**, a small French town in Brittany (Morbihan).
- Auvergne**, a province in France, formerly occupied by the *Arverni*; divided in *Basse-Auvergne*; capital: Clermont (nearly the dept of Puy-de-Dôme), and *Haute-Auvergne*; capital: Aurillac (dept of Cantal).
- Azincourt** (L. *Azincurtum*), a French town in the province of Artois (Pas de Calais).
- Bainson**, an abbey in the diocese of Soissons (Marne), was founded before 1096.
- Bayeux** (L. *Baiocasses*, *Arægenus*), a town in Normandy (Calvados).
- Belvais** or **Beauvais** (L. *Bellovaci*, *Cesaromagus*), chief place of the dept of Oise, in France, formerly the capital of the *Bellovaci* (*Belgica prima*).
- Biaucaille**, or rather **Beaucaire** (L. *Ugernum*, M. L. *Bellum quadrum*), a French town in the dept of Gard.
- Blangy-en-Ternois** or **Blangy-sur-Ternoise** (L. *Blangiacum*) a small town of Artois (Pas de Calais).
- Blaquerne**, a palace near the harbour of Constantinople.

- Blois** (L. *Bles*, *Blesia*, *Blasum*), formerly capital of the Blaisois, now of the dept^t of Loir-et-Cher.
- Bologne** (*Boulogne-sur-Mer*), in L. *Gessoriacum* and *Bononia*, *Rivus portus* (?), a town in the dept^t of Pas de Calais.
- Bonnières-Bestalon**, or rather *l'Estalon*, a small town of Artois in the canton of Auxy-le-Château.
- Bordiaux, Bordeaux** (L. *Burdigala*) formerly chief town of the *Bituriges Vivisci*, then capital of the *gouvernement* of Guyenne and Gascogne, now chief town of the dept^t of Gironde.
- Boukellien, Buchellien**, etc., name of a palace at Constantinople, built on the Propontis.
- Bourges** (L. *Avaricum*, *Bituriga*), successively capital of the *Bituriges*, of Aquitania prima, and of the province of Berry, now chief town of the dept^t of Cher.
- Brie** (L. *Bria*, *Brigensis pagus*), a province of France, was divided into *Brie-Champagne*, capital: *Meaux*, and *Brie-Française*, capital: *Brie-comte-Robert*.
- Calais**, a well-known seaport-town in Lower-Picardy (Pas de Calais).
- Chalus or Chastus**, a castle in the province of Limousin (Haute Vienne).
- Champagne** (*Champagne*), an ancient province of France; under the Romans it formed *Lugdunensis prima* and *quarta*, and *Belgica secunda*; corresponds to the dept^t of Marne, Upper Marne, Aube, Ardennes, and part of those of Yonne, Aisne, Seine-et-Marne, and Meuse.
- Charenton** (L. *Caranto*), a small town near Paris (Seine).
- Châteauneuf-de-Bandon**, a small French town in the province of Gévaudan (Lozère).
- Châtelet** (*le*), a palace or castle (Châtelet), supposed to have been built under the Merovingian kings, and where some of the law courts used to hold their sittings; the jurisdiction of the *Châtelet de Paris* was of a very ancient date.
- Chisao** (L. *Caino*, *Chino*), an old town in Touraine (Indre-et-Loire).
- Clermont** (L. *Nemetum*, *Augustonemetum*, *Arverni*, *Clarus Mons*, *Claromons*), probably founded after the destruction of Gerovia, formerly metropolis of Auvergne, now capital of the dept^t of Puy-de-Dôme.
- Corbeul, Corbeil** (L. *Corbolium*, *Josedum*), a town of Ile de France (Seine-et-Oise).
- Coutances** (L. *Constantia Cosidium*), a town in Normandy, capital of the Cotentin (Manche).
- Dammeri**, or rather *Damery*, a small town of Champagne (Marne).
- Demrémy**, a village of Lorraine (Vosges).

Sparnai, or rather **Spernay** (L. *Sparnacum*) a town of Champagne (Marne).

Fimes, or **Fismes**, a small town of Champagne (Marne).

Flandres. The name of *Flanders* was formerly given to the whole district included between the lower Scheldt, the German Ocean, Artois, Hainaut and Brabant, its capital was Ghent.

Forez (L. *Foresium*, *Pagus Forensis*), a province of France, anciently inhabited by the *Segusiani*, whose capital was *Forum Segusiorum* (*Feurs*).

Genevoys, in the ballad of Eustache Deschamps, is meant for the Genoese (*Génois*); the companies of Genoese cross-bowmen were in the pay of France.

Gisors, or rather **Gisors** (L. *Gisortium*), formerly capital of the Vexin-Normand (dep^t of Eure).

Grifaigne, *la gent*, the Greeks.

Griffons (*Grecs*), the mediæval French for Greek is spelt by Villehardouin in about fifteen different ways.

Guasconiz (*Gascon*), Gascogne (Gascony) is the south part of the old government of Guyenne-and-Gascony (L. *Novempopulania* or *Aquitania tertia*); takes its name from the *Vascones* (Basques), who settled there about 542.

Joinville (L. *Jovilia*, *Jovis villa*), this small town is in the department of Haute Marne (Champagne).

La Bastille Saint Antoine, the famous Paris fortress, built during the reign of Charles V. (1369-1422), taken and destroyed by the mob in July 1789.

Lateran. The church of Saint-John of Lateran was built in Rome (324) by the emperor Constantine in the vicinity of a palace formerly belonging to a certain Lateranus Plautius, put to death by Nero. Twelve councils have met at the church of Saint-John of Lateran. The one which bestowed the county of Toulouse upon Simon de Montfort took place in 1215.

Le Louvre, formerly the residence of the kings of France. Rebuilt by Philip Augustus, transformed and enlarged by Charles V., Francis I., and Henry IV.

Le Palais. The *Palais* alluded to by Lefèvre de Saint-Rémy, is the building known as the *palais de justice* of Paris, some parts of which still exist dating from the reign of Saint-Louis.

Limoges (L. *Lemovices*, *Augustoritum Lemovicum*), formerly capital of the province of Limousin, now chief place of the dep^t of Haute Vienne.

Loheraine (*Lorraine*), M. L. *Lotharingia*, a large province, belonging now to Germany.

Luçon, a French town in Poitou (Vendée).

Lusignan, **Luzignan** or **Lesignem** (L. *Lusiniacum*), a small town in Poitou (Vienne).

Malpertuis or **Maupertuis**, called *La Cardinerie* since the fifteenth century, a small place near Poitiers.

Mansourah (generally called *La Massoure*), i.e., the *field of Victory*, a town of Lower Egypt, on the eastern branch of the Nile.

Mantes-la-Jolie (L. *Medunta*), chief town of an *arrondissement* in the department of Seine-et-Oise. Supposed to have been founded by the Druids, because it has a mistletoe in its coat of arms.

Marne (L. *Matrona*), a river in France, rises near Langres, and falls into the Seine at Charenton.

Masancelles, rather **Maisoncelles**, a small town of Artois (Pas de Calais).

Melun (L. *Melodunum*), formerly an *oppidum* of the *Senones*, now chief town of the dept of Seine-et-Marne, in the province of Ile de France.

Monterrat (Ital. *Monteferrato*), an ancient duchy of Italy, situated between Piedmont, the republic of Genoa, and the Milanese, its capital was Casal.

Montlhéri (L. *Mons Leherii*, *Mons Leherici*), capital of the province of Hurepoix in France (Seine-et-Oise).

Monwimer, rather **Montaimé**, a locality of the province of Champagne, near Vertus (Marne).

Mortagies, or rather **Montargis** (L. *Mons Argisus*), capital of the province of Gâtinais in France (Loiret).

Moulins (L. *Molina*), a French town in the Bourbonnais, capital of the dept of Allier.

Namur (L. *Namurcum*), a town in Belgium, chief place of the province of the same name.

Normandie (L. *Neustria*, *Normannia*), one of the richest and most fertile provinces of France, forms now the departments of Lower Seine, Eure, Manche, Calvados, and part of that of Orne.

Orléans (L. *Aurelianum*, *Genabum*), formerly capital of the province of Orléanais, now chief town of the dept of Loiret.

Pampelune (L. *Pompeopolis*, *Pompelo*), a fortified town in Spain (Navarre).

Pirone, rather **Péronne**, a small fortified town in Picardy (Somme).

Plessis-lez-Tours, a castle in Touraine (Indre-et-Loire).

Poitiers (L. *Pictavium*, *Limonium Pictavorum*, *Augustoritum*), formerly capital of the *Pictavi*, then of the province of Poitou, now of the dept of Vienne.

Poitou (L. *Pictavia*, *Pictavensis Campus*), a province of France, formerly inhabited by the *Pictavi* (*Aquitania secunda* under Augustus), capital: Poitiers. The depts of Deux Sèvres, Vienne and Vendée correspond pretty nearly to Poitou.

- Pontoise** (L. *Briva Isara, Pontisara*), a French town, capital of the Vexin-Français (Seine-et-Oise).
- Porte-Saint-Germain**, an old gate of Paris, existed still in the time of Louis XIV.
- Provins** (L. *Provinum*), a town in Brie-Champagne, now capital of an *arrondissement* in the dept of Seine-et-Marne.
- Puille** (*Pouille*), Apulia.
- Puy-en-Velay (le)** (L. *Podium*), chief town of the dept of Haute-Loire, in France.
- Rains**, or rather **Reims** (L. *Durocortorum, Remi*), a town in Champagne, chief place of an *arrondissement* in the dept of Marne; nearly all the Capetian kings were consecrated there.
- Roncesvals** (*Roncevaux*), a small town in Spain (Pampeluna). Besides the engagement in which Roland was killed, a battle took place at Roncevaux between the English and the French, commanded by marshal Soult (1814).
- Rethel** (L. *Rethelium, Regiteste*), a French town in Champagne (Marne).
- Roem** (*Rouen*), capital of Normandy, and now of the department of Seine Inférieure, (L. *Rotomagus, Rudomum*).
- Rohez**, the old city of Edessa in Asia Minor, *quæ alio nomine Rhages appellatur*.
- Ruell**, or rather **Reuil**, a small place in Champagne (Marne).
- Russillon** (*Roussillon*), from the name of the ancient city of *Ruscino*. Formed part of *Narbonensis prima* during the Roman rule, was afterwards one of the great governments of France, and corresponds to the present department of Pyrénées-Orientales.
- Saint-Germain-l'Auxerrois**, a Paris church, built in honour of Saint-Germain, bishop of Auxerre (380-448), was reconstructed by king Robert (997-1031).
- Saint-Omer** (L. *Audomaropolis, Fanum sancti Audomari*), a town in Artois (dept of Pas de Calais).
- Saint-Pol**, a French town in the province of Artois (Pas de Calais).
- Saraxinonie**, the land of the Saracens, i.e., Turkey and the East.
- Seulis** (L. *Silvanecti, Augustomagus*), a small French town in the province of Valois (Oise).
- Sesanne, Sezanne**, a town in Champagne (Marne).
- Sesille, Sicile**, Sicily.
- Soissons** (L. *Noriodunum*, afterwards *Suessio* or *civitas Suessionum*, and in mediæv. L. *Sezonix*), capital of an *arrondissement* in the dept of Aisne.

Somme (L. *Samara*), a river of France, rises at Font-Somme (dept^t of Aisne), and falls into the British Channel between Saint-Valéry and Le Crotoy.

Strasbourg (L. *Argentoratum*), formerly chief town of the dept^t of Lower Rhine (France), belongs now to Germany.

Surie, Syrie, Syria.

Taillebourg (L. *Tabellicum, Taleaburgus*), a small town in the province of Saintonge (Charente-Inférieure).

Terouenne (L. *Taruenna*), formerly an important city, now a small town in the dept^t of Pas de Calais.

Thanis or Tanis, the sixth arm of the Nile, starting from the West, derives its name from Tanis or Avaris (now *Samnah* or *Sân*) a very ancient town of Lower Egypt.

Toulouse (L. *Tolosa*), successively capital of the *Tolosates*, and of the *Volcæ Tectosages*, then of the province of Languedoc, now of the dept^t of Haute-Garonne.

Trois, rather **Troyes** (L. *Tricasses, Treceæ, Augustobona Tricassium*), capital of the *Tricasses*, then of Champagne, now of the dept^t of Aube.

Valence (L. *Julia Valentia*), a town in France, capital of the dept^t of the Drôme, chief place of the ancient *Segalauni*.

Vaucouleurs (L. *Vallis Color*), a small town of Champagne (Meuse).

Vexin (L. *Velicasses*, and in med. L. *Valcassinus pagus*), a district originally forming part of Normandy, afterwards divided into *Vexin Français* (Ile-de-France, now dept^t of Oise and Seine-et-Oise), and *Vexin Normand* (Normandy, now dept^t of Seine Inférieure and Eure).

Train, or rather **Trois**, for *Irlandois*, Irish.

PREFACE TO THE GLOSSARIES.

The following remarks are borrowed from the excellent preface to MM. Moland and d'Héricault's *Nouvelles Françaises du XIII^e siècle*. They give so clearly the rules which govern the French mediæval desinences (Langue d'Oïl), that we make no apology for transcribing them :—

Les règles qu'il importe de se rappeler sont les suivantes :

Quant aux substantifs masculins, noms communs, noms propres, mots employés substantivement :

1° On distingue le nominatif des cas obliques, le sujet du régime, par l'addition ou la suppression de l's final.* Au singulier, l's indique le sujet ; l'absence de l's indique le régime, soit direct, soit indirect. Au pluriel, l'absence de l's indique le sujet ; sa présence est la marque du régime. Exemples :

Sing.

Li chevaliers i ala.

Il dist au chevalier.

Il sot que son père ot li rois pendu.†

Plur.

Armé furent li chevalier.

Il ot molt de chevaliers avec lui.

Li saint vainquirent les reumes.

2° Quelquefois le sujet se distingue du régime par une terminaison caractéristique. Ainsi on dira au nominatif singulier : consaus, meseaus, oisiax, damoisiax, cevaus, baus, maus, deus,

* Remplacé fréquemment, bien entendu, par les équivalents *x* ou *z*.

† Il n'y a pas la moindre ambiguïté dans cette phrase, grâce précisément à la forme distinctive du *sujet* : li rois, et du *régime* : son père, "Il savoit que le roi avoit pendu son père."

bues, fix ou fuis, Dix ou Dex, etc. Aux cas obliques : consel, mesel, oisel, damoisel, ceval, bal, mal, deul, buef, fil, Dieu ou Diu, etc. Exemples :

A ce fu afremés lor consaus.
Vous en aurez consel.

L'estable où ses cevaus estoit.
Et ataça son ceval.

Et que valoit tes bues.
Si sol ten buef.

Si me doinst Dex.
Si Dieu plaist. Par Diu le fil Marie.

Grans deus fu fais.
En fist si grant deul.

Il devint meseaus.
Dex qui mundas le mesel.

Dans cette sorte de déclinaison qui demeure parisyllabique,* le pluriel suit la règle ordinaire, c'est-à-dire que la forme du nominatif est celle des cas obliques du singulier, et que la forme du nominatif singulier est celle des cas obliques du pluriel :

Comme mesel ont acostumé.
Et as mesiaus estoit si privée.

Li pastorel iscirent de la vile.
Au cri des oisiax et des pastoriax.

Vo voir oiel ont men cuer navré.
Les ex li baise. Il getai ses eaulz.

3° Parfois il y a une véritable modification du mot. Ainsi :

Une classe de mots est terminée en *ères* au nominatif singulier, en *eur*, *our*, *eor* ou *ecour*, selon les dialectes, aux cas obliques. Par exemple : emperères, trovères, jonglères, chantères, confiesères, etc., feront aux cas obliques : empereur ou empereour, troveor, jogleor, chanteor, etc. :

Il aura à fenme le fille l'empereour et sera enperères.

Et li kierka ses confiesères... et il dist à son confiesour.

Certains mots présentent enfin une différence plus radicale encore. Ainsi on a au nominatif : hom ou homs, sire ou sires,

* La finale *tax*, *iaus*, *iur*, ne forme qu'une syllabe.

quens, abes, enfes, traîtres, niés, lères, compains, etc.; et au régime : home, seignor, conte, abé, enfant, traïtor, neveu, larron, compaignon, etc. :

Jouenes hom estoit.
Il trovai un noble home.

De même pour les composés :

Un jour vint uns preudom.
Car trouvé l'avoit preudonme.

Car vous êtes mes drois sires.
Et maintenoit son seignour.

De même pour les composés :

Ensi fu mesire Raous.
Il parla à monseignor Raoul.

J'estoie quens de Pontiu.
On amena le conte.

De même pour les composés :

Li visquens estoit molt rices hom.
Il traist au visconte.

Il fu trop biaux enfes.
Li abes le vit si biel enfant.

Li traïtes Ardrez disoit.
Faire la bataille contre Ardré le traïtor.

Li lères vint vers monseigneur Theibaut.
Si le toli au larron.

Ce estoit Amis ses compains.
Tu diras Amile ton compaignum.

Il en étoit de même de certains noms propres. Par exemple :

Au *sujet* : Charles, Odes, Otes, Hues, Gaides, etc.

Au *régime* : Challon, Odon, Oton, Huon, Gaidon, etc. :

Challon, li quart, out li pères tosjors plus chier,
dit le *Roman de Rou*, sans aucune ambiguité :
"Le père eut toujours plus cher, aime toujours
mieux Charles, le quatrième."

Cependant, dans le texte d'Amis et Amile que nous publions, le mot Charles se distingue seulement, au sujet et au régime, par la présence ou l'absence de l's, et rentre ainsi dans la règle commune.

Dans cette troisième catégorie, où les deux formes du mot sont

imparisyllabiques, ou du moins présentent la différence d'une syllabe muette à une syllabe pleine, le pluriel adopte la forme du régime singulier sans *s* au nominatif, avec un *s* aux cas obliques.

Sujet :

Ce que vos volez que li home vos facent.
Si devinrent tot si home.

Régime :

Et ocioit ses homes.
Vous parlerez as poisans homes de ceste tière.
Dex qui comandas as homes.

Li segnor doivent rekesre les dames.
Ne mie les dames les segnours.

Et li enfant se esvoillèrent.
Qu'il occie ses dos enfanz.

Li tolirent li larron sa robe.
Il avoit larrons enconstré.

Nous remarquerons que c'est, en général, la forme du régime qui a prévalu et qui a été définitivement adoptée par la langue française.

Le vocatif suit, le plus ordinairement, la règle du nominatif, tant au singulier, qu'au pluriel. Ainsi on trouvera au *vocatif singulier* : biaux amis, sire rois, frans damoisiaux, Dex debonaires, sire quens, chiers compains, mes souz confors, etc. ; au *vocatif pluriel* : segnor, mi enfant, bel enfant, etc.

Il y a peu d'exceptions, lorsque les deux terminaisons ou les deux formes du mot sont bien caractérisées : damoisiaux, sire, compains, par exemple ; mais l'*s* seul, au contraire, se perd assez fréquemment au vocatif singulier, et, dans certains textes, avec une apparence non plus d'accident, mais d'intention formelle. Il sembleroit qu'il y eût quelques dissidences sur ce point, ou plutôt quelques distinctions qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées.

Passons maintenant aux substantifs féminins :

1. Les noms féminins terminés en *e* muet ne prennent pas d'*s* au singulier, prennent un *s* au pluriel, à tous les cas, qu'ils soient sujets ou régimes, exactement comme aujourd'hui. Nous nous dispenserons de fournir des exemples de cette première règle.

2. Les substantifs féminins ayant une autre terminaison que l'*e* muet sont, au singulier, soumis à la même règle que les substantifs masculins : ils prennent l'*s* au nominatif, ils le perdent aux cas obliques :

Car li amors de le femme....
Saurais d'amor.

Où est si haute honors.
Celle grant hounour otria Dieus.

La nuis fu bele. Cele nuis passa.
Il alloit une nuit. Qui ai dit ces paroles de nuit.

Quele fu li ocoisons.
Par une ocoison.

La cars se prist tos.
Dou pain et de la char.

Fu puis la cités apielée.
En la cité, parmi la cité.

Et vérités le tiesmoigne.
Se vos vérité ne me dites.

Au pluriel, au contraire, ces substantifs prennent l's à tous les cas, comme ceux terminés en e muet. Ex. :

Vos douces amors me hastent.
Il ne povoit son fil retraire des amors Nicolete.

Si bel pié et ses beles mains....
Or me desloies les mains.

Et les flors des marguerites estoient....
Si prist des flors.

3. Certains noms féminins présentent, selon qu'ils sont sujets ou régimes, cette différence plus sensible de terminaison ou même cette forme bien distincte, que nous avons signalée, et qu'on rencontre plus fréquemment, du reste, chez les noms masculins. Ainsi : nés, au nominatif ; nef, aux cas obliques ; suer, au nominatif ; seror, aux cas obliques.

La nés fu apparellie.
Il le mist en se nef.

Suer, douce amie.
Il avoit une serour.

Forme unique au pluriel : nés, serours.

Ajoutons à ces différentes catégories une classe de mots indéclinables, des deux genres, comme : tans, sens, vers, bras, bos, los, pris, ris, palais, pais, riens, brebis, enpereris, etc., et nous aurons le tableau à peu près complet des lois qui régissent les désinences des substantifs dans la langue françoise du XII^e et du XIII^e siècle.

Les mêmes règles gouvernent les adjectifs, selon le genre, le cas et le nombre du nom auquel ils se rapportent.

Avec un nom masculin.

Prenons le mot *noble* pour exemple. Avec un nom masculin au nominatif singulier, il fera *nobles* : il estoit nobles chevaliers. Il

ne prendra pas d's aux cas obliques. Et ce sera tout le contraire si le nom est pluriel : il ne prendra pas l's au nominatif, mais bien aux cas obliques.

Les adjectifs présentent, de même que les noms, une différence plus ou moins caractérisée dans leur double désinence.

Les uns, la plupart, sont seulement distingués comme sujets ou régimes par l'addition ou la suppression de l's.

D'autres subissent une modification plus sensible ; par exemple, au nominatif : beax ou biaux, viermaus, isniaus, crueus, seux, vis, caitis, gentius, etc. Au régime : bel ou biel, viermel, isnel, cruel, seul, vif, caitif, gentil.

Et *vice versa* au pluriel.

Enfin, certains adjectifs comparatifs ont une double forme distincte. Au nominatif singulier : miendres, pires, graindres, maindres. Aux cas obliques : mellor, piour, graignor, menor.

Ex. : *Sujet* :

Je sui li mioudres boulengiers.
Il fu li miudres ke on seuiet as armes.

Régime :

On assaut ton castel tot le mellor.
Jà per chou piour semblant ne l'en eusse fait.

Au pluriel, il en est comme pour les noms de la même espèce : c'est la seconde forme qui reste seule avec la distinction ordinaire :

Il en vendoit plus ke li doi meilleur boulengier.

Avec un nom féminin.

L'adjectif étant presque toujours terminé en *e* muet, il n'aura d's à aucun cas du singulier, il aura un s à tous les cas du pluriel.

Font exception les adjectifs invariables sous le rapport du genre. Par exemple : gentius, loiaus, vaillans, mortex, avenans, trançanz, etc. Tels sont notamment tous les adjectifs verbaux.

Ex. :

Elle fu molt gentius fenme.
Il prist haute feme et gentill.

La dame fu molt vaillans.
Il ot une fille molt vaillant.

La dame trespasa come boine et loiaus.
Je vous ai tenu loial compagnie.

Au pluriel, ils suivent la règle commune à tout le genre féminin : ils prennent l's à tous les cas. Ex. :

Puceles qui molt sont avenans.
Il donna as povres gentius dames.
As espées trançans.

Des lois identiques, dont nous ne poursuivrons pas l'application dans les détails, gouvernent—les adjectifs possessifs. Ainsi :

Sujet nomin. sing. :

Mes, tes, ses.

Régime :

Mon, ton, son.

Exemple :

Ses sires fu molt coureciés à son quer.

—Les adjectifs ou pronoms indéterminés. Ainsi :

Sujet nomin. sing. :

Uns, autres, tos ou tous, tex, nus, aucuns, cascuns, etc.

Régime :

Un, autre, tot ou tout, tel, nul, aucun, cascun.

Exemples :

On pooit croire que ce fu uns autres Salemons.
Il s'acousioient li uns à l'autre.

Nus ne le puet conforter
Ne nul bon conseil doner.

Pluriel :

Li nn, li autre, pluisor, tel, tuit ou tout.
Des uns, des autres, pluisors, tex, toz ou tous.

Exemple :

Il demandèrent li un as autres.

—Les adjectifs numériques. Ainsi :

Sujet :

Dui ou doi : d'où andui, ambedui.

Régime :

Doz ou deus ; d'où andeus, ambedeus.

—Enfin, les participes passés. On observera, relativement au participe passé, qu'il s'accorde le plus ordinairement avec le régime direct, quelle que soit leur position relative. Ex. :

Si ai tant proië Dieu k'il a oïe ma proière.
Si tos com il li aura ballies les laitres. .
Il avoit hontée la fille le roi.
J'ai soffertes maintes adversitez.

Tel est, dans ses traits principaux, ce système de désinences qui est la partie la plus caractéristique de la syntaxe française aux XII^e et XIII^e siècles.

GLOSSARY OF THE LANGUE D'OÏL EXPRESSIONS.

(N.B.—The roman numbers indicate the pages, the others refer to the lines in each page.)

A.

A, vii. 38, viii. 2, x. 12, xv. 20, xxxiv. 12, xliii. 8, xlv. 19, also

Ad, *prep.* avec, comp. the Latin :

..... meus sodalis Philocrates

In libertate est *ad* patrem, in patriâ ; bene est.

(Plautus. *Captiv.*)

A=pour, xlv. 30.—**A**=par, vii. 16.

Ab, i. 9, *prep.* avec, is an abridged form of the L. *apud*.

Abaisié, xxviii. 6, *past part.* abaissé, déprimé, réduit à néant.

Accompagné, xlvii. 38, *past part.* escorté.

Achoison, lx. 20, *s.f.* occasion, cause, motif, also *okison*, *ochoi-son*, etc.

Achaptz, xlix. 42, *s.m.*, also spelt *acatz*, *achat*, from the L. *ad captare*. The corresponding verb is *accater*. "Et avoit accaté la place de ses deniers." (Mém. de J. du Clercq.)

Achievée, xix. 34, *past part.* achevée.

Acorde, xxii. 36, *s.f.*—*Acort*, xxvii. 32, *s.m.* accord.

Acquester, lxxii. 21, *v.a.* acquérir. The *s. acquêt* is still used as a law term : "Chose acquise par donation ou testament."

Ad, ii. 13 (L. *habet*), see *Aveir*.

Aaïn, lvi. 20, 21 ; lvii. 25, *aïn*.

Adjudha, i. 6, *s.f.* aide (L. *adjutare*, Varro and Terence).

Admaine, xiv. 1, *v.a.* 3 *p.s. ind. pr.* amène.

Adone, xxvi. 17, xxxi. 31, xxxii. 22, xxxviii. 32, xli. 36, *adv.*, still found in La Fontaine's tales; comp. the Italian *adunque*, from *dunque*,—also *adont*, xxix. 37, xlv. 25, and *adonques*.

Adrecler, xv. 18, *v.* adresser, also spelt *adrescer*, *adrechier*, rétablir, mettre en ordre; *s'ad*—, *se diriger*.—*Adrecié*, *past part.* xix. 5.—*Adreçast*, xxxi. 18; 3 *p. s. imp. subj.*—*Adreça* xxxiv. 38; 3 *p.s. past def.*

Afebleier, xvi. 2, *v. act.* affaiblir, diminuer, also *afebleier*, *afoiblir*.

Afés, xx. 17, 26; *v.* from *afier*, also spelt *affier*, promettre, assurer.—*Afions*, xxviii. 22.—*Afie*, xx. 28, 29.

Aguisîés, xvii. 28, *adj.* aiguisés.

Aidé, iv. 18, *past part.* of *Aidier*, xvii. 14, xxviii. 28, xxxii. 20, xxxiv. 31, *aidé*, also spelt *aidier*, *eider*—from the form *Aïuer*, also *ajuer*, comes *Aït*, xix. 18, xx. 6, 10, 26; 3 p. s. subj. *pres.*, *si Dieus m'aïst* or *m'aït*=so help me God.—*Aïues*, xviii. 2, *imp.*

Alés, xx. 17, *ayez*; see *Auoir*.

Aïm, xix. 17, *aime*.

Aïns, xvii. 24, xix. 7, 41; xxiii. 9, xli. 24, *conj.* *mais*;—also *aïnz*, viii. 32, *adv.* *avant*; other forms: *ans*, *aïns*, *eïnz*, *eïns*, *ens*. Hence *aïns-né* or *aïnz-né*, *aïné* (L. *ante natus*).—*Qui aïns aïnz*=qui irait plus avant.

Ansi, *adv.* also *Aïnsinc*, ix. 22; *ensi*, *insi*, *ensine*, *aïnsis*, xxxvi. 26; *aïst*, xxiii. 23, *aïnai*.

Aïs, iii. 35, *prep.* *voici*, voilà (L. *ecce*).

Ajut, xxix. 9, see *Aidé*.

Al, iii. 7; see *As*.

Ala, xxiii. 3, *alla*.

Aleors, xvii. 26, *s.m.* also spelt *aleor*, *galeries*, *passages*, *allées*, from the v. *aler*=*aller*; other forms, *aleir*, *alier*.—Comp. Lydgate: "In the *allures* walking to and fro." L.L. *alura*. "*Alura* qua ducit a coquina conventus usque ad cameram prioris."

Alés, xix. 37, *allez*.

Aleure, xxii. 10, *s.f.* *allure*.—*Grant aleure*=en hâte.

Aïne, ii. 16, *s.f.* *aune*, *mesure* (L.L. *alena*, from the Goth. *aleina*, the fore part of the arm).

Altre, iv. 3, 12, *pron. adj.* *autre*.

SCHEME OF DECLENSION.

<i>Sing. nom. mas.</i>	li altres	<i>fem.</i> li altre.
obj.	altre	altre.
obj. (<i>gen.</i>)	altrui	...(in <i>Normandy</i> altri, altrei).
<i>Plur. nom.</i>	altre	altres.
obj.	altres	altres.
obj. (<i>gen.</i>)	altrui	

Altres, i. 9, iv. 6, *adv.* *de même*, *de la même manière* (L. *alterum sic*), also *autresi*, xix. 23.

Alument, lxiv. 36, the fact of being in the light, from *alumer* (*allumer*).

Ameir, xxviii. 4, v. *act.* *aimer*, also spelt *amer*.—*Amées*, xxix. 38, *aimées*.—*Amoit*, xxxviii. 18, *aimait*. The archaic *past part.* has been retained in the language of diplomacy: "à nos amés et féaux conseillers, etc."

Amendise, xxviii. 5, *s.f.* *amende*, *réparation*.

Amiroit, xxx. 2, *admiroit*.

Amur, i. 1, *s.m.* *amour*.

Ançois, *Ainçois*, xxxviii. 21, 36, *avant*; *Aïnsois*, xxvii. 32, 41.

Andex, xviii. 33, also *Andous*, contr. from *ambe deux*, also *ambe-dui*, tous deux.

Anemi, xix. 14, 27, 32.—*Anemis*, xix. 10, ennemi, ennemis.

Angle, iii. 35, *s.m.* ange (L. *angelus*), also spelt *angele*, *angeles*, *angle*, *angre* and *angere*, lx. 7.

Anme, ii. 13, *s.f.* âme (L. *anima*).

Annoy, xxvi. 4, *s.m.* ennui, souci, peine, chagrin; other forms: *Anoi*, *anui*, *enui*.

Aoi, iii. 40. "Aoi doit être un refrain; tous les assistants poussaient ce cri en chœur, quand le jongleur avait terminé le couplet qu'il chantait seul." (Petit de Julleville).

Aor, lx. 17, for *aore*, *ind. pr.* of *aorer* = adorer, also *aourer*, *aûrer*.

Apareillés, xviii. 27, past part. préparés.—*Apareillie*, xvii. 20, *sing.f.*—*Appareilliez*, xvii. 41, *n.pl.m.*—*Appareiller*, xxxix. 15, to prepare, to dress out (for a burial).

Aparrat, lxiv. 37, future of *apparer* = apparaître.

Apiter, lxi. 22, *v.* déplorer.

Apostolle, iv. 16, *s.m.* apôtre, here, pope; also *Apostoles*, xxix. 5, *Apostele*, *apostile*, *apostoile*, *apostolie* (L. *apostolus*).

Approcie, xxxii. 26, *approchée*.—*Approcier*, xxxii. 38, 40.

Après, xxii. 28, xxxii. 25, *prep.* après.—*Apprez*, xlix. 32, l. 34.

Aquis, xxviii. 3, acquis.

Ara, v. 35, xviii. 23, xxix. 26, future of *aveir*, 1 *p.s.* *arai*, xix. 16.

SCHEME OF CONJUGATION.

Burgundy.	Picardy.	Normandy.
aurai, arai	aurai	aurai
aurais, arais	auras	auras
aurait, arait, ara	aurat, aura	aurad
aurons, arons, xxxviii. 30.	aurommes, auromes	aurum
aureiz, areiz, arés, xxix. 34.	aurés	auzez, ayez, xxvii. 37.
auront, aront	auront	aurunt.

Archier, xxxii. 28, *s.m.* archer, also *arcier*, xxxii. 30, xxxiii. 8.

Arcien, lxi. 28, better *artien*; "clerc arcien" = étudiant en philosophie (L. *artifex*).

Arderoie, xx. 7, 1 *p.s. cond. pr.* of *arder*, brûler. Other forms: *ardoir*, *ardeir*, *ardre* (L. *Ardere*).—*Ardoient*, xxvii. 8, 3 *p. pl. imp. ind.*

Aresnables, xvi. 35, *adj.* raisonnable, also *raisonable*, *raisnable*, *raihnable*, *raignable*.

Argentier, xlix. 2, trésorier.

Ariez, vii. 35, 2 *p. pl. cond. pr.* of *avoir*, auriez; *aroi*, xx. 3; *aroie*, xx. 4, 1 *p.s.*

SCHEME OF CONJUGATION.

Burgundy.	Picardy.	Normandy.
auroie, aroie, aroi	auroie	aureie
auroies, aroies	auroies	aureies
auroit, aroit, l. 16.	auroit	aureit

<i>Burgundy.</i>	<i>Picardy.</i>	<i>Normandy.</i>
aurions, arions	auriomes, aurionmes	aurium
auriez, ariez	auriés	auriez
auroient, aroient	auroient	aureient

Armés, xxii. 17, *qui étoit armés* = qui portait le blason.

Armoyant, lvii. 31, mettant sur votre blason.

Arnes, xxiv. 10, *s. harnais*.

Aroutées, xxx. 3, *past part. f. pl. of arouter*, assembler, ranger; also *aroter*, arroter.

Arson, vi. 1, *s.m. incendie*, also *arsion*, *arsin*, *arsun*, *arsis*.

As, xvii. 26, 27; xxi. 14, *def. art. dat. pl., aux*.

SCHEME OF THE DEFINITE ARTICLE (Normandy, Burgundy.)

<i>Masc. sing. nom.</i> li, l'	<i>fem.</i> li, la, lai
<i>g.</i> del, deu, do, dou, du	de la, de lai
<i>d.</i> al, au, ou, el, ou, (u, o, on)	à la, à lai, ai lai
<i>acc.</i> lo, lou, le, lu	la, lai
<i>Masc. plur. nom.</i> li	<i>fem.</i> les, li
<i>g.</i> des	des
<i>d.</i> as, es, aus (eus)	as, es
<i>ac.</i> les (los)	les.

Asalir, xvii. 25, *v. act.* assaillir, also spelt *assailler*, *essalir*, *asaillir*, *assallir*, xlix. 39.—*Asalent*, xix. 23, 3 *p. pl. ind. pres.* *Assalans*, xxxi. 14, 23, *pr. part.*

Asamblisons, xxviii. 12, *s.f.* assemblée.

Asaus, xvii. 28, *s.m.* assaut.

Assanlées, xxxii. 31, assemblées.—*Assanler*, xxii. 32 (*L. assimulare*, with the meaning of *simul.*)

Assavoir, vii. 14, xxii. 40. "Les anciens textes montrent qu'il y avait un verbe *assavoir* qui se construisait comme les autres avec *faire*, et que l'on a mal à propos décomposé en *à savoir*." (Littré.)

Assegier, xxii. 22, assiéger.

Asséna, xxxiii. 21, *p. déf. of asséner*, diriger vers, adresser, tendre à, frapper.

Assevi, xxviii. 3, *past part. of assevir*, assouvir; also *asseuvir*.

Assise, xxvii. 3, *past part.*—*Assiea*, xxii. 22, 35, *past def. of asseoir*, with the meaning of *assiéger* (*L. assidere*).

Ataigne, xxix. 6, *subj. pr. of atainer*, attendre.

Atcont, xxvi. 17, xxvii. 39, *adv.* à ce point, alors, aussitôt, à présent.

Atemprer, lxii. 13, *inf. pr.* hence *ratempre*, lxii. 20, *ind. pr.* 3 *p.s.* of *ratemprer*, mettre d'accord, accorder.

Atiré, xxi. 16, réuni.

Atout, xxvii. 32, xlii. 17, avec tout (comp. the English *withal*). See *Od.*

Auberc, xviii. 28, *ausberc*, xxiv. 39, *s.m.* haubert.

Aucunes, xli. 31, xlv. 5, xlvii. 25; *aucuns*, xlv. 20, 23, 42; xlv. 25, quelques.

Aume, xviii. 29, *s.m.* heaume.

Aünée, xxix. 25. *s.f.* also spelt *aünie*, union, assemblée. The corresponding verb is *aüner* (L. *adunare*) réunir, assembler.

Auques xxvii. 5, lxii. 13, *indef. pron.* quelque chose, quelque peu d'une chose, peu, assez (L. *aliquid*); other forms: *alkes*, *akes*, *aïques*.

Aus, see *js*.

Aüsez, xvi. 41, accoutumé.

Ausint, lxi. 9, *adv.* aussi.

Autrefois, lxii. 21, here means *une autre fois*.

Autrevel, lxii. 34, autre façon.

Avecques, xlii. 23, 24, *prep.*, also *aveuc*, xxii. 4, lii. 6, 15; *avæcques*, xxxii. 23, xxxiii. 9; *aveq*, lvii. 28, avec; from the romance *prep.* *ab*, and the L. *hoc* (Burguy).

Avoir, *v. act.* avoir;—*aveie*, ii. 22, 1 *p.s. imp. ind.* avais;—*aveit*, iv. 7, 3 *p.s. avait*;—*avés*, xix. 40, 2 *p. pl. ind. pr.* avez;—*ad.* ii. 13, 3 *p. s. ind. pr. a* (L. *habet*);—*an* xxiv. 1, 3 *p. pl. ind. pr. ont* (L. *habent*);—*aïés*, xx. 17, 2 *p. pl. subj. pr.* ayez. See *arai*, *aries*.

Avint, xxi. 19, xxii. 3, 3 *p. part def.* of *avenir*, advenir.—*Avenist*, xxxi. 5, 3 *p. s. imp. subj. advint*.—*Avenue*, xxii. 20, *past part.* *Avient*, xx. 15, 3 *p. s. ind. pres.*—*Avendra*, xxxiv. 24, 3 *p. s. future*.

Avugla, xxiv. 1, from *avugler*, 3 *p. s. past def.*, also *avogler*, *Aveuler*, perdit la vue, devint aveugle.

Ax, xviii. 3, see *je*.

B.

Bacaleres, xxxi. 40, *s.m.* bachelier; other forms: *bachelor*, *bachiler*. The etymology is unknown (see Burguy, *Gramm. de la langue d'oïl*; glossary, s. v.)

Bacr, xix. 35, *v.* also *beer*, ouvrir la bouche, attendre, *bayer aus cornettes*, from the onomat. *ba*, hence the L. *baare*.

Baguage, xli. 33, *s.m.* bagage, from *bague*="paquet, hardes, et en général tous les effets qu'on peut porter." (Burguy.)

Baisier, xviii. 22, xx. 5, *s.m.* baiser. *Baisie*, xviii. 19, xx. 4, *past part.* of the *v. baisier*, baiser.

Baraz, xvi. 22; also *barat*, *barate*, *barete*, *s.m.* disordre, embarras, confusion. (*Etym.* Breton, *barad*, *barrad*=treachery, deceit.)

Baron, iii. 9, vii. 27, xvi. 20, xxii. 33, xxviii. 1, xxix. 40.—*Barun*, iii. 13.—*Ber*, iii. 27, xxxiv. 7, orig. meaning: homme (L. *vir*); homme né libre, illustre guerrier.

SCHEME OF DECLENSION.

sing. nom. bers.

plur. nom. baron.

sing. obj. baron.

plur. obj. barons.

Batailla, xxxiv. 17, *s.f.* bataille.

Bas, x. 11, petit.

Batoit, lx. 6, battait.

Bénigniteit, lxxv. 1, *s.f.* bénignité, douceur.

Bénistras, lxiv. 80, 2 *pers. s. fut.* of *bénistre* = *bénir*; also *béneir*. The form *bénistre* is to be found as late as Rabelais: "Ilz l'admonestent.....exhorter et *bénistre* ses enfants."

Behourt, lvii. 11, *s.m.* joute, combat simulé, course de lances, from *horde* or *hourde* (other forms: *hordeis*, *hourdeis*, *hordoïs*), palissade, barrière, comp. the Eng. *hurdle*.

Bels, ii. 18, beau.—**Biau**, vi. 23, xxx. 18.—**Biaus**, xxx. 12.—**Biax**, xix. 3, xxxv. 39; all these are various forms of the adj. *bel*.

Berser, xxxii. 32, *v.a.* tuer avec un trait ou une flèche. Other forms: *bercer*, *bierser*. Thus, again:

Ci me plect mout à séjourner,
Por aler chacier et *bercer*
En ces forez ci devant nos.

ROMAN DE PERCEVAL.

Besongne, xxxi. 12, 22, *s.f.* *besogne*; hence *besoingnoient*, li. 16, 3 *p. pl. imp. ind.* of *besoingner*, travailler.

Bestornées, lxxvii. 8, *past part. fem.* of *bestourner*, tourner, changer doublement.

Bleciez, xi. 11, blessé.

Bobans, xvi. 32, *s.f.* pompe, faste, grand appareil, luxe. Other forms: *bobance*, *boubance*, *beubance*.

Bons, xxix. 2, *adj. m.s. nom. bon*.—**Bones**, xvi. 29, xix. 17, bonnes.—**Bone**, xvii. 11, bonne.

Borgois, xvii. 27.—**Bourjois**, xi. 13, *s.m.* bourgeois.

Bors, vi. 3, *s.m.* bourg. Other forms: *borc*, *bourc*, *burc*, *borg*.

Bourel, xlv. 35, *s.m.* bourreau.

Bous, xli. 7, *s.m.* bouts.

Bouteir, xxvii. 2, *inf. pr.*; also *boter*.—**Boutté**, li. 4, *past part.*—*Boutoient*, xxxiii. 9, 3 *p. pl. imp. ind.*—*Bota*, viii. 10, 3 *p.s. past def.* *bouter*, to thrust.

Briés, xv. 20.—**Brief**, xxxv. 7.—**Briefs**, l. 28, *adj.* *bref*.

Brigandines, liii. 20, *s.f.* "Armure ancienne en forme de cotte de mailles"—(Littré).

Brisièrent, xxvi. 18, brisèrent.

Bués, xix. 6, *s.m.* bœufs; the old *nom. s.* is *boef*, or *buaf*.

Busuing, iv. 8, 10, *s.m.* *besoin*; derived like *besogne*, from *soing*, *suing*.

C.

Cacièrent, xxii. 2, 3 *pers. pl. past def.* of *cacier*, chasser.

Cadhuna, i. 6, *pron. fem.* chacune (L. *quæque una*).

Caï, xix. 29, 3 *p.s. past def.* of *caïr* (L. *cadere*), the Picard form of the *v. choir*.—See *chei*.

Gainst, xviii. 30, 3 *p.s. pr. ind.* of *gaindre* (L. *cingere*).

Choice Readings, I.

K

- Caitis**, xvii. 32, *nom. pl.* of *caitif*, also spelt *chaitif*, *caistif*, etc. *chétif* (L. *captivus*, Eng. *caitiff*).
- Cambre**, xxix. 26.—*Cambre*, xvii. 22, *s.f.* *chambre*.
- Campaigne**, xxix. 1, *campagne*.
- Campion**, lvi. 9, *s.m.* *champion*.
- Cançon**, xxix. 27, *s.f.*; also *chançon*, *cançon*, *chanchon*.
- Caple**, xix. 22, *s.m.* *massacre*, *carnage*; from the L. *capulus*=the hilt of the sword.
- Car**, iii. 22, xviii. 1; also *quar* and *kar*, *conj.* *c'est pourquoi* (L. *quare*).
- Castel**, xvii. 24, 29, 33.—*Castiel*, xxii. 40, xxiii. 1, 3, 4, 5.—*Castiaus*, xxiii. 3, *s.m.* *château*.
- Caupé**, xix. 22.—*Caupée*, xix. 16, *v.a.* *coupe*, *coupé*.
- C'(e)**, xvii. 32, xix. 26, xxii. 40, *conj.* *que*.
- Céans**, xiii. 18, *adv.* from *ici-en*.
- Cele**, xxix. 29, *dem. pro. f.s.*—*Cels*, iii. 28, v. 10.—*Ceus*, xxviii. 4, 17, xxix. 3.—*Ceuls*, xxiii. 7, *m. pl.*
- Cenèles**, lxx. 13, *s. f.* *contract*, of *coccinella* (L. *coccinella*, Eng. *sloe*).
- Ceste**, xix. 33, xxvii. 20, etc., *dem. adj. f.s.*—*celle*, *cele*, *dem. pr. f.s.* used for *cette*, xix. 27, xx. 27, x. 1, 19, lvi. 2.
- Ceval**, xvii. 24, xviii. 1, 8, xix. 1, etc.—*Cevans*, xix. 4.—*Chevaus*, viii. 28.—*Cevaz*, ix. 20.—*Cevaus*, xx. 21; (various forms of the mod. *cheval*).—*Cevalerie*, xxii. 23.—*Cevalier*, xvii. 25.—*Chevalier*, ii. 13 (*chevalers* is the better form. L. *caballarius*).—Hence *cevaucer*; *chevauchier*, xlii. 19 (L. *caballicare*); *cevaucioient*, xxiii. 5 (*chevaucher*, *chevauchaient*).—*Chevalche*, iii. 37, *imperat.*
- Chacier**, xxvi. 15, *v.a.* *chasser*.—*Chagoit*, 3 *p. s. imp. ind.* *chassait*. Also *cacier*.—*Cacièrent*, xxii. 2, 3 *p. pl. past def.*
- Chaitivoisens**, xxviii. 16, *s.f.* *captivité*, *bassesse*. See *caitis*.
- Chanjast**, xvi. 4, 3 *p. s. past def.* of *chanjer*, also *changier*, *cangier*, etc.
- Cha**, lxiii. 10, Picard form of *ça* (L. *ecce hæc*), *adv.* *là*.
- Char**, lx. 15, *s.f.* *chair*.
- Chascun**, viii. 7, xxviii. 2, etc.; *hecun*, xli. 7, *chacun*.
- Chas**, xxxv. 25, *chats*.
- Chastel**, viii. 27.—*Chastiaus*, viii. 6, *château*.
- Che**, lvii. 34, *dem. adj. m.*, Picard form of *ce*.
- Chel**, xxxii. 2, 3 *p. s. past def.* of *cheoir*.—*Chéissiens*, vii. 34, 1 *p. pl. imp. ind.*—*Chéoit*, x. 10, 3 *p. s. imp. ind.*—*Chéoient*, xxxii. 35, 3 *p. pl. imp. ind.*
- Chelt**, iii. 5, 3 *p. s. ind. pr.* of *chaleir*; the regular form is *chalt* (L. *calere*. Mod. Fr. *chaloir*).—Hence *nonchaloir*=to care for nothing; *nonchalant*, *nonchalantes*

Chevanee, xlix. 31, 41, *s.f.* utilité, possession, bien, bonne fortune, from *chef*.

Chevetz, xlv. 5, *s.m.* chevet, from *chef* = *L. caput*.

Chi, xxxii. 3, *adv.* ci, Picard form.—*Ci*, for *ici*, xix. 15, 17, lxi. 24.

Chil, xxii. 27, *dem. pr.* ceux, Picard form of *cil*.—See below, *cil*.

Chief, xxxv. 16, *s.m.* chef, lx. 1, commencement.—*Chies*, xxvii. 36, is another form.—Also *Cief*, xviii. 29, xix. 2, 40.

Chiers, ii. 22, xxxi. 21.—*Chier*, xxxiii. 20, cher.—*Chièrement*, xxxvi. 24, chèrement.—*Ciers*, xix. 35.

Ciels, ii. 13, *s.m.s.* ciel.

Cien, xix. 23, *s.m. pl.* chiens.—*Ciens*, xx. 22, *s.m.s.* chien.

Cil, viii. 8, 4, 17; ix. 4; xxxiii. 8, etc.—*Cils*, xxx. 8, *dem. adj.*

SCHEME OF DECLENSION.

Burgundy.

Sing. masc. nom. cil, ciz, cis, *fem. cele, neut. ceu, ceo, çou*

„ *obj.* cel cele ceu, ceo, çou

Plur. masc. nom. cil celes

„ *obj.* cels, calz celes

Picardy.

Sing. masc. nom. chil, chis, chius, chieus, *fem. chele, neut. chon, cho, chei, che.*

„ *obj.* chel, chel, chon, etc. as above.

Plur. masc. nom. chil, cheles.

„ *obj.* chels, cheus chales.

The Normandy forms are nearly the same as those of Burgundy.

Cist, i. 5, 11, *dem. adj. m.s.*

SCHEME OF DECLENSION.

Burgundy.

Sing. mas. nom. cist *fem. ceste*

„ *obj.* cest ceste

Plur. mas. nom. cist ces, cez

„ *obj.* cez, ces ces, cez

Picardy.

m. celui fem. cellei

celui cellei

— —

ceolz, ceos —

cealz, ceas, ceaz

ceels, ceus

Civres, xix. 6, *s.f. pl.* chèvres.

Clartet, iii. 37, *s.f.* clarté.

Cogneut, lv. 8, and *cogneut*, xlvii. 15, 3 *p. s. past def.*; *congnu*, xiv. 13, *past part.* of *cognoistre*, connaître.

Coï, lxi. 16 *rel. pron.* quoi.

Colées, xxix. 35, *s.f.* coups sur le cou, coups, en général.

Colps, xxiii. 26, *s.m.* coups.

Com, viii. 14, 26; ix. 16; xvii. 11, etc.; *con*, xvii. 32; *come*, iv. 3;

com, iii. 8, iv. 20. 7; v. 26, etc. *conj.* comme.

Comandet, iii. 36, *past part.* commandé.

Combien que, xlvii. 38, quoique.

- Compassée**, xvi. 7, literally, faite au compas, faite, façonnée, formée.
- Coms**, xxiii. 3, 18; *conte*, xxii. 29, 37; xxvii. 12, etc. *s.m.* comte; *contesse*, xxviii. 7. *comtesse*, *s.f.* See *cuens*.
- Com**, xxxiv. 40, *conj.* (*L. quo modo*).
- Conduye**, lvii. 15, 3 *p. s. pr. subj.* conduise.
- Congiet**, xxiii. 25; *congié*, l. 41; *congé*, permission.
- Conquestées**, xxix. 34, *past part. f. plur*; *conquistrent*, viii. 21, 3 *p. pl. past def. of conquerre*, iv. 9, vi. 16, conquérir.
- Conroi**, xxxii. 11, *s.m.* ordre, troupe rangée, équipage, from *roi*, hence *arroi* (*Eng. array*).—*Avoir* or *prendre conroi* = prendre soin.
- Consievirent**, xxxii. 13, 3 *p. pl. past def. of consevre* (*L. consequi*).
- Consillier**, xxi. 4, *v.a.* conseiller; *conseil*, xxii. 12, *s.m.* conseil.
- Contant**, xii. 16, comptant.
- Conté**, xli. 41. Note that *comté*, *duché*, etc. have been both *mass.* and *fem.*; thus the province "Franche-Comté." Madame de Sévigné has the phrase: "ils vont voir un comte dans sa comté."
- Controlleient**, xxvii. 3, old form of *contrariaient*, étaient opposés.
- Centrement**, viii. 20, contre; hence *contremonter*, xxvi. 10, to go up the stream.
- Contretenroient**, xxii. 11, 3 *p. pl. cond. pr. of contretenir*, retiendraient, arrêteraient.
- Contrevengeront**, xxx. 28, vengeront à leur tour.
- Cop**, xxxiii. 24, *s.m.* coup, "à tout ce cop," alors; pour le coup.
- Cope**, *s.f.* faute (*L. culpa*).
- Cers**, v. 1, xvi. 87. xviii. 4, *s.m.* corps.
- Coronnez**, xvii. 13, 15, *past part. couronné*.
- Cortine**, v. 26, *s.f.* rideau, tapisserie, draperie (*Eng. curtain*).
- Cos**, x. 4, 18, *s.m.* coups.
- Cosa**, i. 7, *s.f.*; *cose*, xxi. 19, xxxi. 5, lxi. 8, chose, cause.
- Costioient**, xxxii. 4, côtoyaient, étaient à côté.
- Couraige**, xiii. 15, cœur.
- Courre**, x. 40, courir;—*courions*, xi. 15, 1 *p. pl. imp. ind.* courions.
- Coureciés**, xxii. 19, *past part. of courecier*, courroucés.
- Covent**, xix. 38, 39, etc.; xx. 1, 4; *couvens*, xviii. 14; *couvens*, xxviii. 6, *s.m.* arrangement, accord, convention.
- Convenoit**, xxx. 9, *convenoit*, l. 6;—*convendra*, xxxii. 4, from *couverir*, or *convenir*, to be necessary.
- Coyement**, xlv. 10, *adv.* tranquillement.
- Créante**, xviii. 21. 3 *p. s.* and *créantèrent*, vii. 16, 3 *p. pl.* of *créanter*, accorder, promettre, hence, by the changing of the initial letter *gréanter*, *graafter*, *granter* (*Engl. to grant*).

Créist, vi. 10, 3 p. *s. part. def.* of *croire*, croire;—*creons*, iv. 15, 1 p. *pl. sub. pr.* croyions.

Creimir, lvii. 21, v. a, craindre (L. *tremere*).

Cuens, x. 8, 17, 31; xvi. 8, 17, 18, etc. *s.m.* comte.

SCHEME OF DECLENSION.

<i>S. nom.</i> li quens or cuens	<i>pl. nom.</i> li conte
<i>s. obj.</i> le conte	<i>pl. obj.</i> les contes.

Cuer, x. 6, xv. 17, xvi. 4, 11, etc.; *cœur*, xii. 27, *s.m.* cœur.

Cul, ii. 6, x. 22, xxvii. 13, xxix. 31, etc. *pr. rel.* auquel.

Cuida, xxii. 15; xxxiii. 24, etc. 3 p. *s. past def.*—*cuidèrent*, xli. 34, 3 p. *pl. past def.*—*cuidoient*, ix. 8, 3 p. *pl. imp. ind.* of *cuidier*, penser (L. *cogitare*).

Culchet, iii. 32, 3 p. *s. ind. pr.* of *culcher*, coucher (L. *collocare*).

Cumencier, iii. 7, commencer (L. *cum, initiare*).

Cumpaing, ii. 20.—*Cumpaignon*, xxviii. 24, *s.m.* *compagnon* (L. L. *companis, companio*), the person who shares a loaf (*panis*) with you.

Cumunels, iii. 29, *adj.* agissant en commun.

Cunsentes, iii. 24, accordez.

D.

Dalès, xxi. 3, xxxiii. 13, from the *s. les, les* (L. *latus*, comp. *Plessis-lès-Tours, Saint Pierre-lès-Calais*), près de.

Damages, xvi. 1, *s.m.* *dammage*.

Dame, Damne, iii. 32, xvi. 10, *s.m.* *seigneur* (L. *dominus*).

Darrien, xi. 4, dernier.—*Dairiens*, lrv. 13, dernière.

Débuez, lxxiv. 7, *past part.* washed out, from the *v. buer*=laver. The *subst. buanderie*, a laundry, is still used.

Dechiet, lxiii. 30, *déchoit*, 3 p. *sing. ind. pr.* of *déchoir*.

Dedins, xxiv. 11, *prop.* dedans.—*Dins*, xxiii. 22, dans.

Deffen, xix. 18, *défend*.

Dehait, lxvi. 7, *s.m.* *affliction*, from *hait*, plaisir, joie, allégresse, then, later on, désir; hence *souhait*, the root, is the Scand. *heit*=votum.

Deit, iv. 12, 18, and (older form) *dist*, i. 8, 3 p. *s. ind. pr.* of *deveir*, devoir.—*Déust*, v. 27, 3 p. *s. past def.*

Del, xix. 30, xxi. 3. See *as*.—*Delis*, lxvi. 17, *s.m.* *delights* (L. *delicias*).—*Delitent*, lxvi. 17, v. *act.* 3 p. *pl. ind. pr.* to delight.

Deman, xviii. 26, demande.

Démenée, xxix. 27, manifestée.

Demourissions, ix. 19, 1 p. *pl. imp. sub.* *demeurassions*.—*Demourai*, x. 31, 1 p. *sing. past def.*—*Demoura*, x. 31, 3 p. *s.*—*Demourroit*, x. 27.—*Demourroient*, xxii. 11, *demeurerait*, *demeureraient*, 3 p. *s. and pl.* of *demurer*, *demeurer* (L. *de, morari*).

- Desci**, xxi. 12, *d'ici*.
- Descoens**, lrv. 20, 1 p. *pl. subj. pres. of descoire*, consumer, passer (from *de* and *coire* = *cuire*, L. *coquere*).
- Descorz**, xvi. 22, *s.m.* discords, troubles.—**Descordoit**, xvi. 24, 3 p.s. *imp. ind. v. descorder*, séparait.
- Descourtinée**, xxix. 26, *privée de tapisseries ou de rideaux*.
- Desierré**, lx. 12, *désiré*.
- Desierrer**, lx. 18, *s.m.* désir.
- Désistrets**, xviii. 1, 11, *past part. déshérité*.
- Desléials**, xxiii. 19, *adj.* déloyal.
- Desmentée**, xxix. 30, *adj.* folle, ayant perdu l'esprit (L. *de mente*; comp. the Eng. *demented*).
- Desmenti**, xxvi. 6, *manqua*.
- Despendu**, lxiii. 8, *dépensé, past part. of despendre*.
- Despiet**, v. 24, *s.m.* dépit.
- Desroute**, xxxiii. 7, *déroutée, mise en dérouté*.
- Desroy**, xli. 19, 22, *s.m.* désarroi.
- Destorbier**, xx. 18, *v.a.* troubler (Eng. *to disturb*).
- Destroit**, lrv. 11;—e, lxvi. 2, *contraint, chagrin, tourmenté* (Eng. *distressed*).
- Detrait**, lxiii. 14, *s.m.* calomnie, médisance.
- Deu**, iii. 32, *acc. s.*—**Deus**, iii. 6, 38, *n.s.* Dieu.
- Deul**, xvii. 30, *s.m.* deuil.
- Di**, i. 3, *s.f.* jour; *d'ist di* = *de istà die*.
- Dietier**, lxi. 11, *v.* chanter, composer des *dits* (comp. the Eng. *ditty*).
- Diet**, lrv. 10, 3 p. *sing. subj. pres. of dire*.
- Dit**, xxxi. 32, *past part. dit*.
- Doel**, lxii. 13, *s.m.* deuil.
- Dous**, iii. 19, ix. 21, etc.—**Dui**, vii. 17, *num. adj.* deux.
- Doinst**, xviii. 7.—**Doint**, xxix. 15, etc., 3 p.s. *sub. pr. of donner*.
- Douchor**, lxvi. 28, 42, *s.f.* douceur.
- Douter**, with the meaning of *craindre*.—**Doutèrent**, viii. 5.—**Doutoit**, xvi. 22, xli. 9.—**Doubte**, xxxvi. 2.—**Doutance**, xii. 6, *s.m.*—*Pour le doubte*, l. 16 = *de crainte*.
- Dreit**, v. 2; *dreites*, v. 40, *adj.* "Dreit fust ke..." = *il aurait été juste*;—*droiture*, xi. 26, *s.f.*—*droituriers*, xvi. 29, *juste*.
- Duchée**, xvi. 13, *s.f.* See *conté*.
- Duit**, i. 7, iv. 19, *s.m.* droit.
- Dunat**, i. 4, *donne*.
- Durement**, xxxi. 8, xxxiii. 11, *beaucoup, extrêmement*.
- Dusque**, lxvii. 42, *prep.* this is the prim. form of *jusque* (L. *de usque*).

M.

- M**, ii. 19, 20, 21, etc. *conj. et, interj.* eh !
- Minsint**, lx. 22, *conj.* ainsi.
- Ml**, xxi. 15, dans le.
- Mlle vos**, lxxv. 4, *adv.*; voilà (*ec[ce]-le-vos* [for *vobis*]) = there he is for you.
- Mmes**, xxiv. 39, *s.m.* heaumes.
- Embatu**, xxii. 7, xxxii. 30, *past part.* poussé, lancé, enfoncé; *Embati*, or *embatti*, 3 p. s. *past def.*
- Emblé**, xlv. 5, *past part.* of *emblem*, voler (L. *involare* = *volatu rapere*. *Ménage*).
- Emperère**, ii. 14, iii. 40, *s.m.* empereur; — *emperéur*, iii. 18, is wrongly used in the nominative.
- Emprises**, xxxviii. 42, or *emprinses s.f.* entreprises.
- En**, ii. 13, iii. 11, etc. de lui, d'eux.
- Enbare**, xix. 28, enfoncé.
- Enbuissement**, or *embuissement*, xxii. 5. 8, *s.m.* embuscade, also *embuschement*.
- Enchalz**, iii. 29, *s.m.* poursuite des ennemis (L. *in calceos*).
- Encuntre**, iii. 9, *prep.* le long de (L. *in, contra*).
- Enfreté**, v. 17, *s.f.* mauvais air, maladie; *enfermeté* (Villehardouin. L. *infirmitas*).
- Ens**, xli. 21, *prep.* dedans.
- Endementiers**, xxiii. 6, pendant ce temps là, dans l'intervalle.
- Endroit**, viii. 8, droit devant.
- Enmi**, xxix. 1, parmi.
- Ennora**, xvi. 31, xxxiv. 7, honora.
- Enneur**, vii. 4, honneur.
- Ensonnifèrent**, xxxii. 19, embarrassèrent.
- Ensurquetout**, xxvii. 29, *adv. loc.* pardessus tout, outre cela, de plus (L. *insuper quæ omnia*).
- Ens**, xxxii. 32, xli. 21, en eux (*in illos*).
- Ent**, xviii. 39 (L. *inde*), de là.
- Entierne**, *adj. f.* another form of the *adj.* entier, here means entirely given to.
- Entor**, xix. 22, lx. 6, autour de.
- Entrefaurens**, xxviii. 26, *v.a.* entrefaillirons.
- Entreus**, xvii. 22, also *entraeus*, pendant que.
- Entretenement**, xli. 26, *s.m.* discipline, entente.
- Es**, see *je*.
- Er**, ii. 8, 1 p. s. *fut.* of *estre*. — *Ert*, vi. 23, and *Ere*, viii. 1, 3 p. s. *imp. ind.* — *Erent*, lxxv. 24, 3 p. *pl. imp. ind.* These four forms are archaisms. — *Estiens*, x. 40, 1 p. *pl. imp. ind.*

SCHEME OF CONJUGATION.—IMPERFECT.

<i>Burgundy.</i>	<i>Picardy.</i>	<i>Normandy.</i>
est ^o ie, <i>ast^oie</i>	est ^o ie	est ^o ie
est ^o ies	est ^o ies	est ^o ies
est ^o it	est ^o it	est ^o it
est ^o iens	est ^o ienmes	est ^o ium
est ^o iez, <i>est^oieiz</i>	est ^o ies	est ^o iez
est ^o ient	est ^o ient	est ^o ient

Erminées, xxxiv. 30, d'hermines.

Es, xi. 13 (L. *in illis*). This form is still used: *bachelier ès lettres, maître ès arts*.

Esbaubi, xxvii. 35, dumbfounded, *past part.* of *esbaubir*, *ébaubir* (L. *balbus*).

Esbaudi, viii. 5, *past part.* of *esbaudir*, *enhardir*, Eng. embolden.

Eschelez, xxxvi. 10, escaladé.—**Eschieles**, xxx. 3, bataillon, corps de troupes.—**Eschiele**, viii. 20, 14, *s.f.* échelle.

Eschive, lix. 7, 3 *p.s. ind. pr.* of *eschiver*, *éviter*, *esquiver*, Eng. to *eschew*. ".....to *eschew* an inconvenience" (Hawes).

Eschotoit, lxvii. 1, 3 *p.s. imp. ind.* of *eschoter*, *écouter*.

Escient, xvii. 17, *adv. loc. avec intention*, *sciemment*; *mod. F.* à bon *escient*.

Escieme, lix. 11, *proclamée*.

Escoutes, xxxvi. 10, *faire escoutes* = *faire le guet*.

Escriet, ii. 18, *act. or neut. v.* 3 *p.s. s'écrie* (L. *esquiritare* [P]).

Esleis, xxxii. 13 (also *esles*), *s.m.* élan, saut, action de se précipiter, *phr.* à *eslais* = de toutes ses forces.

Esmaiez, xxxiv. 23, also *esmaies*, lxv. 28, 2 *p. pl. imp.* of *esmaier*, troubler. The *subst. émoi* is the only word of the family which has survived.

Esmaés, lxviii. 3, *soyez étonnés*, admirez. The Eng. to *esmay* is found as well as *dismay*: "Of these two things were the Troians sore abasshid and *esmayed*." (Caxton, *Recuyell of the histories of Troye*.)

Espeisse, xxxii. 29, *adj.* épaisse.

Espiel, xviii. 32, *s.m.* épieu.—**Espoit**, xxxiii. 20 (L. *spiculum*).

Esploit, xxxii. 31, *s.m.* vigueur, rapidité.—**Esploitier**, xxix. 11, *marcher*. *Traire à exploit* = *tirer avec vigueur*.

Espirituez, lx. 15, *adj.* spirituel.

Esancier, xvi. 3, *v.a.* exhausser, propager.

Establés, xvi. 31, *adj.* stable.

Estachlé, xli. 8, *past part.* attaché.

Esteir, xxvi. 1 (or *steir*. L. *stare*), *laisser*, *se reposer*.

Estor, xviii. 16, xx. 1, *s.m.* combat, choc, tumulte (G. *sturm*, Eng. *storm*).—**Estur**, iii. 7.

Estrousement, xix. 12, 24, sans détour, immédiatement (L. *ad estorsum*).

Et, xix. 23, tellement.

Eu, xvi. 5, lx. 9. See *el*; *au*, dans le.

Eur, xxxiv. 42, *s.m.* *heur* (L. *augurium*).

Eust, iv. 19, v. 2, 8 *p.s. past def. of avoir*, *avoir*.

SCHEME OF CONJUGATION.

<i>Burgundy.</i>	<i>Picardy.</i>	<i>Normandy.</i>
<i>atii</i> , oi, o	<i>éui</i> , euc, eueh	u, oui, ou
<i>aiis</i> , ois, o	<i>éuis</i> , éus, eus	us, ous
<i>aiüt</i> , oit, ot	<i>éuit</i> , éut, eut	ut, out
<i>aiümes</i> , oimes, omes	<i>éuimes</i> , éumes, eumes	umes, oumes
<i>aiütes</i> , oistes, ostes	<i>éuistes</i> , éustes, eustes	ustes, oustes
<i>aiürent</i> , oirent, orent	<i>éüirent</i> , éurent, eurent	urent, ourent
Eve , lxi. 20, <i>s.f.</i> <i>eau</i> .		

F.

Fac, xx. 27, 1 *p.s. ind. pres. of the verb faire* (Picardy; *Fas*, *Fas* in Normandy).

Fachon, xlix. 2, lii. 5, *s.f.* *façon*; see table of dialects.

Faciés, xx. 19, 2 *p. pl. pres. sub. of faire*.—*Fazet*, i. 9 (archaic), and *facet*, iii. 33, 3 *p. s. pres. subj*;—*faseit*, iv. 3, 3 *p.s. imp. ind.*

Façonna, xlix. 1, conduisit.

Faigne, xxix. 11, 3 *p.s. pres. sub. of fuindre, feindre*, used reflexively it means *travailler nonchalamment, se ménager*.

Faitement, xxii. 13, *adv. ensi faitement*=de telle manière, ainsi.

Fait, iii. 37, 3 *p.s. ind. pres. of faillir*;—*faurroit*, xxi. 9, 3 *p.s. cond. pres. faillirait*;—*faulle*, lxii. 5 *s.f. faute*.

Faukiet, lxiii. 31, *past part. of faukier, faucher*.

Fax, lxii. 30, 1 *p.s. ind. pr. of fuire, fais*.

Féismes, ix. 22, 1 *p. pl. past def.*—*Féissent*, xxvii. 12, 3 *p. pl. imp. subj.*—*Fesist*, xviii. 25, xxiii. 1 (Picard form), 3 *p.s. imp. sub. of faire*.

Feme, v. 26, femme, femmes.

Fere, v. 13, xvi. 1, *v.a. inf. pr. faire*.

Peré, lvi. 23, *past part. ferré, shod*.

Feret, xxvi. 20, *s.m.* petite affaire.

Féri, x. 34, xxxii. 8, xxxiii. 23, 3 *p.s. past def.*—*Ferist*, xix. 6, 3 *p.s. imp. subj.*—*Ferront*, ix. 20, x. 26, 3 *p. pl. fut. of the verb férir*.

Festlé, xlii. 33, *past part. festoyé*.

Fet, xvi. 40, fait.

Feus, v. 42, *s.m.* feu.

Féust, v. 1, 3 *p.s. past def. (archaic) of être*.

SCHEME OF CONJUGATION.

<i>Burgundy.</i>	<i>Picardy.</i>	<i>Normandy.</i>
fui	fui	fui
fuis, fus	fus	fus
fuit, fut	fut, fu	fud
fuimes, fumes	fumes, fusmes	fum, fumes
fuistes, fustes	fustes	fustes
furent	furent	furent

Fez, v. 11, *s.f.* fois.

Fichièrement, xvii. 3 *p.pl. past def.* fichèrent.

Fièvre, xviii. 8; *fière*, xviii. 2; *fiert*, xix. 28, xxiii. 8; *fiers*, *adj. m.s.* fier. "Avec un sens plus énergique que de nos jours. Hardi, terrible. *L. ferus*." (Léon Gautier.)

Fieu, iv. 3, 11, 12, *s.m. sing.* fief; other form: *fu*, *fu*. *Fief* (*fies*), *fied* (*fies*) are later.

Fina, xxxix. 30, 3 *p.s. past def.* of *finer*, xlix. 13, which means here, to pay;—*finablement*, xlix. 30, lvii. 29, *adv.* enfin.

Fisent, xxxii. 22, 3 *p.pl.* of *faire*, also *fient*.

Fiz, xxvii. 30, *s.m.*—also *Fis*, and *fies*; *filz*.

Florie, ix. 16, *past part.* fleurie.

Flum, x. 6, 38, *s.m.* fleuve.

Flur, iii. 25, 38, *s.f.* fleur.

Forche, lvi. 1, *s.f. sing.* Picard for force.

Forment, xxxiv. 36, *adv.* fortement.

Forz, iv. 14, *adv.* also *Fors*, xxii. 24, xxxviii. 2, (*L. foris* hors).

Forz, ix. 9, xvi. 39, *adj.* fort.

Fourdre, lvi. 6, *s.f.* foudre.

Fourmenés, lxiii. 25, *past part.* of *fourmener*, mener hors (de la bonne voie).

Fourni, x. 11, xix. 4, here = membru, fort.

Fradre, i. 5, 11.—*Fradra*, i. 8, frère.

Fronch, xxxiii. 2, *s.m.* front.

Fuberte, lxiii. 20, 3 *p.s. ind. pr.* of *fuberten* (*forbeter* is the best form) tromper, from *beter*, emmuseler, poursuivre, donner la chasse.

Fuerre, lxii. 10, *s.m.* fourreau.

Fui, iii. 7, xxix. 28, 1 *p.s. past def.* of *être*, see *féust*;—*fuiissent*, xxi. 15, 3 *p.pl. imp. subj.*

SCHEME OF CONJUGATION—(imperfect subjunctive).

<i>Burgundy.</i>	<i>Picardy.</i>	<i>Normandy.</i>
fuisse	fuisse, fuisse, fuse	fusse
fuisies	fuisies, fuses	fusses
fuiet	fuiet, fust	fust
fuisiens, fusiens	fuisiemes, fusiemes	fussum
fuisiez	fuisies, fusies	fussez
fuisent	fuisient, fusent	fussent

Fust, v. 85, *s.m.* bois, arbre, bâton ;—*fuster*, xliv. 31, *v.a.* pillar.

G.

Gaaingner, *gaaigner*, viii. 28, or *gaingnier*, xlix. 38, *inf. pres.* *Guengnié*, xlii. 19, and *gaingnie*, li. 5, *past. part.* ;—*gaaingna*, v. 12, 3 *p.s. past. def.* ;—*gaaingnièrent*, 3 *p. pl. past def.* *gagner*, profiter, from the *G. weiddan*, *weidanjan*, to hunt (Burguy).

Gabés, xx. 20, 2 *p. pl. ind. pr. of gaber*, plaisanter, se moquer.

Gaires, vii. 30, xxiii. 9, *adv.* guères, beaucoup, also *guières*, xxxviii. 28, xxxix. 4.

Galles, viii. 4. 22, also *gallées*, iv. 13, *s.f. pl.* galères.

Galopiaz, xix. 26, *s.m. pl. les G—*, or *les Galos* = au galop.

Gamboison, xi. 9, 10, *s.m.* "espèce de vêtement contrepoinié, long, et pendant sur les cuisses, sur lesquels on endossait la coite de mailles." (Burguy.)

Gard, xxix. 2, or *gart*, 3 *p.s. subj. pr. of garder*.

Gari, v. 37, 3 *p.s. past def. of garir*, guérir.

Garlander, xxvi. 8, entourer comme d'une guirlande.

Gars, xxviii. 30, *s.m.* garçon.

Gecter, xxxviii. 40, *v.a.* jeter (*L. jactus*, from *jactare*) ;—*getoient*, xi. 3, 3 *p. pl. imp. ind.*

Gerre, xix. 33, *s.f.* guerre ;—*gerroïé*, xix. 32, *past part. of gerroier* or *guerrier*, v. 20, guerroyer ;—*guerreient*, v. 7, 3 *p. pl. imp. ind.*

Géséit, v. 23, 3 *p.s. imp. ind.* ;—*géu*, v. 30, *past part.* ;—*gisent*, xxxix. 27, 3 *p. pl. ind. pr. of the v. géir* (*gésir*) ; hence *gésins*, v. 25, *s.f.* couches, accouchement. See also *jéurent*.

Geules, xxiii. 6, *s.f. pl.* gueules, here = gorge, throat.

Gipon, xlvii. 9, *s.m.* jupon, pourpoint, souquenille.

Glave, xxxii. 6, 12, 16, *s.m.* glaive.

Glore, lvi. 12, *s.f.* gloire.

Graigne, xxix. 16, *s.f.* colère, souci, affliction, chagrin.

Graindres, xvi. 38, *compar. degrees of grant* (*L. grandis*).

Graisles, iii. 26, *s.m.* clairon, cor, trompette (*L. gracilis*).

Greva, xxxiv. 15, 32, 3 *p.s. past. def. of grever*, peiner, faire du tort, from the subs. *graf* or *grief* (*L. gravis*).

Guerredons, xxviii. 18, *guerredon*, xxxi. 31, *s.m.* récompense, salaire. Hence *guerredonnier*, xxviii. 5, récompenser; Eng. *guerdown*, or *guerdon*. "My yerely *guerdown*, myne annuitie." (Occleve).

Guettler, xxxvi. 7, *v.n.* guetter, faire le guet.

Gufa, xxxiv. 17, 3 *p.s. past. def. of guier*, guider ;—*guierai*, 1 *p.s. fut.*

Guisarme, lviii. 4, *s.f.* "espèce d'arme tranchante, mais dont il est difficile de préciser la forme." (Burguy).

H.

- Hals**, ix. 3, *adj. m. pl. hauts*.
- Hamédes**, xxxii. 9, also *Haméides*, a heraldic device, see Littré.
- Hanap**, xxxviii. 8, *s.m.* "coupe, vase avec anse et pieds." (Burguy.)
- Hapissolent**, xxvii. 3, 3 *p. pl. imp. ind. of hapir*, saisir, from *hope*, a kind of axe, *mod. Fr. happer*.
- Hardemenz**, lx. 21, *adv. hardiment*.
- Harie**, lxxiv. 5, 3 *p.s. subj. pr. of harier*, tourmenter.
- Harnas**, xxxii. 24, lvii. 27; (*harnois*, l. 36, li. 15, 30), *s.m.* a suit of armour.
- Haubergon**, xxxvi. 9, *s.m. dimin. of haubert* (also *halburt*, *halbers*, etc.) a coat of mail.
- Haus**, lxvii. 27, *eux*.
- Herberge**, viii. 24, *s.f. camp*;—*herbergier*, viii. 1, also *hierbregier*;—*herberja*, ix. 12, 3 *p.s. past def.*;—*herbergierent*, ix. 11, 3 *p.pl. past def.*;—*herbergeroient*, ix. 6, 3 *p.pl. cond. pres. mod. Fr. héberger*, camper, (O. G. *heri*=army, and *berge*, lodging). Eng. to harbour (archaic *harborowe*). "Only to harborowe or rouse the game." (Sir Thomas Elyot).
- Heaumes**, xix. 2, 28, *s.m. heaume*.
- Hom**, xxii. 40, *s.m. sing. and hors*, xxvii. 14, 16, homme.
- Hontoia**, xxxiv. 36, 3 *p.s. past def. of hontoier*, faire honte, derived from *honir* or *honnir*, through the intermediate *honte*.
- Honur**, iii. 24, *s.m. honneur*.
- Hoteaux**, xli. 20, *s.m. pl. pelotons*?
- Hourdeiz**, xxvi. 8, *past part. of the verb hourder*, garnir de palissades, from the *s.m. hourde*, horde, *hordeis*, *hourdeis*, palissade; see *behourt*.
- Housseaux**, xlvii. 10, *s.m. pl. guêtres, bottes, brodequins*. Comp. the Eng. *hose*.
- Hui**, v. 12, xxx. 19, 20; xxxi. 30, etc. *adv. (L. hodie)*, aujourd'hui.
- Huys**, xlv. 16, *s.m. pl. portes (L. ostium)*.
- Huz**, viii. 8, *s.m. cri, tumulte* (comp. the Eng. *huz*).

I.

- I**, iii. 12, 21, xvi. 84, xvii. 10, xxii. 16, etc. *adv. y*.
- Ioel**, iii. 40, *dem. pr. object. case of icil (L. hic-illum)*.
- Icele**, xiv. 17, also *icele*, xxix. 15, *fem.*;—*icellui*, xix. 24, 29, *masc. s.*;—*iceulz*, xlv. 80, *masc. pl.*;—*ico*, iii. 17, *neut.*; *dem. pron. oela (L. hic-hoc)*.
- Ier**, v. 12, *adv. hier (L. heri)*.
- Iert**, lxii. 38, 3 *p. s. fut. of être*, an archaic form also used for the imperfect.

Ieu, xxiv. 13, 14, etc. See *je*.

Ies, xviii. 4, 2 *p.s. ind. pres.* of the verb *estre*.

SCHEME OF CONJUGATION.

<i>Burgundy.</i>	<i>Picardy.</i>	<i>Normandy.</i>
suis, suys, suix, sui	sui, suis	sui
es, ies, iez	ies	es, ez
est	est	est
somes, sommes	sommes, soumes	sum, sums, sumes
estes, esteiz, iestes	iestes, estes	estes
sont	sont	sunt

Iestre, xiv. 34, *inf. pr.* (Picard form) corresponding to *estre*.

Illec, xxxviii. 41, xxxix. 27; *ilec*, lii. 8; *adv. là*.

Int, ii. 6, *adv.* (L. *inde*).

Irieit, iii. 8, also *irét, irés, irrité* (L. *iratus*).

Iror, xxix. 16, *s.f. tristesse, chagrin, colère* (L. *ira*).

Isnelement, iii. 36, *adv. promptement*, from the adj. *isnel* (O.H.G. *snel*, Diez).

Isse, xxxii. 10, 3 *p.s. issent*, viii. 19, 3 *p. pl. of issir*, sortir (L. *exire*).

Issi, iv. 20, v. 3, 38, *adv. ainsi*.

Ist, i. 3, *dem. pr.* (L. *istâ*).

J.

Ja, iii. 23, x. 26. xiv. 7, xviii. 6, xix. 33, xx. 6, *adv. déjà*.

Je, jo, xx. 6.

SCHEME OF DECLENSION (xiiith and xiiiith centuries).

1st person sing. nom. ju, jeu, jou, jo, jeo, je, ge, gie

obj. me, mi, moi, mai, mei

2nd person sing. nom. tu

obj. te, ti, toi, tui

3rd person sing. nom. il (*masc.*), ale, ele, el, eille (*fem.*)

obj. acc. lo, le, lu, lou (*masc.*), la, lai, lei, lie, le (*fem.*)

„ dat. li, lui, loi (*masc.*), li (*fem.*)

1st person plur. nom. nos, nous, nus, no

obj. nos, nous, nus

2nd person plur. nom. vos, vous, vus

obj. vos, vous, vus

3rd person plur. nom. il (*masc.*), eles, els (*fem.*)

obj. acc. les, ols, als, els (*masc.*), les, eles (*fem.*)

„ dat. lor (*masc.*), lou (*fem.*), leur, leur, lur (*masc.*)

and *fem.*), ols, als, els, ous, aus, eus (*masc.*)
eles (*fem.*)

Jennette, xlix. 12, *s.f. genet.*

Jéurent, xl. 20, 3 *p. pl. past def.* of *gêir*, or *gésir* (L. *jacere*); *jéu*, xlii. 21, *past part.*

Jeus, xvii. 6, *s.m. pl. jeux*;—*jooient*, xvii. 5, 9, 3 *p. pl. imp. ind.* of *jeer*, jouer.

Jones, xxx. 8, xxxi. 40, *adj. m. pl. jeunes*.

Jor, xv. 19, xx. 17; also *jors*, vii. 7, and *jur*, iii. 24, *s. m. jour*.

Jugières, lxiv. 37, lxxv. 5, *s.m. juge*.

K.

Kar, xxxii. 33, *s.m. sing. char*.

Ke, iv. 2, v. 2, and *ki*, iii. 28, 35, Picard forms of *rel. pron. que* and *qui*, respectively.

L.

Laidi, v. 10, *past part.* of the obsolete verb *laidir*, *faire mal*, *faire du tort* (L. *ludere*).

Lalent, lxii. 17, *adv. léans*, from *là* and *en*, as *céans*, from *ici* and *en*.

Lairons, xxi. 1, xxiv. 1, 1 *p. pl. fut.*; —*lairez*, xviii. 17, 2 *p. pl. fut. lairiens*, x. 37, 1 *p. pl. cond. pres.*; —*lairoient*, xxi. 9, 3 *p. pl. cond. pr.* —*Laissies*, ix. 13, *past part. fem. pl.*; —*lessier*, xvii. 1, *inf. pr.*; —*lessièrent*, x. 21, 3 *p. pl. past def.*; —*lessons*, ix. 20, x. 25, 1 *p. pl. ind. pr.*; —*laisiet*, iii. 5, *past part. masc. pl.* of the verb *laier*, *lessier*, *mod. Fr. laisser*.

Lança, xxxiii. 19, here *frappa avec une lance*.

Lanche, lvii. 28, Picard form of *lance*.

Larchineusement, l. 12, *adv. en larron*, *en voleur*; other forms: *larrecenusement*, *larrocineusement*.

Léaument, li. 2, *adv. loyalement*.

Léesse, lvi. 12, *s.f. liesse* (L. *lætitia*).

Leidengeient, v. 7, 3 *p. pl. imp. ind.* of *leidengier*, or *laidangier*, *maltraiter de paroles*.

Lés, xvi. 40, *adj. m. large* (L. *latus*), also *let*, *fem. lée*.

Leveissiens, vii. 35, 1 *p. pl. imp. subj.* of *leter*, *levassions*.

Li, iii. 1, 2, 3, 6, etc. *def. art. nom. s.m.*

Li, ii. 8, vi. 8, x. 10, etc. *pers. pron. dat. s, lui* (L. *illi*).

Licence, xlix. 9, *s.f.* here = *permission*.

Litière, xxxix. 31, *s.f. litière*, here, *coffin*. Thus again:

“Que cest bois ne te soit à toujours mais *litière*.”

(*Berte aus grans piés*.)

Lie, xxvii. 42, lxiv. 2, and *lié*, xviii. 21, 25, *adj.* (L. *lætus*); —*liement*, xxx. 29, *adv. joyeux*, *joyeusement*. The expression *faire chère lie*, to lead a jolly life, is still used.

Liet, v. 23, *s.m. lit*.

Lève, xvii. 25, 3 *p. s. ind. pr.*; —*lief*, lxviii. 15, *mod. Fr. lève*.

Linceol, xlvii. 26, *s.m. linceul*. Here, a piece of linen, a sheet.

Lîwes, iii. 19, *s.f. lieue*.

Loer, vii. 4, 17, *inf. pr.*; —*loèrent*, vii. 16; 18, 3 *p. pl. past def.* here, *conseiller*; —*loé*, lxiii. 3, *past part.* (L. *laudare*).

- Loîées**, viii. 12, *past part.* liées, attachées (L. *ligare*) ;—*loiièrent*, xxxii. 23, 3 *p. pl. past def.*
Longhement, xliii. 3, *adv.* longuement.
Lor, vi. 8, 10, *poss. adj.* leur, also *hur*, iii. 14.
Los, xxxvii. 11, lxiv. 8, *s.m.* louange ;—*losange*, xvi. 32, *s.f.* louange (outrée), flatterie.
Lour, xi. 3, 5, etc. *pers. pr.* leur. See *je*.
Luinz, iii. 23, *adv.* loin, also *loign* and *luing*.
Lumeignoms, v. 35, *s.m.* lumignon.
Lunges, v. 25, *adv.* longtemps.

M.

- Mace**, x. 35, *s.f.* masse (d'armes).
Maingne, xxix. 8, *subj. pr.* ; *maint*, xxix. 4, from *mener*.
Mais, xxiv. 6, *adv.* plus (L. *magis*) ; *onques mais* = jamais.
Mait, lxiii. 21, *s.m.* (mois de mai), printemps.
Male, xxviii. 3 *adj. fem. s.* mauvaise. "La force de la *male* tache du péché originel." (Guy Patin.)
Maléurée, xxix. 23, *adj. s.f.* ; *maleuroz*, xvii. 32, *adj. m.s.* malheureuse, malheureux.
Manecoit, xxiii. 7, 3 *p.s. imp. ind.* of *manacer*, menacer.
Manglers, lxiii. 29, *s.m.* festins.
Mar, xxix. 25, 29, *adv.* mal, malheureusement, the opposite *adv.* is *buer*, heureusement, à propos. "Le *r* final est un reflet de celui de *hora*, et sert à rappeler ce mot sous-entendu." (Burguy.)
Marchis, ix. 15, *s.m.* marquis, from *marche* xlix. 14, l. 10, *s.f.*
Marri, xxxix. 3, *past part.* of *marrir*, abattu, chagriné.
Marissal, *maressal*, xlv. 13, 26, *s.m.* maréchal.
Maubailil, xxvii. 36, *past part.* of *maubailir*, maltraité, détruit, ruiné.
Maumite, lxix. 14, *past part.* of *maumettre*, mal mettre, déplacer,
Meféissent xxvii. 19, 3 *p. pl. subj. pr.* ; *mefaisiens*, xxvii. 28, 1 *p. pl. imp. ind.* of *mefaire*, also *mesfaire*.
Mel, iii. 24, *pers. pr.* à moi (L. *mihé*).
Mein, lxi. 23, *s.f.* main.
Méismes, xvi. 20, xx. 7, même.
Mellor, xvii. 34, and *millours*, xxii. 25, meilleur.
Men, lxiii. 1, *poss. adj.* mon.
Menbre, lxvi. 3, 3 *p. s. ind. pr.* of *menbrer*, rappeler.
Mendres, *méiens*, xvi. 38, *adj.* moindre, *comp. degr.* of *petit*. See *graindre*.
Meon, i. 5, 11, *poss. adj. dat. s.* à mon.
Meos, ii. 3, *poss. adj. nom. s.* mon (L. *mous*).
Mès, xvi. 21, mais.

- Mesaise**, xxviii. 2, 26, *s.m.* malaise; *mesaisiés*, xlii. 29, *malades*.
Meschai, v. 2, 3 *p.s. past def.*; *mescharra*, xxxiv. 27, *fut.*; *mescherroit*, xlviii. 3, 3 *p. s. cond. pr.* of *meschaoir*, *mescheoir* (*L. cadere*, with the prefix *mes*).
Mescoist, xix. 27, 3 *p.s. past def.* of *mescoisir*, *mal choisir*, *se tromper dans son choix*.
Meselerie, lxx. 17, *s.f.* *lèpre* (*L. misellus*, dim. of *miser*), *meselerie* means also a leper-hospital, and is the synon. of *ladrerie* or *léproserie*.
Mespris, li. 38, from *mesprendre*, in the sense of *commettre une faute*. Hence the *s. mesprison*, comp. the Eng. *misprision* (of treason).
Message, vii. 17, 24, *s.m.* = messenger.
Mestier, xi. 11, *s.m.* service.
Mestres, xxxii. 36, *s.m. pl.* *maîtres*.
Mi, xxxiii. 16, abridged form of *milieu*, *en mi*, or *emmi*, *dans le milieu*.
Mie, ix. 8, xvi. 24, *s.f.* (*L. mica*), used adverbially as a negation with the sense of small quantity.
Miedi, lxvii. 42, *s.f.* middle of the day.
Mieks, viii. 23, *adv.* also *mies*, xxxiii. 1; *mieux*.
Mier, xviii. 24, 30, *adj.* *pur, vrai, fin* (*L. merus*), *ormier*, *ormer*, are found often as one word.
Mieudres, xxxi. 14, 31, *adj.* *meilleurs*.
Misdront, xli. 1, 22, also *midrent*, xl. 18, and *mis'rent*, x. 38, xxxv. 3, 3 *p. pl. past def.* of *mettre*.
Miue, xviii. 4, *poss. pron.* *miienne*.
Mollier, xviii. 12, *s.f.* *femme, épouse* (*L. mulier*).
Moroys, lxii. 19, *s.m.* *jardin*?
Moustiers, vi. 4, and *moustier*, vii. 19, 23, *s.m.* *monastère*.
Mouchié, *muchié*, xlv. 1, 3, *past part.* of the verb *muchier*, *mouchier*, *mucer*, *musser* = *cacher*, from the O. H. G. *mugjan* = *L. dolose agere*.
Mourdri, xxvii. 23, *past part.* of *mourdrir*, *assassiner*, *commettre un meurtre*.
Moustra, xxxi. 9, *past def.*; — *moustre*, xxxi. 21, *ind. pr.* of *moustrer*, also *monstrer*, to show.
Mout, x. 13, *moult*, vi. 6, 7, etc., *mult*, iii. 2, 13, etc. *adv.* (*L. multum*).
Muls, ix. 1, *s.m.* *he-mules* (*L. muli*), mod. Fr. *mulets*.
Muntet, iii. 40, *past part.* of *munter*, *monter*.

N.

- Naseus**, xix. 22, *s.m. pl.*; — *nasel*, xix. 30, *s.m.s.* *naseau*.
Navie, vii. 8, *s.f.* *navire* (*L. navis*).

Navre, xix. 24, 3 *p. s. ind. pr.*;—*navres*, ix. 2, x. 10, xxxii. 4, *past part.* also *navreiz*, xxvi. 16, of *navrer*=blessen (Scand. *nafr*, a cutting tool).

Né, xxviii. 23, *ni*.

Nel, xxii. 42, xxiii. 2, *ne—le*.

Nem, lxvii. 9, *n'est-ce pas que* (L. *nonne*).

Nen, ii. 15, iii. 12, *ne—en*, with the meaning of the L. *inde*.

Nenil nient, xix. 7, *pas du tout*, en aucune façon.

Neporquant, vii. 6, *adv. néanmoins*; *ne-pour-quant*=L. *ne-per-quantum*.

Nequedent, lxx. 25, *conj. cependant, néanmoins*; *ne-que-dent* for *dont*; comp. the Provincial *nequedonc*.

Nés, viii. 4, 11, 12, *s.m. vaisseaux* (L. *navis*).

Nes, lxvii. 29, also, *neis*, *adv. même, et même*, from the L. *ne-ipsum*. Hence *nes-une*, lxxii. 13, *pas même une*.

Nex, xvi. 5; *né*, xvii. 5, *past part.* of *naître*.

Neuls, ii. 6, *adj. m.s.* (L. *nullus*), also *nus*, xxvii. 7.

Nient, xix. 35, xxvi. 4, *adv. néant* (L. *ne-ens*).

Niés, xxvii. 30, *s.m.sing.neveu* (L. *nepos*, hence O.F. *neps, nés, niés*), plur. *nevulz* or *nevols*.

Non por quant, lxi. 29, *conj.* See above *neporquant*.

Nunchéir, xlv. 4, *inf. pr.*;—*nunchassent*, xlv. 1, *imp. subj.* annoncer.

O.

O, lxi. 2, *prep. avec*.

O, i. 8, *dem. pr. cela* (L. *hoc*).

O, ii. 17, *disj. part. ou* (L. *aut*).

Oetre, lxii. 5, *v. tuer* (L. *occidere*).

Ocoissons, xxviii. 25, *s.f. occasion*.

Od, iii. 27, *prep. avec*.

Oes, xxix. 26, *s.m. besoin, usage, service* (L. *opus*).

Oï, lxii. 18, also *hui, ui, hoi, huc* (L. *hodie*).

Oï, v. 21, xxii. 38, also *ot*, lxii. 16, 3 *p. sing. past def.*;—*oïssent*, vii. 20, 3 *p. pl. imp. subj.* of *ouïr*.—*Orrois*, lxii. 22, 2 *p. pl. fut.* ouïrez.

Oïe, xx. 25, also *oïl*, xx. 10, *oui*.

Oïlz, iii. 9, *s.m. pl. yeux* (L. *oculi*).

Oïr, xvi. 13, *s.m. noir, héritier*.

Oïsellons, lxx. 16, *s.m. petits oiseaux*.

Oïssus, lxvii. 9, *past part.* of *oïssir* (also *issir*), *sortir* (L. *exire*).—*Oïssit*, lxvii. 4, 3 *p.s. past def.*; also *oïssi*, lxvii. 16.

Om, i. 6, *homme*, corresponds here to the indef. pronoun *on*.

Ore, xviii. 6, *maintenant, déjà* (L. *ad horam*).

Choice Readings, I.

L

Grandreft, vi. 14; lxii. 29, *ore-en-droit* = maintenant en droit, directement.

Grant, vii. 38, 3 p. pl. past def. of avoir, eurent.

Ost, iii. 27, etc., *s.f.* armée (L. L. *hæstia*, Eng. *host*.—*Os*, xxi. 31, xxi. 16, etc.

Ot, vi. 6, lx. 8, 13, lxii. 19, 3 p.s. past def.; also *out*, iv. 20.

Otreð, xviii. 20, 1 p.s. ind. pr.—*Otreiaessent*, v. 22, 3 p. pl. imp. subj. of *octroyer*, to grant.

Ou, vi. 23, *def. art. s.m. an*.

Ouen, lxix. 10; also *ouen*, *ouen* (L. *hunc annum*), cette année, dernièrement.

Ovec, v. 1, *prep. avec*.

P.

Païemur, iii. 21, *gen. pl. of païen* (L. *paganorum*).

Parauz, l. 38, *adj. pareils*. *Parauz* was one of the old masc. forms.

Parcheomer, lxviii. 10; also *parçonnier*, *parçunere*, *parsonnier*, *adj. m. participant*.

Pardeān, xxvi. 4; also *à la parfa* = à la fin, enfin.

Pargastett, xlii. 6, 3 p.s. imp. ind. *gâteau entièrement*.

Paroient, viii. 6, 3 p. pl. imp. ind. of *paroir*, now *paraître*.

Passel, x. 20, *past part. of passer*, now *passer*.

Per, iii. 4, *s.m. pl. pairs*.

Perchié, lxviii. 2, *past part. paré*.

Petitot, xvii. 5, *dimin. of the adj. petit*.

Peules, xxviii. 27, *s.m. peuples*.

Peus, xvii. 28, *s.m. pl. pieux*.

Piéça, lxiii. 22; also *piécha* = *pièce* a = il y a longtemps.

Pla, xvi. 39, *s.m. poitrine* (L. *pectus*).

Pitiet, also *pitet*, iii. 11, *s.f.* The former spelling is the better of the two.

Plaid, i. 10, *s.m. chose arrêtée, réglée* (L. *placitum*); also *plait*, lxiii. 13, *procès*.

Plemiers, xvii. 20, *adj. m. considérable, de conséquence*.

Plevies, xxix. 33, *past part. fem. pl. of the verb plevir*, promettre avec serment ou en justice.

Plurent, iii. 14, 3 p. pl. ind. pr.—*Plurt*, iii. 12, 3 p. sing. subj. pr. of *plurer*, pluerer (L. *plorare*).—*Plorer*, lxii. 20.

Plus principaux, xliii. 10. Notice the double superlative; comp. the Eng. *chiefest*.

Plusur, iii. 16.—*Plusour*, x. 6, *plusieurs*. With the article, it means *le plus grand nombre* (L. *pluriores*).

Poble, i. 2, *peuple* (L. *populo*).

Pedir, i. 4; later on *povir*, *pouvoir*, and *pouvoir*.—**Pois**, ii. 5, iii. 6, 1 p. *sing. ind. pr.*—**Pout**, v. 42, 3 p. *sing. past def.*—**Poulroit**, 3 p. *sing. cond. pr.*—**Pues**, xviii. 5, 2 p. *sing. ind. pr.*—**Poes**, iii. 39, 2 p. *sing. ind. pr.*—**Porent**, xi. 4, 3 p. *pl. imp. ind.*—**Posit**, v. 22, 28, 3 p. *sing. imp. ind.*—**Pooirs**, xv. 19, *s.m. pouvoir*.—**Poissans**, xvi. 8, *adj. puissant*.

Poisg, lxii. 10, *s.m. garde, poignée*.

Poins, xxi. 2, *s.m. point*.—**Pointure**, lvii. 2.

Poiset, lrv. 8, 3 p. *sing. pr. ind. of poiser, peser*.

Poiz, v. 4, 14, *adv. puis*.

Poncel, ix. 18, x. 8, 24, 41, *s.m. petit pont*.

Por, xvi. 3; and also *pur*, iii. 83, *prep. pour*.

Porparlant, xix. 18, *parlant entr'eux*.

Prael, lxii. 7; also *prael*, *s.m. dimin. of prat or praet* (L. *pratillum*), *petit pré*.

Preigne, vii. 29, 3 p. *sing. subj. pres. of prendre*.—**Pren**, xviii. 1, *imperat. prends*.—**Pristrent**, x. 5, 3 p. *pl. past def. prirent*.—**Prindrai**, i. 10, 1 p. *sing. fut. prendrai*.—**Prendent**, xix. 11, 3 p. *pl. ind. pr. prennent*.—**Prendés**, lv. 30, 2 p. *pl. imp. prenez*.

Prumereins, iii. 18.—**Primerains**, xxvi. 11, *premier*. See Ducange, Glossaire: *primayranus*; and Raynouard, Lexique: *primeiran*.

Priet, iii. 32, 3 p. *sing. ind. pr.*—**Proiassent**, v. 22, 3 p. *pl. imp. subj.*—**Préie**, iv. 20, *past part. of preier or proier, prier*.

Prux, iii. 17; also *preus*, vi. 6, xvi. 29, and *pros*; *adj. courageux, sage, bon* (L. *probus*).—**Preudomes**, xvi. 31, *subst.*—**Prossces**, xvi. 10, *s.f. prouesses*.

Puins, xix. 3, *subst. m. poing*.

Pylés, xi. 8, *s.m. trait, flèche*.

Q.

Quanques, xix. 9, xi. 28, xxvii. 5, *conj. tout ce que, tout, autant que, tant que*.

Quarriax, xvii. 27.—**Quariel**, xxiii. 8, *s.m. carreau, trait, flèche*.

Quem, xxiii. 10, *conj. comme*.

Quens, ii. 19, 21; xvii. 23, see *cuens*, *comte*.

Querre, x. 30, xvi. 20, xxviii. 10, v. *quérir, chercher*.—**Quier**, lxii. 35, *ind. pr.*

Queurent, xvii. 26, 3 p. *pl. ind. pr. of queurir, courir*.

Quez, xviii. 15, and *quez*, xix. 39; also *ques*, *rel. adj. quel*.

R.

Racate, lxiv. 8, 3 p. *sing. ind. pr. of racater, racheter* (L. *re-accipere*).

- Raleit**, xxx. 10, 3 p. *sing. imp. ind.* of *raler* (*raller*), retourner.
- Ramalgne**, xxix. 4, 3 p. *sing. subj. pr.* of *ramener*.
- Rangtès**, viii. 25, *past part.* of *rangier*, ranger, from *renc*, rang (O. H. G. *hring*, Eng. *ring*).
- Rarolent**, xxi. 10, 3 p. *pl. cond. pr.*; *raveroit*, xxi. 11, 3 p. *s.* of *ravoir*.
- Ratempre**, lxii. 20, 3 p. *s. ind. pr.* of *Ratempre*. See *atempre*.
- Ratrait**, lxiii. 17, 3 p. *s. ind. pr.* of *ratraire*, attirer de nouveau.
- Reboutès**, xli. 18, *past part.* of *rebouter*, repoussés.
- Rechies**, xxviii. 6, recommencement.
- Recueill**, v. 14, recueilli.
- Recorder**, xxxii. 3, *recordoit*, xxxix. 21, v. *rappeler*.
- Refresqui**, xlii. 31, *rafraichi*, from the adj. *fresche* or *freske*.
- Règues**, xxx. 6, *s.f. rène*.
- Règne**, xlix. 4, *s.m. pouvoir* (L. *regnum*).
- Regracia**, xxviii. 1, 3 p. *s. past def.* of *regracier*, remerciier.
- Relaissier**, xxvii. 38, v. abandonner.
- Remanget**, lxv. 20, 3 p. *s. sub. pr.* of *remanindre*, rester;—*remarra*, xxix. 28, 3 p. *s. fut.* *restera*;—*remest*, xvi. 26, *past def.*
- Remés**, lxiii. 26, *past part.* *restés*.
- Remort**, lxii. 33, 3 p. *s. ind. pr.* of *remordre*, here: déchirer.
- Remoustra**, xxxi. 2, *remoustrer*, remontrer, enseigner.
- Renge**, xix. 2, *s.m.* "Ceinture dans l'anneau de laquelle était passée l'épée." (Burguy.)
- Repairier**, xviii. 23, *inf. pr.* (here used as a subs.);—also *reparrier*, lxvii. 4, *inf. pr.*—*Reparie*, lxvii. 5, *past part.*—*Repairrat*, lxiv. 39, *fut.* retourner (Eng. *to repair*).
- Repenroit**, xxvii. 23, *reprendrait*.
- Requerroit**, vi. 20, 3 p. *s. imp. ind.*—*Requerés*, vii. 6, 2 p. *pl. ind. pr.*—*Requerre*, xxxi. 29, xxxii. 1, 17, *inf. pr.* *requérir*. (Eng. *to require*.)
- Rère**, lxix. 18, also *raire*, raser (L. *radere*).
- Respons**, xlv. 1, here: exposé, découvert.
- Ressongnoient**, xxxii. 34, 3 p. *pl. imp. ind.* of *ressongnier*, reculer, balancer, hésiter.
- Retraire**, xlv. 23, *inf.*—*Retrayèrent*, xlv. 29, 3 p. *pl. past def.* *retirer*.
- Reviains**, lxiii. 28, *s.m.* joie, amour du plaisir, from *reveler*, se rebeller, causer du désordre.
- Riens**, xi. 7, and *passim*, quelque chose (L. *res*). "Sur toute rien." xvi. 30, sur toute chose.
- Reber**, xii. 24, v.—*Roberies*, xlvii. 24, *s.f.* voler, voleries, from *robe*, vêtement, tunique, dépourille.
- Roelle**, xi. 6, *s.f.* petite roue (L. *rotula*), here the rowel of the spur.

- Roncins**, xi. 12, *s.m.* a horse, a stallion (G. *ross*), *roussin* (the mod. equivalent) is now used as an expression of contempt; *Roussin d'Arcadie*=un âne.
- Routier**, xxii. 2, *s.m.* brigands. Highwaymen.
- Ru**, ix. 18, xi. 2, *s.m.* also *riu* (L. *rivus*).—*Ruissel*, x. 38 (L. *rivicellus*), *ruisseau*.

S.

- Saces**, xvii. 33, *imperative of savoir*.
- Sagrament**, ii. 1, *s.m.* serment (L. *sacramentum*).
- Salettes**, xxxii. 32, 33, *s.f.* flèches (L. *sagitta*).
- Saiges**, vi. 7, *adj.* sage.—*Saigement*, xxxix. 29, sagement.
- Saigne**, xxix. 5, *imper.* of *saigner*, signer, faire le signe de la croix.
- Sains**, iv. 13, *prep.* sans. The primitive form was *sens*, *sans*.
- Sallade**, lvii. 26, casque ciselé (L. *cœlata* [*cassis*]).
- Salvament**, i. 2, *s.m.* salut.
- Salvar**, i. 8, *inf. pr.*—*Salvarai*, i. 5, *fut.* sauver, je sauverai.
- Sans**, x. 10, *s.m.* sang, also *sanc*, *sancs*.
- Sarés**, xi. 21, 2 p. *pl. fut.* of *savoir*.—*Savoir*, i. 4, old form of the *inf.*—*Sot*, xxvii. 9, 10, 42, 3 p. *s.* *past def.*
- Sauveté**, xx. 30, *s.f.* salut.
- S'ay mon**, xii. 28, yes, indeed. The etym. is doubtful; in later French: *ça mon*, *c'est mon*, adverbial phrase which affirms in a strong manner:

Çàmon, ma foi! j'en suis d'avis, après ce que je me suis fait! (Molière, *le Malade imaginaire*.)

“ Si l'on disoit, en oyant un sermon,
Il a bien dit, je répondrois *ce a mon*.”

(*Le miroir de l'âme pécheresse*.)

- Sé**, xxviii. 24, xxix. 10, *conj.* si.
- Secorés**, xxviii. 16, *imper.* of *secore*, or *secorre*, secourir.
- Seincture**, xxviii. 10, *s.f.* ceinture.
- Sejorné**, xix. 18, *past part.* of *séjourner*, séjourner, to tarry. *Cheval séjorné*=cheval frais.
- Semonst**, xxi. 6, 17; xxii. 20, 3 p. *sing. ind. pr.* of *semondre* (L. *submonere*), inviter, convoquer, sommer.
- Sendra**, ii. 8, seigneur.
- Senestre**, x. 32, xxxiii. 22; and *passim*, gauche (L. *sinister*).
- Senglers**, xix. 23, *s.m.* sanglier.
- Séoit**, x. 11, 3 p. *sing. imp. ind.* of *seoir* (L. *sedere*).—*Sis:ent*, xviii. 34, 3 p. *pl. ind. pr.*; xix. 2, 4, 20, 3 p. *sing. ind. pr.*—*Siés*, xix. 17, *past part.*
- Serlens**, xxvii. 28, 1 p. *pl. cond.* of *être*; serions.

Serjans, xi. 15, ix. 2, *s.m.* serviteur; hence *sergent* (L. *serviens*).

Serpentines, lvii. 12, *s.f.*; also *serpentin*. "Canon supprimé en 1572, dont le boulet pesait vingt quatre livres." (Littré.)

Seur, xvi. 5, *prep.* Also *sour*, xxii. 2, xxvii. 19;—*sor*, viii. 6, xix. 17; *sur*.

Seuz, x. 4, *adj.* seul (L. *solus*).

S1. Note the various meanings in which the *conj.* *si* is taken in mediæval French; a few examples will suffice.

1. With the sense of *et*: iii. 32, vii. 10, xviii. 16, 31, 37, xxi. 2, xxi. 17 (2), xxii. 2, 27 (2, 3); xxx. 33 (2), xxiii. 7, 8; xxxii. 14, xxxviii. 29, xxxix. 14, xlvii. 16; lxi. 12, 17.

2. With the sense of *ainsi*, *aussi*, *pareillement*: iv. 18, ix. 5, 10; xiv. 11, xvii. 5, xix. 1, 11, 12, 21; xx. 10, 30; xxi. 6, 8; xxii. 9, 27; xxiii. 9, xxvi. 1, xxvii. 31, xxix. 6, xxx. 19.

3. With the sense of *tant*: x. 10, xv. 18.

4. Expletive: vi. 8, xvii. 19, xxi. 5, 17; xxii. 15, 31, 33 (1); xxiii. 4, xxvi. 10, 15; xxvii. 14, xxxii. 25 (*se* for *si*), xlvii. 33.

Sis, ii. 20, *poss. adj.* son (L. *suus*).

Sis, vii. 36, *six*.

Sivirent, xvi. 25, *sui*vièrent.

Sse, ix. 15, *poss. pr. fem.* sienne (L. *sua*).

Soelt, iii. 35, 3 *p. sing. ind. pr.* of *soloir*, avoir coutume (L. *solere*).

Sofferoi, xviii. 10, *cond. pr.* of *soffere*, souffrir; also *soffrir*, *soffrer*, *suffrir*.

Solaux, lxi. 29, *s.m.* soleil.

Soler, lxviii. 2, *s.m.* soulier.

Songneusement, xiii. 24, *adv.* soigneusement.—*Sonious*, lkv. 20, *adj.* soigneux.

Souldain, xlix. 9, l. 18; also *souldan*, l. 8, sultan.

Souviegne, xxix. 36, *subj. pr.* of *souvenir*.

Stanit, ii. 4, *v. subj. pr.* tienne.

Suer, xvi. 12; also *sereur*, xxi. 12, *sœur*.

T.

Taillez, xxxvi. 4, *past. part.* of *taillier*, to cut. "*Taillies sommes*"=we are cut out, we are likely.

Tain, xxxvi. 14: a corrupt form of *tiens*, 1 *p. sing. ind. pr.* of *tenir*.—*Tenent*, iii. 29, 3 *p. pl. ind. pr.* tiennent.—*Tindrent*, xl. 12, lvii. 18, 3 *p. pl. past def.* tinrent. See *Vindrent*.—*Tenrai*, xx. 6, 1 *p. sing. fut.*

Tans, lxiii. 1, *s.m.* temps.

Tanée, *xxvi. 20, past part. of tanser; also tenses, now tancer.*
The mod. meaning is, to scold.

"Elle me *tançait* vivement de cette (lettre) que j'avais
écrite à M. de Montmolin." (Rousseau, *Confess.*)

Here *attaquer* (L. *teners*, to hold, to maintain).

Targe, *xxxii. 6, s.f. bouclier.*

Targer, *iii. 34, v.; also tarjer, targier, tarder (L. tardicare).—*
Tarja, *xxviii. 7, 3 p. sing. past def. tarda.*

Toi, *iii. 37, pers. pr. à toi (L. tibi).*

Teis, *xxvii. 19, adj. tel (L. talis); also tea*, *xviii. 16.*

Tère, *xviii. 2, 4; and tiere*, *xxi. 1, s.f. terre.*

Tiret, *iii. 8, 3 p. sing. ind. pr. of tirer.*

Tolue, *iii. 25, past part. of toldre (L. tollere); also toloit, toleit,*
teus; enlever.—Toult, *lxxii. 16, 3 p. sing. ind. pr.*

Tors, *viii. 6, s.f. tours.*

Tot, *viii. 2; or tuz*, *iii. 18, adj. m.—Tote*, *vi. 2, fem.—Tuit* (*iii. 29,*
vii. 38, xi. 8, xv. 17, xvii. 6, xxvi. 17, xxvii. 35, xxxv. 7) is
another form of the *m. pl.* (L. *toti.*)—*Trestuit*, *ix. 22.—*
Trestoute, *tous, sans exception.*

SCHEME OF THE DECLENSION OF "TOUT."

Burgundy.

<i>Sing. nom. masc.</i>	<i>toz, tos</i>	<i>fem. tote</i>
<i>obj.</i>	<i>tot</i>	<i>tote</i>
<i>Plur. nom.</i>	<i>tuit</i>	<i>totes</i>
<i>obj.</i>	<i>toz, tos</i>	<i>totes (tottes).</i>

Picardy.

<i>Sing. nom. masc.</i>	<i>tous, touz</i>	<i>fem. toute, toutte</i>
<i>obj.</i>	<i>tout</i>	<i>toute</i>
<i>Plur. nom.</i>	<i>tuit (tout)</i>	<i>toutes, touttes</i>
<i>obj.</i>	<i>tous, touz</i>	<i>toutes.</i>

Normandy.

<i>Sing. nom. masc.</i>	<i>tuz</i>	<i>fem. tute</i>
<i>obj.</i>	<i>tut</i>	<i>tute</i>
<i>Plur. nom.</i>	<i>tut, tuit, tuz</i>	<i>tutes</i>
<i>obj.</i>	<i>tuz</i>	<i>tutes.</i>

Toudis, also *tos dis*, *lxiii. 3, adv. toujours.*

Tournoier, *xxxvi. 14, v. combattre dans un tournoi, jouter.*

Toursées, *xxx. 1, past part. of tourser; also torser, charger,*
mettre en paquet. Mod. Fr. trousser.

"Une grande huppe écarlate, *troussée* en une seule touffe."
(Buffon.)

Traire, *xxxii. 31, lvi. 18, inf. pr. tirer (L. trahere).—Traist*, *xxxii.*
33, past part. xxxiii. 8, s. m.—Traist, *xvii. 24, or trait*, *lxii.*
11, 3 p. s. ind. pr.—Traismes, *x. 39, 1 p. pl. past def.*
Trestrent, *x. 6, 3 p. pl. past. def.—Tret*, *lx. 12, 3 p. s. ind.*
pr.—Trest, *3 p. s. past def.*

Trevaiges, xlix. 10, *s.m.* tribut, redevance.

Trives, xxii. 33, lxi. 5, *s.f.* trève.

Trey, xxiv. 7, *num. adj.* trois.

U.

U, ii. 19, 20, 20, 21, *adv.* où.

U, xviii. 1, *prop.* à ; lxi. 9, *def. art.* au.

Uevres, xxviii. 5, *s.pl.* œuvres.

Ui, xxiv. 24, 35, *for lui.* (*L. hodie*).

Unt, vi. 4, *v.* ont.

V.

Vaces, xix. 6, *s.f.* vaches.

Vair, xx. 23, *adj.* (*L. varius*), de diverses couleurs. "Vair, subst. désignait une espèce de fourrure de couleur gris-blanc mêlé; le menu vair, était celle dont les taches étaient fort petites." (*Burguy*.) Eng. *miniver*.

Vait, v. 12, 3 p. *s. ind. pr.* (*Picard form*) of *aler*, to go.

Vallés, xix. 8, 5, 20, *s.m.* valet, garçon qui n'a pas encore été fait chevalier.

Véance, lxviii. 4, *s.f.* vue.

Védetr, iii. 20, *inf. pr.* voir, also *véir*, v. 42, xx. 3.—**Veit**, iii. 30, 3 p. *sing. ind. pr.*—**Veit**, xviii. 13, xiviii. 14, 3 p. *s. past def.* also, *vet*, xxx. 8, xxxi. 15.—**Véez**, iii. 19, *imperat.* 2 p. *pl.*—**Voi**, x. 16, *imperat.* 2 p. *s.*; hence *vécý*, v. 17, also *vésci*, xix. 32, behold.—**Véez**, x. 25, 2 p. *pl. ind. pr.*—**Véant**, li. 28, *pr. part.*—**Veü**, lvii. 10, *past part.*—**Voïens**, xi. 16, 1 p. *pl. imp. ind.*

Voie, xi. 15, *s.f.* voie (*L. via*).

Volt, vi. 27, also *vuet*, xxxvi. 32, *volt* xxx. 15, 3 p. *s. ind. pr.* of *voloir*, vouloir, also *voleir*, and *vuler*.—**Veult**, xxxvi. 23, 3 p. *sing. subj. pr.* *venille*.—**Voult**, xxxviii. 1, xxxix. 22, also *vout*, xvi. 22, xvii. 14, 3 p. *s. past def.*—**Voëillies**, vii. 2, also *voillies*, vii. 31, and *voëllies*, xxxi. 19, 2 p. *pl. subj. pr.*—**Voëille**, lvii. 35, 3 p. *s. imperat.*—**Vouissent**, x. 41, 3 p. *pl.*—**Voulsist**, xxxviii. 9, 20, 3 p. *s. imp. subj.*—**Voil**, xix. 41, xx. 5, also *veuil*, xvii. 20, 1 p. *sing. ind. pr.*

Venimes, ix. 18, 1 p. *pl. past def.* of *venir*.—**Vindrent**, vi. 5, xl. 16, xlv. 32, xlvii. 25, 3 p. *pl.*—**Venissent**, xli. 17, 35, 3 p. *pl. imp. subj.*—**Venroit**, xliii. 8, 3 p. *s. cond. pr.*

Venz, viii. 14, *s.m.* vent.

Vesques, xxii. 1, xxviii. 21, *s.m.* évêque.

Vesqui, xxiii. 11, 3 p. *s. past def.* of *vivre*, vécu.

Vest, xviii. 28, 3 p. *s. ind. pr.* of *vestir*, vêtir.

- Veu**, **xxi.** 1, *s.m.* *veu*, also *vo*, *vou*, *vu*. Hence the *v. voer*, *vouer*.—
Voay, **xxi.** 22, 1 *p. s. past def.*
- Viaire**, **lxix.** 6, *s.m.* *visage*.
- Vielx**, **iii.** 3, *adj.* *vieux*.
- Villaiges**, **xl.** 8, *s.* *villages*.
- Ving**, **x.** 23, 1 *p. s. past def.* of *venir*.
- Virges**, **lxi.** 9, 10, *s.f.* *vierge*.
- Vis**, **lx.** 14, *s.m.* *visage*.
- Vissiers**, **viii.** 4, 19, 22, 28, also *vaissiaus*, **viii.** 7, *s.m.* *vaisseau*;—
vissier, derived from *huis* (*L. ostium*), means a transport ship.
- Vitaille**, **xxvii.** 4, **xxx.** 1, *s.f.* (*L. victualia*), *nourriture*, *vivres*, *aliments*.
- Volde**, **ii.** 16, *adj.* *vide*. Eng. *void*.
- Voir**, **xvii.** 1, **xviii.** 21.—*Voire*, **xx.** 13, *adj.* *vrai*.
- Voise**, **xviii.** 8, 1 *p. s.*—*Voisent*, **xix.** 7, 3 *p. pl. subj. pr.* of *aller*
 mod. Fr. *aille*, *aillent*.—*Vois*, **lxiii.** 23, 1 *p. s. ind. pr.* *vais*.
- Vol**, **i.** 11, *s.* *volonté*, *vouloir*.
- Voler**, **xxxvi.** 15, *v.a.* Here: *to fly* (a hawk).

GLOSSARY OF THE LANGUE D'OC EXPRESSIONS.

A.

- Ab**, xxxiii. 16, xxiv. 22, 27, xxv. 16, 24, 28, etc.; *prep.* avec.
- Abita**, xxiv. 27, habite, séjourne, from *abitar*; also *habitar*.
- Accirals**, xxv. 3, *adj.* fait d'acier.
- Afina**, xxiv. 37, finit, from *afinar*.
- Agnir**, lix. 24, v. hennir.
- Agradatge**, lix. 8, 34, *s.m.* charme, gré.
- Aïsi**, xxiii. 23, *adv.* ainsi; also *aissi*, lix. 4.
- Aïtals**, xxiii. 18, xxiv. 12, *adj.* tel, pareil, semblable; also *aitalh*, *aïtau*. We have in the langue d'oïl the corresponding *itel*.
 "Une feiz, ço dit l'en par itel achoison." (Roman de Rou.)
- Ajut**, xxiv. 9, 3 p. *sing. subj. pr.* of *adjudar*. Thus again:
 "En arazo, al rey, cui Dines ajut." (Raimond de Toulouse.)
- Alegratze**, lviii. 15, *s.m.* allégresse.
- Als**, xxiv. 14, xxv. 13, *plur.* of *al*, autre.—xxiii. 21, *adv.* autrement.—xxiii. 15, *dat. plur. def. art.* = a—las, aux.
- Amarvidas**, xxv. 21, *past part. pl. fem.* of *amarvir*, préparer.
- Ambans**, xxv. 15, *s.m.* entour, retranchement (L. *ambiens*); also *anvan*.
- An**, xxiv. 1, lix. 30, 3 p. *pl. ind. pr.* of *aveir*.
- Anaran**, lix. 15, 3 p. *pl. fut.* of *anar*, aller.
- Anc**, xxiii. 21, xxiv. 38, *adv.* encore.
- Apchas**, xxv. 19; also *achas*, *s.f. pl.* haches.
- Aprop**, lviii. 14, près.
- Aprosmas**, xxv. 29, s'approcha, from *aprosmar*; also *aprusmar* (L. *approximare*). Langue d'oïl: *aprismer*.
 "Et al saint Sépulchre aprisma." (Roman de Rou.)
- Aquila**, xxiv. 25, *rel. pron.* laquelle.
- Arqueiras**, xxv. 14, *s.f. pl.* embrasures pour les archers.
- Asclar**, lix. 19, v. fendre; also *ascleiar*.
- Assermatz**, lix. 7, *past part.* of *assermar*, préparer.
- Assetjatz**, lviii. 16, *past part.* of *assetjar*, assiéger.
- Atressi**, lix. 1, *adv.* de même.

Aug, lviii. 8, lix. 24, *ind. pr.* of *ouïr*, entendre, ouïr (L. *audire*).

Auzels, lviii. 4, *s.m.* oiseaux.

Avers, lviii. 12, *s.m.* avoir, biens, propriété.

B.

Balestas, xxv. 3, 16, *s.f. pl.* arbalètes.

Barraus, xxiv. 10, *s.m.* baril, tonneau.

Batalha, xxiv. 6.—*Batalhas*, xxv. 1, 28, *s.fem.* bataille.

Baudor, lviii. 8, or *bauusor*, *s.f.* joie. M. Raynouard's remark on this word is worth quoting: "Dans les *Annales du Hainaut* par Jacques de Guepe, iv. 376, on lit qu'après la paix de Nervie, César offrit des sacrifices aux dieux dans un lieu: 'Unde usque in hodiernum diem, locus ille ab eventu rei, lingua romana *baudour*, id est *gaudium deorum* hodie nuncupatur.'" In modern French the verb *s'ébaudir* is used in the sense of to make merry. Thus: "Pour n'avoir pas l'air d'un parent malheureux, je m'ébaudissais à la noce." (Château-briand.)

Bela, xxv. 28, *adj.* belle;—*belament*, xxv. 22, 23, *adv.* bellement.

Ben, xxiv. 2, *adv.* bien; also *be*, lviii. 1.

Bes, xxiii. 12, *adj.* bon.

Bisbes, xxiv. 19, *s.m.* évêque.

Bocals, xxv. 25, *s.m.* défilé, ouverture, from *boca* (L. *bucca*), bouche.

Borzes, xxiii. 24; *plur. borgueses*, *s.m.* bourgeois.

Bos, xxiv. 34, *adj.* courageux.

Boscatge, lviii. 5, *s.m.* bocage.

Bran, lix. 2, *s.m. épée* (Eng. *brand*).

Brugir, lviii. 14, *v.* bruire; also *brusir*.

C.

Cabals, xxiv. 8, *adj.* opposés.

Cadafals, xxv. 8; also *cadafalcs* and *cadafaus*, *s.m.* échafauds de bois appliqués contre le rampart.

Caïrels, xxv. 17, *s.m. pl.* "Carreau, arme de trait à fer triangulaire." (Meyer; comp. the Eng. *quarrel*.)

Calres, xxv. 10, *s.m. pl.* "Pierre taillée, moëllon employé comme projectile." (Meyer.)

Cal, xxiv. 28.—*Cals*, xxiv. 3, *relat. adj.* quel, quels.

Campals, xxiv. 6, *adj.* dans la plaine.

Campanha, xxiv. 42, *s.f.* campagne.—*s. pl.* lviii. 9.

Canals, xxiv. 3, *s.m. pl.* chemins (?).

Cant, xxiv. 5, *conj.* quand.

- Capdals**, xxiii. 16, xxiv. 19, *s.m. pl. chefs, capitaines*. Cf. *le captal de Buch*, a distinguished officer on the side of the King of Navarre, during the wars of the fourteenth century.
- Capa**, lix. 19, *s.m. pl. tête* (L. *caput*). Comp. the expression *de pied en cap*.
- Cardenal**, xxiv. 20, *s.m. cardinal*.
- Carnala**, xxiv. 18, 30, 38, *adj. charnel, i.e. mortel*.
- Carreiras**, xxiii. 23, *s.f. pl. rues*.
- Cavalers**, xxiii. 24, *s.m. cavaliers*.
- Cavalga**, xxiii. 13, 3 p. *s. ind. pr. of cavalgar, chevaucher*.
- Cavals**, xxiv. 37, *s.m. pl. chevaux*.
- Cazer**, lix. 27, *v. tomber* (L. *cadere*).
- Celestials**, xxiii. 11, *adj. m. céleste*.
- Cessals**, xxiv. 1, *s.m. pl. cens*.
- Cridar**, lix. 23, *v. crier*.
- Crisoles**, xxiii. 26, *s.m. pl. cris perçants*.
- Co**, xxiii. 18, *comment*. "Co etz aitals," *comment êtes-vous tels*.
- Cobraretz**, xxiv. 29, *fut. of cobrar, recouvrer*.
- Combas**, xxiii. 14, *s.f. combe, vallée étroite*.
- Combata**, xxiv. 28, 3 p. *s. ind. pr.—Combatem, 1 p. pl. past def. of combatar, combattre*.
- Cominals**, xxiii. 23, *adj. m. pl. tous en commun*; "fom ab lor cominals," nous fussions engagés en commun (*i.e.* nous combattissions) avec eux.
- Companha**, xxiv. 38, xxv. 28, *s.f. compagnie, troupe, armée*.
- Complida**, xxiv. 26, *adj. pleine*.
- Corals**, xxiii. 17, *adj. de cœur, cordial*.
- Corplaus**, xxiv. 40, *s.m. bardes des chevaux*.
- Corredor**, lviii. 11, *s.m. coureur*.
- Corseras**, xxv. 8, also *corseira, s.f. courtine*.
- Costals**, xxv. 15, *s.m. pl. côtés, fortifications*.
- Costatz**, lix. 29, *s.m. pl. côtés*.
- Critz**, xxiii. 26, *s.m. cris*.
- Crossa**, xxiv. 22, *s.f. crosse*.
- Crotz**, xxiv. 22, xxv. 7, *s.f. croix*.
- Cug**, xxiv. 13, for *cuid*, 1 p. *sing. ind. pr. of cuidar or cuïar, penser, croire* (L. *cogitare*).
- Cui**, xxiv. 6, *rel. pr. auquel*.

D.

- Davan**, xxiv. 3, *donnaient, 3 p. pl. imp. ind. of dar, donner*.
- Defora**, xxiv. 5, *adv. dehors, also de fora, and de foras* (L. *foris*).

- Dei**, xxiv. 4, 1 p. *sing. ind. pr.* of *dever*, *devoir*.
Dels, lviii. 4, lix. 17, *def. art.* de les.
Demonstran, xxv. 6, *montrent*.
Denant, xxiv. 28, *prep.* devant.
Derocatz, lviii. 17, *past part.* of *derocar*, *démolir*; from *roca*, *roche*.
Descargue, xxiv. 10, *s.f.* *décharge*.
Deschende, xxiv. 36, v. ils descendent.—*Dessenda*, xxiv. 36, *subj. pr.* descende.
Desobre, xxiv. 3, *prep.* dessus.—*Desobreles*, xxv. 8, sur les, *desobre-els*.
Destrals, xxiii. 25, see *talhans*.
Deu, lix. 7, 3 p.s. *ind. pr.* of *dever*, *devoir*.
Didals, xxiv. 21, *s.m.* anneau d'évêque (*L. digitale*).
Don, lix. 15, d'où.
Donas, xxiv. 20, *s.f.* *dames*.
Dous, xxv. 7, *num. adj.* deux.
Dreitament, xxiii. 15, *adv.* droitement, justement.
Dreitura, xxv. 30, *s.f.* justice, droit.

E.

- E**, lvii. 2, 7, 8, etc. *conj. et*.
El, *els*, xxiii. 13, 12, et—le, et—les, *conj. and art.*
Elms, lix. 11, *s.m.* heaumes.
Enans, lix. 33, *adv.* avant, also *enamps*.
Encar, xxiv. 14, *adv.* encore, also *anquera* and *enquer*.
Encondrels, xxiii. 20, v. incendier.
Encontra, xxiii. 16, *prep.* contre, à la rencontre.
Engals, xxv. 23, also *equals*, *adj.* égal.
Entom, lviii. 19, *adv.* autour.
Entresenhas, xxiv. 40, *s.f.* insignes.
Erquiletas, xxiv. 41, *s.f.* clochettes.
Esser, lix. 7, v. être.
Establire, xxv. 5, 3 p. *pl. fut.* of *establir*, *établir*.
Estan, xxiv. 9, lix. 36, v. se tiennent.
Estom, lix. 17, *s.m.* combat, mêlée, débat. See *Langue d'Oïl glossary*.

F.

- Faichals**, xxv. 24, *s.m. pl.* lourdes pierres (?).
Fals, xxiv. 17, *adj. pl. m.* faux.
Far, xxiii. 21, v. *inf.* faire.—*Fan*, lviii. 4, 3 p. *pl. ind. pr.*; —also *fans*, lviii. 12.

Fo, xxiv. 4, *s.f.* foi.

Febre, xxiv. 6, *s.f.* fièvre.

Femna, xxiv. 30, *s.f. sing.*—*Femnas*, pl. femme.

Fenestrals, xxiv. 14, *s.pl.* fenêtres.

Ferma, xxiii. 17, 3 *p. sing. ind. pr.* of *formar*, affirmer, conclure avec garantie; here *règne*, *s'affirme*.—*Formats*, lviii. 7, *past part.*

Platz, xxiv. 15, 2 *p. pl. ind. pr.* of *fiar*, fier.

Foc, xxv. 24.—*Focs*, xxiv. 25, *s.m.* feu.

Fogals, xxiii. 20, *s.m. pl.* foyers, demeures.

Fom, xxiii. 23, 1 *p. pl. past def.* of *esser*, être (L. *fuimus*).—*Foro*, xxv. 28, and *form*, xxiv. 8, 3 *p. pl.* (L. *fuervunt*).—*Fossan*, xxiv. 17, 3 *p. pl. imp. sub.* (L. *fuissent*).

Frairelh, xxiii. 16, *s.m.* frère.

Frontals, xxv. 22, *s.m. pl.* fronts, faces.

Fuelhas, lviii. 2, *s.f.* feuilles.

Fugir, lviii. 12, *v. inf.* fuir.

G.

Gardals, xxiii. 12, 3 *p.s. ind. pr.* of *gardar*, garder, combined with the pron. *els*.

Gazarmas, xxv. 10, *s.f. pl.* guisarme. See *Langue d'Oïl glossary*.

Gensor, xxiv. 38, *adj. comp.* of *gent*, aimable, agréable, gentil (L. *gentilis*), plus aimable.

Giterm, xxiv. 5, 3 *p. pl. past def.* of *gitar*, jeter.

Glaxis, xxiv. 36, *s.m.* glaive; also *glai*, *glay*.

Gleisa, xxiv. 31, *s.f.* église; also *gleisa*, *glícia* (L. *ecclesia*).

Governa, xxiii. 12, 3 *p. s. ind. pr.* of *governar*, gouverner.

Grasals, xxv. 20, *s.f. pl.* vases, pots; comp. the *Saint-Graal*; also *grasal*, *grasau*.

Guizas, xxv. 16, *s.f. pl.* sortes, mod. Fr. *guise*, (Eng. *wise*).

I.

I, xxiv. 4, xxv. 27, *adv.* y.

Ieu, xxiv. 4, *pers. pron.* je.

Ilh, xxiv. 5, *pers. pron.* ils.

Intrar, xxiv. 15, *inf. pr.*—*Intram*, xxiii. 22, 1 *p. pl. ind. pr.* entrer.

J.

Jà, xxiv. 16, etc. *adv.* déjà.

Jornals, xxv. 29, *s.m.* journée.

Jos, xxv. 11, *adv.* en bas.

Judicis, xxiv. 32, *s.m.* jugement.

L.

- Lafors**, xxv. 23, *adv.* là dehors (L. *foris*).
Lai, xxiii. 17, *adv.* là.
La'nsenha, xxv. 7, *l'enseigne*.
Leos, xxiii. 13, *s.m.* lion.
Lhissas, xxv. 6, also *lissas*, xxv. 13, lviii. 21, *s.f. pl.* lices, palisades.
Libres, xxiv. 22, *s.m. pl.* livres.
Lo, xxiii. 11, *def. art.* le.
Lor, xxiii. 23, *pers. pron.* eux, leur.

M.

- Me**, lviii. 1, lix. 1, *pers. pron.* me, moi.
Mais, xxiv. 6, *adv.* plus (L. *magis*).
Mals, xxiii. 12, *adj. m. pl.* mauvais, méchants.
Manals, xxv. 16, *adj. pl.* (arcs) à main.
Maneiras, xxv. 6, *s.f. pl.* manières.
Manescals, xxiv. 2, *s.m. sing.* maréchal.
Mantas, xxv. 16, *adj.* maintes (Eng. *many*).
Massas, xxiii. 25, *s.f. pl.* masses (d'armes. Eng. *maces*).
Mei, xxv. 8, 14, *adj.* mi, *per mei*, parmi.
Mercadaus, xxiv. 11, *s.m.* place du marché.
Mesclatz, lix. 17, *past part.* of *mesclar*, mêler.
Milhors, xxiv. 18, *adj.* meilleur.
Monstreron, xxiii. 17, 3 *p. pl. past def.* of *monstrar*, montrer.
Mots, xxiii. 16, *adj.* beaucoup (L. *multis*).

N.

- Nafratz**, lix. 16, *past part.* of *nafrar*, blesser. See *Langue d'Oïl glossary*, *s.v.* *navre*.
Negus, xxiv. 18, lix. 18, *indef. pr.* non aucun, not any (L. *nee unus*).
Nim, xxiv. 9, *disj. particle*, ni.
No, xxiii. 19, *adv.* ne, non.

O.

- O**, xxiv. 2, *rel. pron.* used in the neuter, le.
On, xxiv. 11, 39, *adv.* où.
Ortals, xxv. 1, *s.m. pl.* jardins (L. *hortus*).
Osdals, xxiv. 29, *s.m. pl.* maisons, hôtels, also *hostal*.

P.

- Pals**, xxv. 13, lviii. 21, *s.m. pl.* pal, pieu.
Parlareu, xxiv. 14, 1 *p. pl. fut.* of *parlar*, parler.

- Pascor**, lviii. 1, *s.m.* printemps.
Pavallos, lviii. 7, *s.* pavillon.
Petras, xxv. 21, 24, *s.f. pl.* pierre.
Pels, xxiv. 5, xxv. 1, 22, lix. 29, word compounded of the prep. *per* and the def. art. *les*.—*Pei*, lviii. 18, = *per*—*le*.
Perpren, xxiii. 14, 3 *p.s. ind. pr.*—*Perpendo*, 3 *p. pl.*—*Perprendol*, xxv. 5, 8 *p. pl. fut. of perprendre*, occuper.
Pertot, xxv. 18, partout.
Picas, xxiii. 25, *s.f.* pioches.
Plaitz, xxiv. 7, *s.m.* question, difficulté; here *capitulation*.
Porcarissals, xxv. 12, *s.m.* épieux à sangliers.
Portals, xxiv. 5, *s.m.* portes.
Pot, xxiv. 2, 3 *p.s. ind. pr. of poder*, pouvoir.
Pradals, xxiii. 15, *s.m.* pré, also *pratz*, lviii. 6.
Preissa, xxiv. 19, *s.f.* presse (Eng. *the crowd*).
Prejurs, xxiii. 19, *adj.* parjures.
Primatrals, xxv. 27, *adj.* premiers.
Prob, xxv. 28, also *prop*, *adv.* proche (L. *prope*).
Proguem, xxiii. 21, 1 *p. pl. past def. of poder*, pouvoir.
Puas, xxv. 3, *s.f.* pointes.—*Puas accitrals*, (armes) à pointes d'acier.
Punhals, xxv. 21, *adj.* petites, "de grosseur à être lancées par la main," from *punh*, *s.m.* poing.
Pus, lix. 17, *adv.* plus.

Q.

- Quascus**, lix. 7, chacun.
Que, xxiii. 12, lviii. 2, qui
Que, xxiii. 19, pourquoi.

R.

- Redonda**, xxv. 18, à la—, à la ronde.
Reis, xxiii. 11, *s.m.* roi (L. *rex*).
Remazut, xxv. 11, *past part. of remandre*, also *remaner*, *remanier* (L. *remanere*, Eng. *to remain*), rester.
Ren, lviii. 14, *s.m.* also *renc*, rang.
Rendals, xxiv. 1, *s.f.* also *renta*, *rente* (Eng. *income*).—*Rendas cessals*, *rente payée à titre de cens*.
Rengatz, lviii. 9, *past part. of rengar*, rangés.
Retendés, xxiv. 42, 3 *p. sing. perf. of retendir*, retentir.
Reversals, xxv. 10, *past part. of reversar*, *caïro reversal*, pierre destinée à être précipitée (renversée) sur les ennemis.
Ribeira, xxiii. 14, *s.f.* rivage.
Rics, xxiv. 19, *adj.* riche.
Rosada, xxiv. 13, *s.f.* rosée.

S.

Sabor, lix. 21, *s.f.* *saveur* (L. *sapor*).

Sagetas, xxv. 17, *s.f.* *flèches* (L. *sagitta*). See *Langue d'Oïl glossary*, s. v. *saiette*.

Sagramentals, xxiv. 13, *s.m.* *serment*. See *Langue d'Oïl glossary*, s. v. *sagrament*.

Sals, xxiv. 28, *adj.* *sauvé*, also *salv*, and *salf* (L. *salvus*).

Sans, xxiv. 31, *s.m.* *reliques*, literally *saint*, *holy* (things);—xxiv. 84, *adj.* *saint*.

Saumiers, xxiv. 10, *s.m.* *bête de somme*, means also a donkey-driver (Fr. *ânier*).

"Per camis non anara *saumiers*." (Bertrand de Born). "Par chemin n'ira *ânier*."

Scientals, xxiv. 22, *adj.* (en homme) *expérimenté* (L. *sciens*).

Segre, lix. 8, *v.* *suivre*, also *sequir*.

Segurals, xxv. 9, *adj.* *sûr*, en qui on peut se fier (L. *securus*), also *seguran*.

Semals, xxv. 17, *s.m.* "Sorte de vase ou récipient." (P. Meyer).

Senes, xxiv. 8, *prep.* *sans* (L. *sine*), also *ses*, lix. 3.

Senhals, xxv. 6, *s.m.* *enseigne*, *drapeau* (L. *signum*).

Senher, xxiv. 10, also *senhor*, lix. 1, *s.m.* *seigneur*.

Serratz, lviii. 21, *past part.* of *serrar*, *serrés*.

Sia, xxiv. 13, 3 *p.s. subj. pr.* of *esser*, *soit*.

Siats, xxiv. 12, 2 *p. pl. imperat.* of *esser*, *soyez*. "Senhor, à Dieu *siats*" (Bertrand d'Allamanen). "Seigneur, à Dieu *soyez*." Hence the corrupt expression *Adiusias*.

Sobratz, lix. 20, *past part.* of *sobrar*, *soumis*, *subjugué*.

Sobre, xxiv. 33, 36, *prep.* *sur*.

Soi, xxiv. 34, 1 *p.s. ind. pr.* of *esser*, *je suis*.

Sos, xxiii. 16, *poss. adj.* *son* (L. *suus*).

T.

Talhans, xxiii. 25, *pres. part.* of *talhar*, also *talar* (*lame*) *tranchante*.

Tals, xxv. 11, *adj.* *tels*.

Temor, lix. 3, *s.f.* *crainte* (L. *timor*).

Tendas, lviii. 7, *s.f.* *tentes*.

Tinals, xxv. 19, *s.m. pl.* "forts bâtons employés comme armes." (P. Meyer).

Tornissas, xxv. 3, *adj.* *à tour*.

Torrals, xxv. 5, *s.f.* *terre-pleine*.

Traits, xxiv. 30, *past part.* of *traire* (L. *trahere*), *livré*, *conduit*.

Tramessas, xxiv. 1, *past part.* of *trametre*, *transmises*.

Trancar, lix. 12, *v.* *trancher*.

Trasteta, xxiv. 25, *adj.* toute sans exception.

Tre, xxiv. 11, 16, *prep.* jusque.

Trobem, xxiii. 24, 1 *p. pl. past def.* of *trobar*, trouvâmes.

U.

Us, lix. 21, *pers. pron.* vous.

Usquecs, lix. 33, *indef. pron.* un, chacun.

V.

Val, lix. 20, 3 *p. s. ind. pr.* of *valer*, vaut.—**Valen**, lix. 5, *pres. part.*

— **Valha**, xxiv. 31, 3 *p. s. subj. pr.* vaille, also *valgues*, xxiv. 6.

Hence *vala*, xxiv. 9, *s.f.* valeur.

Vals, xxiii. 14, *s.m.* vallées (vaux).—**Vaus**, xxii. 22. Here *rues*.

Van, xxv. 27, 3 *p. pl. ind. pres.* of *aler*.

Vas, xxiii. 15, also *ves*, *prep.* vers.

Vassalatge, lix. 5, *s.m.* vasselage, from *vassalh*, lix. 14, *s.m.* vassal.

Venc, xxiii. 16, xxiv. 19, 3 *p. s. ind. pr.* of *venir*, vient.—**Venga**,

xxiv. 16, xxv. 13, 3 *p. s. subj. pr.* of *vienne*.—**Vengro**, xxiii. 15, 3 *p. pl. part. def.*

Vergonhals, xxiv. 7, *adj.* honteux, from the *s. vergonia*, vergogne.

Verials, xxv. 2, *s.m.* "baie (fenêtre ou meurtrière) dans un mur." (Paul Meyer).

Veyrem, lix. 13, 1 *p. pl. fut.* of *vezzer*, voir.—**Vey**, lviii. 6, 9, 13, 16, 18, 1 *p. s. ind. pr.*—**Vitz**, xxiv. 18, 2 *p. pl. past def.*

Vila, xxiii. 20, *s.f.* ville.

Vlatz, lix. 35, *adv.* vite; also *vivatz*.

Vluz, lix. 20, *adj.* vif, vivant.

Vol, xxiii. 11, 3 *p. s. ind. pr.* of *voler*, vent.

Vos, xxiv. 1, *pers. pron.* vous.

Hachette's Catalogue Raisonné

OF NEW

FRENCH EDUCATIONAL COURSE.

THE study of modern languages has, during the last few years, entered upon a new stage of development in English Schools, and been thoroughly revolutionised by the progress of modern science. The natural consequence of this movement was at once to supersede the time-honoured grammars of Hamel, Lévizac, Wanostrocht, &c.; even Noël and Chapsal had to relinquish their claims, and a general demand sprang up for new educational works, in connection with the teaching, more particularly, of French. It is for the purpose of meeting this desideratum that Messrs. HACHETTE have issued the series of works, the list of which is appended, and which, taking the pupils from the nursery, lead them gradually on till they are qualified to compete for Scholarships and Exhibitions at the Universities.

The complete Educational Catalogue may be had gratis on application.

HACHETTE'S ILLUSTRATED FRENCH PRIMER;

OR THE CHILD'S FIRST FRENCH LESSONS.

Edited by HENRI BUÉ, B.-ès-L.,

French Master at Merchant Taylors' School, London.

The easiest Introduction to the Study of French, with numerous Wood Engravings. 1 vol. small 8vo. cloth. Price 2s.

THE SAME BOOK, SPECIAL EDITION FOR SCHOOLS,

Cloth. Price 1s. 6d.

GRAMMARS AND EXERCISE BOOKS.

EARLY FRENCH LESSONS. By HENRY BUÉ, B.-ès-L., French Master at Merchant Taylors' School, London. New edition, 64 pages, cloth, price 8d.

The compiler of this little book has had in view to teach the young beginner as many French words as possible in the least tedious manner. He has found by experience that what children dislike most to learn are lists of words, however useful and well chosen, and that they very soon get weary of disconnected sentences, but commit to memory most readily a short nursery rhyme, anecdote, or fable. Hence the selection he has made.

THE FIRST FRENCH BOOK.

By HENRI BUÉ, B.-ès-L.,

French Master at Merchant Taylors' School, London.

1 Vol. 176 Pages. Cloth, price 10d. Eighth Edition.

This small book, drawn up according to the requirements of the first year will prove of the most valuable assistance to all beginners.

Adopted by the School Board for London, etc.

It contains Grammar, Exercises, Conversation and Vocabulary. Every lesson is followed by a short dialogue for conversational practices. The volume comprises the whole Accidence. The rules are stated in the clearest possible manner. A chapter on the Philology of the language, and some for reading and translation, a complete index, and two complete Vocabularies, follow the grammatical portion. Its moderate price and its completeness will make it one of the best books for use in our Middle-Class and National Schools and other large establishments.

THE SECOND FRENCH BOOK.

1 Vol. 208 Pages. Third edition. Cloth, price 1s.

OPINIONS OF THE PRESS.

One of "Her Majesty's Inspectors of Schools" writes: "Thanks for your admirable *First French Book*, which seems to me remarkably well adapted, in respect of both scope and arrangement, for school use. It ought to be, and I think will be, largely adopted."

"This is a book, small as regards size and price, but containing in quantity at least matter which would furnish forth far larger and more pretentious volumes. M. Bué's method and treatment are excellent; to any person unacquainted with French, but wishing to study that language, or to any teacher wishing to form classes for its study, we can cordially recommend his work. Books for use in school or class are often compiled by others than teachers, and the result is not always satisfactory. M. Bué is a teacher himself, and his lessons show that he understands the difficulties his brethren may labour under, and the best means by which they can be surmounted. We are glad to learn that the volume under notice has been adopted by the London School Board."—*The Irish Teachers' Journal*. Feb. 2nd, 1878.

"This little book is a model both of cheapness and of completeness. In 176 pages it gives beginners the principal rules of the French accidence, thus enabling them to practise conversation after a very few

lessons. M. Bué commences by a list of easy and useful words to be learned by heart; the elementary grammar comes next, each chapter being followed by a vocabulary and two exercises. The reading lessons which terminate the volume are amusing anecdotes of graduated difficulty, and the vocabularies are so compiled as to preclude the necessity of a separate dictionary. The pupil has thus in a very small duodecimo all the help he requires towards a quick and easy mastery of the elements of the French language."—*School Board Chronicle*.

"M. Bué's 'First French Book' is much to be commended. The lessons are very gradual, and the rules are explained with a simplicity that must greatly help both teacher and pupil. At the end of each lesson a short vocabulary, a model exercise, and a conversation are given. At the end of the verbs is a 'short chapter for the inquisitive,' which is well worth getting up, even by more advanced pupils. The chief merit of elementary books of this kind lies in their arrangement, and in this respect we have seen no better book than M. Bué's."—*School Guardian*, Nov. 10th, 1877.

"A handy little volume, which may serve with advantage as an introduction to the study of more elaborate works."—*The Pictorial World*, Oct. 13, 1877.

"This is one of the best first-books to French that has ever been published. The difficulties of the language are presented in a series of exercises and lessons, through which the student is led before he realises that he has really had genuine difficulties presented to him. The vocabularies contained in the book have been selected very skilfully. A 'short chapter for the inquisitive' is excellent. There is a French-English vocabulary containing nearly 1,500 words in most frequent use."—*The Weekly Times*, Oct. 14, 1877.

"This is a very excellent little work, and will be welcomed both in schools and for private teaching. It bears the impress of an experienced teacher; and is marked with great care in pointing out the peculiarities of the language in construction, idiom, and pronunciation. The printing also deserves a word of notice, the variations in termination, &c., to which it is desired to call attention, being given in excellent bold type—so that the utmost use is made of the eye—probably the most powerful of all senses in assisting the memory, especially in the case of young people. There is no doubt that it will quite fulfil the author's wish, modestly expressed in the preface, of becoming 'a useful and handy primer.'"—*The London and China Express*, Oct. 12, 1877.

"A great deal more of the information needed by a beginner than much larger works often contain, will be found in this little pocket grammar and exercise book. Only an experienced teacher could so well anticipate the preliminary difficulties and remove them from the path of a young linguist as M. Bué has done in his primer."—*Public Opinion*, Nov. 10, 1877.

BRACHET'S

PUBLIC SCHOOL ELEMENTARY FRENCH GRAMMAR.

With Exercises. By A. BRACHET, Lauréat de l'Académie Française, and adapted for English Schools by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., and GUSTAVE MASSON, B.A., *Officiers d'Académie*; Past and Present Examiners in the University of London. Eighth Edition.

PART I.—ACCIDENCE, With Examination Questions and Exercises, Cloth, 176 pages, small 8vo. With a complete French-English and English-French Vocabulary. Price 1s. 6d.

PART II.—SYNTAX. With Examination Questions and Exercises, and a complete French-English and English-French Vocabulary. Price 1s. 6d.

KEY TO THE EXERCISES. For Teachers only. Price 1s. 6d.

A SUPPLEMENTARY SERIES OF EXERCISES.

VOL. I.—ACCIDENCE. With a Supplement to Grammar and a Vocabulary to the Exercises. Cloth, price 1s.

VOL. II.—SYNTAX. (*In preparation.*)

KEY TO THE SAME. For Teachers only. (*In preparation.*)

OPINIONS OF THE PRESS.

"A good school-book. The type is as clear as the arrangement."—*Athenæum*, Jan. 6, 1877.

"We are not astonished to hear that it has met with the most flattering reception."—*School Board Chronicle*, March 10, 1877.

"We have no hesitation in stating our opinion that no more useful or practical introduction to the French language has been published than this."—*Public Opinion*, March 24, 1877.

"England is fortunate in the services of a small knot of French masters like MM. Masson and Brette, who have, alike by their teaching and their school-books, done much for the scientific study of the language and literature of France. After successfully introducing into English form the 'Public School French Grammar,' in which M. Littré's researches are happily applied by M. Brachet so as to show the relation of modern French to Latin, MM. Brette and Masson here translate and adapt the *Petite or Elementary French Grammar*. That has at once proved as popular as the more elaborate treatise."—*Edinburgh Daily Review*, March 20, 1877.

"Of this excellent school series we have before us the 'Public School Elementary French Grammar'—(1) *Accidence*, and (2) *Syntax*. Brachet's work is simply beyond comparison with any other of its class; and its scientific character is not sacrificed in the very judicious adaptation which has made it available for English students.—*There is no better elementary French Grammar, whether for boys or for girls.*"—*Hereford Times*, April 11, 1877.

"Messrs. HACHETTE issue some valuable contributions to their series of French Educational works. M. Auguste Brachet is well known as one of the most scientific and learned of French philologists and grammarians, and the practical utility of his 'Elementary French Grammar' is proved by the fact that the translation of it by the Rev. P. H. Brette, head master of the French School at Christ's Hospital, and Mr. G. Masson, assistant master at Harrow, has already reached a second edition."—*The Scotsman*, April 10, 1877.

THE PUBLIC SCHOOL FRENCH GRAMMAR.

Giving the latest Results of Modern Philology. (New edition.) 1 vol. small Svo. 336 pages. Cloth. Price 2s. 6d. By A. BRACHET, Lauréat de l'Institut de France, and adapted for English Schools by the Rev. P. H. E. BRETTE, B.D., and GUSTAVE MASSON, B.A.

EXERCISES. ACCIDENCE.—PART I. Price 1s. 6d.

SYNTAX.—PART II.

(In preparation.)

KEY TO THE EXERCISES OF ACCIDENCE, by E. JANAU. For Teachers only, cloth, 1s. 6d
KEY TO THE EXERCISES OF SYNTAX, by E. JANAU. (In preparation.)

The present work cannot fail to be generally adopted for pupils who, having already a sufficient knowledge of Greek and Latin, are able to begin the study of French through the medium of comparative grammar.

Departing from the old routine of putting before children a mere series of rules of an apparently arbitrary character, and which can neither be explained or justified, M. BRACHET shows that historical philology accounts for every grammatical fact, whether rule or exception, and that even linguistic *bizarries*, as we would deem them, have their *raison d'être*, if we only trace up modern French to its origins.

OPINIONS.

"The best grammar of the French language that has been published in England."—PROFESSOR ATTWELL.

"St. Luke's Middle Class School, Torquay.

"I have much pleasure in being able to compliment you on the publication of such an excellent work. The historical portion of the work is clearly brought out, and contains much valuable information. To all those accustomed to the preparation of our higher Examinations, such information is of the greatest importance, and I am sure it will be fully appreciated. The Transition from the Latin to the French of the present day is so clearly shown, that it reads more like a pleasing story than an exposition of grammar. The author has a happy knack of putting his details in a most interesting form; and he has certainly succeeded in proving that French Grammar is not so repulsive as some of the old cut-and-dried books make it. . . .—F. GARSIDE, M.A., *Head-Master*."

"Uppingham School."

"C'est bien certainement l'ouvrage le plus complet et le plus sérieux de ce genre écrit en anglais.—DR. L. PARROT."

"University College, Aberystwyth.

"The French Grammar seems to me thoroughly to justify its title, and to be one well fitted to be adopted in our Public Schools. It seems to be particularly valuable for its rational explanations derived from historical philology of irregularities which have hitherto had to be accounted for very imperfectly and unsatisfactorily. The explanation too, given of the endings of the future, etc., is admirable.—H. N. GRIMLEY.

"The editors have doubtless sufficient reason for pinning their faith to M. Brachet's theory, although if we are not mistaken, his conclusions as to the small part played by the ancient dialects of Gaul in the formation of the French language are by no means unchallenged by etymologists of the present day. Any doubt on this point does not, however, prevent us from expressing our pleasure at the appearance of a book which, while retaining much of the suggestiveness of M. Brachet's work, is put into a form more suitable for our schools. We would give emphatic approval to the chapters upon the formation of substantives, adjectives, and auxiliary verbs, in which the origin of each termination is clearly explained."—*Academy*, Sept. 9, 1876.

"The last and most scientific French grammar we know has just been published by Hachette & Co. It is entitled 'The Public School French Grammar,' by A. Brachet, adapted for English use by Dr. Brette and M. Gustave Masson. The Etymology and the Syntax are specially good, and the entire volume is admirable."—*The Freeman*.

"The Public School French Grammar' is a work of a very different stamp. We will not say that it is the ideal French Grammar, because, as we have already hinted, we do not believe in such a thing; but it is as good as any that we have seen. It is based on the researches of M. Brachet, that is of M. Littré, and aims at giving a rational account of the formation of inflexions and growth of form: in modern French by the help of their analogues in Latin."—*Athenæum*, August 19, 1876

CLASS-BOOK OF COMPARATIVE IDIOMS.

ENGLISH PART. By JULES BUE, Honorary M.A., of Oxford; Taylorian Teacher of French, Oxford; Examiner in the Oxford Local Examinations from 1858; and W. COLLETT SANDARS, Taylorian Exhibitioner, Oxford. New Edition. 1 vol., small 8vo. cloth, 2s.

FRENCH PART. Exercices sur les Formes Idiomaticques Comparées. New Edition. Cloth, 2s.

GERMAN PART. By Dr. Th. Wehe and A. Lennheim. Cloth, price 2s.

"A great improvement upon the old-fashioned conversation books which have tried the patience of generations of students. The idiomatic expressions in which the French and English languages abound are freely introduced into the dialogues, and the student has thus the opportunity of becoming easily acquainted with the principal points of difference between the two tongues."—*Public Opinion*.

"As a means for perfecting one's acquaintance with the idiomatic peculiarities both of English and French, and the difference of construction between them, the above volumes are the very best that could possibly be contrived. The rules are so simply stated that a mere child will easily comprehend them, and by fixing them, no less than the idioms themselves, in the memory, become thoroughly *au fait* as to conversation."—*Bell's Weekly Messenger*.

"The 'Class-Book of Comparative Idioms' recently issued by Messrs. Hachette, is intended to supersede the ordinary dialogues which are so extensively used in schools at the present day. The French phrases and their English equivalents being printed in separate volumes, the reader will be able to employ with great advantage the materials thus placed within his reach, either for *viva voce* instruction or as subjects for written translations; and particular care has been taken to exclude obsolete, unusual, or slang expressions."—*Saturday Review*.

CLASS-BOOK OF FRENCH CORRESPONDENCE.

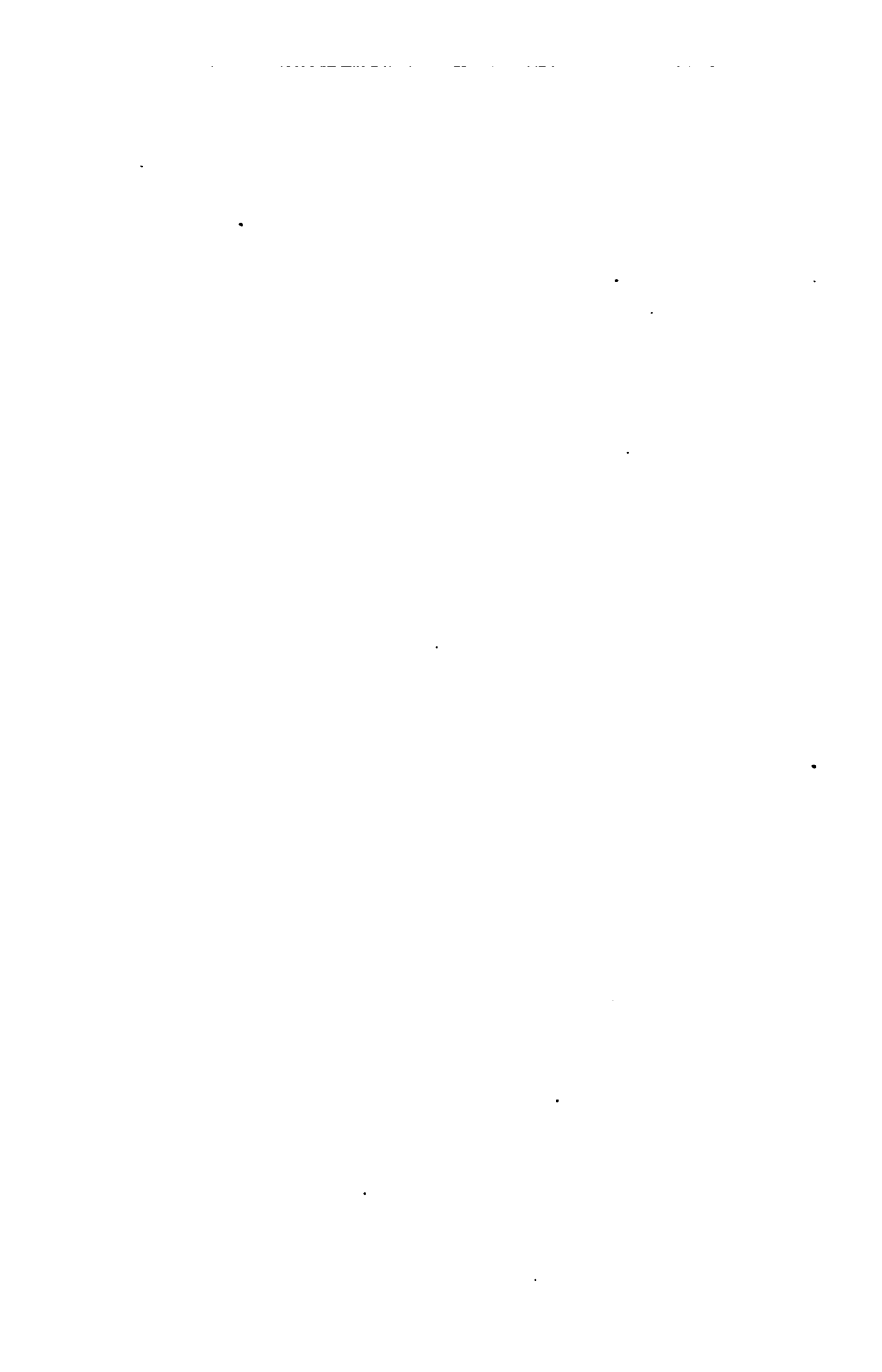
VOL. I.—COMMERCIAL CORRESPONDENCE. By A. RAGON, French Master at the City of London College.

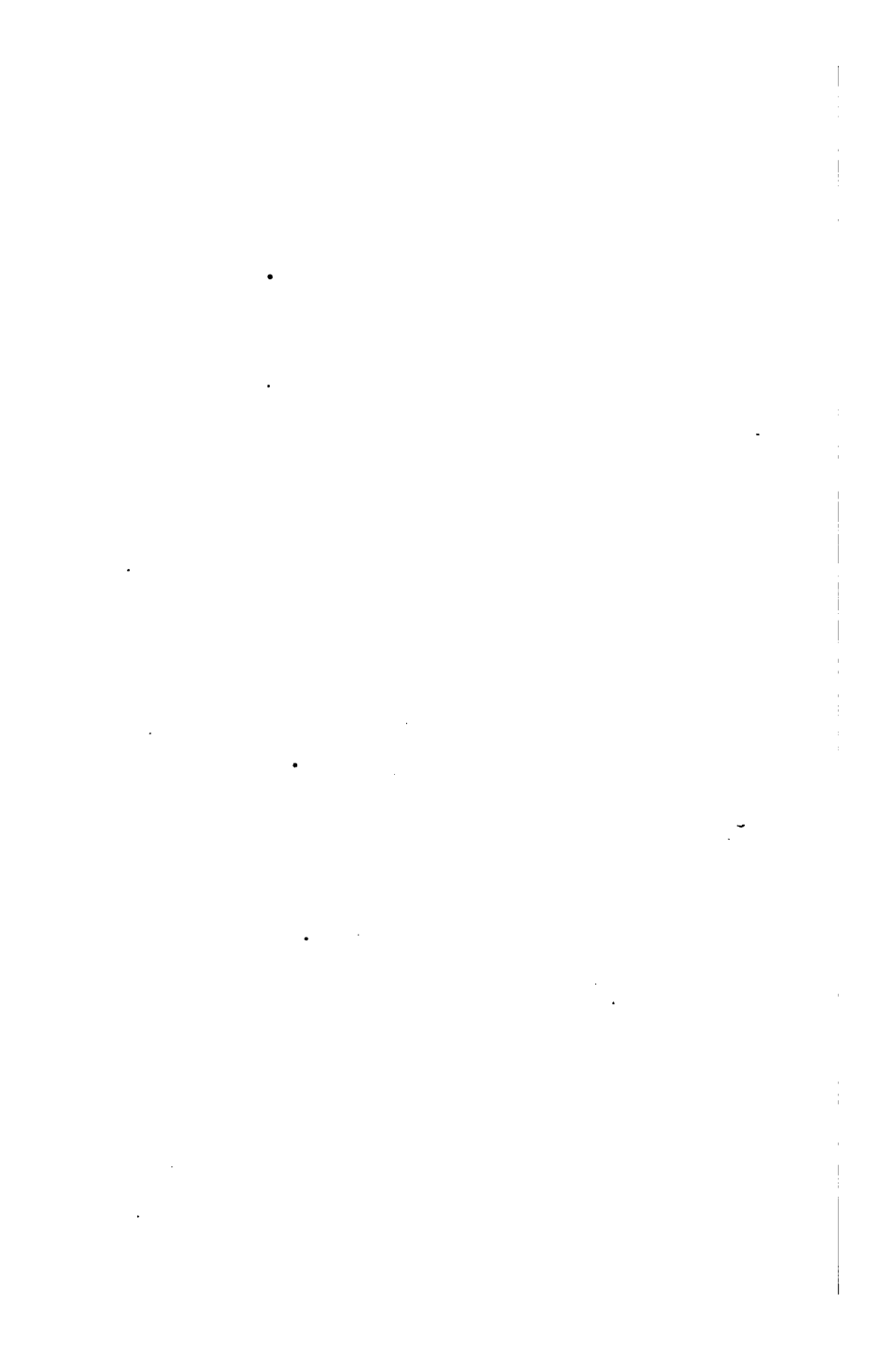
PART I.—General forms; Circulars; Offers of Service; Letters of Introduction, and Letters of Credit. Price 2s.

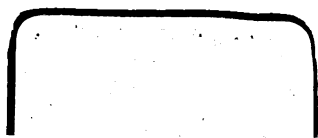
PART II. (*In preparation*).

DURING FOUR successive Years the pupils of Mons. Ragon, from the City of London College, have obtained the FIRST FRENCH PRIZES (of £5) from the Society of Arts; and this year his pupils had, out of the 125 Certificates given by the Society for French, 56 awarded to them, with the first and second prizes, and also the first prize to Ladies, and none but his pupils had the 7 first-class Commercial Certificates that were granted. In these Examinations the Members of upwards of 180 Institutions in all parts of the Kingdom compete.

VOL. II.—GENERAL CORRESPONDENCE. By H. J. V. DE CANDOLE, Ph.D., M.A., French Master at Clifton College. 1 vol., small 8vo., cloth. Price 2s.







—

